



**Observatoire Economique et  
Statistique d'Afrique Subsaharienne**



**Banque Africaine de  
Développement**

***Séminaire de lancement  
de l'élaboration des Stratégies nationales  
de développement de la statistique pour les pays membres  
régionaux de la sous coordination d'AFRISTAT dans le cadre  
de la mise en œuvre du Programme de comparaison  
internationale – Afrique***

**Bamako (Mali)  
Du 29 août au 1er septembre 2006**

***RAPPORT DU SEMINAIRE Volume III***

---

## **Volume III**

1. Etat d'avancement de l'élaboration des SNDS dans les pays :
  - 1.1 Centrafrique
  - 1.2 Comores
  - 1.3 Congo
  - 1.4 Congo (RD)
  - 1.5 Côte d'Ivoire
  - 1.6 Gabon
  - 1.7 Mali
  - 1.8 Mauritanie
  - 1.9 Sao Tomé et Príncipe
  - 1.10 Sénégal
  - 1.11 Tchad
  - 1.12 Togo
  
2. Place des statistiques et synthèses économiques dans une SNDS
  
3. Intégration des statistiques sociales sectorielles dans une SNDS
  - 3.1 Statistique du travail
  - 3.2 Statistiques de l'éducation
  - 3.3 Statistiques de la santé
  - 3.4 Statistiques du monde rural

**CENTRAFRIQUE**



**⌘ ETAT  
D'AVANCEMENT DE  
LA SNDS DE LA RCA**

**⌘ Par Mr: Christophe BAYO**

# ACTIONS ENTREPRISES ET DIFFICULTES RENCONTREES



1. CADRE INSTITUTIONNEL
2. PRODUITS DISPONIBLES
3. RESSOURCES FINANCIERES
4. PROBLEMES ET SOLUTIONS

# 1. CADRE INSTITUTIONNEL



- ⌘ ICASEES CREE PAR DECRET N°06.238 DU 21 JUILLET 2006 DOTE D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME;
- ⌘ DECRET PORTANT REORGANISATION DU CONSEIL NATIONAL DE STATISTIQUE (EN CONSEIL DES MINISTRES);
- ⌘ DECRET DE MISE EN PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT (EN COURS).

## 2. PRODUITS DISPONIBLES

- ⌘ FEUILLE DE ROUTE AVEC UN PROJET DE BUDGET;
- ⌘ CALENDRIER DES ACTIVITES.

# 3. RESSOURCES FINANCIERES



⌘ CONTRIBUTION NATIONALE  
(EQUIPEMENTS, CNS)

⌘ BANQUE MONDIALE (\$116 000)

⌘ BAD A TRAVERS LE PCI

⌘ ACBF

## 4.1. PROBLEMES

⌘ DIFFICULTE DE LA MOBILISATION DE  
L'ENVELOPPE GLOBALE POUR LA MISE EN  
ROUTE DE LA FEUILLE DE ROUTE

## 4.2. SOLUTIONS



⌘ RENFORCER LE PLAIDOYER AUPRES DES  
PARTENAIRES



⌘ MERCI POUR VOTRE ATTENTION

**COMORES**

# **UNION DES COMORES**

*Unité – Solidarité Développement*

-----  
**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ECONOMIE DU PLAN,  
CHARGE DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI**

-----  
**COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN**

-----  
**DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE**

## **Présentation sur l'état d'avancement de la SNDS**

Le Plan d'Action de Marrakech pour la Statistique (MAPS) a recommandé aux pays d'élaborer ou adopter une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) d'ici fin 2006 afin que sa mise en œuvre soit faite dans les années suivantes. Les Institutions Internationales, régionales, sous régionales se sont mobilisés pour aider les pays à élaborer leur SNDS dans le meilleur délai.

Ainsi, le secrétariat du Consortium PARIS21 (Partenariat statistique au service du développement au 21<sup>ème</sup> Siècle) œuvre pour qu'à la fin de 2006 la grande majorité des pays en développement aient effectué des réformes profondes pour le développement de leurs Systèmes Statistiques. C'est dans cette perspective qu'il a organisé du 2 au 4 décembre 2004, à Addis-Abeba pour les régions de l'Afrique de l'Est et centrale francophone, un atelier visant, entre autres, à fournir les éléments méthodologiques nécessaires à l'élaboration d'une Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS).

L'Union des Comores invitée à cette rencontre se préoccupe d'effectuer cette intégration. Elle a organisé en partenariat avec les Organismes internationaux notamment le PNUD, le 22 juin 2005 à l'hôtel le Moroni, par le biais du Commissariat Général au Plan, un atelier sur l'Organisation du Système Statistique National. La Direction Nationale de la Statistique a recruté trois (3) consultants nationaux pour faire l'état de lieu du SSN, organiser un atelier national et rédiger un rapport sur le Système Statistique National.

Cet atelier, premier du genre dans le pays avait rassemblé les autorités, les représentants des Organismes internationaux, les Organismes Non Gouvernementaux ainsi que les différents acteurs socioéconomiques utilisateurs et/ou producteurs de données statistiques. Les principaux objectifs de cet atelier sont de mieux sensibiliser les différents

services producteurs et les utilisateurs de statistiques sur la nécessité d'élaborer une SNDS et de mener une réflexion sur une meilleure organisation du SSN.

Afin de mieux cerner les problèmes auxquels est confronté le Système Statistique National, un diagnostic sur son état actuel a été présenté à l'assistance par les consultants.

## **I- Diagnostic du Système Statistique National**

- L'absence de loi statistique a des conséquences qui nuisent au fonctionnement du système:
  1. Méconnaissance du caractère légal des statistiques officielles;
  2. Refus des autres organes surtout les entreprises, de fournir des données; etc.
- **Manque de:**
  1. Coordination et collaboration entre les producteurs des statistiques;
  2. Concertation entre les producteurs et les utilisateurs.

Au niveau de la Direction Nationale de la Statistique:

- Malgré l'existence des statisticiens sur le marché du travail, il y a une insuffisance de personnel qualifié pour:
  1. la collecte et le traitement;
  2. l'analyse et la diffusion des informations.
- Insuffisance des ressources financières pour:
  1. l'acquisition des outils informatiques nécessaires notamment les logiciels spécialisés ;
  2. l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication notamment le téléphone et l'Internet ;
  3. mener le minimum d'activités quotidiennes.

## **2- RECOMMANDATIONS**

A l'issue des différentes présentations et les travaux des groupes de réflexion, il ressort qu'un certain nombre de recommandations peuvent être retenues. La liste ne pouvant pas être exhaustive, on se contentera de cette courte liste, à savoir :

## **II- Recommandations**

- Mise en place d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) à travers :
  - 1 la mise en place d'un cadre juridique: loi statistique.

- 2 l'autorité de la Direction Nationale de la Statistique sur les opérations de collecte d'envergure nationale;
  - 3 L'obligation de réponses;
  - 4 La confidentialité des données individuelles;
- Mise en place d'un cadre institutionnel:
    - 1 Instituer le Système Statistique par la création d'un Conseil National de Statistique;
    - 2 Définir les missions statistiques de chaque service producteur de données;
    - 3 Définir le rôle de la Direction Nationale de la Statistique au sein du Système Statistique et préciser les missions des Divisions Statistiques des Îles.
  - Recruter les statisticiens qui sont stagiaires dans les organes de Statistique notamment la Direction Nationale;
  - Recycler et former sur le tas les cadres disponibles;
  - Ouvrir une formation d'Agents statistiques à l'Université sous le parrainage d'une Grande Ecole de Statistique comme l'Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée d'Abidjan;
  - Fournir les moyens financiers pour:
    1. l'acquisition des outils informatiques et l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication;
    2. la collecte et le traitement des données.
  - Développer la coopération avec les organismes internationaux de Statistique (AFRISTAT, PARIS21, FMI, Eurostat, CEA et COMESA etc.);
  - Prospector les ressources internes et externes pérennes pour financer les activités statistiques (ex: RAU).

### **3 Conclusion**

- Instituer une Direction Nationale de la Statistique qui joue les rôles de:
  1. Coordonner et suivre les activités statistiques;
  2. Harmoniser et élaborer les méthodes;
  3. Assister les services producteurs;

L'organisation administrative juridique et technique doit se faire dans le cadre du respect de la loi statistique explicitement élaborée.

A près ce travail un ensemble d'activités est programmé d'ici la fin de l'année 2006. Il s'agit

- de la rédaction et la finalisation du diagnostic par des consultants Internationaux et nationaux à travers des ateliers insulaires et national ;
- la rédaction de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (Plan d'action et plan de financement) par des consultants Internationaux et nationaux à travers des ateliers insulaires et national ;
- validation de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique en décembre 2006.

Un appui financier des partenaires au développement sera nécessaire pour aider le gouvernement à mettre en oeuvre une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).

Le projet sera financé par le gouvernement Comorien et la Banque Mondial à un montant de **74.909US\$**. Le Gouvernement contribue à la hauteur de **US\$25.000** pour soutenir les charges en électricité, en eau, entretiens locaux et équipements. La contribution de la Banque Mondiale qui s'élevé à **US\$ 49.909** assurera le financement des rubriques suivants :

- Rédaction du diagnostic et atelier de préparation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) ainsi que sa rédaction à un montant de **US\$ 28577**.
- Atelier de validation de Stratégie Nationale de Développement de la Statistique à la hauteur de **US\$15.234**
- Divers (Fonctionnement plusieurs rubriques) à un montant de **US\$6098**

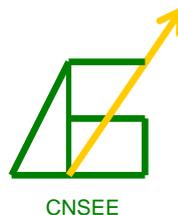
Activités pour la période Août – Décembre 2006

Activités	Période
Rédaction du diagnostic	Août – Octobre 2006
Ateliers de préparation de la SNDS	Août – Novembre 2006
Rédaction de la SNDS	Octobre – Décembre 2006
Validation de la SNDS	Fin décembre 2006

**CONGO**

MINISTERE DU PLAN, DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE L'INTEGRATION  
ECONOMIQUE ET DU NEPAD

-----  
CENTRE NATIONAL DE LA STATISTIQUE  
ET DES ETUDES ECONOMIQUES



REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

-----

---

DIRECTION GENERALE

**Séminaire de lancement de l'élaboration des stratégies nationales  
de développement de la statistique (SNDS).  
Bamako (MALI)  
29 août au 1<sup>er</sup> septembre 2006**

**Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de  
développement statistique : l'expérience de la République du  
CONGO**

Communication présentée par : **Monsieur Samuel AMBAPOUR**  
Directeur Général du CNSEE

## **Introduction**

Face à une demande statistique de plus en plus pressante, le Système Statistique Congolais (SSN) se doit d'améliorer ses prestations.

De manière concrète, il s'agit d'engager une série de réformes visant l'accroissement tant quantitatif que qualitatif des rendements du SSN.

Le présent rapport, qui dresse un bilan du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique du Congo, comporte, en sa première partie, une présentation critique du SSN et de sa principale composante à savoir le Centre National de la Statistique et des Etudes Economique (CNSEE).

### **1 - Brève présentation du Système Statistique National (SSN)**

#### **1.1 Nature**

Le Système Statistique Congolais est décentralisé. Il est composé :

- D'un organe central, le Centre National de la Statistique et des Etudes Economique (CNSEE) dont le décret n° 2003-133 du 31 juillet 2003 précise les attributions et l'organisation ;
- Des structures (directions, services, bureaux ou cellules) chargées de produire des statistiques sectorielles au sein de la plupart des départements ministériels et dans certaines entreprises privées;
- De la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) qui participe à la confection de la balance des paiements et élabore les statistiques monétaires.

#### **1.2 Base légale**

Le système statistique congolais est encore régi par la loi n° 27/82 du 7 juillet 1982 sur la statistique et les quatre textes d'application suivants :

- Le décret n° 84/454 du 10 mai 1984 portant création de la Commission Supérieure de la Statistique, organe de coordination et d'harmonisation des activités statistiques sur l'ensemble du territoire national ;
- Le décret n° 84/644 du 11 juillet 1984 traitant du visas statistique imposé à toute enquête statistique et des principes de l'obligation de réponse et du secret statistique ;
- Le décret n° 86/414 du 27 mars 1986 règlementant l'immatriculation des agents économiques installés en République du Congo ;
- L'arrêté n° 7061 du 11 septembre 1986 fixant les modalités d'immatriculation des agents économiques

### **1.3 Coordination statistique**

Les activités statistiques en République du Congo sont coordonnées par la **Commission Supérieure de la Statistique (CSS)** créée par décret n° 84/454 du 10 mai 1984. Celle-ci n'a malheureusement jamais fonctionné du fait de sa lourdeur et de sa composition. Présidée par le Premier Ministre, la CSS compte parmi ses membres 13 ministres et plus d'une dizaine de directeurs généraux d'administrations centrales !

En attendant la refonte de cet organe, il a été créé au sein de la Direction Générale du CNSEE une direction centrale chargée de la coordination et de l'harmonisation statistiques.

### **1.4 Organisation du CNSEE**

Le CNSEE est une administration publique rattachée au Ministère chargé du Plan. Ce statut suscite actuellement des interrogations quant à son efficacité. C'est ainsi que le PPDS préconise la mise sur pied d'un groupe de travail rassemblant décideurs politiques, producteurs et utilisateurs des données statistiques, ayant mandat de préciser les conditions d'une éventuelle autonomisation du CNSEE.

#### **1.4.1 Organigramme**

Le décret ci-dessus cité organise le CNSEE en :

- 5 Directions Centrales : Statistiques démographiques et Sociales, Statistiques Economiques, Coordination et Harmonisation Statistiques, Informatique et Gestion de la Base des données, Affaires administratives et Financières ;
- 11 directions départementales ;
- 03 Services rattachés à Mr le Directeur Général du CNSEE.

#### **1.4.2 Ressources humaines**

Les agents en service à la Direction Générale du CNSEE émargent au budget de l'Etat : ils sont recrutés par la Fonction Publique congolaise puis affectés au CNSEE.

Toutefois, pour une exécution harmonieuse de ses activités, le CNSEE recourt parfois au recrutement des jeunes diplômés sans emploi dont il supporte lui-même le paiement des salaires.

Le CNSEE emploie en tout 145 agents dont 61 évoluent dans les directions départementales.

La classification de ce personnel par grade révèle une prédominance des cadres supérieurs qui se chiffrent à 76 soit 6 ISE, 4 Démographes, 1 ITS, 14 autres cadres de catégorie A et 51 Techniciens Supérieurs de la statistique formés localement et assimilés à des ITS par la Fonction Publique .

Dans l'accomplissement de ses missions, le CNSEE bénéficie de l'assistance technique des experts internationaux. Dans ce registre, on peut citer particulièrement :

- L'appui technique apporté par les experts d'Afristat dans l'exécution de certains projets dont : l'ECOM, le Projet de Comparaison internationale (PCI) et la comptabilité nationale ;
- L'assistance technique des experts de ORC MACRO International sur le projet EDSC-1 ;
- Les interventions des experts de l'Equipe d'Appui Technique (EAT) du Fonds des Nations Unies de la Population (UNFPA) dans le cadre des préparatifs du recensement de la population.

Cette assistance mérite d'être renforcée pour pallier autant que possible les faiblesses techniques du personnel actuellement en service au CNSEE.

### 1.4.3 Financement

La volonté de l'Etat à promouvoir la production de la statistique se manifeste à travers les inscriptions budgétaires au profit du CNSEE .

**Tableau n°1:** Moyens financiers du CNSEE de 2001 à 2005 (en milliers frs cfa)

Rubriques/Année	2001	2002	2003	2004	2005
Budget Fonctionnement	80,5	126,5	126,5	126 ,5	141,0
Budget Investissement	470,0	605,0	385,0	775,0	1 175,0

De 2001 à 2003, le taux d'exécution des budgets de fonctionnement et d'investissement n'avait jamais dépassé les 30 % du fait principalement des responsables du CNSEE qui soit ne déclenchaient pas les procédures d'engagement des fonds, soit ne suivaient pas ces dernières.

Le CNSEE s'est montré plus agressif vis-à-vis de l'Etat en 2005 : le taux d'exécution du budget de cette année est supérieur à 50% surtout en ce qui concerne le budget d'investissement dont la grande inscription de 2005 est due aux activités du Recensement général de la Population et de l'Habitation (RGPH).

#### **1.4.4 Equipement**

Le patrimoine matériel du CNSEE a été en quasi-totalité détruit par les guerres civiles des années 1997 et 1998. Toutefois, à la faveur des grandes opérations de collecte financées, en partie, par des sources extérieures, le CNSEE se dote progressivement des moyens matériels indispensables à l'exercice de ses fonctions. Il compte actuellement : 16 véhicules tout terrain, 4 photocopieurs, 27 micro-ordinateurs, 8 imprimantes, 1 ligne téléphonique, 1 connexion à l'Internet.

#### **1.5 Production Statistique**

##### **1.5.1 Sources des données et principaux produits**

Conformément à ses attributions et en fonction des moyens matériels et humains disponibles, le CNSEE collecte de manière permanente des données sur certains domaines tels que l'éducation, la santé, l'état civil, les transports, le commerce extérieur, l'agriculture, etc. Les activités les plus régulières sont relatives à l'immatriculation des agents économiques et l'observation des prix.

Cette collecte permanente est destinée à la production de l'Annuaire Statistique et du Bulletin Mensuel des Statistiques. C'est ainsi que l'Annuaire Statistique 2004 est en impression tandis que celui de 2005 est en élaboration. Notons que le dernier Annuaire Statistique publié se rapporte à l'année 1988.

Outre la collecte permanente, le CNSEE est en cours d'exécution de quelques opérations d'envergure nationale telles que :

- Le quatrième recensement général de la population et de l'habitation du Congo actuellement en phase des travaux cartographiques et dont la collecte des données pourrait s'effectuer en décembre 2006 pour pouvoir disposer des données brutes au cours de l'année 2007.
- La première Enquête Congolaise auprès des Ménages pour l'évaluation de la pauvreté (ECOM) dont les rapports d'analyse des résultats sont disponibles depuis avril 2006. Il est préconisé l'exécution d'une ECOM tous les 5 ans.
- La première Enquête Démographique et de Santé du Congo (EDSC-1) le rapport d'analyse des résultats sera disponible au cours du dernier trimestre de l'année 2006. Il est préconisé l'exécution d'une EDSC tous les 5 ans.

Deux autres enquêtes d'envergure nationale sont en préparation avancée. Il s'agit de :

- l'enquête urbaine sur l'emploi et le secteur informel
- et l'Enquête sur la Production Industrielle (EPI).

### **1.5.2 Diffusion des données**

A la faveur de la mise en œuvre du PPDS, le CNSEE est destiné à une amélioration quantitative et qualitative de ses productions dont il devrait se soucier de garantir une diffusion systématique. C'est ainsi que, conformément aux dispositions du PPDS, des réflexions se mènent pour définir une politique adéquate de diffusion des résultats statistiques utilisant les nouvelles technologies et respectant les normes internationales telles que le Système Général de Diffusion des Données (SGDD).

### **1.6 Formation en cours d'emploi**

La suspension des recrutements à la Fonction Publique jumelée à la fuite des cadres vers des secteurs plus rémunérateurs rend impérieuses l'adoption et la mise en œuvre d'une politique de formation en cours d'emploi.

Les grands axes de cette politique sont déjà définis dans le PPDS et certains organismes internationaux soutiennent déjà le CNSEE dans cette voie ; il s'agit notamment de :

- L'African Capacity Building Foundation (ACBF) qui finance le Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques, Etudes Prospectives et Planification (RESPEC) dont une des composantes est relative aux formations diplômante et non diplômante ;
- La Banque Mondiale au travers du projet « renforcement institutionnel et technique du système statistique national » qui accorde une place de choix à la formation en cours d'emploi.

### **1.7 Principaux obstacles**

L'épanouissement du système statistique du Congo est étouffé par les goulots d'étranglement suivants :

- Le manque de coordination des activités statistiques engendrant la production et la diffusion des données parfois contradictoires ;
- La précarité des moyens humains et matériels mis à la disposition des services producteurs des données statistiques : les taux de décaissements des sommes inscrites au budget de l'Etat dépassent rarement 50% ;
- L'insuffisance tant quantitative que qualitative des effectifs du personnel employé dans les services statistiques, insuffisance accentuée au fil des années par le dégel des recrutements des jeunes diplômés et la fuite des cadres vers des structures mieux rémunérateurs ;
- Le démembrement du CNSEE suite à une décision gouvernementale rattachant la Direction des synthèses économiques non pas au CNSEE mais à la Direction Générale de l'Economie amputant ainsi le CNSEE de l'élaboration des comptes nationaux.

## **2 – Nécessité d'une Stratégie nationale de développement statistique (SNDS)**

De 2000 à 2003, le Système Statistique du Congo a fait l'objet de quelques diagnostics :

- En novembre 2000, une concertation nationale sur la statistique avait permis aux producteurs et utilisateurs des statistiques de faire l'état des lieux en vue de réorganiser l'existant et repenser la coordination statistique technique et administrative ;
- La mission conjointe (CEMAC, EUROSTAT, AFRISTAT et BEAC) effectuée en mars 2001, a également analysé le fonctionnement du système statistique national et formulé des recommandations ;
- Du 10 au 23 mai 2003, une mission multisectorielle du Fonds Monétaire International (FMI) a aussi produit un diagnostic du système statistique national ;
- La Banque Mondiale a, en juillet 2003, procédé à une évaluation sommaire du Système statistique congolais.

Toutes ces revues ont décrit un système statistique national peu performant et incapable de répondre favorablement aux demandes en données statistiques rendues pressantes par les enjeux de l'heure, notamment : l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

**Aussi, la réhabilitation du système statistique national devenait-elle impérieuse.**

## **3– Processus d'élaboration de la stratégie nationale de développement statistique (SNDS)**

### **3.1 Financement du processus**

A la lumière des recommandations des revues sus évoquées, le processus d'élaboration de la SNDS s'est consolidé à la faveur d'un don de 250.000 US\$ octroyé par la Banque Mondiale dans le cadre du Fonds Fiduciaire pour le Renforcement Institutionnel et technique du Système Statistique National.

Ces fonds sont venus soutenir les efforts du Gouvernement de la République pour financer un vaste projet englobant trois composantes :

- Elaboration d'un Programme Pluriannuel de Développement Statistique (PPDS) ;
- Assistance technique pour la production statistique ;
- Apport d'une formation locale et étrangère, et d'équipements informatiques.

### 3.2 Organes d'exécution du projet

L'élaboration du Programme Pluriannuel de Développement Statistique (PPDS) s'est faite à base d'un processus participatif placé sous la tutelle du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE).

Le projet a été, de manière pratique, placé sous la responsabilité :

- D'une Equipe Technique du Projet (ETP) composée de trois anciens Directeurs Généraux du CNSEE ;
- D'un consultant international chargé d'apporter un appui à l'Equipe Technique du Projet (ETP) ;
- Du Conseiller en statistiques multisectorielles du Fonds Monétaire International ayant assuré la coordination du Projet.

### 3.3 Principales étapes

a-) L'élaboration du PPDS a été concrètement mise en chantier avec l'organisation d'un **séminaire national de lancement du processus** tenu à Brazzaville du 18 au 19 novembre 2003. Cent trente cinq (135) cadres de l'ensemble du système statistique national ont participé à ce séminaire avec comme objectifs fondamentaux :

- présenter le rapport diagnostic du système statistique au Congo ;
- présenter le contexte global des activités envisagées par le projet aux partenaires locaux et étrangers, afin de recueillir leurs avis ;
- informer et sensibiliser tous les partenaires impliqués dans les activités de production, diffusion et utilisation des données statistiques, sur l'importance d'un Programme Pluriannuel de Développement Statistique ;
- jeter les bases de l'élaboration du Programme Pluriannuel de Développement Statistique ;
- valider la démarche de l'élaboration du Programme Pluriannuel de Développement Statistique.

Des communications ciblées, présentées par des personnes dûment identifiées, ont alimenté les discussions de ce séminaire ayant abouti aux recommandations suivantes :

- maintien de l'unité statistique ;
- révision urgente des textes institutionnels ;
- révision des statuts particuliers des statisticiens ;
- organisation d'une formation conséquente en faveur des produits du Centre d'Application de la Statistique et de la Planification (CASP) ;
- rétrocession de la taxe statistique au système statistique national ;
- octroi de l'autonomie administrative et financière du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE) ;

- renforcement de l'appui financier du Gouvernement et des partenaires au développement ;
- mise en place d'un programme harmonieux des activités statistiques à court et moyen termes.

#### **b-) Séminaire de validation du Programme Pluriannuel de Développement Statistique**

Au regard des recommandations du Séminaire de lancement du processus, l'Equipe Technique du Projet, a rédigé le premier draft du PPDS qui a été soumis à l'ensemble des partenaires du système statistique au cours d'un séminaire de validation tenu les 8 et 9 juin 2004.

Ce séminaire, ayant connu la participation de 82 personnes, a été présidé par le Conseiller du Fonds Monétaire International (FMI), Coordonnateur du projet.

A la suite de ce séminaire, le consultant international et l'Equipe Technique, après plusieurs investigations auprès des producteurs et des utilisateurs des données statistiques, ont produit le document final du Programme Pluriannuel de Développement Statistique le 31 juillet 2004.

La version finale du PPDS s'articule autour des points suivants :

- Contexte et procédure ;
- Situation actuelle du système statistique national ;
- Faiblesses et forces actuelles du système ;
- Sommaire du schéma stratégique de développement ;
- Mise en œuvre temporelle ;
- Risques et suivi.

#### **c- Pilotage du Programme Pluriannuel de Développement Statistique**

Il est prévu que le Programme Pluriannuel de Développement Statistique soit piloté par deux types d'organismes :

- un comité de pilotage (instance politique) présidé par le Président de la Commission Supérieure de la Statistique : le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques en assurerait le Secrétariat ;
- et des comités techniques sectoriels de suivi.

#### **4 – Mise en oeuvre de la stratégie nationale de développement statistique (SNDS)**

Si l'élaboration du Programme Pluriannuel de Développement Statistique s'était effectuée de manière relativement satisfaisante jusqu'à son adoption le 31 juillet 2004, **sa mise en oeuvre, par contre, demeure timide.**

L'adoption du PPDS par le Conseil des Ministres est conditionnée par la promulgation de la nouvelle Loi sur la Statistique qui, après avis de la Cour Suprême de Justice consultée par le Gouvernement, venait à peine d'être transmise aux deux chambres de l'Assemblée Nationale.

Toutefois, malgré le caractère non officiel du PPDS, ce dernier a déjà connu un début de mise en oeuvre symbolisé particulièrement par le financement et l'exécution des grandes opérations de collecte telles que le Recensement général de la Population et de l'Habitation (RGPH), l'Enquête Congolaise auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté (ECOM), la première Enquête Démographique et de Santé du Congo (EDSC-1).

**CONGO ( RD )**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
Institut National de la Statistique

**Elaboration de la Stratégie Nationale de  
Développement  
de la Statistique en République Démocratique du Congo**

**Etat d'avancement des travaux**

**Document préparé à l'occasion du Séminaire de lancement  
de l'élaboration des Stratégies nationales de développement de la  
statistique**

Bamako (Mali) 29 août-1<sup>er</sup> septembre 2006

**Kinshasa le 25 août 2006**

## **LISTE DES ACRONYMES**

---

BCC	: Banque Centrale du Congo
CAPNAT	: Projet de Renforcement des Capacités nationales (Coopération Française)
DEP	: Direction d'Etudes et de Planification
DSCR	: Document de Stratégie de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté
DSRP-I	: Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ENHAPSE	: Enquête Nationale sur l'Habitat et le profil Socio-économique des Ménages
GET	: Groupe d'étude sur le transport
INS	: Institut National de la Statistique
OCC	: Office congolais de Contrôle
OFIDA	: Office des Douanes et Accises
PEV	: Programme Elargi de Vaccination
PRONANUT	: Programme National de Nutrition (ancien CEPLANUT)
REGIDESO	: Régie de Distribution d'eau
SENAREC	: Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
SNHR	: Service National d'Hydraulique Rurale
SNSA	: Service National des Statistiques Agricoles
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPPE-SRP	: Unité de Pilotage du Processus de l'Elaboration et de mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté

---

---

**TABLE DES MATIERES**


---

<b>Liste des acronymes</b>	<b>2</b>
1 Introduction	4
2. Présentation de l'appareil statistique	4
2.1. Textes statistiques organisant l'activité statistique	4
2.2. Coordination statistique	5
2.3. Organisation de l'INS	5
2.3.1. Organigramme	5
2.3.2. Ressources humaines	7
2.3.3. Financement	7
2.3.4. Equipement	7
2.4. Production statistique	7.
2.4.1. Principaux produits et sources des données	7
.....	
2.4.2. Diffusion des données statistiques	8
2.5. Formation continue	8
2.6. Principaux obstacles au développement de la statistique	9
3. Programmes statistiques	9
3.1. Expériences du pays dans le domaine de l'élaboration de programmes statistiques	9
3.2. Programme en cours d'exécution	9
<b>3.3. Processus d'élaboration du programme statistique actuel.</b>	10
3.3.1. Description du processus	10
3.3.2. Contenu, niveau d'exécution et financement du programme	10.
3.4. Programme (Stratégie nationale de développement de la statistique) en cours d'élaboration	10
3.4.1. Etat de l'élaboration du processus	10
3.4.2. Perspectives	10

## 1. Introduction

Depuis 2001, la République Démocratique du Congo s'est engagée dans le processus de l'élaboration du DSRP dont la version finale vient d'être adoptée depuis juillet 2006 par le Gouvernement. Un des piliers de ce DSRP à savoir la Promotion de la bonne Gouvernance, a retenu le renforcement de la qualité des Statistiques comme un des axes d'intervention. Ceci s'explique du fait que le Gouvernement congolais qui reconnaît la nécessité de disposer d'une information statistique de bonne qualité pour le suivi et l'évaluation de sa SRP, est conscient des insuffisances actuelles du système statistique congolais qui appelle à être réformé pour une efficacité accrue dans la production et la mise rapide à la disposition des utilisateurs, des indicateurs requis. Mettre en œuvre une la Stratégie Nationale de développement de la Statistique aux priorités bien définies figure en bonne place parmi les actions prioritaires retenues par le Gouvernement pour mener à bon port le programme de développement du pays contenu dans la SRP. Entre temps l'INS, au lendemain de l'Atelier régional PARIS 21 sur le Plan directeur de la Statistique, tenu en 2000 à Lusaka, a amorcé une démarche visant à amener le Gouvernement à s'engager dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie de développement de son système statistique. Cette démarche a conduit à l'organisation en 2002, du 1<sup>er</sup> Atelier entre producteurs et utilisateurs des statistiques en République Démocratique du Congo. Des recommandations formulées lors de cet atelier ont été reprises et diffusées sous le titre « Déclaration du Palais du Peuple sur le développement de la Statistique en République Démocratique du Congo ». Au mois de février de cette année, il fut organisé le 2<sup>ème</sup> Atelier entre producteurs et utilisateurs des statistiques dans le cadre du processus d'élaboration de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS). Au cours dudit atelier fut présentée et discutée la feuille de route à laquelle se réfèrent actuellement les structures ad hoc mises en place pour élaborer la SNDS de la République Démocratique du Congo

## 2. Présentation de l'appareil statistique

### 2.1. Textes statistiques organisant l'activité statistique

L'activité statistique dans son ensemble reste régie depuis l'époque coloniale par l'Arrête du Régent du 1<sup>er</sup> juillet 1947 sur l'organisation administrative ainsi par les Arrêtés Royaux ultérieurs portant modification de l'arrêté de 1947. Aux termes de ces textes, la production des statistiques constitue une des principales missions du Secrétariat Général, un des 5 principaux services du Gouvernement Général de la Colonie belge..

Aujourd'hui, l'INS, organe central du SSN, est régi par l'Ordonnance présidentielle n° 78-397 du 03 octobre 1978 portant création et statut de l'INS comme Etablissement Public dont la mission générale est de rassembler et d'analyser ,pour le compte du Gouvernement, les informations statistiques pour sa politique démographique, économique et sociale. Il faut mentionner également d'autres textes organisant la production des statistiques. Il s'agit de :

- l'Arrêté départemental n° CAB/PLAN/90 du 14 avril 1990 du ministre du Plan portant institution de la Commission des Etudes statistiques et des comptes nationaux dont la mission est de concevoir un système d'élaboration des comptes nationaux et d'harmoniser la collecte des statistiques économiques et sociales ;
- l'Arrêté interministériel n°004/CAB/MIPLERECO/MINECIF/FIN&BUD/2001 du 16 février 2001 des ministères du Plan, du Commerce extérieur, de l'Economie, des Finances et du Budget portant création et organisation d'un Comité Technique de gestion des Statistiques du Commerce extérieur ;

- les dispositions administratives relatives à la production des statistiques sectorielles selon lesquelles chaque ministère comprend dans ses directions organiques, une Direction des Etudes et Planification dont une des missions est d'organiser et de gérer la production des statistiques au sein du ministère ;
- les dispositions administratives propres à plusieurs entreprises nationales qui disposent en leur sein d'un service produisant des informations statistiques pour leurs besoins spécifiques.

## **2.2. Coordination statistique**

Il se dégage du fonctionnement de ces différents organes, services et structures qu'ils produisent leurs statistiques en dehors de toute coordination (absence d'un organe de coordination nationale) et sans concertation entre eux. Toutefois, la coordination technique du système statistique national est assurée par l'INS aux termes de l'Ordonnance présidentielle n° 78-397 du 03 octobre 1978 portant création et statut de l'INS qui en son Article 3 reconnaît à ce dernier comme entre autres charges, celles :

- de centraliser les statistiques de base, des inventaires des personnes, des entreprises et des biens à des fins d'exploitation statistique ;
- d'uniformiser et d'harmoniser les méthodologies des travaux statistiques en République démocratique du Congo;

## **2.3. Organisation de l'INS**

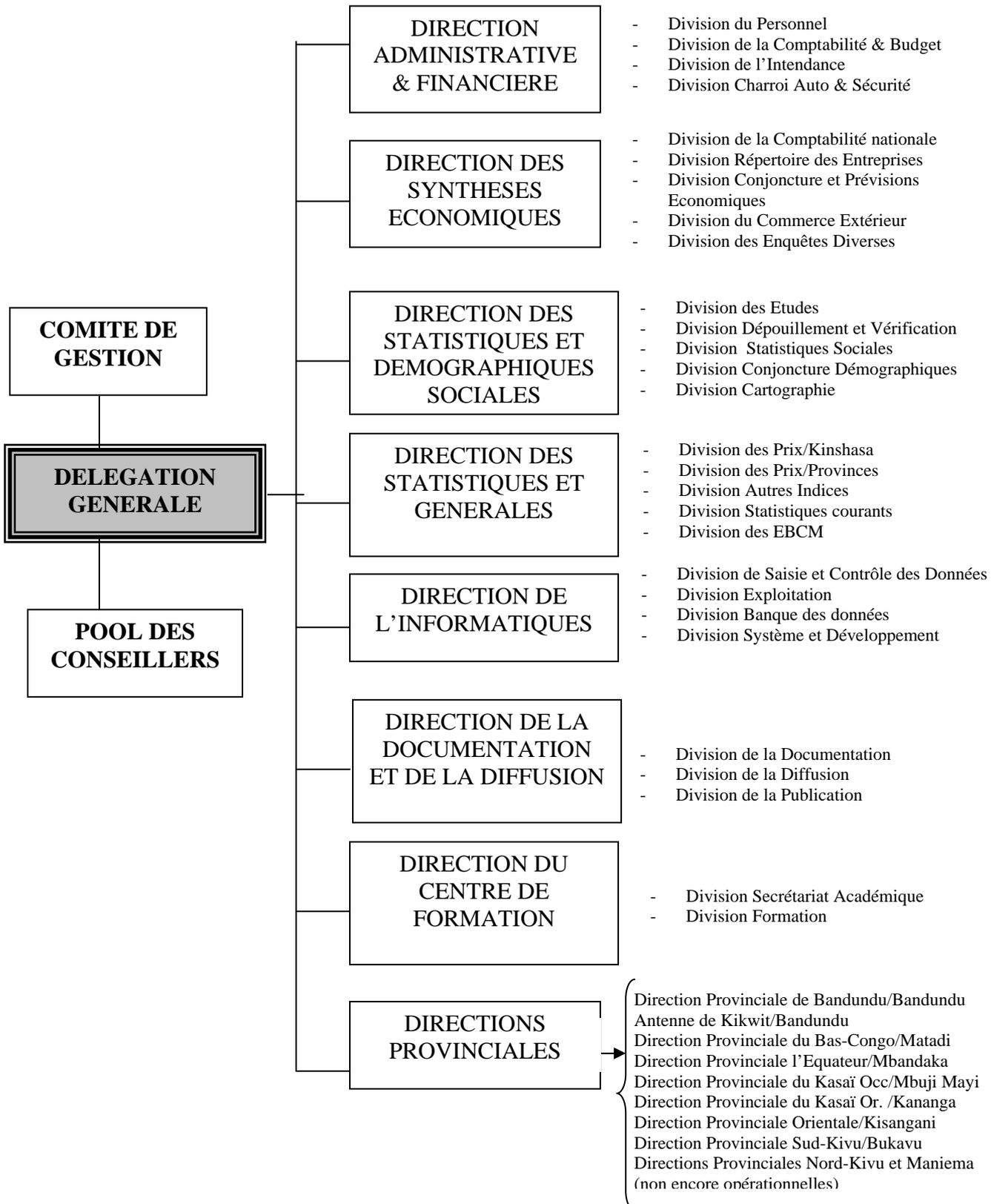
### **2.3.1. Organigramme**

En conformité avec les dispositions de la loi portant dispositions générales applicables aux Entreprises Publiques, les structures de l'Institut sont

- Le Conseil d'Administration, ici appelé Conseil Scientifique ;
- Le Comité de Gestion, ici appelé Comité Directeur ;
- Le Collège des Commissaires aux Comptes.

Pour le fonctionnement général de l'INS, le Comité de gestion s'appuie actuellement sur une organisation administrative et technique qui comprend 7 directions centrales, 10 directions provinciales dont 8 opérationnelles. L'organigramme ci-dessous donne les principales subdivisions de cette organisation.

## ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE



### 2..3.2. Ressources humaines

L'INS est actuellement représenté dans toutes les provinces de la République Démocratique du Congo sauf au Nord Kivu et au Maniema. Il emploie 484 agents et cadres comprenant notamment des ingénieurs statisticiens économistes (2), des ingénieurs de travaux statistiques (4), des licenciés en statistiques (13), en mathématiques (4), en économie (11), en informatique (12) en démographie (5), des MSc, DES, DEA en démographie (11), des gradués et adjoints techniques de la statistique (28). Ce personnel est faiblement rémunéré. Ceci entraîne une fuite des cadres vers des horizons plus attrayants. Ces 5 dernières années, on a assisté à des départs importants des cadres. A titre illustratif, sur 8 ingénieurs statisticiens économistes envoyés en formation par l'INS, il n'en reste que 2 qui d'ailleurs sont actuellement en position de disponibilité. L'absence pendant un long moment, d'un programme de formation continue, le vieillissement du personnel et la difficulté de mettre ce personnel à la retraite sont là d'autres problèmes relatifs aux ressources humaines

### 2.3.3 Financement

L'INS est pris en charge par le Trésor public (rémunérations, fonctionnement et investissement.) Il n'existe pas de politique nationale de financement des travaux statistiques. Les grandes opérations statistiques menées par l'INS ont été financées par des interventions extérieures. (PNUD, UNFPA, UNICEF, Coopération française, BAD, BM, USAID)

### 2.3.4. Equipement

Les différents types de matériel (matériel roulant, matériel informatique et bureautique, immeuble, mobilier, moyens d'information et de communication) dont dispose l'INS et qui sont pour la grande majorité concentrés à Kinshasa, sont insuffisants et ont quelque peu vieilli

## 2.4. Production statistique.

### 2.4.1. Principaux produits et sources des données

Comme signalé plus haut, en plus de l'INS, il existe plusieurs services qui produisent des statistiques. Pour les statistiques publiques, la grande majorité des ministères (intérieur, agriculture, santé, éducation, mines, transport, finances, économie, justice, affaires sociales, travail, commerce extérieur) et quelques entreprises publiques (Banque centrale, OFIDA, OCC, SNSA, DGM, DGI, DGRAD, INSS) produisent des statistiques relatives à leur secteur et domaine d'intérêt. La plupart des statistiques ainsi obtenues sont établies à partir des rapports administratifs. Il faut également signaler certaines enquêtes socio-économiques spécifiques réalisées pour leurs besoins propres, par certaines organisations privées nationales, bilatérales ou multilatérales, du fait de la non disponibilité des statistiques adéquates. Pour les 5 dernières années, quelques grandes opérations de couverture nationale ont été réalisées. C'est le cas notamment de :

- l'enquête sur l'état des lieux de la santé (1998) ;
- l'enquête sur l'habitat (2001) ;
- l'enquête MICS 2 (2001) ;

- l'enquête sur les sources productrices et les principaux utilisateurs des données sociodémographiques en République Démocratique du Congo ainsi que sur les indicateurs et les statistiques disponibles en République Démocratique du Congo (2002) ;
- l'enquête sur la situation des enfants et des femmes (2003) ;
- l'enquête PCI (depuis 2005) ;
- l'enquête mensuelle des prix à la consommation des ménages ;
- l'enquête nationale sur l'habitat et le profil socio-économique des ménages ENHAPSE (2001) ;
- le recensement des électeurs dans le cadre des élections pluripartistes de 2006 (2005) ;
- l'enquête de type 123 (2005-2006).

Pour les trois prochaines années, les opérations d'envergure nationale suivantes sont déjà en préparation. Il s'agit de :

- l'enquête démo-santé (EDS) pour 2006 et 2007 ;
- le recensement général de la population et de l'habitat pour 2009
- l'enquête 123 pour 2008

#### 2.4.2. Diffusion des données statistiques

Les diverses et multiples données disponibles et répertoriées ne sont pas suffisamment diffusées malgré l'adhésion de la République Démocratique du Congo au Système Général de diffusion des données (SGDD). En vue d'améliorer le système de diffusion des données en République Démocratique du Congo, il convient de noter que l'INS s'atèle actuellement avec l'appui de l'UNICEF à la mise en œuvre d'un programme qui permettra d'ici 2008 de disposer

- d'une base de données des indicateurs sous DEVINFO ;
- d'une base de données brutes sous REDATAM ;
- d'une base des données des informations géographiques (SIG) ;
- du site WEB (INS).

#### 2.5. Formation continue

Un programme de renforcement des capacités humaines a été élaboré pour l'ensemble des services du secteur public (y compris les services producteurs des statistiques) sous la supervision SENAREC. L'INS, pour sa part, a mis sur pied, dans le cadre du projet CAPNAT de la coopération française, un programme de formation continue qui a débuté en 2004. Certains aspects de ce programme de formation figurent parmi les priorités de DSRP dans l'un de ses axes d'intervention relatif à l'amélioration de la qualité des statistiques.

## 2.6. Principaux obstacles au développement de la statistique

Les principaux obstacles identifiés sont :

1. La faiblesse et l'obsolescence du cadre légal et institutionnel réglementant l'activité statistique remarquable notamment par l'absence de coordination et de concertation en matière de production et d'utilisation des statistiques ;
2. l'absence d'une politique nationale réelle de financement des travaux statistiques en dépit de la reconnaissance affichée de la spécificité et de l'importance de l'information statistique dans la gestion des affaires publiques ;
3. Le coût généralement élevé des grandes opérations statistiques à couverture nationale du fait de l'étendue du pays. Aujourd'hui, un RGPH ne coûte pas moins de 300.000.000 US ;
4. Le caractère très peu attrayant des rémunérations du personnel travaillant dans les services producteurs des statistiques en général et à l'INS en particulier ;
5. Le niveau dérisoire des investissements mis annuellement pour appuyer la production des statistiques ;
6. Le faible niveau d'utilisation des données disponibles principalement par les pouvoirs publics

## 3. Programmes statistiques

### 3.1. Expériences du pays dans le domaine de l'élaboration de programmes statistiques

Certains services à l'instar de l'INS, du SNSA pour les statistiques agricoles, de la direction des statistiques de l'OFIDA, du GET pour le transport, des DEP des ministères de la santé et de l'éducation ont développé une expertise en matière d'élaboration de programmes statistiques de moyen terme. A titre d'exemple, l'INS dispose d'un programme minimum de relance et de renforcement 2005 –2007. Ce programme a été mis sur pied dans la perspective de la mise en œuvre d'une stratégie globale de réhabilitation du SSN congolais. En plus de cet exercice, on notera le travail commun auquel ont pris part les experts des principaux services producteurs et utilisateurs des statistiques publics et qui a abouti à la production du plan de mise en œuvre du DSCRIP pour la période 2006-2008 en général et de l'axe relatif au renforcement de la qualité des statistiques en particulier.

### 3.2. Programme en cours d'exécution

Dans le programme en cours d'exécution on retrouve les activités suivantes :

- l'élaboration de la SNDS (2006) ;
- l'adhésion à AFRISTAT ;
- la formation du personnel et le recrutement des nouveaux cadres (statisticiens, démographes, économistes, informaticiens et sociologues) ;
- la préparation du RGPH (2006-2007) ;
- l'analyse des données de la 1<sup>ère</sup> enquête de type 1.2.3. (2006) ;
- la réalisation de l'enquête EDS (2006) ;
- la poursuite de l'enquête PCI ;
- la poursuite des travaux sur les comptes nationaux ;
- la préparation de la 2<sup>ème</sup> enquête du type 123(2006
- l'enquête pour la constitution et la mise à jour annuelle d'un Fichier National des Entités Administratives (2006) ;
- la création des bases de données (DEVINFO, SIG, REDATAM) (2006-2008) ;
- la réalisation d'une enquête sur la micro finance ;

- une enquête rapide sur les conditions de vie des ménages, les prestations des services publics et la perception de la pauvreté (2007) ;
- l' enquête agricole pour le suivi évaluation de la production agricole et des prix dans les marchés ruraux (2007) ;

### **3.3. Processus d'élaboration du programme statistique actuel.**

#### 3.3.1 Description du processus

Dans le cadre du DSRP, tous les services impliqués dans la production des indicateurs devant servir au suivi évaluation de la SRP, ont collaboré à la confection du Programme d'action et du Plan de mise en œuvre du Programme d'action de l'axe relatif au renforcement de la qualité des statistiques pour la période 2006-2008. Ces 2 documents contiennent des activités prioritaires devant être menées pour la période considérée.

#### 3.3.2. Contenu, niveau d'exécution et financement du programme.

Ce programme renferme les actions prioritaires tant au plan institutionnel réglementaire (promulgation de la loi statistique, restructuration de l'INS, mise en place du Conseil Supérieur de la Statistique) au plan de renforcement des capacités matérielles, financières et humaines qu'au plan de la production et de la dissémination des statistiques prioritaires. Quelques activités de ce programme statistique sont déjà en cours d'exécution et un bon nombre a un financement assuré. Pour les autres, leur financement sera négocié dans le cadre du financement global de la SRP

Quant aux enseignements à tirer de cette expérience qui en est encore à ses débuts, il faudra attendre d'ici 6 mois pour en dégager les premières leçons

### **3.4. Programme (Stratégie nationale de développement de la statistique) en cours d'élaboration**

#### 3.4.1. Etat de l'élaboration du processus

Au mois de mars de cette année, le Ministre du Plan a procédé, lors du 2<sup>ème</sup> Atelier Producteurs Utilisateurs des statistiques, au lancement officiel du processus de l'élaboration de la SNDS/RDC. A cette occasion, la feuille de route pour l'élaboration de la SNDS/RDC préparée par le Secrétariat Technique Permanent basé à l'INS, a été adoptée par les délégués des partenaires du SSN congolais. Conformément à la feuille de route, le processus d'élaboration du SNDS/RDC prévu pour 12 mois, devrait être réalisé en 6 phases stratégiques suivantes :

- l'engagement politique (novembre 2005 à mars 2006);
- l'adoption de la feuille de route. (mars 2006);
- l'établissement du diagnostic du système statistique national (mars à juin 2006) ;
- la formulation de la vision et des stratégies de renforcement des capacités à l'horizon 2011 (juin à août 2006);
- l'établissement plans d'actions pour la période 2007 à 2011 ( août à décembre 2006) ;
- le lancement de la mise en œuvre de la SNDS ( janvier 2007).

Bien avant cette date, des contacts et une série de rencontres ont été organisés. A cette occasion, le ministre du Plan a été largement informé du fondement, des objectifs et de la démarche de la SNDS. Il en fut de même pour les parties prenantes (principaux producteurs et utilisateurs ainsi les représentants des bailleurs locaux) du SSN congolais. Toutes ces démarches ont été menées par le Secrétariat Technique Permanent (STP), une cellule mise en place par le Directeur

Général de l'INS et dont une des mission était de coordonner toutes les activités touchant la SNDS en RDC

Pour ce qui est du financement de l'élaboration de la SNDS, des contacts ont été organisés suffisamment à temps avec les bailleurs locaux qui étaient alors disposés à appuyer le processus. Ces contacts ont été suspendus à la suite de l'annonce par la BAD de prendre en charge de la totalité des coûts locaux des travaux d'élaboration de la SNDS . Cet état des choses est à la base du retard de plus de 5 mois que le STP connaît à ce jour dans l'élaboration de la SNDS/RDC. On peut dire que la grande difficulté sur le chemin de l'élaboration et de la mise en œuvre de la SNDS en RDC est et sera essentiellement d'ordre financier.

En conclusion à cette section, il faut dire que le calendrier initial des activités accuse un très grand retard. . Les seules activités réalisées à ce jour sont :

- la mise en place de la cellule de coordination ;
- l'engagement politique (adhésion des gouvernants et des parties prenantes) ;
- l'adoption de la feuille de route ;
- le plan de mise en œuvre de certaines activités du diagnostic

### 3.4.2. Perspectives

Dés le bouclage du budget, il faudra revoir le calendrier. Pour la RDC, à cause du retard pris dans le processus électoral, l'on peut, en attendant la mise en place des nouvelles institutions, reprendre le processus là où il s'est arrêté. Ce faisant, le document de la SDNS pourra être disponible dès juin 2007 et sa mise en œuvre pourra intervenir à partir de janvier 2008. Ce calendrier permettra à la fois de bien négocier le financement général de la mise en de la SNDS, d'inscrire le financement des plans d'actions de la SNDS dans budget de l'Etat et de préparer sans précipitation en vue d'introduire au bon moment auprès du nouveau parlement, les projets des textes des lois sur l'organisation de la Statistique (le parlement actuel ne pouvant plus légiférer) Le calendrier prévisionnel réaménagé se présente de la manière suivante

Action	Période de mise oeuvre	Observation
Engagement politique	novembre 2005 à mars 2006	Déjà réalisée
Adoption de la feuille de route	mars 2006	Déjà réalisée
Etablissement du diagnostic	septembre à décembre 2006	Si budget bouclé en septembre 2006
Formulation de la vision et des stratégies de renforcement des capacités à l'horizon 2011	décembre 2006 à février 2007	Si budget bouclé en septembre 2006
Etablissement des plans d'actions 2007 à 2011	février à juin 2007	Si budget bouclé en septembre 2006
Elaboration des projets des textes légaux sur la statistique	juillet à août 2007	Si budget bouclé en septembre 2006
Lancement de la mise en œuvre de la SNDS	décembre 2007	

**COTE D'IVOIRE**

# ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE EN COTE D'IVOIRE

Par **OUATTARA Idrissa**  
**Directeur** Département Coordination  
et Actions Régionales à l'INS

---

Pour remédier à la situation de délabrement du système statistique national dans les années 80, le gouvernement a entrepris une opération de réhabilitation à travers l'élaboration du premier Schéma Directeur de la Statistique de la Côte d'Ivoire de la période 1996-2000 (SDS 96-2000).

L'objectif principal de cette stratégie nationale de développement de la statistique était de faire adopter un document qui décrirait les actions à mener et les projets à réaliser pendant les prochaines années pour rendre l'Appareil Statistique National capable de répondre aux besoins nationaux essentiels en mettant à la disposition des utilisateurs des statistiques de qualité.

La démarche pour atteindre cet objectif est un processus découpé en cinq étapes :

- 1- Lancement de l'opération : définition des objectifs et mise en place des structures.
- 2- Bilan de l'existant et Propositions d'orientations pour définir le système cible.
- 3- Propositions de scénarios pour atteindre le système cible.
- 4- Plans d'actions annuels pour exécuter le scénario choisi.
- 5- Mise en œuvre et suivi de l'exécution du schéma directeur de la statistique.

Le processus prévoyait que chaque étape devait être sanctionnée par un point de contrôle effectué par le Comité National de la Statistique et de la Normalisation Comptable, pour s'assurer que les actions à mener et les validations nécessaires ont bien été réalisées.

Trois structures principales ont été impliquées plus ou moins intensément dans la réalisation du projet. Il s'agit :

- du **Comité National de la Statistique et de la Normalisation Comptable (CNSNC)**, maître d'ouvrage du projet Schéma Directeur de la Statistique, présidé par le Ministre chargé du Plan. Les huit autres membres étaient des Ministres chargés de : l'Economie et des Finances ; l'Intérieur ; la Santé et des Affaires sociales; l'Education Nationale ; l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; l'Emploi et de la Fonction Publique ; l'Agriculture et des Ressources Animales ; l'Industrie et du Commerce.  
Le secrétariat du Comité est assuré par le Directeur Général de l'INS. Les documents à soumettre aux Ministres étaient examinés au préalable par un *Comité Directeur Technique* qui regroupaient leurs représentants.

- Le **Groupe de Projet**, maître d'œuvre du projet. C'est une instance d'exécution qui effectue des études et propose des orientations au Comité National de la Statistique et de la Normalisation Comptable.

Le Groupe de Projet a été appuyé par un *Groupe de Travail* de cinq (5) membres, spécialement chargé d'étudier le volet informatique qui doit accompagner le Schéma Directeur de la Statistique.

- Les **Commissions spécialisées**, au nombre de six, sur la période 1996-2000, regroupaient les producteurs et les utilisateurs de statistiques, avec une moyenne de vingt membres. Chacune était animée par un membre du Groupe de Projet et avait pour rapporteur un Sous Directeur de l'INS. Les Commissions spécialisées ont été constituées autour de six grands thèmes de la production statistique : *Population ; Conditions de vie des ménages ; Agriculture ; Entreprises non agricoles ; Grands équilibres économiques ; Environnement.*

*Pour le SDS 2001-2005, une septième commission spécialisée était chargée de la Gouvernance.*

Il faut signaler que chaque thème de production statistique est subdivisé en **filières** (une filière se définissant comme : tous les producteurs qui contribuent à l'élaboration d'une famille de statistiques d'un même domaine se référant à un même cadre conceptuel). 41 filières de production statistique ont été identifiées (cf. tableau 1 ci-dessous).

**Tableau 1 : Inventaire des 41 filières de production statistique**

<b>1.0</b>	<b>Population</b>	4.5	Transports
1.1	Etat et structure de la population	4.4	Eau et Electricité
1.2	Dynamique de la population	4.6	Postes et Télécommunications
1.3	Perspectives démographiques	4.7	Tourisme
<b>2.0</b>	<b>Matrice de Comptabilité Sociale</b>	4.8	Démographie des Entreprises
2.1	Education		
2.2	Santé	<b>5.0</b>	<b>Comptes de la Nation</b>
2.3	Emploi	5.1	Balance des paiements
2.4	Logement	5.11	Monnaie et Crédit
2.5	Revenu, consommation	5.12	Commerce Extérieur
2.6	Protection sociale	5.2	Finances
2.7	Culture et loisirs	<b>6.0</b>	<b>Comptabilité Verte</b>
2.8	Justice et Sécurité	6.1	Ressources Naturelles
<b>3.0</b>	<b>Comptes de l'Agriculture</b>	6.2	Etablissements Humains
3.1	Production végétale	6.3	Aménagement du Territoire
3.2	Production forestière	<b>7.0</b>	<b>Gouvernance</b>
3.3	Production animale	7.1	Sécurité
<b>4.0</b>	<b>Entreprises Industrielles et de Services</b>	7.2	Justice
4.1	Mines et Industries	7.3	Droit de l'homme
4.2	BTP	7.4	Corruption
4.3	Commerce et Service	7.5	Démocratie

## 1 –LE CONTENU DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE

Les travaux d'élaboration du Schéma Directeur 1996-2000 (SDS 19-2000) comportent des étapes importantes.

### *L'ETAPE 1 : Le contexte jusqu'à l'an 2000 et les ambitions statistiques*

Consacrée au lancement de l'opération Schéma Directeur de la Statistique, cette étape a été l'occasion de définir les objectifs et de présenter les structures impliquées dans son élaboration.

*Le contexte jusqu'en l'an 2000* était celui d'une Côte d'Ivoire qui se veut un état moderne et modèle avec un taux de croissance à 2 chiffres en l'an 2000. Cette croissance devait s'appuyer sur un secteur agricole moderne et hautement compétitif, un secteur minier et énergétique dynamique, un secteur des services diversifié et un secteur d'exportation efficace et concurrentiel.

*Les ambitions statistiques* : le système statistique national devait retrouver son aura d'antan, celui des années 60 et 70 et approcher celui des pays développés tout en réduisant sa dépendance vis-à-vis de l'expertise extérieure. Il s'agissait de bâtir le système d'information d'une société démocratique fondé sur des principes scientifiques et des règles déontologiques reconnues, capable de fournir les données sur la situation économique et sociale nécessaires à tous les acteurs du débat social, utilisant des concepts, des définitions et des méthodes adaptées des recommandations internationales afin de garantir cohérence et efficacité à sa production.

### *L'ETAPE 2 : le Bilan de l'existant et les besoins des utilisateurs*

L'étape 2 a été marquée par la réalisation d'une enquête destinée à décrire la situation de l'Appareil Statistique National. Elle en a fait ressortir les carences et permis d'identifier les besoins essentiels des principaux utilisateurs. Ces besoins constituent la cible du Schéma Directeur de la Statistique. Deux séries de recommandations ont été faites.

- *Le cadre institutionnel qui régit l'Appareil Statistique National doit être réformé.* Il faut procéder, pour cela, à l'actualisation de la loi de 1951 relative à la coordination et au secret statistique, mettre en cohérence les textes qui le régissent et confirmer la place centrale de l'INS ainsi que son action pour la coordination des activités dans tous les départements ministériels.
- *La production des statistiques pourra être améliorée* grâce à une nouvelle organisation des structures de production statistique en filières relativement autonomes et homogènes, à l'élaboration systématique d'au moins une publication annuelle par filière, à l'amélioration et à l'extension de l'existant, au développement de la diffusion et à l'utilisation des cadres conceptuels définis au plan international pour assurer la cohérence de l'ensemble de la production.

### *L'ETAPE 3 : Le choix d'un scénario*

L'étape 3 a proposé quatre scénarios au choix du Comité National de la Statistique et de la Normalisation Comptable pour réorganiser l'Appareil Statistique National et améliorer sa productivité en vue d'atteindre la cible définie à l'étape précédente. Il y avait quatre propositions.

- *le scénario tendanciel* avec très peu de réformes touchant la situation actuelle ;
- *le scénario décentralisé interne* qui conserve les structures mais avec en plus une gestion centralisée des ressources humaines de l'Appareil Statistique National assurée par l'INS ;
- *le scénario décentralisé externe* caractérisé par la création de nouvelles structures appelées "Observatoires Statistiques", indépendantes les unes des autres et concurrentielles ;
- *le scénario centralisé* dans lequel tout l'Appareil Statistique National (ASN) serait rassemblé au sein de l'INS.

Le choix du Comité National de la Statistique et de la normalisation comptable s'est porté sur le *scénario décentralisé interne* qui met en présence trois acteurs principaux : le *Comité National de la Statistique et de la Normalisation Comptable* qui définit, coordonne et programme l'ensemble des activités de l'appareil statistique national, *l'Institut National de la Statistique*, doté d'un nouveau statut et réorganisé suivant les nouvelles filières, qui anime les activités de l'Appareil Statistique National grâce à ses unités à vocations centrales ou transversales et le *Réseau des Services Statistiques Ministériels*, organisé lui aussi en filières et désormais totalement intégré dans l'Appareil Statistique National, même si chaque service reste sous la tutelle de son département ministériel.

Mais le scénario choisi s'avérait coûteux en ressources humaines, du fait de sa dispersion. Cela rendait impossible sa mise en œuvre immédiate, l'insuffisance des ressources humaines en statistique ayant été mise en évidence à l'étape 2. Une période de transition s'imposait avant la mise en œuvre effective du Schéma Directeur de la Statistique qui ne devait intervenir qu'à partir de l'année 1999.

### *3 - L'ETAPE 4 Les plans d'action annuels*

Le rapport établi à l'étape 4 par Groupe de Projet est le document final du Schéma Directeur de la Statistique. Il finalise les résultats des étapes précédentes en les présentant sous forme de projets à réaliser et d'actions à mener chaque année. Les 'plans d'actions annuels' articulent dans le temps une série de projets destinés à couvrir le système cible déterminé à l'étape 2. Trois types de projets sont programmés.

#### *LES PROJETS STRUCTURELS.*

Ils visaient soit la refonte de l'Appareil Statistique National avec des projets comme *la révision de la loi organique de la statistique, la réforme du CNSNC et de l'INS, la mise en place du réseau des Services Statistiques Ministériels (SSM)*, soit la redéfinition du fonctionnement de l'Appareil Statistique National par la mise en œuvre de *la démarche qualité, de la normalisation, de l'ingénierie statistique, de l'unité de gestion des ressources humaines, etc.*

*LES PROJETS D'OPERATION STATISTIQUE MAJEURS*, le deuxième type de projets, regroupaient des opérations statistiques d'importance nationale déjà programmées et que le Schéma Directeur de la Statistique prenait en compte dans la cible. C'étaient des opérations comme la *version ERE-TES des comptes nationaux*, *l'enquête 1.2.3*, *la refonte de l'indice de production industrielle*, *la création d'un indice du chiffre d'affaires du commerce de détail*, *le répertoire administratif des entreprises*, etc.

L'autre volet des projets d'opérations statistiques majeurs constituait une des nouveautés du Schéma Directeur de la Statistique : il s'agissait de l'arrêté que devait prendre le Président du Comité National de la Statistique pour diffuser le *Programme annuel des statistiques officielles*, sur proposition des Commissions spécialisées.

*LE PROJET INFORMATIQUE*, le troisième projet, venait en accompagnement du projet Schéma Directeur de la Statistique. Il visait essentiellement à accroître la compétence des agents dans l'utilisation des micros ordinateurs.

En définitive, le Schéma Directeur de la Statistique pour la période 1996-2000, présenté sous forme de *plans d'action annuels du Schéma Directeur de la Statistique 96-2000*, visait à

- *Mieux organiser la concertation 'producteurs - utilisateurs' au plan national,*
- *Rendre plus accessibles les statistiques disponibles,*
- *Normaliser la production pour s'entendre sur la nature des statistiques diffusées,*
- *Structurer l'ASN en filières pour mieux identifier les statistiques produites,*
  - *Améliorer en permanence la qualité de la production en mettant en œuvre une politique d'ingénierie et une démarche qualité inspirée des normes internationales ISO 9000,*
  - *Faire retrouver au personnel professionnalisme, efficacité et efficacité grâce à une politique hardie de gestion des ressources humaines.*

L'exécution du Schéma Directeur de la Statistique, au niveau national, devait être coordonnée avec les programmes régionaux auxquels est associée la Côte d'Ivoire afin de ne pas perturber son bon déroulement.

## **2 –LE BILAN DE LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE 1996-2000**

Le premier Schéma Directeur de la Statistique couvrant la période 1996-2000, a été approuvé en avril 1997 et son exécution a fait l'objet d'un rapport annuel diffusé régulièrement par le Secrétaire Général du CNSNC en 1997, 1998 et 1999. Les événements de l'année 2000 n'ont pas permis de poursuivre la diffusion au-delà.

Sur dix-neuf projets relatifs à la restructuration de l'Appareil Statistique National, seulement deux ont été réalisés (réorganisation de l'INS et création en son sein d'une unité d'ingénierie). Sur les quatorze opérations statistiques majeures, cinq ont été réalisées, quatre partiellement ou en cours de réalisation. Comment s'explique cette situation ?

## *AU PLAN GENERAL.*

Une première constatation : le Schéma Directeur de la Statistique a été adopté trop tardivement en 1997, soit plus d'un an après le début de la période couverte (1996-2000). De plus, le caractère contraignant du chronogramme des activités des Plans d'action annuels était peu conciliable avec les difficultés financières du moment.

Le premier Schéma Directeur de la Statistique a souligné par ailleurs la nécessité d'une période de transition avant la mise en œuvre des Plans d'action, compte tenu des contraintes liées à l'exécution de deux opérations de grandes envergures dans lesquelles l'INS était impliqué, la RLE 2000 et le RGPH 98. Cette période devait aussi être mise à profit pour effectuer un recrutement massif de jeunes statisticiens afin de disposer de ressources humaines compétentes suffisantes, préalable à la mise en œuvre des plans d'action annuels. Les recrutements n'ont pu être effectués.

Il faut noter également que la restructuration de l'Institut National de la Statistique, après son érection en société d'état, a pris beaucoup plus de temps que prévu.

Enfin, la convention que l'Etat devait signer avec l'INS pour déterminer la liste et le coût des produits que l'Institut devait livrer à l'administration ne l'a été que vers la fin de la période de mise en œuvre (fin 1999). L'Institut n'a pu disposer, de ce fait, de ressources financières suffisantes pour le financement de certaines activités programmées sur la période.

## *AU PLAN DU FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL STATISTIQUE NATIONAL.*

La mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique reposait sur la concertation entre les différents acteurs de l'Appareil Statistique National. Les Commissions Spécialisées devaient assurer cette importante mission en organisant, tout au long de l'année, des rencontres entre producteurs et utilisateurs de statistiques pour débattre et arrêter en commun les activités à réaliser dans les filières en vue de répondre aux besoins. Le rôle des Commissions était essentiel dans le processus de mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique.

Les Commissions Spécialisées ont bien été constituées en accord avec les départements ministériels. Mais leurs activités se sont limitées, d'une manière générale, à l'examen du rapport annuel que leur soumettait le Secrétaire Général. L'absentéisme de certains membres aux réunions a été quasi permanent, quelques-uns n'ayant même jamais participé à aucune réunion. Cette situation n'a pas favorisé la concertation.

La difficulté à réunir les Ministres membres du Comité National de la Statistique et de la Normalisation Comptable pour adopter un *Programme annuel des statistiques officielles* a constitué un autre handicap. Cette situation a pu faire penser à un manque d'intérêt pour les activités statistiques. Elle justifie aussi la réforme de cette institution qu'il est prévu de remplacer par un **Conseil National de la Statistique** dont l'autorité serait moindre.

Par ailleurs, une méthodologie existe désormais qui peut être adaptée pour l'élaboration du prochain Schéma Directeur de la Statistique de la période 2001-2005 dont le principe a été accepté en Conseil des Ministres au moment de l'adoption du premier Schéma Directeur de la Statistique.

Les producteurs de statistiques sont aussi désormais mieux identifiés. Ils disposent depuis 1999 d'un répertoire qui sera mis à jour périodiquement. Les producteurs et leurs productions sont recensés chaque année et leurs listes diffusées dans le rapport annuel du Secrétaire Général.

### **3 –L'ELABORATION D'UNE LOI SUR LA STATISTIQUE**

Face à la mise en œuvre insatisfaisante des projets de restructuration de l'Appareil Statistique National (seulement deux projets sur dix-neuf ont été réalisés) définis par le SDS 96-2000, le SDS 2001-2005 s'est fixé pour objectif principal de faire aboutir toutes les réformes institutionnelles (adoption d'une loi sur la statistique, mise en place du réseau des services statistiques ministériels (SSM), l'affirmation du rôle central de l'INS, etc.).

La situation socio-politique du pays n'ayant pas permis d'atteindre ces objectifs, l'accent est actuellement mis sur l'élaboration d'une loi statistique apte à favoriser l'exercice du métier de la statistique dans les meilleures conditions.

Afin de profiter de l'expérience des pays ayant déjà adopté une loi statistique, un voyage d'étude a été effectué à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) du Benin du 25 au 29 avril 2006 et à la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) du Mali du 2 au 6 mai 2006.

Suite à ces missions, un groupe de travail, formé au sein de l'INS, a préparé un projet de loi. Pour mieux tenir compte des besoins de l'ensemble du système statistique national dans la confection de cette loi, le groupe de travail a été étendu aux représentants des principaux producteurs de la statistique officielle.

Il faut signaler que trois autres étapes sont indispensables avant la transmission du projet au Gouvernement pour adoption et vote par l'Assemblée Nationale. Il s'agit, dans l'ordre, de :

- l'analyse et l'adaptation aux normes internationales par un consultant international. Cette séance de travail est prévue pour les 24 et 25 août 2006 ;
- l'analyse et au besoin la correction, par un consultant national, en vue de garantir la conformité du projet avec la constitution de la Côte d'Ivoire ;
- un atelier de validation, regroupant les principaux acteurs de la statistique au plan national.

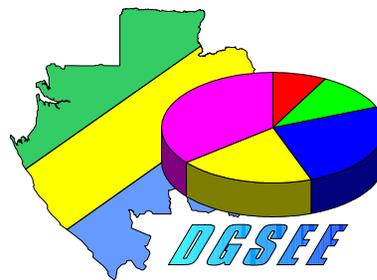
### **CONCLUSION**

Au regard de la situation présente, il est clair que les résultats obtenus, sur une décennie (1996-20056), ne sont pas à la hauteur des espoirs placés dans l'élaboration de la stratégie nationale de développement de la statistique en Côte d'Ivoire.

Cependant, il importe de préciser que l'expérience acquise, lors de l'élaboration du premier Schéma Directeur de la Statistique (surtout) et de son suivi, a permis une meilleure connaissance de l'Appareil Statistique National et de certains de ses problèmes, notamment le manque de ressources humaines et budgétaires et l'absence de programmation des activités.

**GABON**

**CONGO (RDC)**

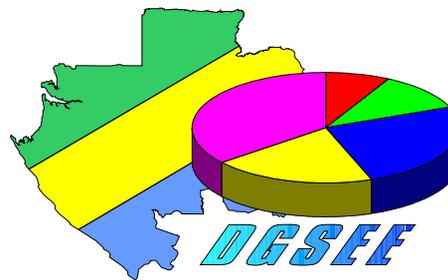


# GABON

## Situation d'élaboration de la SNDS

Séminaire de lancement de l'élaboration des SNDS  
pour les pays membres de la sous coordination  
d'AFRISTAT

**Bamako, 29 août-1<sup>er</sup> septembre 2006**

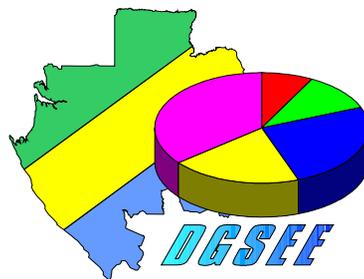


# PLAN DE PRESENTATION

**I. Introduction**

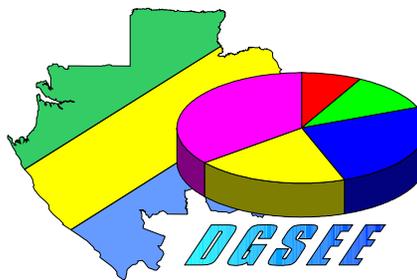
**II. Présentation de l'appareil statistique**

**III. Programmes statistiques**



## I. Introduction

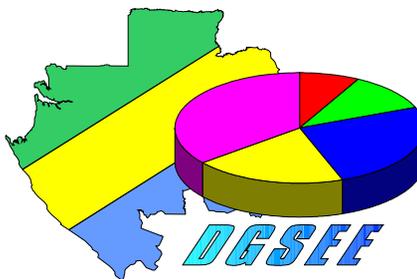
- **Etude prospective Gabon 2025 ;**
- **LODES (Loi d'Orientation du Développement Economique et Social) ;**
- **DSCRP définitif adopté par le gouvernement en janvier 2006. Place centrale de la DGSEE dans le dispositif de suivi-évaluation ;**
- **Projet de loi statistique disponible et prêt pour examen par le gouvernement ;**
- **Accent sur la politique axée sur la protection et la préservation de l'environnement ;**
- **Fin peu favorable du dernier RGPH vis à vis des partenaires.**



## II. Présentation de l'appareil statistique

### 2.1 Textes statistiques organisant l'activité statistique

- **Le décret 718/PR/MPAT du 31/05/1983 portant organisation et fonctionnement du MPAT. Il consacre le caractère décentralisé du système national;**
- **L'organisation du RGPH tous les 10 ans est une disposition constitutionnelle ;**
- **La loi prise en 1992 pour l'organisation du 4<sup>ème</sup> RGPH du pays constitue malgré tout un texte de référence ;**
- **Absence de loi statistique constitue un handicap qui contraint de prendre un texte spécifique à chaque enquête.**



## II. Présentation de l'appareil statistique

### 2.2 *Coordination statistique*

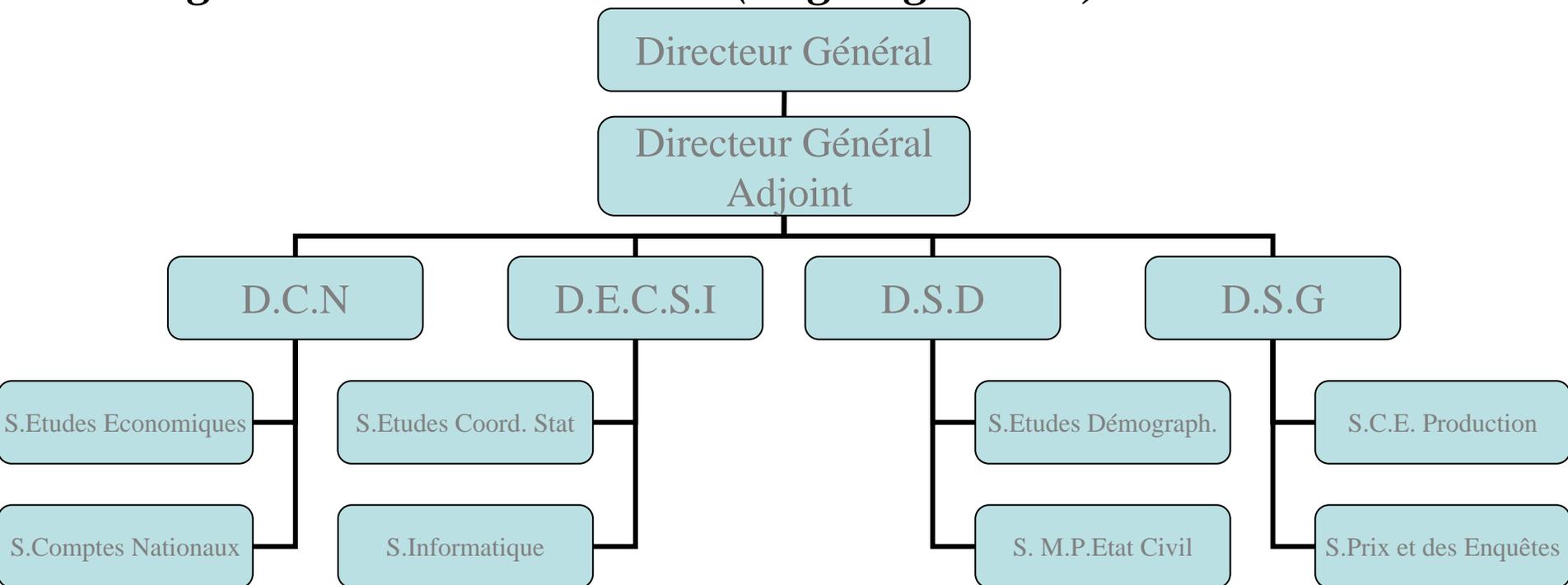
**Elle est laborieuse, car freinée par le statut d'administration centrale de la DGSEE. Toutefois, il existe quelques exemples de coordination :**

- **L'organisation du dispositif de suivi-évaluation du DSCRP a été coordonnée par la DGSEE avec l'appui d'AFRISTAT ;**
- **Il existe un comité interinstitutionnel de statistique basé au Cabinet du Ministre des finances. Il vise à compiler et à poursuivre l'obtention d'une cohérence primaire des informations économiques et financières présentées au FMI.**



## II. Présentation de l'appareil statistique

### 2.3 Organisation de la DGSEE (Organigramme)





## II. Présentation de l'appareil statistique

### 2.3 Organisation de la DGSEE (Ressources humaines)

- Effectif global de 140 personnes ;
- De plus en plus de difficultés pour recruter de nouveaux personnels. Une vingtaine de diplômés en attente d'intégration parmi lesquels: 1 ISE, 2 ITS, 9 Démographes et 4 TSS ;
- Déperdition de cadres pour cause de recherche de conditions de travail et de traitement plus attractives. Départ pour d'autres administrations de deux cadres en mois de six mois;
- Couverture des bourses d'études difficile.



## II. Présentation de l'appareil statistique

### 2.3 Organisation de la DGSEE (Financement)

**Le financement des activités courantes et ponctuelles sont raisonnables dans l'ensemble, mais leur mobilisation est source de soucis :**

- **Modalités de gestion et de décaissement sont sources de déperdition des crédits;**
- **Faible mobilisation des partenaires extérieurs pour soutenir le financement des enquêtes et autres recensements. Le finex excède difficilement les 15% des budgets des op. de collecte.**



## II. Présentation de l'appareil statistique

### 2.3 Organisation de la DGSEE (Équipement)

**Situation de dégradation progressive du niveau et de la qualité des équipements consécutivement à:**

- **Absence d'un programme courant d'équipement ;**
- **Limitation des acquisitions à l'occasion des enquêtes statistiques. Dotation insuffisante en matériel roulant et équipement informatique;**
- **Systeme de communication central défectueux, d'où affaiblissement des communications par téléphone, fax et internet.**



## II. Présentation de l'appareil statistique

### 2.4 Production statistique (Principales sources)

Tous les types de sources sont mises à contribution, ce sont :

- Les sources administratives (finances publiques, statistiques Sociales, Météorologie,...) ;
- Les statistiques d'entreprise (DSF, stat. de production) ;
- Les données d'enquête d'envergure (RGPH, EBC,..);
- Les statistiques du commerce extérieur;
- Les résultats d'enquêtes légères (prix à la consommation, complément de données d'enquête,...).

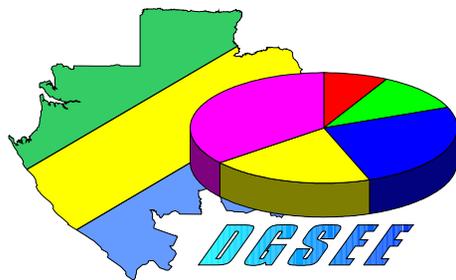


## II. Présentation de l'appareil statistique

### 2.4 Production statistique (*Diffusion des données statistiques*)

**Les activités de diffusion se limitent à deux canaux essentiellement :**

- **la distribution des publications imprimées sur support papier;**
- **et accessoirement le postage des documents sur le site internet de la DGSEE;**
- **Au niveau interne, la mise en réseau en cours d'extension grâce au projet IDF va faciliter les échanges d'information.**



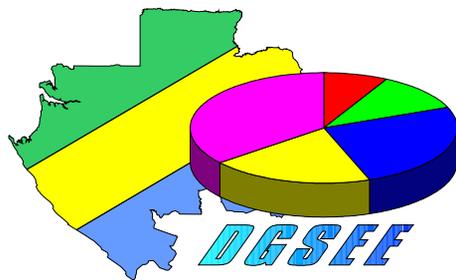
## II. Présentation de l'appareil statistique

### 2.5 Formation continue

Elle est peu développée à la DGSEE et au sein du SSN. Les principales raisons en sont:

- Le manque de financements propres pour choisir les thèmes de formation ;
- Le coût élevé de certaines formations désirées.

Toutefois, l'offre de formations continues financées par les bailleurs de fonds viennent quelques peu atténuer ce tableau sombre. Seul inconvénient, les formations proposées ne cadrent pas forcément aux besoins des services statistiques employeurs.



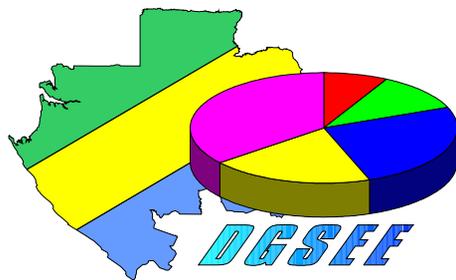
## II. Présentation de l'appareil statistique

### *2.6 Principaux obstacles au développement de la statistique*

**Ils sont de deux ordres essentiellement :**

#### **1) Insuffisance du cadre institutionnel**

- **Manque de culture statistique ;**
- **Mauvaises conditions de vie des agents;**
- **Difficultés de gestion (émiettement des crédits par direction) et de mobilisation des financements (conférences budgétaires et lourdeur dans les décaissement) ;**
- **Faible capacité de recrutement des personnels;**



## II. Présentation de l'appareil statistique

### *2.6 Principaux obstacles au développement de la statistique*

**Ils sont de deux ordres essentiellement :**

#### **2) Environnement et moyen de travail**

- **Faiblesse du matériel roulant ;**
- **Mauvais état des communications;**
- **Faible appui des partenaires extérieurs sur le financement des opérations de collecte;**
- **Faible sécurisation des ressources pour la mise en œuvre des programmes.**



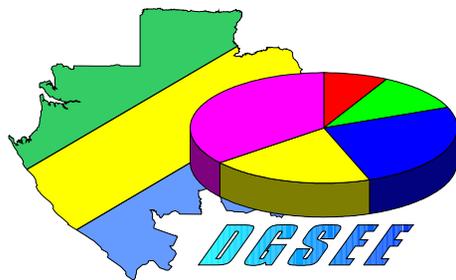
## III. Programmes statistiques

### 3.1 Expériences dans l'élaboration des programmes de moyen terme

Il existe à ce propos une faible et lointaine expérience. Elle concerne l'époque de l'élaboration des schémas directeurs dont le dernier date de la fin des années 1980.

### 3.2 Programmes en cours d'exécution

- **Programme triennal glissant** calqué sur le processus d'élaboration du budget. Il consiste à présenter le budget sur trois exercices budgétaires. Chaque année, il y a une possibilité de révision en fonction des réalisations précédentes;
- **DSCRIP (2006-2008)** en ce qu'il a défini en début de période les opérations statistiques à réaliser pour suivre et évaluer l'impact de la mise en œuvre du DSCRIP.

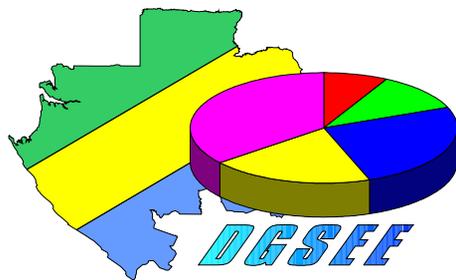


## III. Programmes statistiques

### 3.2 Programmes en cours d'exécution (Contenu du programme)

Le plan général se subdivise en trois axes :

- Développement des activités courantes;
- Calendrier et coût d'organisation des enquêtes et autres recensements;
- Plan de renforcement des capacités techniques et humaines (appui technique interne (au bénéfice des services sectoriels décentralisés et externe, formation et recrutement).



## III. Programmes statistiques

### 3.2 Programmes en cours d'exécution (*Financement des premières années de mise en œuvre*)

- **Etat, bailleur de fonds prépondérant du programme ;**
- **Non exécution de toutes les activités prévues par manque de disponibilité de ressources financières ;**
- **Intervention des partenaires (BM, BAD/AFRISTAT) sur des projets internationaux.**



## III. Programmes statistiques

### 3.2 Programmes en cours d'exécution (Principaux enseignements des premières années de mise en oeuvre)

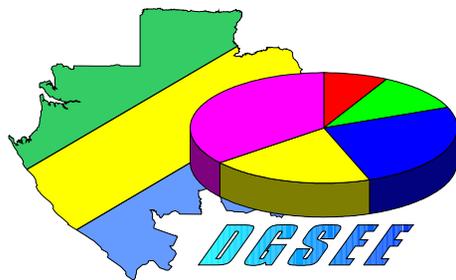
- Programme doit être plus concerté et non être limité aux principaux secteurs (rencontres utilisateurs-producteurs et concertation entre producteurs plus élargie);
- Susciter adhésion politique pour faciliter l'octroi des crédits sollicités et minimiser ainsi les difficultés de mobilisation des ressources qui occasionnent les reports de réalisation ;
- Remobiliser les ressources humaines disponibles (motivation) et renforcer les capacités humaines (recrutement et formation).



## III. Programmes statistiques

### 3.3 Programme SNDS en cours d'élaboration

- **Feuille de route discutée et arrêtée ;**
- **Elaboration de la SNDS est inventoriée comme une activité intégrante du DSCRP adopté en décembre 2005, notamment dans le volet gouvernance pour améliorer les capacités du SSN et assurer les éléments d'un bon suivi-évaluation. De ce fait le plaidoyer et adhésion des gouvernants est partiel ;**
- **Financements sollicités auprès de la BM, prospection envisagée en direction de l'ACBF. Inscription de la quote-part national au financement (2006/2007) non encore disponible.**



## III. Programmes statistiques

### 3.3 Programme SNDS en cours d'élaboration (suite)

- **Accord d'un financement de 3000 \$ de la BAD (PCI-Afrique) pour supporter organisation de l'atelier de lancement ;**
- **Cellule de coordination SNDS en cours de constitution. Une réunion d'information sur la SNDS déjà organisée ;**
- **Risque identifié à priori demeure celui de l'adhésion politique et de la stabilité des responsables politiques qui devront entériner progressivement les résultats aux différentes étapes (élections législatives en décembre 2006, occasionneront changement du gouvernement).**



## III. Programmes statistiques

### 3.3 Programme SNDS en cours d'élaboration (Perspectives)

- **Elaboration de la SNDS est prévu d'être exécuté en 14 mois ;**
- **Plan général :**
  1. **Diagnostic;**
  2. **Définition d'une vision;**
  3. **Détermination des stratégies;**
  4. **Détermination des plans d'action ;**
  5. **Validation de la SNDS par le gouvernement.**
- **Financement des plans d'action annuels prévu d'être négocié ultérieurement.**



**JE VOUS REMERCIÉ**

**MALI**

**CONGO (RDC)**

**Séminaire de lancement de l'élaboration de SNDS pour les pays  
membres régionaux de la sous coordination d'AFRISTAT**

Bamako, du 29 août – 1<sup>er</sup> septembre 2006

**Communication du Mali**

## 1. INTRODUCTION

L'état des statistiques produites au Mali a fait l'objet à trois reprises de réflexions et d'initiatives en vue de leur amélioration. Le premier plan d'amélioration des statistiques a été élaboré en 1989, le deuxième en 1992. En 2001, pour la première fois un véritable schéma-directeur de la statistique (SDS) a été élaboré selon un processus participatif. Ce SDS n'a pas été cependant adopté formellement par le gouvernement. Toutefois, certaines opérations statistiques et réformes institutionnelles qui y étaient prévues ont été réalisées. En 2005, le SDS 2001 a été actualisée en tenant compte des réalisations et également des nouveaux besoins dans leurs nouvelles formes d'expression. Cette révision assortie d'un plan d'actions couvrant la période 2006-2010 a été adoptée par le gouvernement le 11 janvier 2006.

## 2. PRESENTATION DE L'APPAREIL STATISTIQUE

### 2.1. Texte fondamental organisant l'activité statistique

L'activité officielle statistique au Mali est régie par **la loi n°05-026 du 6 juin 2005**. Cette loi est l'acte fondamental de la statistique qui régit les règles de production et d'utilisation des statistiques en définissant :

- l'objet, les principes et règles fondamentaux ;
- la composition, le caractère scientifique de la mission statistique ainsi que l'exigence ; d'impartialité et d'objectivité de l'activité statistique ;
- les instruments de coordination ;
- le caractère confidentiel des renseignements individuels recueillis lors d'une enquête officielle en contrepartie de l'obligation de réponse dans les normes et délai ;
- les sanctions prévues pour les contrevenants ;
- l'obligation aux agents de la statistique de prêter serment devant le tribunal ;
- les sources de financement du Système Statistique National.

En plus de la loi statistique, l'activité officielle statistique est réglementée par des textes fondamentaux de création et d'organisation de structures officielles et d'instances spécifiques de coordination. Elle est organisée autour de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) avec ses démembrements régionaux à savoir les Directions Régionales du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population.

La DNSI est créée par **l'Ordonnance N°04-008/P-RM du 25 mars 2004**. Elle a entre autres missions :

- la conception d'une méthodologie scientifique de collecte et de traitement des statistiques résultant des enquêtes et recensements ;
- l'élaboration des normes statistiques et la réalisation des recensements et enquêtes statistiques nationales ;
- la collecte et l'analyse des statistiques courantes issues du fonctionnement des administrations ;
- la coordination du système statistique national et l'octroi du visa statistique pour les enquêtes officielles ;
- l'élaboration des comptes nationaux, l'analyse et le suivi de la conjoncture économique et financière ;
- la participation à la formation du personnel chargé de la production et du traitement des statistiques ;

- la promotion des relations de coopération avec tous les services et organisme nationaux et étrangers de statistiques ;
- la publication périodique des informations statistiques ;
- la conception et le développement des applications informatiques ;
- l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma directeur national informatique ;
- l'harmonisation des standards technologiques, matériels et logiciels.

## **2.2. Coordination statistique**

La coordination statistique est régie par le **Décret n°05-0267 du 14 juin 2005** portant création du Comité de Coordination Statistique et Informatique (CCSI) ainsi que des textes de création d'organes consultatifs spécifiques.

Le Décret n°05-0267 crée auprès du Ministre chargé de la Statistique et de l'Informatique un organe consultatif dénommé Comité de Coordination Statistique et Informatique (CCSI) ayant pour principales missions :

- de renforcer la régularité de la production statistique ;
- de veiller à la fiabilité des chiffres ;
- d'assurer une meilleure coopération et concertation entre producteurs et utilisateurs des statistiques.

Le CCSI se réunit une (1) fois par an sur convocation de son Président, le Ministre chargé de la Statistique et de l'Informatique. Il comprend quatre (4) sous-comités :

- Sous-comité des statistiques démographiques et sociales ;
- Sous-comité des statistiques agricoles, d'élevage, de la pêche et des ressources naturelles ;
- Sous-comité des statistiques économiques et financières ;
- Sous-comité des traitements informatiques.

Le CCSI comprend tous les producteurs statistiques, les principaux utilisateurs dont la société civile.

En plus du CCSI, d'autres organes consultatifs spécifiques assurent la normalisation et la coordination de la production statistique dans des domaines particuliers tels que la surveillance multilatérale, la balance de paiement, la Comptabilité nationale, les statistiques du commerce extérieur, etc.

## **2.3. Organisation de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique**

### **2.3.1. Organigramme**

La DNSI comprend cinq divisions et un Centre de documentation dont les missions sont entre autres :

- **la Division Synthèse Economique et Suivi de la Conjoncture** : chargée d'élaborer les comptes économiques, de procéder à des enquêtes dans l'industrie, le commerce et les services et de produire les indicateurs sur la conjoncture économique ;
- **la Division Méthodes et Analyse Statistique** : chargée d'élaborer les méthodes et outils de collecte et d'exploitation des enquêtes statistiques et de veiller à l'harmonisation des techniques utilisées. Elle est chargée en outre de promouvoir les relations de coopération avec les services et organismes nationaux et étrangers de

statistiques pour la conception des méthodes statistiques et d'examiner les demandes d'enquête et délivrer le visa statistique.

- **la Division Statistiques Démographiques** : chargée de préparer et de réaliser les recensements généraux de la population et de l'habitat, les enquêtes démographiques, d'actualiser la base de sondage issue des recensements, de centraliser et d'analyser les statistiques de l'état civil ;
- **la Division Statistiques Courantes** chargée de collecter, vérifier et mettre à la disposition des utilisateurs les renseignements chiffrés cohérents sur les activités des administrations et entreprises, de procéder à l'établissement du Bulletin Mensuel de la Statistique, de l'annuaire statistique et du bulletin des prix et de participer à l'immatriculation des personnes physiques et morales.
- **la Division de l'Informatique** : chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le schéma directeur informatique. Elle est chargée en outre de veiller à l'harmonisation des standards technologiques, matériels et logiciels et contribuer à l'exploitation des données issues des enquêtes et recensements.
- **le centre de documentation en staff avec rang de division** : chargé de constituer un fonds documentaire sur les études démographiques, statistiques et économiques, centraliser les informations statistiques produites par la DNSI ou les départements sectoriels et les services statistiques étrangers et mettre à la disposition du public les bulletins périodiques et revues statistiques.

### 2.3.2. Ressources humaines

Au 31 décembre 2005, l'effectif de la DNSI s'élevait à 182 agents dont 73 au niveau central et 109 au niveau régional. Parmi cet effectif, 11 cadres seulement ont un profil de statisticien ou démographe.

Au niveau central, par rapport au cadre organique, il ressort un gap de 9 cadres B. Par contre au niveau régional le gap atteint 135 agents toutes catégories confondues.

Intitulé des unités administratives	Nombre de personnes				Ensemble
	Cadres A statisticiens ou Démographes	Cadres A Informaticiens ou autres	Salariés Catégorie B	Salariés Cat. C, D et autres	
Direction + Secrétariat – Comptabilité	1	1	4	2	8
Division Statistiques courantes	2	4	7	2	15
Division Informatique	0	5	7	3	15
Centre de Documentation et de Communication	0	1	1	1	3
Division Méthode et Analyse Statistique	2	3	3	2	10
Division Synt. Eco. Suiv. Conj	0	5	0	4	9
Division Statistiques Démographiques	3	1	6	4	14
DRPSIAP – Bamako	1	3	9	6	19
DRPSIAP – Kayes	1	1	5	4	11
DRPSIAP – Koulikoro	0	4	7	4	15
DRPSIAP – Sikasso	1	3	8	5	17
DRPSIAP – Ségou	0	3	6	4	13
DRPSIAP – Mopti	0	3	5	7	15
DRPSIAP – Tombouctou	0	3	1	2	6
DRPSIAP – Gao	0	3	2	3	8
DRPSIAP – Kidal	0	2	2	0	4
ENSEMBLE	11	45	73	53	182

### 2.3.3. Financement

Les ressources financières de la DNSI sont de deux origines : le Budget national et les ressources mises à disposition par des projets pour des opérations spécifiques. Le budget annuel de fonctionnement de la DNSI a évolué de 6,7% entre 1998 et 1999 puis de 6,3 % entre 1999 et 2000, au rythme ou grâce à l'évolution de la masse salariale. Il s'agit du budget de fonctionnement de la structure ; le financement spécifique des opérations statistiques prévues se fait sur le Budget Spécial d'Investissement (BSI). Ceci fait que les opérations statistiques courantes telles que les enquêtes sur les prix régionaux, le recueil et le collationnement de statistiques courantes sont, lourdement pénalisées.

A partir de 2001, on constate une nette augmentation du budget. Ainsi en 2001 il a augmenté de 21,5 %. De 2001 à 2005, l'augmentation du budget a été régulière : 21% entre 2002 et 2003, 25% entre 2003 et 2004, 24 % entre 2004 et 2005. Entre 2005 et 2006, le budget a augmenté d'environ 7 %. Il apparaît donc que l'effort du gouvernement dans le financement au niveau de la structure centrale tend à devenir régulier et significatif.

(en milliers de FCFA)

Poste	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Personnel</b>	74.263	79.170	85.562	88615	111488	115946	179705	292839	290226
<b>Fourniture</b>	32.678	34.968	35.843	171965	207608	284187	299022	301731	345365
<b>Total</b>	106.941	114.138	121.405	260580	319096	400133	478727	594560	635591

Le niveau des ressources mises à disposition pour les opérations statistiques et le degré d'engagement du Gouvernement varient beaucoup d'une opération à l'autre. On examine ici le cas des principales opérations spéciales [Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGHP), Enquête Démographique et Santé (EDS), Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP) tenant lieu d'Enquête Budget-Consommation, Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM), le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) ] ainsi que celui de l'une des opérations statistiques courantes maîtresses du SSN, à savoir l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC).

(En milliers de FCFA)

Opérations	Ressources nationales			Ressources extérieures			Ensemble		
	Fonctionnement	Equipe-ment	Total	Fonctionnement	Equi-Pe-ment	Total	Fonctionnement	Equipe-ment	Total
Opérations spéciales									
RGPH 1998	639,8	24,0	663,9	1.591,9	336,0	1.591,9	2231,7	360,0	2.591,8
EDS 00/01	190,7		190,7	432,4	178,2	610,6	623,1	178,2	801,3
EMEP1/02	178,3	7,5	185,8	487,2	372,9	860,1	665,5	380,4	1.045,9
RGA2004 /05 et EAC 99/2000 à 2005/2006	1356,0	475,0	1831,0	407,0	47,0	454,0	1763,0	522,0	2285,0
ELIM	26,0		26,0	60,5	6,0	66,5	86,5	6,0	92,5

S'agissant du financement des opérations spéciales, la couverture des besoins par les ressources nationales varie de 17 % à 26 % pour des opérations statistiques aussi capitales que le RGPH, l'EMEP et l'EDS ; pour le RGA, elle atteint tout de même 80%. La faible couverture par les ressources nationales ne manque pas de poser un problème de programmation du fait des délais de mobilisation des fonds mais surtout rend la statistique nationale extrêmement tributaire des conditionnalités de bailleurs de fonds dont la vision est généralement sectorielle et de court terme.

### 2.3.4. Equipement

La situation du matériel de la DNSI est présentée dans le tableau ci-dessous. Il ressort un bon niveau d'équipement informatique. Les 73 agents en activité disposent de 35 ordinateurs en état de marche, soit près d'un ordinateur pour 2 agents. Rapporté au nombre de cadres A, il apparaît que tout le personnel de conception dispose d'au moins un ordinateur. Malgré ce bon niveau d'équipement, il convient de signaler qu'une bonne partie du matériel informatique est obsolète.

Par rapport aux moyens logistiques, des contraintes majeures existent vu l'état actuel de l'équipement en place. Tous les moyens de déplacement des agents notamment les motos sont presque en état d'épave. Les coûts de réparation de ces moyens de déplacement pèsent de plus en plus lourdement sur le budget de fonctionnement chaque année. Quant aux véhicules, sur les 7 disponibles, 3 sont affectés à des projets, ce qui explique leur répartition par Division. La nécessité de doter toutes les divisions d'au moins un véhicule est fortement ressentie.

	Ordina- teur	Impri- mante	Ondu-leur	Graveur/ scanneur	Moto	Véhicule	Photo- copieur	Fax multi- fonctions	GPS
Direction	6	3	3	0	3	3	3	2	0
Centre de documentation	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Division synthèse économique et suivi de la conjoncture	4	2	4	1	3	1	0	0	0
Division statistiques courantes	5	3	2	0	5	0	0	0	0
Division méthode et analyse statistique	5	5	1	0	4	0	0	0	0
Division Statistiques démographiques	8	4	1	1	8	3	1		20
Division informatique	7	2	3	1	7	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>31</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>20</b>

## 2.4. Production statistique

### 2.4.1. Principaux produits et sources de données

A partir du traitement des statistiques collectées auprès des administrations, la DNSI publie régulièrement :

- **les comptes économiques de la Nation** : qui fournissent les principaux agrégats macro-économiques du Mali selon le SCN98, périodicité annuelle ;
- **l'annuaire statistique du Mali** : qui est un recueil de statistiques de tous les secteurs de développement du Mali, périodicité annuelle ;
- **le bulletin du commerce extérieur** : qui présente les statistiques des importations et exportations par produits par provenance/destination, périodicité annuelle ;
- **le bulletin trimestriel de conjoncture** : qui fournit l'indice de la production industrielle par branche d'activité et le niveau des principaux indicateurs de conjoncture commerciaux et financiers, périodicité trimestrielle ;

- **la note trimestrielle de conjoncture** : qui présente l'analyse de la situation conjoncturelle du pays sur le plan économique et financier, périodicité trimestrielle ;
- **le rapport trimestriel** de la Surveillance multilatérale de l'UEMOA

En outre, à partir de données d'enquêtes périodiques, la DNSI publie régulièrement :

- **le bulletin mensuel des prix** : qui fournit l'indice des prix par groupe de consommation au Mali et dans les régions, périodicité mensuelle ;
- **le bulletin mensuel des prix des matériaux de construction** : qui présente les prix moyens des matériaux de construction, périodicité mensuelle ;
- **la mercuriale des prix** : qui fournit les prix minimum, moyen et maximum des biens et services achetés par l'Etat, périodicité annuelle ;

#### **2.4.2. Diffusion des données**

Les publications régulières ainsi que les publications ad'hoc sont diffusées auprès de tous les départements ministériels et de certains organismes privés et internationaux. La DNSI dispose également d'un centre de documentation où ces publications sont accessibles de 7h30 à 16h00 tous les jours ouvrables au public. Il faut noter cependant que le nombre de copies diffusées par publication reste faible.

Avec l'appui d'AFRISTAT et de la coopération française, la DNSI dispose d'un site pour la diffusion de ces produits. Toutefois, ce vecteur de diffusion ne fonctionne pas pour le moment à hauteur de souhait.

#### **2.5. Formation continue**

Il n'existe pas de pratique de formation continue en tant que tel. En effet, le personnel bénéficie de formation dans le cadre surtout de programme spécifique avec les partenaires techniques.

Il y a lieu cependant de noter que les nouvelles recrues bénéficient de deux mois de formation par les cadres de la DNSI et d'experts recrutés dans les domaines relatifs aux principales activités.

#### **2.6. Principaux obstacles au développement de la statistique**

Les principaux obstacles relevés dans le diagnostic établi par le SDS se résume comme suit :

**Au plan de l'organisation institutionnelle** : i) la désarticulation avec une faiblesse des liens organiques rendant la coordination horizontale inefficace ; ii) la non-application, dans la pratique, des textes légaux.

**Au plan de la production statistique** : i) une difficulté de programmer les activités de production et une faiblesse des moyens pour la collecte des données ; ii) une assez grande variété de production sans véritable contrôle de norme de qualité.

**Au plan de la valorisation de l'information statistique** : i) une diffusion insuffisante des données disponibles et peu de visibilité de l'existant ; ii) une insuffisance d'analyse des données.

### 3. Programmes statistiques

#### 3.1. Expériences dans le domaine de l'élaboration de programmes statistiques de moyen terme

La conception, la gestion et le suivi des plans et programmes élaborés et mis en œuvre par le Gouvernement, exigent un appareil statistique diversifié, performant, fiable et adapté aux préoccupations.

Ce souci a amené les autorités maliennes à **concevoir depuis 1989 un plan d'actions dans le but d'apporter les améliorations susceptibles d'accroître l'efficacité de l'ensemble du système statistique malien à travers une série de propositions de mesures d'ordre réglementaire, organisationnel et matériel assorti d'un calendrier prévisionnel de réalisation.**

Le mémorandum de politique Economique et Financière pour 1990, élaboré dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel a souligné entre autres, les facteurs limitant la qualité et la fiabilité des données macro-économiques, par ailleurs, reconnues pour être la synthèse de statistiques des sources et de nature très variée.

Ce programme dont les objectifs s'appuient essentiellement sur les grandeurs de la comptabilité nationale, accorde par ailleurs une attention toute particulière à l'évolution des conditions et de la qualité de vie de la population, particulièrement des femmes et des enfants a amené le Gouvernement à concevoir et adopté **en 1992 un plan d'amélioration des statistiques économiques et financières couvrant la période 1992-1995.**

En raison de la perception négative que véhiculait le «Plan», un atelier national a été organisé en janvier 1996 pour réfléchir sur le renouveau du système de planification. Cet atelier a mis l'accent entre autres sur l'importance des données statistiques dans la gestion de l'économie nationale et la nécessité d'avoir une structure solide, autonome qui a les moyens financiers et humains pour exécuter ses programmes. C'est ainsi qu'en 2001 avec l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) **le premier SDS de la statistique assorti d'un plan d'actions 2001-2005** a été élaboré après l'adoption de la version intérimaire du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté en 2000.

Il faut signaler que les deux premiers plans d'actions d'amélioration des statistiques n'ont pas fait l'objet d'une vulgarisation et d'une sensibilisation suffisante. Ainsi beaucoup d'opérations prévues dans ces plans d'actions n'ont pu être réalisées faute de financements.

Quant au SDS 2001, il n'a pas été adopté formellement par le gouvernement. Cependant certaines opérations statistiques et réformes institutionnelles prévues ont été réalisées. Il a donc été mis à jour en 2005 en tenant compte des réalisations et des nouveaux besoins et soumis au gouvernement qui l'a adopté le 11 janvier 2006.

#### 3.2. Schéma Directeur Statistique 2006-2010

##### 3.2.1. Processus d'élaboration

Comme signalé plus haut, le Schéma Directeur de développement des statistiques au Mali, est à sa deuxième édition. En 2001, une première version a été rédigée avec la participation

effective de tous les acteurs. Cette version qui couvrait la période 2001-2005 a été présentée et validée en atelier national en avril 2001. Pour être d'application effective, cette proposition de Schéma Directeur devait être adoptée en conseil des Ministres. Des raisons tant administratives que techniques n'ont pas permis cette officialisation.

C'est ainsi que courant 2005, décision a été prise de l'actualiser pour être soumise à l'appréciation du Gouvernement. L'actualisation a été réalisée par un consultant. La nouvelle version du Schéma Directeur Statistique couvrant la période 2006-2010 a été soumise à l'ensemble des acteurs du Système Statistique National, producteurs comme utilisateurs lors d'un atelier national les 24 et 25 novembre 2005 afin d'aboutir à un consensus sur la réforme du Système Statistique National d'une part et de s'accorder sur les grandes orientations de la réforme et les modalités de mise en œuvre d'autre part. Ainsi, la version issue de cette rencontre a été soumise au Gouvernement pour adoption.

### **3.2.2. Contenu du Schéma Directeur Statistique**

Le SDS 2006-2010 vise à rendre le Système Statistique National durablement capable de produire des informations statistiques nécessaires à la formulation et au suivi et évaluation des politiques, notamment du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et des Objectifs de Développement pour le Millénaire.

Il s'articule autour de cinq (5) objectifs stratégiques axés sur :

- La production de statistiques nécessaires dans le respect des normes de qualité définies ;
- le partage de l'information statistique par sa valorisation et sa diffusion selon des vecteurs appropriés pour garantir une meilleure accessibilité ;
- le renforcement du Système Statistique National au plan institutionnel ;
- l'élaboration et la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines ;
- l'élaboration et la mise en place d'une politique rationnelle de financement du Système Statistique National.

Le SDS prévoit à travers quatre axes stratégiques entre autres activités importantes :

- L'élaboration de manuels de procédures de traitement et de gestion des statistiques administratives et des opérations statistiques sectorielles courantes et spéciales ;
- La mise en place de systèmes d'informations dans divers domaines (social, agropastoral, environnemental, genre, etc..) ;
- La réalisation du 4<sup>ème</sup> recensement général de la population et de l'habitat ;
- La réalisation de la 3<sup>ème</sup> enquête budget consommation ;
- La réalisation de diverses enquêtes spécifiques (conditions de vie des ménages, fruits et légumes, horticole, suivi des troupeaux, etc..) ;
- La réalisation d'analyses économiques de certaines filières (riz, bétail, viande, avicole, karité, sésame, etc.)
- La création de bibliothèques numériques fonctionnelles au sein de chaque structure de production statistique ;
- Le renforcement des capacités des services de documentation dans les structures de production statistique ;
- L'encadrement technique des structures sectorielles de statistiques ;
- L'ouverture de filières de statistiques dans les écoles nationales ;
- La formation de statisticiens de qualité en quantité suffisante ;

- La construction d'un siège adéquat pour la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique ;

La mise en œuvre du SDS 2006-2010 nécessite 10,3 milliards de francs CFA qui se répartissent comme suit :

(en milliers de FCFA)

TOTAL	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
10 277 366	1 098 111	1 579 130	2 730 545	1 317 170	3 543 410

La maîtrise d'ouvrage du SDS 2006-2010 est assurée par le Comité de Coordination Statistique et Informatique (CCSI) créé sous l'autorité du Ministre chargé de la Statistique et de l'Informatique par Décret n°05-267/P-RM du 14 juin 2005. Le CCSI assure le suivi de la mise en œuvre à travers son Secrétariat permanent destinataire des rapports des structures d'exécution.

Les structures d'exécution du SDS 2006-2010 sont les structures statistiques du Système Statistique National (SSN) chacune dans son domaine. Ces structures sont appuyées par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique assistée d'un consultant de long terme et de consultants de très court terme mobilisés chaque fois que de besoin.

A la date d'aujourd'hui, une large diffusion du Schéma Directeur Statistique auprès des acteurs du Système Statistique National et des partenaires au développement est assurée. En outre, une enquête auprès des partenaires au développement pour évaluer le financement disponible pour le renforcement de capacités statistiques du pays est en cours. Enfin, il est prévu l'organisation d'un atelier de lancement du Schéma Directeur avec la participation des partenaires au développement.

**MAURITANIE**

**CONGO (RDC)**

Mauritanie

République Islamique de Mauritanie  
*Honneur – Fraternité – Justice*

Ministère des Affaires Economiques et du Développement

OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE

**Séminaire de lancement de l'élaboration des Stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) pour les pays membres régionaux de la coordination d'AFRISTAT dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de comparaison internationale – Afrique Bamako (Mali)**

**Du 29 août au 1<sup>er</sup> septembre 2006**

<b>SITUATION D'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (SNDS) EN MAURITANIE</b>
--

**Présentée par Ba Kalidou Samba, point focal SNDS  
Sidi Mohamed El Bacar, Directeur adjoint à la Direction des stratégies et des études/MAED**

## SOMMAIRE

### I -Introduction

### II- Système national de la statistique (SNS)

21- Attribution du Système National de la Statistique

22 – Composition institutionnelle du SNS

221 – Conseil National de la Statistique

222 – Office National de la Statistique

223 – Structure statistiques ministérielles

### III – Principaux obstacles du développement du SNS

### IV – Gestion stratégique du système national de la statistique

41 – expériences antérieures

42 – La Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS)

4121 processus d'élaboration

4122 Etat d'avancement du processus d'élaboration de la SNDS

### V – Conclusion

## **I- Introduction**

Au cours du séminaire d'évaluation à mi-parcours du Schéma Directeur de la Statistique (SDS 2000-05), organisé à Nouakchott le 27 juin 2004 en présence des acteurs du système statistique national et de la communauté des partenaires au développement, il a été recommandé de s'atteler à formuler en 2005 une nouvelle stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) à mettre en œuvre sur la période 2006-10, après l'achèvement du SDS qui vient à échéance le 31 décembre 2005.

De même, plusieurs études conduites ces dernières années sur le suivi-évaluation du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et le suivi des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ainsi que sur divers aspects de la production et de l'harmonisation statistique ont abouti à la nécessité de prendre une série de mesures pour rendre le Système National de la Statistique (SNS) capable de mettre à disposition et à temps les informations fiables, actuelles et pertinentes nécessaires à la conduite de la politique du développement et au débat démocratique

La mise en œuvre d'une telle stratégie vient donc, d'une part, en réponse aux besoins du suivi évaluation du prochain plan d'action du CSLP (2006-2010) et de la poursuite des OMD et, d'autre part, contribuer à l'enracinement des principes de bonne gouvernance et à l'exercice de la démocratie. Tout en s'inscrivant dans le cadre du programme de modernisation de l'administration initié récemment par les Autorités nationales, la SNDS sera l'instrument du Gouvernement pour assurer la réalisation des plans d'amélioration des statistiques relatives au pays sur lesquels il s'est engagé en 2004 en adhérant au Système général de diffusion des données. (SGDD)

Le processus d'élaboration de la SNDS tout comme celui de sa mise en œuvre devra s'appuyer sur les points forts identifiés lors de l'expérience du SDS et tirer les leçons des faiblesses de cette expérience. Il s'agira en particulier d'asseoir une coordination étroite entre le processus SNDS et ceux du second plan d'action du CSLP (2006-2010) et de la poursuite des OMD. De plus, la stratégie devra être partagée par l'ensemble des acteurs.

Dans ce document, seront présentés successivement le système statistique national, son évaluation, l'expérience en matière d'élaboration de stratégies et l'état d'avancement du processus d'élaboration de la SNDS 2006-2010.

## **II- Le Système National de la Statistique (SNS)**

Le Système National de la Statistique comprend l'ensemble des institutions publiques ou parapubliques existantes ou à créer, ayant pour mission de fournir aux administrations publiques, aux entreprises, aux organisations, aux médias, aux chercheurs et au public les informations statistiques se rapportant aux domaines économique, social, démographique, culturel et environnemental.

## 2.1. Attributions du SNS

Dans le cadre de la réalisation de sa mission générale définie par la loi n° 017 2005 relative à la statistique publique, le SNS est chargé en autres de :

- La collecte des données auprès des ménages, des entreprises, des administrations et de toutes autres unités statistiques ; l'enregistrement et traitement de ses données selon les critères couramment utilisés au niveau international et en fonction des besoins exprimés par l'ensemble des utilisateurs ;
- La publication et la diffusion de l'information statistique auprès de tous les utilisateurs définis par la loi, tout en veillant à son développement par le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- La coordination des activités des différents organismes et structures chargés de la statistique, la programmation des activités statistiques, la définition des concepts, des nomenclatures et des normes et l'adoption des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale ;
- L'organisation de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique, afin de répondre aux besoins en données et garantir la disponibilité des statistiques demandées ;
- L'organisation de la formation initiale et continue du personnel exerçant dans le domaine de la statistique, la promotion de la recherche et la diffusion de la culture statistique.

## 2.2. Composition institutionnelle du SNS

Le SNS comprend :

- Le Conseil National de la Statistique (CNS) ;
- L'Office National de la Statistique (ONS) ;
- Les structures statistiques implantées dans les administrations publiques et parapubliques notamment les ministères

### 2.2.1 Le Conseil National de la Statistique (CNS)

Le Conseil National de la Statistique a pour objet l'orientation, la supervision et l'impulsion du travail statistique à l'échelle nationale. Il établit le projet de programme statistique national, avant sa transmission au Ministre dont relève l'ONS.

Le Programme statistique établi pour chaque année civile, l'ensemble, des travaux prévus (enquêtes, recensements), leur date approximative, et les délais qui seront laissés aux personnes physiques ou morales pour faire parvenir leur réponse.

A cette fin, les structures du SNS, doivent transmettre au CNS l'ensemble de leurs projets de recensements, d'enquêtes statistiques ou d'exploitation à des fins statistiques de données déjà collectées à d'autres fins.

Le Conseil National de la Statistique est présidé par le Ministre dont relève l'ONS. Il comprend notamment les représentants des administrations concernées, du Parlement, du secteur privé et de la société civile.

### 2.2.2. L'Office National de la Statistique (ONS)

L'ONS est créé en 1990, sous la forme d'un établissement public à caractère administratif (EPA) en lieu et place de la Direction de la statistique et de la démographie qui était une administration centrale sous la tutelle du Ministère du Plan.

L'ONS est doté d'une autonomie administrative et financière. Il a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat. Il est chargé de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, il est chargé d'assurer la coordination technique du système statistique national.

L'ONS est dirigé par un Directeur Général assisté d'un Directeur Général Adjoint et d'un inspecteur et de deux conseillers. Il est constitué de six directions techniques et de deux directions d'appui.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'ONS comptait un effectif de 235 employés dont 49 cadres supérieurs, 50 cadres moyens et 136 subalternes. Cet effectif comprend 1 Ingénieur statisticien démographe, 1 Ingénieur d'état, 12 Ingénieurs des travaux statistiques, 8 démographes, 7 informaticiens, 17 autres cadres A et 32 autres moyens.

En 2005, le budget voté s'élevait à 283 millions d'ouguiyas dont 99 millions de masse salariale. Les montants pour 2006 sont respectivement de 218 millions et 126 millions d'ouguiyas. Aux ressources du budget de fonctionnement, s'ajoutent chaque année des financements pour des projets spécifiques.

### 2.2.3. Les structures statistiques implantées dans les autres ministères

Les structures statistiques créées au sein des administrations publiques notamment les ministères techniques (Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de Développement rural, Ministère des Finances etc) et la Banque Centrale de Mauritanie pour produire des informations servant à leurs besoins spécifiques

## III - Principaux obstacles au développement du SNS

Le bilan de l'existant qui a été fait lors de l'élaboration du premier Schéma directeur de la statistique publique (SDS) de la Mauritanie montre que malgré les progrès importants constatés dans de nombreux secteurs, le système statistique reste encore relativement peu performant. Il est caractérisé par un certain nombre de faiblesses :

- l'inadéquation de la législation statistique ;
- l'insuffisance de la coordination statistique ;
- l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande ;
- l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données ;
- l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifiés et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.

## IV - Gestion stratégique du système national de la statistique

La Mauritanie s'est lancée depuis les années 80 dans l'élaboration des plans d'actions statistiques.

### 41 Expériences antérieures

- En 1988, un Plan statistique quinquennal 1989-1993 avait été élaboré avec l'assistance technique et financière du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES).
- La Mauritanie est le deuxième pays d'Afrique subsaharienne à s'être doté d'un Schéma directeur de la Statistique (SDS) dont le lancement a eu lieu le 18 novembre 1998, à l'occasion de la célébration de la journée africaine de la statistique et dans le cadre du Programme de gestion des ressources publiques et de renforcement des capacités (PGRP-RC) financé par le PNUD. La France a également apporté son assistance technique à l'élaboration de ce Schéma directeur.

Le Schéma directeur de la statistique a pour objectif principal du SDS de rendre le système statistique national capable de produire, de publier et de diffuser à temps des statistiques de qualité en vue de satisfaire non seulement les besoins nationaux, mais également la demande extérieure notamment celle consécutive aux conventions internationales et régionales auxquelles la Mauritanie a adhéré.

Son processus d'élaboration est un exercice participatif qui s'est réalisé en cinq étapes :

- 1. Le lancement l'opération ;
- 2. Bilan de l'existant et orientations générales pour définir le système cible ;
- 3. Scénarios pour atteindre le système cible ;
- 4. Plans d'actions annuels pour exécuter le scénario choisi ;
- 5. Mise en œuvre.

L'élaboration du SDS a été faite à la demande du Comité interministériel de la statistique, maître d'ouvrage, qui s'est appuyé sur la Commission technique consultative de la statistique, maître d'œuvre, et des structures ad hoc : un Groupe du projet et sept commissions spécialisées, animées chacune par un membre du Groupe de projet. Les Commissions étaient constituées autour des domaines suivants :

- Population ;
- Conditions de vie des ménages ;
- Agriculture, élevage et environnement ;
- Entreprises non agricoles ;
- Indicateurs macroéconomiques et comptes nationaux ;
- Informatique et techniques connexes ;
- Cadre institutionnel et ressources humaines.

Le démarrage de chacune des cinq étapes du processus était conditionné par la validation politique par le Comité Interministériel de la Statistique (CIS) de l'étape précédente. Le processus s'est étalé sur une période de 20 mois environ et a débouché sur l'adoption du SDS par le CIS le 17 juillet 2000

## 41 - La Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS)

Pour la période 2007 -2011, la Mauritanie s'est fixée comme objectif d'élaborer et de mettre en œuvre une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique visant en outre, à rendre le SNS durablement capable de produire les informations statistiques nécessaires au suivi évaluation du CSLP et au calcul des indicateurs des Objectifs de Développement du Millénaire (OMD)

Les défis auxquels la SNDS devra répondre seront notamment :

- *améliorer l'exploitation des données administratives* et son séquençement avec le programme d'enquêtes pour la mise en place des systèmes de suivi évaluation pertinents ;
- *améliorer la qualité de la production statistique* en terme de fiabilité, ponctualité, couverture et conditions de diffusion ;
- *poursuivre l'amélioration des performances de la coordination* statistique, notamment en terme de programmation des activités, de normalisation et d'harmonisation des concepts et méthodes et en rendant opérationnel le nouveau cadre légal et institutionnel issu de la loi statistique.
- *développer les unités statistiques régionales* pour assurer la production d'une information géographiquement désagrégée et répondre aux besoins de la régionalisation en cours du CSLP ;
- *améliorer les procédés d'archivage et de diffusion* ;
- *améliorer les conditions de travail des cadres* du Système National de la Statistique, la formation des statisticiens nationaux et plus généralement le développement des ressources humaines du SNS ;
- *développer l'implication des services statistiques dans les activités d'analyse* des données ;
- *améliorer et sécuriser les conditions de financement* des opérations statistiques.

### 421-Description du processus d'élaboration de la SNDS

#### 4211 -Principes généraux de la démarche SNDS

La démarche à suivre pour la formulation de la SNDS sera celle préconisée dans le guide d'élaboration d'une SNDS de PARIS21 (Partenariat statistique au service du développement au XXIème siècle). Elle repose principalement sur les éléments suivants :

- **Exhaustivité du champs** : la SNDS couvrira l'ensemble des activités de production, d'analyse et d'utilisation de l'information statistique. Elle concernera donc tous les domaines de la vie économique et sociale ainsi que l'environnement et portera sur l'ensemble du Système National de la Statistique (SNS) à tous les niveaux : national et régional, global et sectoriel. Les tâches d'analyse et d'utilisation des données statistiques font, elles aussi, partie du champ de la SNDS.
- **Approche participative et transparente** : le processus de formulation de la SNDS fera appel au concours de toutes les catégories d'acteurs du système statistique national : producteurs, utilisateurs et partenaires au développement. Il s'agira d'associer des représentants de toutes les administrations, de tous les secteurs économiques et sociaux, privés ou publics, de toutes les régions, des deux chambres du Parlement, de tous les partenaires au développement, des médias publics et privés ainsi que les différentes composantes de la société civile (syndicats, ONG, associations).
- **Intégration aux processus nationaux de décision** : La démarche de formulation et de validation de la SNDS repose sur l'implication des instances de coordination statistique et le dispositif d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation du CSLP. En plus des structures techniques (commissions et groupes de travail), il convient de noter plus particulièrement le rôle de validation qui sera dévolu au futur Conseil National de la Statistique (CNS) et le Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté (CTLP). Quant aux orientations et décisions de grande portée, elles seront prises en Conseil des Ministres.
- **Partenariat actif** : Des dispositions seront prises dès le début du processus en vue d'assurer le soutien actif des partenaires au développement. En particulier, ces derniers seront représentés aux différents échelons des organes d'élaboration et de validation de la SNDS.
- **Processus en plusieurs phases** : les travaux de formulation et de mise en œuvre se dérouleront en 5 étapes :
  - **Phase 1** : Lancement du processus : adoption de la feuille de route
  - **Phase 2** : Diagnostic et évaluation du Système statistique national
  - **Phase 3** : Vision et définition des options stratégiques
  - **Phase 4** : Elaboration des plans d'action et de mise en œuvre
  - **Phase 5** : Mise en œuvre, suivi et évaluation de la SNDS
- **Validation formalisée** : Les travaux réalisés au cours de chaque étape feront l'objet d'une validation par les instances de coordination statistique, notamment le CNS à travers ses formations spécialisées, son bureau et son Assemblée Générale, et par les organes concernés du dispositif CSLP. Chaque phase sera considérée conclue lorsque l'on disposera de l'approbation de tous les acteurs et que seront établis les mécanismes rendant possible l'exécution des actions définies.

## 4212- Activités et produits du processus de formulation

Les travaux à réaliser au cours des étapes successives aboutiront à des résultats se présentant sous différentes formes:

- **Rapports d'études :**
  - ◆ Evaluation du SDS: situation actuelle du SNS, la demande statistique, etc...
  - ◆ Etudes sur les ressources humaines et plan de formation
  - ◆ Vision et options stratégiques
  - ◆ Plan d'action et de mise en œuvre de la SNDS
- **Réunions et ateliers**
  - ◆ Atelier de validation de la feuille de route
  - ◆ Réunions du Comité Technique de SNDS
  - ◆ Réunions du CNS, des Commissions Spécialisées et Groupes de travail affiliés
  - ◆ Réunions du Secrétariat de Coordination du CSLP consacrées à la SNDS
  - ◆ Ateliers de partage et de validation
  - ◆ Table ronde des bailleurs de fonds
- **Communication**
  - ◆ Préparation des supports de communication
  - ◆ Actions de sensibilisation ciblant les décideurs, les partenaires, les élus et le grand public
- **Coordination et secrétariat du processus**
  - ◆ Lancement et suivi des études: termes de référence, passation des marchés, ...
  - ◆ Préparation et organisation des réunions et ateliers ;
  - ◆ Finalisation et mise en forme des rapports composant la SNDS ;
  - ◆ Gestion de la page WEB dédiée à la SNDS
  - ◆ Collecte et gestion de la documentation et de la base de connaissance.

## 4213-Organisation et répartition des rôles

Le mode d'organisation global du processus d'élaboration de la SNDS repose sur les principes ci-après :

- Processus participatif associant tous les acteurs du Système National de la Statistique (SNS) : producteurs, utilisateurs et partenaires techniques et financiers
- Processus par étape avec validation de chaque étape

Mode d'organisation global des travaux

L'élaboration de la SNDS est placée sous la supervision du CNS qui est le maître d'ouvrage.

Le CNS s'appuie sur le Comité technique chargé de la formulation de la SNDS créé par la note service n°0088 ONS/DG du 02 mai 2006 qui est le maître d'œuvre. Ce Comité Technique est présidé par le Directeur Général de l'ONS et comprend en outre, l'Inspecteur de l'ONS, Point focal et Coordinateur Technique, les Conseillers et les Directeurs à l'ONS, membres. Le secrétariat de ce Comité est assuré par la Direction de la Coordination et de la Programmation de l'ONS.

- i. **Initiation et coordination** : Le lancement et la coordination des différents travaux seront à la charge du Comité Technique chargé de la formulation de la SNDS. Ce Comité Technique initie et veille à la bonne réalisation de toutes les études et autres actions du processus. Il sera épaulé dans sa mission par les consultants commis selon les besoins, notamment pour la conduite des principales études constitutives de la SNDS. Les résultats des travaux du Comité seront soumis à l'examen du Secrétariat de Coordination du CSLP.
- ii. **Conception et rédaction** : Le Comité technique a en charge d'initier et de veiller à la conception et à la rédaction des drafts des différents rapports et toutes autres actions du processus. Il est appuyé par des consultants et éventuellement par des groupes de travail créés à cet effet.
- iii. **Concertation** : Les différents rapports produits au cours du processus seront soumis au fur et à mesure à l'étude des Commissions spécialisées du CNS, appelées à émettre des avis techniques. Des réunions formelles seront organisées à cet effet à leur intention. Il est aussi prévu de porter la SNDS à l'examen des différents partenaires : producteurs, utilisateurs et partenaires techniques et financiers ainsi qu'au Secrétariat de la Coordination du CSLP.
- iv. **Validation** : La validation des rapports d'étapes de la SNDS est du ressort du Conseil National de la Statistique, après examen du Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté (CTLP). Compte tenu de la fréquence relativement élevée des réunions de validation, seront utilisées l'une ou l'autre des deux modalités prévues que sont la séance plénière ou la session du Bureau.
- v. **Niveau décisionnel** : Une fois achevée la SNDS sera soumise pour approbation au Comité Interministériel de lutte contre la pauvreté (CILP) et fera l'objet d'une communication en Conseil des Ministres.

#### 4214-Chronogramme

Le calendrier de réalisation des tâches d'élaboration de la SNDS s'étale sur 12 mois. La première phase, celle de l'engagement des autorités et des partenaires au développement et de définition de la feuille de route a duré 2 mois. Pour la deuxième phase consacrée à l'évaluation de l'existant et du bilan du SDS, une durée de 3 mois est prévue. La troisième et quatrième phase, celles de la détermination des options stratégiques et des plans d'action, sont estimées respectivement à 2 et 3 mois, suivies d'une période de 2 mois consacrée au lancement de la mise en œuvre.

#### 4215- Etat d'avancement du processus d'élaboration de la SNDS

La feuille de route a été élaborée et adoptée en mai 2005. Mais elle a été révisée en 2006 compte tenu du changement majeur intervenu le août 2005 au sommet de l'Etat et sera actualisée à l'occasion d'un atelier prévu au mois de septembre 2006.

Les responsables mauritaniens ont été sensibilisés dans des occasions opportunes, notamment au cours des sessions du Conseil National de la Statistique.

Le Point focal de la SNDS a été désigné et le Comité technique de formulation de la SDNS, et son Secrétariat ont été mis en place.

Les termes de référence du consultant national pour la phase diagnostic ont été élaborés.

Le financement est bouclé avec l'appui de :

- La Banque Mondiale, dans le cadre du Trust Fund a accordé un don de 105.000 dollars américains dont la signature est intervenue entre les deux parties en mai 2006. La mise en place du fonds connaît encore un retard ;
- L'Etat mauritanien, au titre de sa contre partie, a inscrit au BCI 2006 un montant de 18.000.000 UM soit (65.000 \$ E-U) ;
- La BAD, dans le cadre de son appui à l'élaboration des SNDS a accordé un montant de 5.000 \$ E-U.

## **V- Conclusion**

Comme vous avez dû constater dans mon exposé, le financement est bouclé et toutes les dispositions ont été prises pour réaliser dans de bonnes conditions l'élaboration de notre SNDS dont le chronogramme est calé, d'une part, sur l'agenda politique national marqué par la transition démocratique apaisée initiée par le Conseil National Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) et, d'autre part sur l'agenda du CSLP.

**SAO TOME ET PRINCIPE**

REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DE SÃO TOMÉ E PRÍNCIPE



INSTITUTO NACIONAL DE ESTATÍSTICA

**Séminaire de lancement**

de l'élaboration des Stratégies Nationales  
de Développement de la Statistique  
pour les pays membres régionaux de la  
sous coordination d'AFRISTAT dans le cadre de la mise en oeuvre du  
Programme de Comparaison Internationale - Afrique

Bamako (Mali)

Du 29 Août au 1er Septembre 2006

**ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION  
DES SNDS-STP**

SAO TOME, AOUT 2006

## 1. AVANT PROPOS

Les Systèmes Statistiques Nationaux des Pays africains d'expression portugaise, tel que Sao Tomé & Príncipe, sont en train de subir des pressions énormes liées aux transformations économiques et sociales des Pays respectives du fait des phénomènes de la globalisation et du développement technologique.

Ces phénomènes ont évidemment un rapport avec des changements qualitatifs des produits et services traditionnels, l'émergence de nouveaux produits et services, des changements structurels dans les entreprises, sur le marché du travail et financiers ainsi que la croissance de l'économie immatérielle.

En effet, les défis pour INE-STP qui résultent de nouveau besoin d'information statistique officiel de la part des politiques publiques et des entreprises, font que la production et la diffusion des statistiques officielles soit aussi flexible que possible afin de répondre vite et avec efficacité à ces nouveaux besoins.

Pour répondre à ces nouvelles exigences, il est nécessaire de trouver d'autres mécanismes qui aboutissent au renforcement de la capacité statistique à tous les niveaux du Système Statistique National(**SSN**), se traduisant par un ensemble d'actions et d'initiatives nationales et internationales entreprises par le Pays.

Dans ce contexte, les autorités nationales ont un souci majeur de mener à bout l'élaboration des Stratégies Nationales pour le Développement de la Statistique de Sao Tomé & Príncipe (**SNDS-STP**). Pour atteindre cet objectif, nous avons élaboré le Feuille de Route de STP (Roteiro). Il s'agit là d'un instrument d'orientation qui permette la création des conditions e moyens qui garantissent la production effective de ladite stratégie.

## 2. ETAT D'AVANCEMENT

Du coté pratique, bien que nous ayons conçu le projet de Feuille de Route de STP (Roteiro) depuis septembre de l'an dernier, aucune action a vu le jour pour l'élaboration d'une SNDS de notre Pays.

Par ailleurs, nous profitons l'occasion pour informer que nous avons programmé la réalisation d'un séminaire chez nous sur le sujet en question, mais cela n'a pas abouti, même si INE-STP a fait toutes les démarches nécessaires visant à sa réalisation, notamment la proposition sur l'estimation des coûts qui a été dûment soumise aux bailleurs de fond, malheureusement sans aucune réponse de leur part.

# SENEGAL



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi



**Séminaire de lancement de l'élaboration des  
Stratégies nationales de développement de  
la statistique pour les pays membres  
régionaux de la sous coordination  
d'AFRISTAT dans le cadre de la mise en  
oeuvre du Programme de comparaison  
internationale – Afrique  
Bamako (Mali)  
29 août au 1er septembre 2006**

**RAPPORT DU SENEGAL**  
**Communication de l'Agence Nationale**  
**de la Statistique et de la Démographie**  
**ANSD**

El Hadji Malick Diamé  
Conseiller technique

## Sommaire

### 1. Introduction

### 2. Présentation de l'appareil statistique

2.1 Textes organisant système statistique

2.2 Coordination statistique

2.3 Organisation de l'INS

2.3.1. Organigramme

2.3.2. Ressources humaines

2.3.3. Financement

2.3.4. Equipement

2.4 Production statistique

2.4.1. Principaux produits et sources de données

➤ Publications

➤ Enquêtes périodiques

2.4.2. Diffusion des données

a. Politique de diffusion

b. Utilisation des systèmes d'information géographique (SIG)

2.5 Formation continue

2.6 Principaux obstacles au développement de la statistique

### 3. Programmes statistiques

3.1 Expériences du pays dans le domaine de l'élaboration de programme statistiques de moyen terme

3.2 Programmes en cours

3.2.1. description du processus d'élaboration

3.2.2. Contenu du programme (plan général)

3.2.3. financement des premières années de mise en œuvre

3.2.4. principaux enseignements tirés des premières années de mise en œuvre

### 3.3 programme (Stratégie Nationale de Développement de la Statistique – SNDS) en cours d'élaboration

3.3.1. Etat de l'élaboration du processus (Feuille de route)

➤ Elaboration de la Feuille de route ;

➤ Plaidoyer et adhésion des gouvernants ;

➤ Mise en place d'une cellule de coordination SNDS ;

➤ Atelier de lancement ;

➤ Financement de l'élaboration de la SNDS ;

➤ Difficultés déjà rencontrées.

3.3.2. Perspectives

➤ Calendrier d'exécution ;

➤ Contenu du programme ;

➤ Financement des plans d'action annuels.

### 4. Conclusions et recommandations

### 5. Annexes :

1. Loi statistique

2. Décret créant l'ANSD

3. Organigramme de l'ANSD

4. Liste des publications de l'ex-DPS

5. Chronogramme détaillé feuille de route SDS Sénégal

6. Budget détaillé feuille de route SDS Sénégal

## 1. Introduction

Le contexte mondial en ce début du 3<sup>e</sup> millénaire, marqué par le développement fulgurant des nouvelles technologies de l'information et de la communication et l'ouverture de plus en plus grande des pays sur l'extérieur, a donné une envergure primordiale à la course aux informations. L'accès à la bonne information au plus vite est devenu un enjeu de taille pour tous les décideurs. Ainsi, les besoins en informations statistiques deviennent de jour en jour plus nombreux et plus diversifiés et les utilisateurs des données statistiques de plus en plus exigeants au niveau de la qualité et des délais.

Les systèmes nationaux d'information statistique sont donc confrontés au défi permanent d'améliorer la production et la diffusion des données statistiques nationales pour mieux satisfaire la demande des divers utilisateurs : Etat, secteur privé, société civile, partenaires au développement, grand public (consultants, enseignants, chercheurs, étudiants, etc.).

Par ailleurs, les changements intervenus au cours des dernières années tant sur le plan de l'organisation de la vie nationale que sur le plan statistique, notamment le renforcement de la démocratie, la modernisation de l'administration, l'approfondissement de la décentralisation, l'adoption au niveau des Nations unies des principes fondamentaux de la statistique officielle, l'adhésion du Sénégal au Système général de diffusion des données – SGDD – du FMI, invitent aussi à la refonte des textes actuels ou à leur révision, pour coller le plus près possible aux enjeux de la production statistique.

A cet égard, des progrès consistants sont attendus sur le plan institutionnel, de l'organisation et de la production statistique pour lever les différentes contraintes qui ont été identifiées et mettre l'appareil statistique au niveau des standards internationaux.

Sur le plan institutionnel, il s'agit fondamentalement de mettre à jour la Loi statistique devenue obsolète, en prenant notamment en compte : les questions relatives aux obligations des entités soumises aux enquêtes, aux procédures de consultation avec les producteurs et les utilisateurs de données, à la coordination (Conseil national de la statistique) et à l'autonomie et aux responsabilités de l'organisme central; l'accroissement et sécurisation des ressources affectées à l'organisme et à la diffusion des statistiques ; et l'amélioration des conditions de travail.

Aussi, le gouvernement du Sénégal a-t-il décidé de se doter d'un système statistique performant, permettant d'offrir les moyens d'améliorer la production et la diffusion des données statistiques. Il s'agit de créer des conditions de travail permettant de satisfaire les besoins en données statistiques dans un environnement économique, social et politique de plus en plus demandeur d'informations. Cette réforme est elle-même une composante de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG).

Actuellement, les activités sont menées dans l'esprit d'une structure de production et de diffusion des statistiques, travaillant avec une grande efficacité par la sortie des publications de qualité à temps voulu.

## 2. Présentation de l'appareil statistique

### 2.1 Textes organisant système statistique

L'organisation du système national de la statistique était régie par la loi n° 66-59 du 30 juin 1966 qui est devenue inopérante dans beaucoup de domaines. L'Etat, pour conduire une politique économique et sociale, a eu besoin d'adapter les textes législatifs aux nouvelles réalités économiques.

Actuellement, la base légale des activités statistiques se trouve actuellement dans les dispositions générales de la loi N° 2004-21 qui définissent les principes fondamentaux et le cadre institutionnel qui régissent les activités des services et organismes chargés de la production et de la diffusion des données statistiques publiques. La loi traite du fonctionnement général du Système statistique national et de la coordination au sein du Système statistique national.

Les principaux concepts utilisés à savoir : **système statistique national, les « statistiques publiques » ou « statistiques officielles' », les données statistiques, les fichiers administratifs et la diffusion, ont fait l'objet de définition pour** permettre d'avoir une même acception de leur sens.

La loi N° 2004-21, du 21 juillet 2004 traite du **secret statistique** et de la **confidentialité** pour ce qui concerne les informations recueillies sur les individus. La loi insiste également sur l'**obligation de réponse** des personnes physiques et morales, afin de garantir à l'Etat de disposer d'informations exhaustives sur les personnes et les entreprises permettant la prise de décisions de politique économique basée sur une bonne connaissance de la réalité économique et sociale.

Par ailleurs, cette loi définit la composition du système national de statistique, chargé de la production des **statistiques publiques** ou **statistiques officielles**; il s'agit des structures publiques et parapubliques et prend en charge l'aspect **de méthodes et normes statistiques** couvrant les domaines économiques, financiers, monétaire, social et démographiques. Afin d'assurer la **transparence** et l'**objectivité** dans l'élaboration des statistiques, la loi garantit l'**indépendance scientifique** aux organismes du système national.

Concernant le statut l'**ANSD**, il ressort des textes que l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) est une structure administrative placée sous l'autorité du ministre chargée de la Statistique. Le statut d'agence va lui conférer une certaine autonomie dans la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles.

## 2.2 Coordination statistique

Pour permettre une application correcte des dispositions de la loi et de l'adaptation du système national de la statistique au nouveau contexte économique mondial, la mise en place du **Conseil National de la statistique** présidé par le Premier Ministre dont les attributions et la composition sont précisées par décret et la création par décret d'une **Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie** sous tutelle du MEF en remplacement de la DPS sont en cours. Il est prévu la réorganisation des services statistiques placés auprès des départements ministériels.

### a. Instance de coordination statistique

Les structures constitutives du SSN entretiennent de bonnes relations de voisinage, notamment au niveau bilatéral. Cependant, avec la léthargie qui frappe le COCOES, ces relations sont le plus souvent entretenues en dehors d'un cadre formalisé et dépassent rarement les échanges de données ou de documents et les rencontres (réunions et séminaires) autour de questions ponctuelles. La coordination du SSN, qui est essentielle au développement de toute statistique nationale, est quant au fond très faible, pour ne pas dire inexistante. Ceci est valable en ce qui concerne aussi bien la coordination des activités statistiques que celle des concepts, classifications et méthodes statistiques. Cependant, il est important de signaler que le Comité National de Politique Economique (CNPE) et la campagne des budgets économiques constituent des occasions privilégiées de coordination de la collecte auprès des structures productrices de données sectorielles.

La création d'un Conseil national de la statistique et d'un comité technique des programmes statistiques<sup>1</sup> chargés de coordonner les activités de production et de diffusion des données statistiques des services et organismes relevant du système statistique national placé sous l'autorité du Premier Ministre, constitue une base importante pour la coordination des activités statistiques au Sénégal. Ceci donnera plus de considération à la politique statistique définie par l'Etat ; son ouverture à la société civile présage des dispositions de transparence prises par la loi.

Dans ses attributions, le Conseil : approuve annuellement le programme national d'activités statistiques, en veillant à ce que les services et organismes concernés disposent des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à leur réalisation ; autorise l'exécution des opérations statistiques à caractère d'urgence, non prévues au programme annuel, dont l'importance est jugée d'une grande nécessité pour le développement économique et social du pays ; et adopte le rapport annuel d'exécution du programme d'activités statistiques. Le Conseil traite de toute question relevant de la coordination des systèmes d'information des services publics se rapportant à l'information économique, sociale et démographique.

Des attributions, de la composition et du fonctionnement du Comité technique des programmes statistiques, il ressort que les activités statistiques devront être mieux coordonnées. Des attributions de ce comité, les éléments

<sup>1</sup> Décret N° 2005-435 du 23 mai 2005. (Conformément à l'article 17 de la loi 2004-21 du 21 juillet 2004)

essentiels font espérer une approche globale, avec une vision partagée entre les services et organismes relevant du système statistique national qui y sont tous représentés. Il s'agit des activités suivantes : l'élaboration et de l'approbation au niveau national des normes, des concepts, des définitions, des nomenclatures et classifications statistiques en conformité avec ceux reconnus aux niveaux sous-régional, régional et international, et du suivi de leur mise en œuvre lors des travaux réalisés par les services et organismes relevant du système statistique national ; l'élaboration et de l'approbation des concepts, définitions, normes et méthodes statistiques en rapport avec ceux du même genre reconnus aux niveaux sous-régional, régional et international ; la coordination du programme d'enquêtes et recensements statistiques d'envergure nationale conduits par les services et organismes relevant du Système statistique national ; la formulation éventuelle de son avis sur les opérations statistiques réalisées par des services autres que ceux relevant du Système statistique national ; et l'approbation des résultats des travaux statistiques effectués, notamment les enquêtes et recensements statistiques et les synthèses statistiques au niveau national, par les services et organismes relevant du Système statistique national avant leur diffusion.

### **b. Détermination des besoins**

L'élaboration du DSRP avait mis à nu les faiblesses du Système statistique national (SSN) qui a beaucoup de difficultés à satisfaire les nouveaux besoins en information chiffrée nécessaire, d'une part pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et la mesure de l'impact des politiques économiques et sociales et notamment des politiques de lutte contre la pauvreté et d'autre part, pour l'approfondissement du débat démocratique.

Les activités futures du Comité technique des programmes statistiques permettront de développer entre les différents acteurs du Système statistique national, une synergie favorable à une vision partagée des activités nécessaire à une production statistique répondant aux besoins essentielles en données statistiques.

Une profonde réforme institutionnelle est engagée au Sénégal pour répondre notamment, à une composante essentielle de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), ce qui a été conforté par le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG).

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de créer un Observatoire des Conditions de Vie des Populations de la Pauvreté et du Développement Humain (OCV) qui sera abrité par la DPS et dont les principaux objectifs sont :

- d'entreprendre un plaidoyer auprès de nombreux bailleurs de fonds;
- de satisfaire la demande d'information;
- de recueillir et analyser des données primaires et secondaires sur la pauvreté, les conditions de vie et le développement humain, de rassembler des informations secondaires sur l'état d'exécution des principales politiques et programmes visant l'amélioration des conditions de vie;

- prévoir ex ante et évaluer ex post les impacts de certaines politiques et programmes sur les conditions de vie de la population;
- renforcer les observatoires pertinents existants par de l'appui méthodologique et de la formation;
- contribuer à une meilleure diffusion des informations sur les conditions de vie et les politiques qui les affectent auprès des décideurs (gouvernement) et des autres intervenants (société civile, bailleurs) au niveau national et régional des informations sur les conditions de vie, les politiques et les programmes en cours et leurs impacts.

## **2.3 Organisation de l'ANSD**

### **2.3.1. Organigramme**

L'ANSD est cours de structuration avec l'appui d'un Cabinet chargé de développer un projet d'entreprise en de répondre à la vision, à la mission et aux objectifs comme décrits ci-dessous :

#### **QUELLE VISION POUR L'ANSD?**

**« Devenir un centre de référence en matière de production et de diffusion d'une information statistique de qualité, au service des utilisateurs, des décideurs et du développement »**

#### **QUELLES MISSIONS POUR L'ANSD?**

- **Coordonner le Système Statistique National**
- **Élaborer et veiller à la mise en oeuvre effective des programmes statistiques**
- **Collecter, traiter, analyser, publier et diffuser, à travers**
- **les supports les plus appropriés et dans les délais, des statistiques économiques et sociales de qualité, dans le respect des normes internationales**
- **Développer la culture statistique des décideurs, des usagers et des citoyens**
- **Former le personnel spécialisé de la statistique et de la démographie**
- **Développer la recherche statistique appliquée.**

#### **QUELLES VALEURS POUR L'ANSD?**

- **Compétence**
- **Professionalisme**
- **Transparence**
- **Esprit d'Équipe**

#### **QUELS OBJECTIFS A L'HORIZON 2008?**

- 1. Rendre l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie fonctionnelle et opérationnelle**
- 2. Produire et publier les statistiques économiques dans les périodicités acceptées au niveau international**

### **3. Satisfaire les besoins en information statistique pour le suivi du DSRP et des OMDs**

#### **4. Adhérer à la norme spéciale de diffusion des données**

Dans le cadre de la réforme en cours, l'ANSD est administrée par un Conseil d'Orientation composé de neuf (9) membres nommés par décret pour une durée de deux (2) ans renouvelable sur proposition du Ministre de tutelle.

L'Agence sera composée de Directions organisées en divisions avec des services rattachés à la direction générale. L'étude sur le projet d'entreprise définira l'organigramme avec les descriptions de postes y afférent. L'ébauche de l'organigramme est en cours de finalisation.

#### **2.3.2. Ressources humaines**

Le personnel de l'ANSD est en cours de recrutement. La situation finale résultera de la satisfaction des postes retenus dans le projet d'organigramme. Le processus est en phase finale. Notons que le personnel relevant de l'Agence évoluera au niveau de l'ANSD et de la DPEE, la direction créée pour gérer les aspects prévisions de l'ancienne DPS.

#### **2.3.3. Equipement**

L'ANSD bénéficie d'un budget propre résultant d'une allocation de l'Etat et d'appui de partenaires au développement. Le budget programme de l'Agence pour la période 2006-2010 se chiffre à 20.127.093.000 F CFA.

Concernant les Ressources financières provenant des partenaires au développement, l'ANSD hérite des appuis de l'ex-DPS en cours d'exécution. Tout en notant que la Banque mondiale, le PNUD, l'UE, le FMI et d'autres partenaires tels que AFRISTAT, l'UEMOA et la BAD, ont développé des programmes d'appui institutionnel et de production statistique, dont certains sont en cours d'exécution.

Il faut ajouter à ces partenaires, l'Union Européenne à travers le Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI) et le Programme de Bonne Gouvernance, la CEDEAO qui a fait l'objet d'un budget programme en cours d'exécution.

#### **2.3.4. Equipement**

### **Moyens matériels**

#### ***Matériel Roulant***

Le parc automobile de l'ex-DPS dont bénéficie l'ANSD, en 2005 est composé de 28 véhicules (cf TAB1 à TAB4 et TAB7) dont 11 se trouvent dans les Services Régionaux. Ces véhicules sont acquis dans le cadre des projets ci-après : RGPH III, ESAM II, Programme de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP) et Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal ESPS (ESPS).

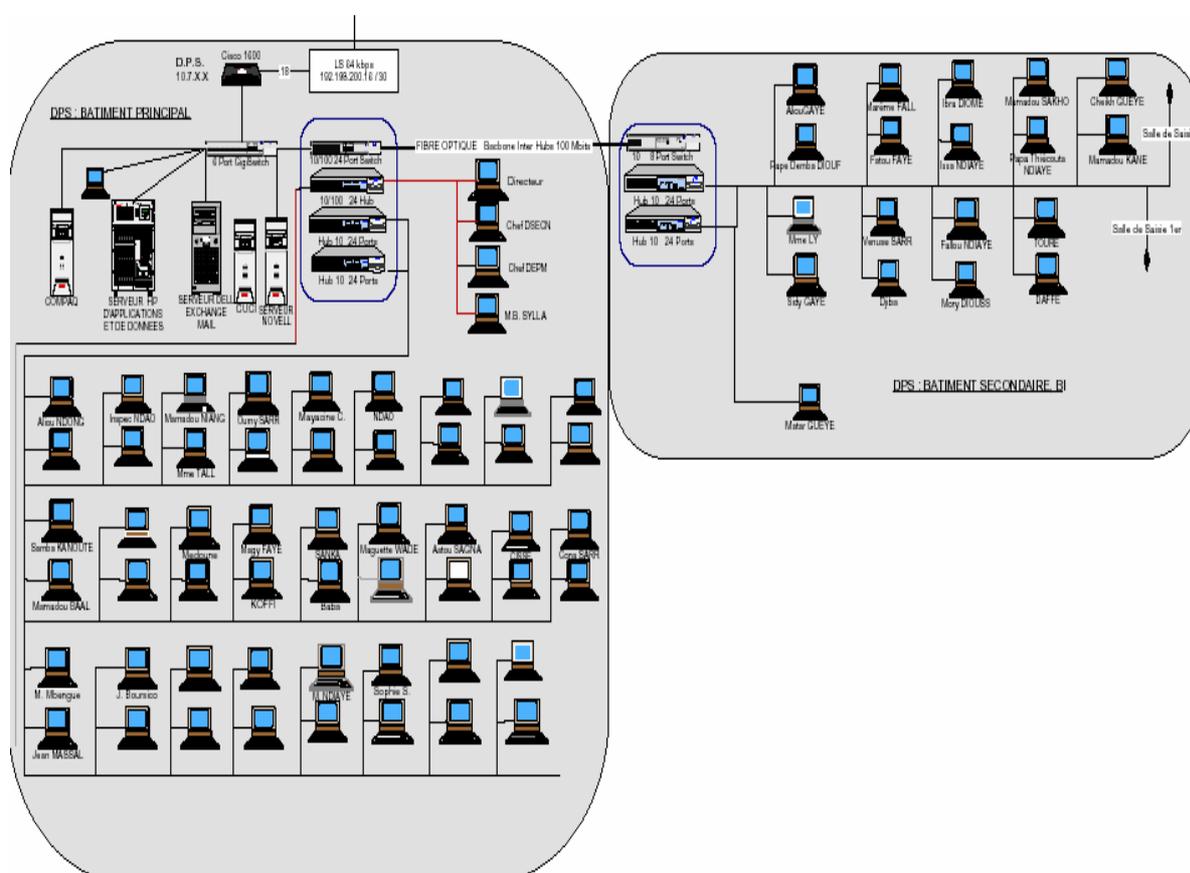
Il signaler l'existence de vingt (20) cyclomoteurs (2 par région sauf Dakar et Matam) et cent (100) bicyclettes (40 dans les régions) pour les besoins du 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat et de 7 motos 125.

## Le matériel de reprographie

L'ANSD a huit (04) photocopieurs fonctionnels.

## Le Réseau informatique

L'ANSD dispose d'un réseau informatique qui l'ensemble des équipements informatiques selon le schéma ci-après :



**Le Parc informatique est composé de près de 150 Ordinateurs de bureau ; de 15 ordinateurs portables ; 5 Serveurs entre autres.**

En terme de liaison Internet, l'ANSD dispose de trois moyens d'accès : la Liaison avec le MEF par ligne spécialisée (LS) ; la Liaison avec l'ADIE dans le cadre de l'Intranet gouvernemental et d'une Liaison avec l'extérieur par ligne ADSL

\*\*\*\*

## 2.4 Production statistique

## Publications régulières

La production statistique résulte des activités courantes consistent à réaliser les tâches nécessaires à la sortie des publications régulières retenues dans le cadre d'un tableau de bord qui fait l'objet d'un suivi régulier.

Il s'agit essentiellement des produits ci-dessous :

- Situation Economique et Sociale du Sénégal ;
- Note d'Analyse du Commerce Extérieur ;
- Bulletin des statistiques du Commerce Extérieur ;
- Comptes Nationaux révisés du Sénégal (1996-2001) (3 tomes) ;
- Bulletin Trimestriel de Statistiques ;
- Indice de la Production Industrielle ;
- Note de Conjoncture ;
- Banques de Données Economiques et Financières ;
- Tableau de Bord de l'Economie Sénégalaise ;
- Indice Harmonisé des Prix à la Consommation ;
- Tirage par extraction des données du Commerce extérieur ;
- Tirage par produit et par an de l'indice des prix ;
- Les ressources et emplois du PIB (1991-2001) ;
- Evolution annuelle des prix à la consommation ;
- Situation Economique et Financière et perspectives.

Les services régionaux de la statistique, produisent chaque année un document intitulé « Situation économique de la région ».

## Enquêtes et recensements à périodicité supérieure ou égale à 5 ans

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 3) réalisé en 2002, est en cours d'exploitation ;

Dans le cadre du Programme de lutte contre la Pauvreté La DPS, il est mis au point, un Programme d'enquêtes sur les conditions de vie des populations. A cet égard, elle a proposé un plan de réalisation de différentes opérations de collecte de données permettant de satisfaire les besoins des utilisateurs dans le court et le moyen terme, en particulier ceux nécessaires au suivi des conditions de vie des ménages. Plus spécifiquement ce programme d'enquêtes déjà en cours, permettra de répondre de façon efficace à la nécessité de renforcer le système de suivi et d'analyse de la pauvreté au Sénégal. Il devra faciliter un meilleur ciblage des actions et des zones prioritaires d'intervention du gouvernement et des partenaires au développement ainsi qu'un renforcement des mécanismes de surveillance.

Les types d'enquêtes prévues sont au nombre de cinq (5) et concernent :

- Enquêtes sur les priorités – phase II (ESP II),
- Enquêtes sur les priorités – phase III (ESP III),
- Enquêtes communautaires,
- Enquêtes qualitatives,
- Enquêtes légères de suivi des conditions de vie.

A cet égard plusieurs opérations ont déjà été menées, notamment :

### **1. Enquête communautaire**

L'Enquête communautaire qui a été réalisée en 2000 sur l'ensemble des villages du Sénégal a été conçue à cet effet a permis d'obtenir des renseignements sur l'accès aux différents services sociaux (santé, éducation, eau, et autres services publics), aux lieux de commerce, etc. Ces informations ont pu faire l'objet, dans le cadre d'un partenariat avec le Centre de Suivi Ecologique d'une cartographie qui a été largement utilisée dans le cadre des concertations régionales entreprises dans le cadre de l'élaboration du DSRP.

### **2. L'Enquête QUID**

L'enquête portant sur le Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Développement (QUID) qui a été menée en lieu et place des ESP, est un module de l'ESAMII conçu pour permettre le suivi d'indicateurs de pauvreté et des effets des politiques, programmes et projets de développement sur les niveaux de vie. Toutefois, pour bien mesurer l'impact de ces diverses actions, les indicateurs choisis doivent être appropriés à l'évaluation du niveau de développement des différents groupes de populations. Pour ce faire, ils doivent être simples et permettre d'identifier les bénéficiaires et les non bénéficiaires des diverses politiques visant à améliorer la situation sociale et économique des pauvres. Les informations collectées dans le QUID ont permis de mettre à jour pour les besoins du DSRP les indicateurs, d'une part, sur le niveau de vie des populations à travers les caractéristiques du logement du ménage et la forme de propriété, l'équipement et la disponibilité de terres et de bétail, etc. et d'autre part sur l'accès, l'utilisation et la satisfaction des populations par rapport aux services sociaux et économiques de base, notamment les infrastructures d'éducation et de santé.

### **3. Enquêtes de perception de la pauvreté**

L'indicateur de base sur la pauvreté dans le cadre de programmes de lutte contre la pauvreté est habituellement le profil de pauvreté. Ces profils sont d'excellents outils pour cibler les groupes les plus nécessiteux de la population, mais ils sont muets sur la perception de ces pauvres quant à leur propre état socioéconomique, à leurs préoccupations en termes d'actions à envisager pour lutter contre la pauvreté et à leur perception de l'efficacité relative des différents organismes chargés de mettre en oeuvre les politiques de lutte contre la pauvreté. Ces perceptions et opinions sont importantes pour répondre aux demandes des gens les plus pauvres et maximiser l'efficacité de la mise en oeuvre des différents programmes de lutte contre la pauvreté. Cette préoccupation a été centrale dans l'élaboration du DSRP dont les termes de référence évoquaient explicitement le besoin de collecter de l'information sur les perceptions de la population en général et sur celles des plus pauvres en particulier.

#### **4. Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II)**

La première ESAM a été réalisée en 1994. Elle est suivie par celle qui a été entamée en 2001 – 2002. L'objectif principal de ces enquêtes est de déterminer le niveau et la structure des revenus et des dépenses des ménages et de définir un profil de pauvreté. Avec ces enquêtes, le profil de pauvreté établi à partir des données de l'ESP est mis à jour.

Aux termes de ses travaux, la DPS a d'abord établi un rapport préliminaire sur «la pauvreté au Sénégal, de la dévaluation de 1994 à 2001-2002, avec l'appui de la Banque Mondiale. Ce rapport qui porte principalement sur les tendances, le profil, la perception et les déterminants de la pauvreté présente notamment des estimations comparables du phénomène en utilisant des données des enquêtes de ESAM I de 1994-95 et de ESAM II de 2001-2002. Le rapport sur cette enquête a été publié. Il fera l'objet d'un atelier de dissémination

#### **5. Enquêtes légères de suivi des conditions de vie**

Les études sur les conditions de vie, jusqu'à présent effectuées au Sénégal, sont basées sur des données décrivant des situations à un moment donné. Malgré tout l'intérêt des renseignements obtenus, ces coupes transversales ne suffisent pas pour comprendre les phénomènes de pauvreté et de vulnérabilité. Le facteur «temps» doit être introduit pour observer et comprendre comment des ménages sortent de la pauvreté pendant que d'autres s'appauvrissent.

#### **6. Enquête Pauvreté et Structures familiales**

Pour répondre aux frustrations nées de l'inexistence de données micro-économiques au sein des ménages qui permettraient de cerner certaines questions de dynamiques du ménage, notamment de genre, de répartition de revenus à l'intérieur des ménages, la DPS a initié avec les partenaires du CRDI un projet d'études pour cerner ces questions. Il s'agit de mener une enquête à trois passages sur un panel de ménages sur trois ans. Ainsi, un programme intégrant l'enquête et les études a été monté en partenariat avec la DPS, le CREA, la France et le CRDI. Ce projet dont le financement est déjà en place est en cours de préparation avancée. Elle devrait être organisée cette année. Outre les problèmes de pauvreté, les thèmes qui seront abordés dans l'enquête et l'étude portent notamment sur les points suivants:

- Structure et mode de fonctionnement des unités dans le ménage (centre de décision, réaction à des chocs, détermination des structures,...)
- Qui décide pour chaque type de décision ;
- comment est organisé le budget (cellules budgétaires,...).

##### 2.4.1. Diffusion des données

###### **a. Politique de diffusion**

Au-delà de ces efforts de collecte de données, il a été développé quatre bases de données : la BADIS (Base de Données des Indicateurs Sociaux); **BD** (Banque de Données des comptes nationaux) ; la **LDB** (Second Generation Live Data Base) ; et la **BDE** (Base de Données des Enquêtes). Les deux dernière sont en cours de mise ligne avec un lien au niveau du site [www.ansd.org](http://www.ansd.org).

Les deux principales bases de données sont les suivantes :

- **La LDB** (Second Generation Live Data Base), base de données qui recueille plusieurs milliers d'indicateurs issus de source interne (BADIS, BD-la banque de données des comptes nationaux-) et externe (TOFE, monnaie, dettes etc...). Elle est accessible en Intranet et internet.
- **La BDE** (Base de Données des Enquêtes) avec la standardisation des données d'enquêtes et la production d'un REQUETEUR qui permet une consultation simultanée des différentes enquêtes réalisées au Sénégal depuis 1976 (une quinzaine sont intégrées actuellement)

Parallèlement aux aspects informatiques ci-dessus, il sera nécessaire d'entreprendre des actions de collecte pour l'actualisation de la Banque de Données des Indicateurs Sociaux (BADIS), l'harmonisation des concepts et définition, l'homogénéisation des différentes bases de données d'enquêtes, notamment en termes d'indicateurs, codes et nomenclatures pour disposer de séries chronologiques permettant une analyse longitudinale, la mise à disposition dans de meilleurs délais, des indicateurs clefs du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour un meilleur suivi de la pauvreté.

En outre, le projet inclut l'appui à l'analyse des bases de données existantes telles que l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM), le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement (QUID), l'Enquête de Perception de la Pauvreté au Sénégal (EPPS), l'Enquête 123 sur l'Emploi, le Secteur informel et la Consommation des ménages, entre autres, l'appui technique et le renforcement des capacités d'observatoires et systèmes d'information existants et devant être connectés à l'OCV.

Les activités visées devront aussi aider à la préparation du premier rapport de progrès du DSRP et celle du troisième rapport de progrès des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), avec la diffusion des produits validés de l'OCV.

#### **b. Utilisation des systèmes d'information géographique (SIG)**

Les bases de données développées doivent évoluer à terme à des systèmes d'information géographique (SIG) après les travaux de numérisation prévus dans le cadre d'un programme national en cours.

## **2.5 Formation continue**

La formation continue est assurée dans le cadre de l'exécution du BCI et des projets en cours d'exécution. Il faut signaler en outre les ressources disponibles pour la formation au niveau du MEF et dont bénéficient certains agents. Les domaines ciblés concernent l'ensemble des métiers intervenant dans le système statistique.

L'intégration de l'école de formation en statistique<sup>2</sup> dans l'Agence offre les conditions d'une satisfaction optimale des besoins en cadres et la formation continue des agents en fonction des exigences du développement du SSN.

## **2.6 Principaux obstacles au développement de la statistique**

Les principaux obstacles portaient la difficulté de combler le déficit en personnel qui se ressort au niveau de tous les corps. L'ex-DPS profitait des projets financés par les partenaires au développement pour faire appel à des agents contractuels.

Ce déficit aigu du SSN en ressources humaines est à mettre en rapport avec la faiblesse des effectifs des sortants des écoles de formation des statisticiens, mais aussi et surtout avec le niveau des salaires et les conditions de travail très peu attractifs offerts dans la Fonction publique.

En plus des départs réguliers vers des organismes internationaux (FMI, BM, PNUD, etc.) on assiste depuis quelques années à un départ de plus en plus massif de cadres statisticiens vers des structures régionales telles que la BCEAO et l'UEMOA, en provenance principalement de la DPS qui perd ainsi régulièrement une bonne partie de ses cadres expérimentés. Ce mouvement n'épargne pas non plus les jeunes débutants qui préfèrent de plus en plus des emplois contractuels plus rémunérés dans des projets de l'Administration que des emplois permanents dans la Fonction publique, à défaut de trouver une place dans les sociétés privées ou parapubliques qui s'ouvrent de plus en plus aux statisticiens.

Ainsi, le départ massif des statisticiens du SSN fait suite à une demande grandissante venant d'institutions offrant des carrières et rémunérations plus intéressantes. Parallèlement le rythme de la formation des statisticiens s'est nettement ralenti à cause des conditions de recrutement des écoles de statistique (concours, bourses).

La mise en place de l'Agence qui comprend en son sein une école de formation interne, doit faire face à toutes ces insuffisances

---

<sup>2</sup> La création de l'ENSAE-Sénégal est en cours ; cette école s'inscrit dans la mouvance LMD qui est en phase de généralisation à l'UCAD. Cette école restera dans le réseau actuel comme l'a été le Département de Statistique de l'ENEA. Les démarches sont en cours.

## **Programmes statistiques**

### **3.1 Expériences du pays dans le domaine de l'élaboration de programme statistiques de moyen terme**

Les activités statistiques ont toujours planifiées annuellement. Il existait ainsi, un programme d'activités annuel dont l'exécution fait l'objet d'un suivi et de contrôles réguliers à priori comme à posteriori. Un tableau de bord des publications attendues, est élaboré et publié régulièrement sous forme d'affichage.

Les travaux ponctuels tels que les recensements et les grandes enquêtes restent encore largement tributaires des financements extérieurs, malgré les efforts remarquables consentis par l'Etat durant ces dernières années. Cependant, le caractère aléatoire des concours financiers des partenaires au développement et les retards fréquents dans la mise en place des ressources de l'Etat ne sont pas de nature à favoriser une bonne programmation des travaux de ce genre.

Le cas du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat est très instructif sur cette situation. Reporté à plusieurs reprises, le 3<sup>ième</sup> RGPH n'a été finalement exécuté qu'en décembre 2002, soit quatre ans de retard par rapport à la date initialement prévue. Jusqu'en fin janvier 2004, les travaux d'exploitation des questionnaires remplis n'ont pas pu démarrer.

Les autres structures de production statistique ne disposent pas réellement de programmes d'activités spécifiques. Elles fonctionnent généralement au rythme des activités courantes qui leur sont assignées.

En ce qui concerne la Division des Statistiques, de la Documentation et de l'Information Agricole (DSDIA) du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, les activités annuelles tournent autour de l'organisation de l'enquête agricole pour mesurer les résultats de la campagne agricole. Le plan décennal de statistiques préparé par la DSDIA n'est toujours pas réalisé faute de financement.

Les services de statistiques sanitaires ont des activités de collecte permanentes au niveau des structures de santé (case, poste, centres de santé et hôpitaux). Des enquêtes d'évaluations sont réalisées périodiquement en fonction des besoins spécifiques de chaque programme de santé.

### **3.2 Programmes en cours**

L'ensemble des programmes en cours sont intégrés dans le projet de « budget programme de l'ANSD » qui fera l'objet d'une validation par les instances prévues à cet effet. Ce programme a été élaboré avec la contribution des différents acteurs au sein des services de l'ex-DPS qui doivent relevés de l'Agence. L'aspect participatif sera renforcé avec la mise œuvre de la feuille de route de la SDS avec l'implication des différents secteurs producteurs.

**Concernant les Programmes en cours visant le développement stratégique de la statistique nationale, avec la nouvelle loi, on dispose des acquis ci-après:**

**La création d'un Conseil national de la statistique présidé par le Chef du Gouvernement donnera plus de considération à la politique statistique définie par l'Etat et son ouverture à la société civile présage des dispositions de transparence prises par la loi.**

**La création de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), organisme public à caractère administratif et scientifique qui sera chargé de l'exécution des projets et programmes statistiques indiqués et proposés par les principales composantes de la nation à travers le Conseil National de la Statistique et le Comité technique des programmes.**

**l'intégration du Département de la Statistique et de la Démographie (DSD) de l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée à l'ANSD prévue dans le cadre des réformes envisagées.**

**Avec la création d'un Conseil National de la Statistique et ses différentes structures, notre système statistique devrait**

- (i) disposer de moyens efficaces pour se renseigner sur les besoins de sa clientèle ;**
- (ii) pouvoir élaborer des plans en vue de répondre aux besoins jugés hautement prioritaires ;**
- (iii) disposer de moyens nécessaires pour s'adapter à des exigences imprévues et**
- (iv) se doter d'une forte capacité d'exploitation des produits statistiques à des fins d'analyse socio-économique dans un contexte marqué par la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté.**

**L'avènement d'une Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) devrait permettre d'assurer une plus grande transparence et neutralité dans la production statistique, de mieux sauvegarder les données individuelles et l'intégrité professionnelle.**

**Cet état de fait favorisera l'adoption d'une approche « clientèle », une plus grande autonomie dans la poursuite des objectifs, une plus grande capacité d'adaptation qui lui permettra d'optimiser l'utilisation des produits de l'appareil statistique national par la réalisation d'études et de recherche.**

**L'intégration du DSD à l'ANSD permettra d'apporter des réponses adéquates et ciblées au déficit criard de cadres de la statistique identifié lors des différentes études réalisées.**

**Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail,**

**il est prévu la construction d'un siège pour l'Agence.**

Un terrain a été mis à disposition et les crédits nécessaires sont été inscrits dans le budget de l'Etat depuis l'année 2005 pour démarrer les travaux ; le concours d'architecture est en cours.  
et

des crédits substantiels ont été ouverts pour la mise en place de l'Agence.

En rendant le système statistique plus autonome par cette mutation institutionnelle, on lui confère le statut qui lui permettra, sous l'autorité du Chef du Gouvernement :

- d'assurer le respect des principes fondamentaux de la statistique officielle;
- de renforcer la coordination et l'efficacité des activités statistiques dans un système statistique décentralisé par la mise en place des organes appropriés devant définir la politique statistique nationale ;
- d'assurer le suivi technique des décisions politiques concernant la statistique ;
- de réaliser quotidiennement les fonctions de production et de diffusion des données statistiques ;
- d'assurer la sécurisation du financement des activités statistiques ;
- de maintenir les niveaux de compétence des agents.

La poursuite de la mise en place de l'Agence et des autres activités liées à la réforme du Système Statistique National par la mise en œuvre de la feuille de route qui s'appuie un chronogramme détaillé des activités pour la période 2006-2007.

En outre, l'Agence vient d'élaborer un projet intégré dont l'objectif global est de fournir, dans un cadre cohérent et formalisé, un appui d'une part, au parachèvement de la mutation et de la mise à niveau de sa production statistique et d'autre part à la mise en place des structures et outils de coordination statistique prévus dans le cadre de la réforme du Système Statistique National.

Dans le cadre de ce projet, approuvé par les autorités, cinq types de moyens qui doivent concourir à sa bonne exécution ont été identifiés :

- 1)-une cellule d'exécution technique ;
- 2)-des études techniques ;
- 3)-un soutien aux opérations statistiques de base ;
- 4)-les travaux et équipements du nouveau siège ;
- 5)-les crédits de fonctionnement de l'Agence.

En outre, il faut signaler l'exécution du programme de mise à niveau de la production statistique est en cours d'exécution depuis quatre ans, en accompagnement du dispositif institutionnel, avec le concours des partenaires au développement.

Il a déjà donné des résultats satisfaisants ci-après:

La parution régulière des différentes publications de la DPS (Note de conjoncture, Situation économique et sociale, Indice des prix à la consommation, Indices de la production industrielle, bulletin trimestriel



3. ETAPE 2: DIAGNOSTIC DU SSN	5-oct.-06	31-janv.-07	
4. ETAPE 3: VISION ET STRATEGIES	13-déc.-06	30-mars-07	
5. ETAPE 4: PLANS D'ACTION	5-févr.-07	22-juin-07	
6. ETAPE 5: PREPARATION MISE EN ŒUVRE DU SDS	1-juin-07	2-janv.-08	

## II. Conclusions et recommandations

En rendant le système statistique plus autonome par cette mutation institutionnelle, on lui confère le statut qui lui permettra, sous l'autorité du Chef du Gouvernement :

- d'assurer le respect des principes fondamentaux de la statistique officielle;
- de renforcer la coordination et l'efficacité des activités statistiques dans un système statistique décentralisé par la mise en place des organes appropriés devant définir la politique statistique nationale ;
- d'assurer le suivi technique des décisions politiques concernant la statistique ;
- de réaliser quotidiennement les fonctions de production et de diffusion des données statistiques ;
- d'assurer la sécurisation du financement des activités statistiques ;
- de maintenir les niveaux de compétence des agents.

Au total, l'avènement de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie favorisera l'adoption d'une approche « clientèle », une plus grande autonomie dans la poursuite des objectifs, une plus grande capacité d'adaptation qui lui permettra d'optimiser l'utilisation des produits de l'appareil statistique national par la réalisation d'études et de recherche.

L'intégration du DSD à l'ANSD permettra d'apporter des réponses adéquates et ciblées au déficit criard de cadres de la statistique identifié lors des différentes études réalisées.

En terme de recommandations, on peut noter :

Une grande exigence de standardisation de la collecte des données de base pour garantir la comparabilité des informations et faciliter la coordination de la production des statistiques sur l'ensemble du pays.

Une plus grande implication des responsables des statistiques des autres secteurs de développement (comme entre autres la Santé, l'Education, les secteurs de l'Eau, de l'Agriculture, l'Elevage, la Pêche, les Transports et l'Environnement de manière globale) dans le système national de statistique dans le cadre d'un comité de pilotage permanent;

Développer une politique de communication pour faciliter la circulation des informations et assurer une large diffusion des statistiques et des publications au-delà du site;

Le développement d'une architecture globale permettra de fédérer l'ensemble des systèmes d'information sectoriels, est nécessaire pour la standardisation de la collecte et des procédures afin de rationaliser le flux d'information. Il

faudra tenir compte des niveaux de développement des systèmes d'information des différents secteurs devant contribuer à l'alimentation du système national en données de base.

L'institutionnalisation de journées nationales et régionales des statistiques, si ce n'est déjà fait, pour impulser la production de données concertée en relation avec les différents partenaires de l'appareil statistique national dans une vision partagée pour un soutien informationnel unifié à la politique économique et sociale. Ces journées devront être organisées autour de thèmes qui interpellent tous les secteurs de développement du pays avec comme finalité, la collecte, la centralisation, l'établissement et la diffusion des statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale de même qu'à l'appréciation des résultats de cette politique. Il s'agira de produire des données de base validées pour les principaux indicateurs de développement économique et social.

La diffusion d'un bulletin des principaux produits obtenus à l'issue de ces différentes rencontres, sous la responsabilité d'un comité technique et scientifique avec le DG de l'ANSD comme directeur de publication ;

Poursuivre la réalisation d'enquêtes en relation avec les autres secteurs comme par exemple, les EDS qui sont d'une importance capitale pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans le secteur de la santé entre autres ;

### III. Annexes :

<b>ANNEXE 1 : Loi statistique</b>
-----------------------------------

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

#### LOI PORTANT ORGANISATION DES ACTIVITES STATISTIQUES

##### EXPOSES DES MOTIFS

La loi n°66-59 du 30 juin 1966, qui organise le système national de la statistique est devenue inopérante dans beaucoup de domaines. A cet égard, une adaptation des textes législatifs aux réalités économiques nouvelles est nécessaire pour la conduite d'une politique économique et sociale cohérente et efficiente par l'Etat, conformément à nos engagements auprès des institutions internationales.

Le présent projet de loi tout en garantissant les principes fondamentaux de la statistique précise la notion de secret statistique et insiste sur la confidentialité surtout pour ce qui concerne les informations recueillies sur les individus et prévoit des dispositions sur l'obligation de réponse aux enquêtes statistiques.

Par ailleurs, l'adoption de cette loi permettra de disposer des éléments réglementaires nécessaires pour la mise en place au Sénégal d'un Système statistique national répondant aux besoins nouveaux en informations statistiques et qui cadre avec les systèmes économiques du troisième millénaire.

C'est ainsi que le présent projet de loi indique les différentes composantes du système statistique national, garantit l'indépendance scientifique, le respect des normes, concepts, méthodes utilisés au plan international et fixe les règles de transparence qui permettent l'accès aux informations statistiques à tous les utilisateurs.

La création d'un Conseil national de la statistique présidé par le Chef du Gouvernement donnera plus de considération à la politique statistique définie par l'Etat ; son ouverture à la société civile présage des dispositions de transparence prises par la présente loi.

Les projets et programmes statistiques indiqués et proposés par les principales composantes de la nation à travers le Conseil National de la Statistique et le Comité technique des programmes seront exécutés par un organisme public à caractère administratif et scientifique : l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal.

Telle est l'économie du présent projet de loi.

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

**LOI N° 2004-21**  
portant organisation  
des activités  
statistiques

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du mardi 06 juillet 2004 ;

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Chapitre premier : Des dispositions générales**

**Section première : Objet**

**Article premier:** La présente loi a pour objet de définir les principes fondamentaux et le cadre institutionnel qui régissent les activités des services et organismes chargés de la production et de la diffusion des données statistiques publiques. Elle traite du fonctionnement général du Système statistique national et de la coordination au sein du Système statistique national.

## **Section 2 : Définitions**

**Article 2 :** Au titre de cette loi :

- le système statistique national est composé de l'ensemble des services et organismes publics et parapublics qui produisent et diffusent des données statistiques ;
- les "statistiques publiques" ou "statistiques officielles" sont les données statistiques produites par les services et organismes relevant du système statistique national ;
- sont considérées comme données statistiques toutes les informations traitées par les méthodes statistiques et couvrant notamment les domaines économique, financier, monétaire, social et démographique ;
- les fichiers administratifs sont l'ensemble des dossiers détenus par une administration ou un service et contenant des données chiffrées pouvant être exploitées par l'intermédiaire des méthodes statistiques à des fins de diffusion sous forme de données statistiques ;
- la diffusion est la mise à la disposition du public des données statistiques produites ; elle peut revêtir plusieurs formes : papier, supports électroniques et toute forme technologique autorisée par les textes en vigueur.

## **Chapitre 2 : Des principes et règles essentiels de l'exercice des activités statistiques**

### **Section première : Des principes d'impartialité, d'objectivité et de transparence**

**Article 3 :** Les services et organismes constituant le système statistique national, jouissent de l'indépendance scientifique et accomplissent leurs missions conformément aux règles méthodologiques et aux techniques communément admises en matière d'élaboration des données statistiques.

Ils procèdent à la collecte, au traitement des informations et à leur diffusion selon les normes de production d'une information de qualité, en toute impartialité et objectivité.

**Article 4 :** Dans l'exercice de leurs missions de production et de diffusion des données statistiques, les composantes du Système statistique national se conforment aux principes fondamentaux de la statistique officielle, notamment le respect du secret statistique ainsi que celui des normes, des méthodes et concepts utilisés au plan international en matière statistique.

**Article 5 :** Les services et organismes constituant le Système statistique national sont soumis aux règles de transparence qui permettent l'accès aux informations traitées à tous les utilisateurs, à titre gratuit ou onéreux selon le cas, dès la disponibilité des données statistiques.

Les personnes physiques et morales assujetties aux opérations de collecte de données statistiques doivent être informées par les moyens appropriés du cadre légal et institutionnel dans lequel l'activité est réalisée. Elles sont aussi informées des objectifs poursuivis par ces opérations, de la finalité des données collectées, des méthodes de collecte et de traitement des données, des supports et du calendrier de diffusion des données collectées ainsi que des dispositions adoptées pour assurer et garantir la confidentialité et la protection des informations individuelles conformément à l'article 6 de la présente loi.

### **Section 2 : Du secret statistique**

**Article 6 :** Les données individuelles recueillies par les services et organismes relevant du système statistique national ne peuvent faire l'objet de divulgation d'aucune manière sauf autorisation explicite accordée par les personnes physiques ou morales concernées par l'enquête.

**Article 7 :** Les services chargés de la collecte et du traitement des données issues des enquêtes et recensements statistiques doivent s'assurer, lors de la publication ou de la transmission à des tiers des résultats statistiques agrégés de ces opérations, qu'aucune identification directe ou indirecte des personnes physiques et morales concernées n'est possible.

En aucun cas, les données individuelles recueillies ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles de diffuser ou de publier des résultats statistiques agrégés.

Sans préjudice des dispositions du Code pénal et de la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, les agents des services producteurs concernés sont astreints à l'obligation de réserve et au respect du secret professionnel pour tout ce qui concerne les informations individuelles collectées.

**Article 8 :** En tout état de cause les données telles que définies à l'article 6 de la présente loi ne peuvent être utilisées à des fins de poursuite ou de répression fiscale ou pénale.

**Article 9 :** Les agents, pris en infraction des dispositions des articles 6, 7 et 8 de la présente loi, sont passibles d'un emprisonnement de 6 jours et d'une amende allant de 200 000 à 1000 000 de francs CFA ou de l'une de ces deux peines.

Indépendamment des sanctions pénales ainsi fixées ces agents sont passibles de sanctions disciplinaires sans bénéfice des garanties prévues par les articles 46 et 51 de la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut des fonctionnaires.

### **Section 3 : Des sujétions du service statistique national**

**Article 10 :** Les personnes physiques et morales soumises aux enquêtes et recensements statistiques sont tenues de répondre avec exactitude et dans les délais impartis aux questionnaires relatifs à ces opérations.

Les personnes physiques et morales, appelées à fournir les fichiers administratifs aux services statistiques compétents à des fins d'exploitation statistique, sont tenues de mettre lesdits fichiers à la disposition de ces services dans un délai n'excédant pas sept (7) jours à compter de la date de réception par le destinataire de la demande écrite formulée par le service statistique. Celui-ci doit préciser dans sa demande, en plus des informations contenues dans les dispositions du deuxième alinéa de l'article 5 de la présente loi, les noms des agents chargés de l'exploitation de ces fichiers ainsi que la durée requise pour exécuter ce travail.

**Article 11 :** A défaut de répondre avec exactitude et dans les délais impartis, le service statistique compétent, adresse à la personne physique ou morale défaillante une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception précisant un délai supplémentaire de réponse n'excédant pas sept (7) jours. Une ampliation de cette lettre est transmise dans les mêmes conditions au président du Comité technique des programmes statistiques qui en saisit le Ministre de tutelle de la Statistique sans délai.

**Article 12 :** La personne physique ou morale peut toutefois obtenir une prorogation des délais en expliquant par écrit, au Président du Comité technique des programmes statistiques, les contraintes objectives qui l'empêchent de respecter les délais impartis.

**Article 13 :** En cas d'infraction aux dispositions prévues aux articles 10 et 11 de la présente loi, le Ministre chargé de la statistique, après avis motivé du président du Comité technique des programmes statistiques, sans préjudice de poursuites pénales, peut infliger des sanctions aux personnes privées défaillantes. Les personnes en cause doivent être mises à même de prendre connaissance des griefs qui leur sont reprochés. Elles doivent également disposer de délais suffisants pour présenter leur défense.

Ces sanctions sont constituées d'amendes déterminées en fonction de la gravité de l'infraction, du niveau économique du contrevenant et des circonstances dans lesquelles l'infraction a été commise. Elles sont fixées comme suit :

- entre 20 000 et 250 000 francs CFA s'il s'agit d'une personne physique ;
- un pour cent (1%) du chiffre d'affaires de la dernière année s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;

Les noms des contrevenants sont publiés au Journal officiel de la République du Sénégal.

**Article 14 :** Si le contrevenant estime être dans ses droits, il peut ester en justice pour contester la légalité des sanctions qui lui sont infligées.

**Article 15 :** Lorsque le contrevenant est un service de l'Etat, un établissement public, une société nationale ou une société à participation publique, les auteurs directs d'un refus volontaire de réponse ou d'une transmission de données sont passibles des sanctions disciplinaires prévues à l'article 13.

### **Chapitre 3 : Du Système statistique national**

#### **Missions et composition**

**Article 16 :** Le Système statistique national a pour missions de fournir aux administrations publiques, aux institutions régionales et internationales, aux entreprises et organisations non gouvernementales, aux médias, aux chercheurs et au public des informations statistiques à jour se rapportant à l'ensemble des domaines de la vie de la nation notamment économique, social, démographique, culturel et environnemental.

**Article 17 :** Le système statistique national comprend :

- le Conseil National de la Statistique ;
- l'Agence dénommée "Agence nationale de la statistique et de la démographie" ;
- les services chargés d'élaborer des données statistiques placés auprès des départements ministériels et des organismes publics et parapublics ;

Les attributions et les règles d'organisation et de fonctionnement des organismes mentionnés ci-dessus sont fixées par décret.

### **Chapitre 4 : Des dispositions finales**

**Article 18 :** Sont abrogées toutes les dispositions législatives contraires aux dispositions de la présente loi, notamment la loi n°66-59 du 30 juin 1966.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 21 juillet 2004

Par le Président de la République **Abdoulaye WADE**

Le Premier Ministre

**Macky SALL**

**ANNEXE 2 : Décret créant l'ANSD**

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

N° 2005-436

-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE

ET DES FINANCES

Projet de décret relatif à l'Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal

**RAPPORT DE PRESENTATION**

*La loi n°66-59 du 30 juin 1966, qui organise le Système national de la statistique est devenue inopérante dans beaucoup de domaines. A cet égard, une adaptation des textes législatifs aux réalités économiques nouvelles est nécessaire pour la conduite d'une politique économique et sociale cohérente et efficace, conformément à nos engagements auprès des institutions internationales.*

*Pour faire face à ces exigences, la nouvelle entité en charge de la production des statistiques économiques et sociales doit réunir de nouvelles ressources, s'équiper en nouvelles technologies, bénéficier d'une plus grande autonomie de gestion. Autant d'impératifs qu'une administration publique peut difficilement respecter.*

*En conséquence, il est proposé de redéfinir le cadre institutionnel de la Statistique et de créer une agence dénommée Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie qui abritera le département des statistiques de l'école nationale d'économie appliquée aux fins de se rapprocher des meilleures pratiques au plan international.*

*Telle est l'économie du présent projet de décret*

**Le Ministre de l'Economie et des Finances**

**Abdoulaye DIOP**

**Décret relatif à l'Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la constitution, notamment en son article 43 ;

Vu la loi n°2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques;

Vu le décret n° 69-406 du 31 mars 1969 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du Comité de coordination des Enquêtes Statistiques;

Vu le décret n° 80-892 du 29 juillet 1980 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances modifié;

Vu le décret n° 90.337 du 27 mars 1990 portant organisation de la délégation au plan et aux politiques économiques ;

Vu le décret n°2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret 2004-1380 du 02 novembre 2004 portant nomination des ministres, modifié ;

Vu le décret n° 2004-1406 du 04 novembre 2004 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la présidence de la république, la primature et les ministères, modifié ;

Le Conseil d'Etat entendu en sa séance du 20 janvier 2004 ;

Sur le rapport du Ministre de l'Economie et des Finances;

**DECRETE :**

**Chapitre premier : Les attributions**

**Article premier** : Il est créé une Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) chargée d'assurer la coordination technique des activités du système statistique national et de réaliser elle-même les activités de production et de diffusion des données statistiques pour les besoins du gouvernement, des administrations publiques, du secteur privé, des partenaires au développement et du public.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) est une structure administrative placée sous l'autorité du ministre chargée de la Statistique.

En particulier l'Agence est chargée :

- de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes pluriannuels et annuels d'activités statistiques ;
- d'assurer la mise en application des méthodes, concepts, définitions, normes, classifications et nomenclatures approuvés par le Comité technique des programmes statistiques ;
- de préparer les dossiers à soumettre aux réunions du Conseil national de la statistique et du Comité technique des programmes statistiques ;
- d'assurer le secrétariat et l'organisation des réunions du Conseil national de la statistique et du Comité technique des programmes statistiques ainsi que de ses sous-comités sectoriels ;
- de réaliser des enquêtes d'inventaire à couverture nationale notamment les recensements généraux de la population et les recensements d'entreprises ;
- de produire les comptes de la nation ;
- de suivre la conjoncture et la prévision économiques en rapport avec le service en charge de la prévision et de la conjoncture économique ;
- d'élaborer et de gérer les fichiers des entreprises et des localités ;
- d'élaborer les indicateurs économiques, sociaux et démographiques ;
- de centraliser et de diffuser les synthèses des données statistiques produites par l'ensemble du système statistique national ;
- de favoriser le développement des sciences statistiques et la recherche économique appliquée relevant de sa compétence ;

- de promouvoir la formation du personnel spécialisé pour le fonctionnement du système national d'information statistique par l'organisation des cycles de formation appropriés notamment au sein d'une école à vocation régionale ou sous régionale intégrée à l'agence.

**Article 2 :** L'Agence est en outre chargée du suivi de la coopération technique internationale en matière statistique. A ce titre, elle représente le Sénégal dans les réunions sous-régionales, régionales et internationales relatives aux questions relevant de sa compétence et suit les activités des organisations internationales en ce qui concerne les questions statistiques.

**Article 3 :** L'Agence peut entreprendre, à la demande du gouvernement et des administrations publiques et privées, des études et recherches sur les questions statistiques, économiques et sociales à titre onéreux ou gracieux dans les conditions définies par le Conseil d'orientation.

De tels travaux donnent lieu à la signature de contrats de service ou de protocole d'accord entre l'Agence, le commanditaire de tels travaux, et éventuellement les bailleurs de fonds.

## **Chapitre 2 : Organisation administrative**

### **Section première : Du Conseil d'Orientation**

**Article 4 :** L'ANSD est administrée par un Conseil d'Orientation composé de neuf (9) membres nommés par décret pour une durée de deux (2) ans renouvelable sur proposition du Ministre de tutelle.

Le Président du Conseil d'Orientation est nommé parmi les membres dudit Conseil pour une durée de deux (2) ans non renouvelable sur proposition du Ministre de tutelle.

Le mandat d'administrateur prend fin à l'expiration normale de sa durée, par décès, par démission, sur proposition du Ministre, par décret.

A la suite d'une faute grave ou d'agissements pouvant conduire à la révocation, les constatations sont opérées par le Ministre de tutelle et la révocation prononcée par décret sur proposition du Ministre.

**Article 5 :** Le Conseil d'Orientation se réunit deux fois par an en session ordinaire sur convocation de son Président et en session extraordinaire en tant que de besoin.

A l'occasion des réunions du Conseil d'Orientation, le Président peut inviter, sans voix délibérative et après avis du Directeur général de l'Agence, toute personne à prendre part aux travaux en raison de sa compétence sur une ou plusieurs questions inscrites à l'ordre du jour.

Le directeur général rapporte les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Article 6 :** Le Conseil d'Orientation définit et oriente la politique générale de l'Agence. A ce titre :

- il fixe les objectifs et approuve le programme d'action annuel de l'Agence ;
- il contrôle et évalue le fonctionnement et la gestion de l'Agence ;
- il approuve le rapport d'activités annuel de l'Agence ;
- il approuve, sur proposition du directeur général, le statut du personnel, l'organigramme, le règlement intérieur, le règlement financier ;
- il adopte le budget de l'Agence et arrête, de manière définitive, les comptes et les états financiers annuels ;
- il propose aux autorités investies du pouvoir de nomination la désignation du directeur général et du directeur général adjoint de l'Agence ;
- il autorise les participations dans tout autre société, association, groupement ou organisme professionnel dont l'activité est liée aux missions de l'Agence.

**Article 7 :** Le Conseil d'Orientation peut déléguer certains de ses pouvoirs au directeur général qui rend compte, en tant que de besoin, de l'utilisation de cette délégation.

**Article 8 :** Le Conseil d'Orientation élabore et adopte son propre règlement intérieur qui définit l'organisation de ses délibérations.

## **Section 2 : De la Direction générale**

**Article 9 :** L'Agence est dirigée par un directeur général nommé par décret sur proposition du Conseil d'Orientation. Il est assisté d'un directeur général adjoint.

**Article 10 :** L'organigramme est décrit dans le manuel des procédures soumis à l'approbation du Conseil d'Orientation.

Le Directeur général est choisi parmi les Ingénieurs de la statistique et de la démographie ou de niveau équivalent.

Le directeur général adjoint est désigné selon les mêmes modalités et formes qui président à la désignation du directeur général. Il est géré dans les mêmes conditions que celui-ci.

**Article 11:** Le Directeur général est chargé de la gestion et de l'application de la politique générale de l'Agence sous le contrôle du Conseil d'Orientation à qui il rend compte. A ce titre :

il prépare les programmes d'action, les rapports d'activités, les budgets annuels et programmes d'investissement pluriannuels, et les états financiers annuels relevant de l'Agence ;

il assure la gestion technique, administrative et financière de l'Agence ;

il assure le contrôle interne de gestion technique, budgétaire et financière de l'Agence ;

il prépare les délibérations du Conseil d'Orientation, assiste avec voix consultative à ses réunions et exécute ses décisions ;

il recrute, nomme, note et licencie le personnel, sous réserve des prérogatives reconnues au Conseil d'Orientation, fixe leurs rémunérations et avantages dans le respect des lois et règlements en vigueur, du règlement intérieur, des prévisions budgétaires et des délibérations du Conseil d'Orientation ; les collaborateurs du directeur général (directeurs et chefs de division) sont choisis au terme d'un appel à la concurrence ;

il nomme aux postes de responsabilité au rang hiérarchique immédiatement inférieur à celui de directeur général adjoint ;

il gère les biens meubles et immeubles, corporels et incorporels de l'Agence, dans le respect de son objet social et des lois et règlements en vigueur ;

il accepte toutes subventions, après avis du Ministre de tutelle et informe le Conseil d'Orientation;

il prend, en cas d'urgence, toute mesure conservatoire nécessaire à la bonne marche de l'Agence, à charge pour lui de rendre compte au Conseil d'Orientation ;

il représente l'Agence dans tous les actes de la vie civile et en justice.

**Article 12 :** Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs à certains de ses collaborateurs, charge pour eux de lui rendre compte.

## **Section 3 : Des personnels de l'Agence**

**Article 13** : Pour accomplir ses missions, l'Agence peut employer :

- du personnel directement recruté;
- des fonctionnaires et autres agents de l'Etat ;

**Article 14** : Les agents de l'ANSD jusqu'au niveau d'enquêteur inclus, doivent prêter serment devant le tribunal régional du ressort ;

**Article 15** : Les personnels de l'Agence ne doivent en aucun cas, être en même temps salariés ou bénéficiaire de rémunération sous quelque forme que ce soit ou avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise relevant du système statistique national, sauf sur autorisation du directeur général.

### **Chapitre 3 : Des dispositions financières**

**Article 16** : Les ressources financières de l'Agence sont gérées en la forme suivant les règles de la comptabilité privée. Elles sont constituées par :

- la dotation budgétaire annuelle allouée par l'Etat ;
- les fonds mis à la disposition de l'Agence par les partenaires au développement dans le cadre de conventions passées à cette fin avec le gouvernement ;
- le produit du placement des fonds disponibles ;
- les autres subventions de l'Etat ;
- les subventions allouées par les bailleurs de fonds au titre des concours financiers pour l'exécution des projets ;
- le produit des prestations de services rendus au tiers par l'Agence ;
- le produit de la vente des publications ;

**Article 17** : Le directeur général est l'ordonnateur du budget de l'Agence.

**Article 18** : Le budget de l'Agence doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Toutes les recettes de l'Agence et toutes ses dépenses sont inscrites dans le budget adopté par le Conseil d'Orientation.

Les sommes indispensables à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'une manière générale les ressources de l'Agence peuvent être déposées dans un compte bancaire. Toutefois, l'engagement, la liquidation, le mandatement et le paiement des sommes déposées dans ce compte s'effectuent conformément aux règles comptables en vigueur.

**Article 19** : Le directeur général établit à la fin de chaque exercice budgétaire tous les états relatifs à la situation de tous les comptes bancaires, des comptes de dépôt et de portefeuille. Il établit également les inventaires ainsi que l'état des créances et des dettes.

Il présente au Conseil d'Orientation et transmet au Ministre de tutelle et au Ministre chargé des finances, des rapports annuels d'activités et des rapports spécifiques en cas de besoin.

Il leur présente également dans les six mois suivant la clôture de l'exercice budgétaire, les états financiers annuels, le rapport d'exécution du budget de l'exercice écoulé et un rapport sur l'état du patrimoine de l'Agence.

**Article 20** : Le directeur général ouvre des comptes dans les établissements bancaires agréés par l'autorité monétaire et en informe le Conseil d'Orientation.

**Article 21** : Le Conseil d'Orientation définit les modalités et fixe les conditions de gestion et de contrôle financier de l'Agence conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 22** : La grille salariale et les indemnités du Directeur Général, du Directeur Général adjoint et du personnel sont fixées par arrêté du Ministre de tutelle.

**Article 23** : L'Agence est soumise à un contrôle interne effectué par une structure de gestion et d'audit interne placée sous l'autorité du directeur général. L'Agence est en outre soumise au contrôle des organes de contrôle de l'Etat.

**Chapitre 4 : Dispositions diverses, transitoires et finales**

**Article 24** : L'Agence peut comprendre les Directions régionales dont le nombre et la compétence sont fixés par le Conseil d'Orientation sur proposition du directeur général, après avis du Ministre de tutelle.

**Article 25** : *Le département de la statistique et de la démographie de l'école nationale d'économie appliquée (ENEA) est transféré à l'Agence.*

**Article 26** : Sont abrogées toutes dispositions contraires, notamment le décret n° 69-406 du 31 mars 1969.

**Article 27** : Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre chargé de l'Education Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République du Sénégal.

**Fait à Dakar, le 23 MAI 2005**

**Par le Président de la République**

**Abdoulaye WADE**

**Le Premier Ministre**

**Macky SALL**

<b>ANNEXE 3: Organigramme de l'ANSD</b>
---

## ORGANIGRAMME

(hors structures Ecole)

<b>DIRECTION GENERALE</b>	<b>Directeur Général</b> (ISE ou ISD)	1 assistant de direction 1 chauffeur de directeur 1 messenger
	<b>Directeur Général adjoint, Directeur du Développement du Système Statistique National</b> (ISE ou ISD)	1 assistant de direction 1 chauffeur de directeur
	<b>Directeur chargé de la mise en place de l'Ecole Nationale de la Statistique</b> (ISE ou ISD ou Diplômé supérieur dans les matières scientifiques)	1 chauffeur de directeur
	<b>Conseillers, (1 Auditeur interne, 2 Inspecteurs techniques)</b> 3 (statisticien ou économiste)	
	<b>Chargé de mission de l'action régionale</b>	
	<b>Chargé de mission en communication</b> expert	

Cellules et Services rattachés à la Direction générale	Divisions	Bureaux	Personnel bureaux
	<b>Cellule de la programmation et de la coordination statistique</b> 1 (statisticien ou économiste)	Bureau de la Programmation et du Suivi 1 (statisticien ou économiste)	1 (statisticien, ou économiste)
		Bureau de la Coordination du Système statistique national 1 (statisticien, démographe ou économiste)	1 (statisticien ou économiste)
		Bureau de la Coopération internationale 1 (statisticien ou économiste)	
	<b>Chargé de mission de l'Action régionale l'Action régionale</b> (statisticien)	<b>11 services régionaux;</b> 11 (statisticien)	Pour chaque service régional: 2 (1 statisticien ou économiste, 1 ATS (s'occupe des questions budgétaires aussi), 1 chauffeur)

Directions (4)	Divisions	Bureaux ou services	Personnel bureaux (hors responsable)
<b>Direction des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale</b>  + 1 assistant de direction + 1 chauffeur direction	<b>Division des statistiques économiques</b> 1 statisticien	Bureau des statistiques sectorielles (secteur informel, rural et autres secteurs éco) 1 (statisticien)	1 statisticien 2 ATS ou équivalent
		Bureau des Statistiques d'entreprises et répertoires 1 (statisticien ou comptable)	1 statisticien ou économiste 1 comptable 2 ATS 2 enquêteurs 7 Agents de saisie
	<b>Division des Statistiques économiques Conjoncturelles</b> 1 (statisticien ou économiste)	Bureau des Echanges extérieurs 1 (statisticien)	1 statisticien
		Bureau des Prix 1 (statisticien)	1 statisticien 6 enquêteurs
		Bureau des Enquêtes de Conjoncture 1 (statisticien ou économiste)	2 ATS
	<b>Division de la Comptabilité Nationale, des synthèses et des études analytiques</b> (statisticien)	Bureau de la Comptabilité nationale 1 (statisticien)	5 statisticiens ou économistes 1 statisticien ou économiste
		Bureau des Méthodes, des Synthèses et Etudes analytiques	2 ATS 1 statisticien

		1 (statisticien)	
<b>Direction des Statistiques Démographiques et Sociales</b>  + 1 assistant de direction + 1 chauffeur direction	<b>Division du recensement et des statistiques démographiques</b> (statisticien)	Bureau de la conception, des méthodes et analyses socio-démographiques 1 (statisticien)	1 statisticien  1 économiste  1 informaticien d'enquête
		Bureau de l'état civil, des mouvements de population et des projections démographiques 1 (statisticien)	2 ATS
	<b>Division des Statistiques sociales et du suivi des conditions de vie</b> 1 (statisticien)	Bureau des Statistiques sociales 1 (statisticien ou économiste)	1 ATS
		Bureau des Etudes et du Suivi des conditions de vie et de la pauvreté 1 (statisticien ou économiste)	1 (statisticien ou économiste)
	<b>Division des Opérations de terrain</b> 1 (statisticien)	Bureau de la programmation et de la logistique 1 Statisticien	1 (gestionnaire)  2 ATS
		Bureau de la collecte et du contrôle 1 Statisticien	1 (statisticien ou économiste)  2 ATS  (hors grosses enquêtes)

Directions	Divisions	Bureaux ou services	Personnel bureaux
<b>Direction du Management de l'Information Statistique</b>  + 1 assistant de direction + 1 chauffeur direction	<b>Division des Systèmes d'Information et des Bases de Données</b> (ingénieur informaticien)	Bureau de l'Informatique, du développement des applications et des réseaux 1 (informaticien)	1 (informaticien)  1 technicien de maintenance
		Bureau de Gestion et d'archivage des bases de données (y compris le requeteur) 1 (statisticien informaticien)	1 statisticien informaticien  1 Spécialiste bases de données
		Bureau de la Cartographie, de la gestion des bases de sondage et de la numérisation des données 1 (statisticien)	1 informaticien  2 agents cartographes
		Bureau du traitement des données d'enquêtes (informaticien d'enquête)	2 informaticiens d'enquête 2 superviseurs de saisie
	<b>Division de la Diffusion de la Documentation et des Relations avec les Usagers</b> 1 (Documentaliste BAC + 4 ans)	Bureau de la Documentation des Publications et archives 1 (Documentaliste ou archiviste)	1 archiviste 1 spécialiste PAO 1 technicien reprographe
		Bureau de la Diffusion et des relations avec les usagers 1 (statisticien ou économiste)	1 ATS
<b>Direction de l'Administration et des Finances</b> (économiste, expert-comptable, financier)  + 1 assistant direction + 1 chauffeur direction	<b>Division de l'Administration et de la Gestion des Ressources Humaines</b> (Manager RH)	Bureau de Gestion du personnel, des emplois et des compétences (spécialiste en RH)	1 agents administratif 2 huissiers 2 messagers 7 Chauffeurs 3 gardiens
		Bureau des Affaires administratives et juridiques (juriste ou spécialiste en passation des marchés)	1 agent administratif
		Bureau du Matériel, de la logistique et de la maintenance (spécialiste gestion administrative ou financière, Bac +4))	2 manutentionnaires 1 assistant comptabilité matière (Bac +2) 1 technicien de maintenance 1 chef du parc automobile
	<b>Division des Finances et de la Comptabilité</b> (Manager finances)	Bureau des Finances et de la Comptabilité générale (comptable BAC +4)	1 assistant comptable (Bac +2) Caissier
		Bureau de la programmation et du suivi budgétaire (comptable BAC +4)	



<b>ANNEXE 4 : LES PUBLICATIONS DE L'EX-DPS</b>
--

**L'EX-DPS** publie régulièrement un certain nombre de périodiques renfermant des informations d'ordre démographique, économique et social :

TITRES	SUPPORT	PERIODICITE	PRIX DE VENTE	
			Sénégal	Autres Pays*
<b>PUBLICATIONS REGULIERES</b>				
Situation Economique du Sénégal	Papier	Annuelle	15 000	20 000
Note d'Analyse du Commerce Extérieur	//	Annuelle	5 000	7 000
Bulletin des statistiques du Commerce Extérieur	//	Trimestrielle	4 000	6 000
Comptes Nationaux révisés du Sénégal (1996-2001) (3 tomes)	CD / Papier	Spéciale	10 000	15 000
Bulletin Trimestriel de Statistiques	Papier	Trimestrielle	5 000	7 000
Indice de la Production Industrielle	//	Trimestrielle	2 000	4 000
Note de Conjoncture	//	Trimestrielle	3 000	5 000
Banques de Données Economiques et Financières	//	Annuelle	10 000	15 000
Tableau de Bord de l'Economie Sénégalaise	//	Bimestrielle	2 000	4 000
Indice Harmonisé des Prix à la Consommation	//	Mensuelle	2 000	3 000
Tirage par extraction des données du Commerce ext.	//	A la demande	1 000	2 000
Tirage par produit et par an de l'indice des prix	//	A la demande	100	200
Les ressources et emplois du PIB (1991-2001)	//	Annuelle	Gratuit	Gratuit
Evolution annuelle des prix à la consommation		Annuelle	3000	5 000
Situation Economique et Financière et perspectives	//	Annuelle	Gratuit	Gratuit
Projections de population (struct Age et Sexe)	Papier	Annuelle	4 000	6 000

TITRES	SUPPORT	PERIODICITE	PRIX DE VENTE	
			Sénégal	Autres Pays*
<b>RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT DE 1988</b>				
Répertoire des villages par région (10)	Papier	Variable	3 000	5 000
Rapport National (résultats définitifs)	Papier	Variable	4 000	6 000
Rapport d'Analyse par Région	Papier	Variable	4 000	6 000
<b>AUTRES PUBLICATIONS DE LA DPS</b>				
Enquête Sénégalaise auprès des Ménages (ESAM) 1997	Papier	Variable	5 000	7 000
Enquête sénégalaise auprès des Ménages	Papier	Variable	10 000	15 000
Tableau de Bord de la Situation Sociale	//.	Variable	15 000	20 000
Enquête sur les Priorités: dimensions sociales de l'ajustement 1992	//	Variable	5 000	7 000
Enquête Démographique et Santé EDS III (1997)	//	Variable	15 000	20 000
Enquête sur la Planification Familiale en milieu urbain (1990)	//	Variable	2 000	5000
Banque de Données des Indicateurs Sociaux (BADIS)	//	Variable	15 000	20 000
Enquête Emploi Sous Emploi et Chômage (Dakar)	//	Variable	2 000	5 000
Situation Economique Régionale	//	Annuelle	5 000	8 000
Enquête sur les Dépenses des Ménages de la Capitale (EDMC) 1996	//	Variable	5000	7000
Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté	//	Variable	3000	5 000
Analyse de la pauvreté à Dakar (1991-1997)	//	//	Gratuit	Gratuit
Répertoire National des entreprises	CD	Variable	50 000	60 000
Etude de l'activité Transports Routiers au Sénégal	Papier	Variable	5 000	10 000
Etude sur l'activité des Bâtiments	//	Variable	5 000	10 000
La Pauvreté au Sénégal : de la dévaluation de 1994 à 2001-2002	//	//	Gratuit	Gratuit
Exploitation des statistiques d'état civil en 2001	Papier	Variable	2 000	3 000
Profil démographique et socio-économique du Sénégal 1980 à 2000	Papier	Variable	3000	5000
Projections de Populations issues du RGPH III (2002)	//	Variable	4 000	6 000
L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Dakar	//	Variable	5 000	7 000
Le Secteur informel dans l'agglomération de Dakar : performances, insertion et perspectives	//	Variable	5 000	7 000

3. Prix Unitaire + Frais d'Acheminement

## ANNEXE 5 : CHRONOGRAMME DETAILLE FEUILLE DE ROUTE SDS SENEGAL

N°	Nom de la tâche	Début	Fin	bstr																				
				Aoû	Sep	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er tri													
						Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan			
1	COMMUNICATION / SENSIBILISATION	Lun 04/09/06	Mer 02/01/08	[Barre bleue continue]																				
2	ACTIVITES D'INFORMATION ET DE MOBILISATION	Lun 04/09/06	Mer 02/01/08	[Barre bleue continue]																				
3	<b>ETAPE 1: ACTIVITES PRELIMINAIRES</b>	Lun 28/08/06	Jeu 30/11/06	[Barre bleue continue]																				
4	ATELIER DE LANCEMENT ELABORATION SDS	Lun 30/10/06	Lun 30/10/06	[Barre bleue continue]																				
5	COMMUNICATION CONSEIL DES MINISTRES	Lun 11/09/06	Ven 13/10/06	[Barre bleue continue]																				
6	<b>MISE EN PLACE CDS ET CTPS</b>	Lun 04/09/06	Jeu 19/10/06	[Barre bleue continue]																				
7	COURRIER CNS / CTPS	Lun 04/09/06	Lun 04/09/06	[Barre bleue continue]																				
8	NOMINATION MEMBRES CNS / CTPS	Mer 06/09/06	Ven 29/09/06	[Barre bleue continue]																				
9	PREMIERE REUNION CTPS	Lun 16/10/06	Lun 16/10/06	[Barre bleue continue]																				
10	PREMIERE REUNION CNS	Jeu 19/10/06	Jeu 19/10/06	[Barre bleue continue]																				
11	<b>MISE EN PLACE COMITE PILOTAGE</b>	Lun 18/09/06	Jeu 30/11/06	[Barre bleue continue]																				
12	COURRIER UTILISATEURS	Lun 18/09/06	Lun 18/09/06	[Barre bleue continue]																				
13	ARRETE CREATION COMITE DE PILOTAGE	Lun 16/10/06	Jeu 30/11/06	[Barre bleue continue]																				
14	<b>RECRUTEMENT CONSULTANTS NATIONAUX</b>	Lun 28/08/06	Ven 29/09/06	[Barre bleue continue]																				
15	ELABORATION DES TDR	Lun 28/08/06	Jeu 31/08/06	[Barre bleue continue]																				
16	APPEL CANDIDATURES	Lun 04/09/06	Ven 22/09/06	[Barre bleue continue]																				
17	DEPOUILLEMENT	Lun 25/09/06	Lun 25/09/06	[Barre bleue continue]																				
18	SIGNATURE CONTRAT	Ven 29/09/06	Ven 29/09/06	[Barre bleue continue]																				
19	ATELIER FORMATION CONSULTANTS ET STP	Lun 02/10/06	Mer 04/10/06	[Barre bleue continue]																				
20	<b>ETAPE 2: DIAGNOSTIC DU SSII</b>	Jeu 05/10/06	Mer 31/01/07	[Barre bleue continue]																				
21	ELABORATION RAPPORTS CONSULTANTS	Jeu 05/10/06	Mer 15/11/06	[Barre bleue continue]																				
22	ATELIERS SOUS-COMITES THEMATIQUES	Lun 27/11/06	Mer 29/11/06	[Barre bleue continue]																				
23	SYNTHESE STP	Jeu 30/11/06	Mer 06/12/06	[Barre bleue continue]																				
24	REUNION DU COMITE DE PILOTAGE	Lun 18/12/06	Lun 18/12/06	[Barre bleue continue]																				
25	FINALISATION DU RAPPORT "DIAGNOSTIC DU SSII"	Mar 19/12/06	Ven 22/12/06	[Barre bleue continue]																				
26	ORGANISATION REUNION CNS	Lun 08/01/07	Lun 08/01/07	[Barre bleue continue]																				
27	FORMATION CONSULTANTS ET STP	Lun 11/12/06	Mar 12/12/06	[Barre bleue continue]																				
28	ORGANISATION ATELIER NATIONAL DE RESTITUTIO	Lun 15/01/07	Lun 15/01/07	[Barre bleue continue]																				
29	COMMUNICATION CONSEIL DES MINISTRES	Mar 09/01/07	Mer 31/01/07	[Barre bleue continue]																				
30	<b>ETAPE 3: VISION ET STRATEGIES</b>	Mer 13/12/06	Ven 30/03/07	[Barre bleue continue]																				
31	ELABORATION RAPPORTS CONSULTANTS	Mer 13/12/06	Ven 12/01/07	[Barre bleue continue]																				
32	ATELIERS SOUS-COMITES THEMATIQUES	Lun 22/01/07	Mar 23/01/07	[Barre bleue continue]																				
33	SYNTHESE STP	Lun 15/01/07	Jeu 25/01/07	[Barre bleue continue]																				
34	REUNION DU COMITE DE PILOTAGE	Lun 12/02/07	Lun 12/02/07	[Barre bleue continue]																				
35	FINALISATION DU RAPPORT "VISION ET STRATEGIE"	Mar 13/02/07	Jeu 15/02/07	[Barre bleue continue]																				
36	ORGANISATION REUNION CNS	Lun 26/02/07	Lun 26/02/07	[Barre bleue continue]																				
37	FORMATION CONSULTANTS ET STP	Jeu 01/02/07	Ven 02/02/07	[Barre bleue continue]																				
38	ORGANISATION ATELIER NATIONAL DE RESTITUTIO	Lun 05/03/07	Lun 05/03/07	[Barre bleue continue]																				
39	COMMUNICATION CONSEIL DES MINISTRES	Mar 06/03/07	Ven 30/03/07	[Barre bleue continue]																				
40	<b>ETAPE 4: PLANS D'ACTION</b>	Lun 05/02/07	Ven 22/06/07	[Barre bleue continue]																				
41	ELABORATION RAPPORTS CONSULTANTS	Lun 05/02/07	Ven 23/03/07	[Barre bleue continue]																				
42	ATELIERS SOUS-COMITES THEMATIQUES	Lun 09/04/07	Lun 09/04/07	[Barre bleue continue]																				
43	SYNTHESE STP	Lun 26/03/07	Lun 16/04/07	[Barre bleue continue]																				
44	REUNION DU COMITE DE PILOTAGE	Lun 30/04/07	Lun 30/04/07	[Barre bleue continue]																				
45	FINALISATION DU RAPPORT "PLANS D'ACTION"	Mer 02/05/07	Ven 04/05/07	[Barre bleue continue]																				
46	ORGANISATION REUNION CNS	Lun 21/05/07	Lun 21/05/07	[Barre bleue continue]																				
47	ORGANISATION ATELIER NATIONAL DE RESTITUTIO	Lun 28/05/07	Lun 28/05/07	[Barre bleue continue]																				
48	REDACTION DOCUMENT SYNTHESE SDS	Lun 07/05/07	Jeu 31/05/07	[Barre bleue continue]																				
49	COMMUNICATION CONSEIL DES MINISTRES	Mar 29/05/07	Ven 22/06/07	[Barre bleue continue]																				
50	<b>ETAPE 5: PREPARATION MISE EN ŒUVRE DU SDS</b>	Ven 01/06/07	Mer 02/01/08	[Barre bleue continue]																				
51	REPRODUCTION ET DIFFUSION DU DOCUMENT SDS	Ven 01/06/07	Ven 15/06/07	[Barre bleue continue]																				
52	MISE EN PLACE DISPOSITIF SUIVI EVALUATION	Lun 02/07/07	Ven 28/12/07	[Barre bleue continue]																				
53	MOBILISATION DES RESSOURCES	Lun 02/07/07	Ven 28/12/07	[Barre bleue continue]																				
54	<b>DEBUT MISE EN ŒUVRE SDS</b>	Mer 02/01/08	Mer 02/01/08	[Barre bleue continue]																				

**ANNEXE 6 : BUDGET DETAILLE FEUILLE DE ROUTE SDS SENEGAL**

BUDGET DETAILLE FEUILLE DE ROUTE SDS SENEGAL		
RUBRIQUES	ELEMENTS DE CALCUL	TOTAUX
<b>1. CONSULTANT INTERNATIONAL</b>		<b>30 404 348</b>
<b>2. GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUE</b>		<b>99 300 000</b>
<b>2.1 Consultants nationaux (5+2)</b>		<b>48 500 000</b>
Deux Consultants pour le sous comité "Statistiques régionales"	2	
Nbre de jours ouvrables (25 par consultant)	50	
Per diem	30 000	
Honoraires par jour	100 000	
<b>Coût total des deux consultants</b>	<b>6 500 000</b>	
<b>Consultants autres sous-comités (5) : un consultant par sous-comité</b>	<b>5</b>	
Nbre de jours (28 jours ouvrables par phase du processus)	84	
honoraires par jour	100 000	
<b>Coût d'un consultant</b>	<b>8 400 000</b>	
<b>Coût total des cinq consultants</b>	<b>42 000 000</b>	
<b>2.2 Ateliers de formation méthodologique (3)</b>		<b>1 400 000</b>
Consultant international	3	
Consultants nationaux	7	
ANSD	2	
STP	8	
<b>nbre de participants</b>	<b>20</b>	
<b>nbre de jours (3+2+2)</b>	<b>7</b>	
<b>Eléments de coût</b>		
Pauses café + Déjeuner (10 000 par pers et par jour)	10 000	
Fournitures de bureau (pour mémoire)		
<b>2.3 Ateliers résidentiels (5 sous comités)</b>		<b>25 800 000</b>
<b>Nbre de jours</b>	<b>3</b>	
5 sous-comités de 15 pers	75	
Personnel ANSD	15	
Autres	10	
<b>Nbre de personnes</b>	<b>100</b>	
<b>Eléments de coût</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Coût total</b>
Prise en charge à l'hôtel / pers (Nuitée, deux pauses café + diner + déjeuner)	25 000	7 500 000
Location de deux cars A / R (150 000 par voyage. Deux voyages)	150 000	600 000
Location 01 salle plénière et 5 salles commissions et Secrétariat / 3 jrs (à confirmer)	500 000	500 000
Fournitures de bureau (Pour mémoire)		
<b>Coût total Séminaire d'un atelier résidentiel</b>		<b>8 600 000</b>
<b>2.4 Atelier sous comité "Statistiques régionales"</b>		<b>8 600 000</b>
<b>Nbre de jours</b>	<b>2</b>	
Régions (10)	60	
Dakar	6	
ANSD	10	
Directions nationales	10	

<b>BUDGET DETAILLE FEUILLE DE ROUTE SDS SENEGAL</b>		
<b>RUBRIQUES</b>	<b>ELEMENTS DE CALCUL</b>	<b>TOTAUX</b>
AMS, Elus locaux	4	
Société civile (ONG,...)	5	
Autres participants	5	
<b>Nbre de personnes</b>	<b>100</b>	
<b>Eléments de coût</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Coût total</b>
Pauses café / Déjeuner	18 000	3 600 000
Per diem pour les participants venants des régions (60 pers / 20 000 jour)	20 000	2 400 000
Transport pers venant des régions (10 000 à l'aller et 10 000 au retour pour 60 pers)	20 000	1 200 000
Transport pers résidant à Dakar (5 000 par jour. Deux jours, 40 pers)	5 000	400 000
Location 01 salle plénière et 05 salles commission et Secrétariat (à confirmer)	500 000	1 000 000
<b>Coût total de l'atelier du sous comité "Statistiques régionales"</b>		<b>8 600 000</b>
<b>2.5 Frais de rédaction pour les 75 membres des sous-comités 1 000 000 / sous comité</b>	1 000 000	<b>15 000 000</b>
<b>3. ATELIERS NATIONAUX (4)</b>		<b>28 400 000</b>
<b>3.1 Atelier de lancement (1)</b>		<b>7 100 000</b>
<b>Nbre de jours</b>	<b>1</b>	
<b>Nbre de personnes</b>	<b>200</b>	<b>Nbre jours</b>
Membres sous-comités		
ANSD		
CTPS		
STP		
Consultants (international et nationaux)	7	
Autres invités		
<b>Eléments de coût</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Coût total</b>
Pauses café / Déjeuner	18 000	3 600 000
Remboursement frais de transport (5 000 jour)	5 000	2 000 000
Location 01 salle plénière et Secrétariat	1 500 000	1 500 000
Fourniture et Secrétariat (pour mémoire)		
Coût d'un atelier		7 100 000
<b>3.2 Ateliers de restitution (3)</b>		<b>21 300 000</b>
<b>Nbre de jours</b>	<b>1</b>	
<b>Nbre de personnes</b>	<b>200</b>	<b>Nbre jours</b>
Membres sous-comités		
ANSD		
CTPS		
STP		
Consultants (international et nationaux)	7	
Autres invités		
<b>Eléments de coût</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Coût total</b>
CTPS	18 000	3 600 000
Remboursement frais de transport (5 000 jour)	5 000	2 000 000
Location 01 salle plénière et Secrétariat	1 500 000	1 500 000
Fourniture et Secrétariat (pour mémoire)		
Coût d'un atelier		7 100 000
<b>4. FOURNITURES ET DIVERS</b>		<b>10 000 000</b>

<b>BUDGET DETAILLE FEUILLE DE ROUTE SDS SENEGAL</b>		
<b>RUBRIQUES</b>	<b>ELEMENTS DE CALCUL</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>5. COMMUNICATION / SENSIBILISATION</b>		<b>10 000 000</b>
<b>6. IMPRESSION ET DIFFUSION DOCUMENT FINAL</b>		<b>5 000 000</b>
<b>7. SOUS TOTAL</b>		<b>183 104 348</b>
<b>8. DIVERS ET IMPREVUS (2%)</b>	0,02	<b>3 662 087</b>
<b>9. TOTAL GENERAL</b>		<b>186 766 435</b>
<b>Dont :</b>		
<b>ANSD</b>		<b>50 898 000</b>
<b>BAD</b>		<b>135 868 435</b>

**TCHAD**

Tchad

**SEMINAIRE DE LANCEMENT DE L'ELABORATION DE SNDS  
Bamako du 29 août – 1<sup>er</sup> septembre 2006**

---

**Programmation des activités statistiques au Tchad**

---

**Présenté par Mr OUSMAN ABDOULAYE HAGGAR  
Directeur Général de l'INSEED**

## INTRODUCTION ET CONTEXTE HISTORIQUE ET DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE

Du fait de la situation de guerre et des troubles politiques que le pays a connus depuis l'indépendance, l'appareil statistique de l'Etat, tout comme l'ensemble des services de l'administration, a été durement prouvé. Ce n'est qu'à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1990, date de prise de pouvoir par le Mouvement Patriotique du Salut (MPS) que d'énormes efforts ont été déployés, avec l'aide précieuse des Partenaires, pour renverser la vapeur et mettre les services publics sur la voie d'un redressement durable.

Au plan politique, on retiendra que ces efforts ont abouti à des réalisations majeures qui sont :

- la démocratisation de la vie publique
- l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine en 1993
- l'instauration du multipartisme et du pluralisme politique
- la mise en place de la Constitution en 1996
- les Elections Présidentielles en 1996 et 2001
- les Elections Législatives en 1997 et 2002
- les Elections Présidentielles en 2006

A ces réalisations politiques, viennent s'ajouter la mise en production du pétrole de Doba qui a constitué l'évènement national le plus important et le plus marquant depuis l'accession du pays à l'indépendance et d'autres initiatives de grande envergure ayant fait l'objet d'une grande mobilisation nationale à savoir l'adoption de la SNRP et de la SNGB (stratégie nationale de bonne gouvernance).

La mise en œuvre de ces stratégies de développement avec l'avènement de l'ère pétrolière et les engagements souscrits par notre pays dans le cadre des OMD et du NEPAD ont nécessité des réformes institutionnelles et économiques importantes dans tous les secteurs de la vie nationale, et ont suscité un énorme besoin d'informations statistiques fiables et à jour.

C'est dans le but de satisfaire ce besoin en informations statistiques que le pays, avec les concours des partenaires au développement, a entrepris d'importantes actions visant à renforcer le Système National de Statistique, et à la réalisation des opérations de collecte d'informations, parmi les opérations réalisées, on peut citer :

- le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1993;
- l'Enquête de Démographie et de Santé au Tchad (EDST-1) en 1996/97 ;
- l'Enquête à Indicateurs Multiples au Tchad (EIMT) en 2000 ;
- l'Enquête sur le Système Sanitaire au Tchad, en 2001/2002 ;

- l'Enquête sur la Migration au Tchad, 1998/1999
- l'Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (Ecosit-1) en 1995/96 ;
- l'Enquête sur les Perceptions du Bien-être et de la Pauvreté, 2000 ;
- l'Enquête sur la Réforme de la Filière Coton, 2003-2004
- la Deuxième Enquête de Démographie et de Santé au Tchad (EDST-2), 2004
- l'Enquête sur la Séroprévalence du VIH/SIDA finalisée en mai 2006
- l'Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT-2) en cours de finalisation.
- L'Enquête sur l'Impact des Investissements Routiers sur le coût de Transport, commanditée par le Ministère d'Etat Chargé des Infrastructures, commencée depuis 2005.

Toutes ces opérations ont été réalisées dans le but de constituer une base de données nationales et consolider les performances et la production du Système Statistique National pour permettre de répondre aux besoins d'information dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre, et du suivi-évaluation des stratégies nationales de développement. Par ailleurs, dans le cadre de ses activités courantes, l'INSEED produit également, avec une périodicité variable, les documents suivants :

- les comptes nationaux, l'annuaire statistique, le bulletin et la note de conjoncture, le bulletin mensuel sur les prix et le cadrage macroéconomique.

En matière de développement statistique, diverses réflexions menées par le gouvernement avec l'aide des partenaires avaient débouché sur un programme d'activités statistiques moyen terme (PPAST 2002-2007), mis au point grâce à un financement de la Banque Mondiale et à l'appui technique de l'AFRISTAT.

A fin décembre 2004, en dehors de quelques activités relatives au renforcement de capacité de l'appareil statistique national, le PPAST n'a connu qu'une exécution limitée. La faible réalisation du PPAST s'explique en grande partie par son coût jugé élevé par les partenaires et les difficultés que connaît le budget national pour pouvoir dégager des ressources suffisantes pour la prise en charge des activités statistiques.

Un autre obstacle non moins important a également entravé le bon déroulement du PPAST, à savoir l'impréparation au niveau des services statistiques sectoriels qui n'a pas permis leur participation et leur intégration dans ce vaste programme de développement statistique. En effet les services sectoriels de statistique se trouvent dans une situation de dénuement humain, matériel et technique tel qu'il leur est souvent difficile (si non impossible) d'avoir une vision réaliste et réalisable sur le développement statistique des secteurs dont ils dépendent.

Cette situation a amené l'INSEED à élaborer un programme d'activités statistiques qui tient compte de cette contrainte, et qui soit gérable par l'Institut et soutenable sur la base des ressources humaines et financières actuelles et prévisibles. Ce programme peut être considéré comme un cadre statistique intérimaire minimum adapté aux contextes actuel et futur proche (2006-2008) visant à :

- poser les jalons essentiels permettant de bâtir un appareil statistique solide par une consolidation des ressources humaines et financières, et la mise en place d'un cadre institutionnel
- développer des activités pour soutenir et améliorer la production statistique actuelle de l'Institut afin de répondre au mieux à la demande publique et des partenaires durant la période 2006-2008
- renforcer la coordination et l'appui technique aux structures statistiques sectorielles pour qu'au bout de trois années, elles soient en mesure de contribuer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme national de développement statistique (SNDS) moyen terme.

### **PRESENTATION GENERALE DE L'APPAREIL STATISTIQUE**

Le cadre institutionnel du système statistique a été défini par la loi n° 013/PR/99 du 15 juin 1999, portant réglementation des activités statistiques. L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et démographiques (INSEED) a été créé par Décret n° 416/PR/MPED/2000 du 14 septembre 2000. Il a été effectivement mis en place, avec la nomination de son premier Directeur général en janvier 2002. Cette structure remplace l'ancienne Direction de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (DSEED). Ses principales attributions sont :

- La collecte, le traitement et la diffusion des statistiques d'intérêt national ;
- La centralisation des informations statistiques collectées par les ministères sectoriels et leur diffusion sous forme de synthèses ;
- La coordination du Système National de Statistique dans le cadre respectivement du Secrétariat du Conseil Supérieur de la Statistique et de la Présidence du Comité des Programmes Statistiques ;
- L'étude sur demande de l'Etat, des institutions privées ou d'autres organismes, des questions d'ordre économique, démographique, social et environnemental relevant du domaine statistique.

Par ailleurs, la loi prévoit en certaines de ses dispositions la création du Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) et du Comité des Programmes Statistiques (CPS).

Le Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) fixe les grandes orientations du programme statistique à moyen terme. C'est également lui qui adopte le programme d'activités statistiques lorsque celui-ci est élaboré. Il assure un rôle en matière de contentieux et du secret statistique.

Le Comité des Programmes Statistiques (CPS) est un organe technique en matière statistique. Il assiste le CSS dans sa mission et a pour attributions l'élaboration des programmes à moyen terme ou annuels du système statistique. Il est également confié au CPS le soin de définir, sur un plan général, les aspects méthodologiques et conceptuels des opérations statistiques.

L'INSEED est doté d'un cadre institutionnel cohérent, qui mérite d'être activé par une mobilisation accrue du CSS et du CPS.

Au niveau du cadre institutionnel, l'Arrêté portant organisation et fonctionnement de l'INSEED et approuvé le 23 janvier 2006 par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération organise l'INSEED en six (6) Départements : le Département des Affaires Administratives, Financières, des Ressources Humaines et de la Formation (**DAFRHF**), le Département de la Coordination et de la Diffusion (**DCD**), le Département des Synthèses et des Statistiques Economiques (**DSSE**), le Département des Statistiques Sociales, de Suivi des Conditions de Vie des Ménages et de la Pauvreté (**DSSSCVMP**), le Département des Etudes Démographiques et de la Cartographie (**DEDC**) et enfin le Département du Traitement et de l'Informatique (**DTI**). Le Projet de Statut du Personnel de la statistique déjà élaboré et approuvé par le Conseil d'Administration, se trouve dans le circuit des visas. Par ailleurs un document sur les fiches de poste a été préparé à travers un séminaire ; ce document sera repris et actualisé pour servir comme référence dans la gestion des activités de l'Institut.

Les différentes évaluations et diagnostics réalisés sur le Système Statistique National à partir des années 1990 ont régulièrement relevé les faibles performances du système qui ne permettent pas de répondre de manière satisfaisante aux besoins croissants en information statistique d'une société et d'une économie engagées dans un processus de réformes visant la bonne gouvernance, et la réduction de la pauvreté avec l'entrée du pays dans l'ère pétrolière. Ces faiblesses sont d'ordre institutionnel, humain et financier, et seront expliquées en détail plus loin.

Malgré ces difficultés, l'INSEED, en mettant en œuvre ses activités courantes et quelques opérations ponctuelles (enquêtes), a produit et diffusé des informations statistiques d'utilité nationale. Selon une étude légère réalisée en 2001 auprès des utilisateurs institutionnels, toutes les structures enquêtées reconnaissent utiliser les informations statistiques produites par l'INSEED ; la répartition de ces utilisateurs par type de données utilisées se présente comme suit :

- statistiques socio- démographiques (population, santé, éducation, etc.....) : 42%
- statistiques socio- économiques (économie, travail, transport, commerce) : 33%
- statistiques agro- pastorales (agriculture, élevage, pêche/chasse, météorologie) : 15%
- statistiques concernant le genre : 4%
- autres statistiques : 6%

La même étude a recommandé que la fiabilité et la couverture des statistiques actuellement produites soient améliorées, et que des efforts soient déployés pour fournir des statistiques dans certains domaines (commerce extérieur, travail, environnement, secteur informel, etc....) où les données sont très parcellaires. Le présent programme s'efforce de prendre en compte ces besoins.

La production statistique de l'INSEED est utilisée en tant qu'outil d'aide à la décision dans de nombreux domaines, aussi bien par les services de l'administration publique, les opérateurs économiques, que les organisations internationales.

Surtout suite à l'adoption et à la mise en œuvre de la SNRP, la demande d'information statistique de la part des partenaires a connu une forte augmentation, mettant ainsi le système statistique national, qui éprouvait déjà des difficultés, dans une situation délicate. Pour faire face à cette demande, le gouvernement a décidé d'organiser des opérations de collecte (EDST-2, ECOSIT-2) d'envergure. qui sont venues compléter les statistiques existantes et permettre la constitution d'une base des données consistantes et fiables pour l'élaboration et le suivi des politiques de développement.

### **SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES**

Depuis 2004, les ressources humaines de l'Institut ont été considérablement renforcées par le transfert des certains cadres statisticiens intégrés dans d'autres Départements ministériels et par l'attribution d'un quota spécial d'intégration des statisticiens au profit de l'INSEED. L'effectif actuel de l'Institut est de 68 personnes réparties comme suit :

- Cadres supérieurs (catégorie A) = 35
- Cadres moyens (catégorie B) = 25
- Cadres subalternes (catégorie C) = 7
- Autres = 1

Cette situation est amenée à évoluer au cours des années à venir dans la mesure où le renforcement en ressources humaines de l'appareil statistique est devenu une priorité suite à la sensibilisation et au plaidoyer menés en direction des Pouvoirs Publics.

## FINANCEMENT DES ACTIVITES STATISTIQUES

Les activités statistiques menées par l'Institut ont été jusqu'ici financées par les contributions de l'Etat en tant que premier bénéficiaire de la production statistique, et les appuis des partenaires dans le cadre des programmes de développement.

La contribution de l'Etat comprend :

- les charges salariales des fonctionnaires
- une subvention pour le fonctionnement et le financement des activités courantes de l'Institut.

Cette contribution de budget de l'Etat s'élève environ à 537 millions FCFA en 2006. Les partenaires au développement (Banque Mondiale, BAD, Union Européenne, Coopération Française, UNFPA, PNUD, UNICEF) contribuent également au financement des activités statistiques, liées aux opérations de collecte (enquêtes, recensement). La contribution des partenaires prévue au budget 2006 de l'Institut s'élève environ à 1.100 millions FCFA ; il se peut qu'elle évolue en hausse pour les années à venir si le recensement général de la population se réalise.

## EQUIPEMENTS

En équipements nous comptabilisons les locaux et les matériels informatiques. La situation actuelle se présente comme suit :

### Situation du parc informatique de l'INSEED

Service bénéficiaire	Ordinateur	Portable	Imprimante	Onduleur	Scanner	Photocopieur	Autres*
DG	2	0	2	2	1	1	0
DAFRHF	3	2	3	3	1	2	0
DCD	4	1	2	2	0	1	0
DSSE	17	5	8	8	1	2	0
DSSSCVMP	2	2	1	1	0	0	0
DEDC	7	3	4	3	1	1	2
DTI	4	3	2	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>2</b>

\* Il s'agit des traceurs de cartes.

### Situation des bureaux de l'INSEED

Bureaux	BATIMENTS			TOTAL
	A	B	C	
Secrétariat	1	-	-	1
Petit	1	-	-	1
Normal	10	5	1	16
Assez longue	-	2	-	2
Grande salle	-	1	-	1
Salle documentation	-	-	1	1
Magasin	-	-	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>23</b>

### PRODUCTION STATISTIQUE

En dehors de la production liée aux grandes enquêtes et recensement, l'Institut produit et publie un certain nombre des documents dans le cadre des activités courantes, il s'agit de :

- Bulletin mensuel des prix
- Bulletin et note de conjoncture trimestriel
- Cadrage macroéconomique (semestriel)
- Comptes nationaux.

L'essentiel de la production est diffusé sur support papier. En plus de ces documents, l'INSEED a tout récemment publié (ou envisage de le faire) des rapports sur :

- l'Enquête sur la Réforme de la Filière Coton, 2003-2004
- la Deuxième Enquête Démographique et de Santé au Tchad (EDST-2), 2004
- l'Enquête sur la Séroprévalence sur le VIH/Sida, 2006
- la Deuxième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel (ECOSIT62) en cours de finalisation.
- L'Enquête sur l'Impact des Investissements routiers sur le Coût des Transports, 2005.

### FORMATION CONTINUE

Les domaines et les objectifs de la formation sont étroitement liés au programme d'activités 2006-2008. Les principaux domaines identifiés comme devant faire l'objet de formation sont :

- Management- Organisation
- Pilotage- suivi de l'économie nationale, prévision économique
- Collecte- traitement- analyse des données
- Gestion des bases des données, NTIC, diffusion
- Programmation- mise en œuvre- évaluation des activités statistiques
- SIG.

Au cours de l'année 2005, environ 15 cadres de l'Institut ont participé à plus de 20 ateliers et séminaires de formation destinée au renforcement des capacités.

### **PRINCIPAUX OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE**

Jusqu'ici une programmation moyen- terme des activités statistiques de l'ensemble du SSN a été rendue difficile par les faiblesses et les carences essentiellement structurelles relevées au niveau des services statistiques sectoriels. En effet ces services souffrent de pénurie de personnel qualifié, de manque d'équipement (moyen de travail), de faible capacité d'organisation et de planification, et de faible bienveillance manifestée par les Départements de Tutelle.

Cette situation a amené l'INSEED à concevoir un programme de travail gérable à la dimension de ses moyens disponibles et prévisionnels tout en contribuant à une mise à niveau des services statistiques périphériques. Cette contribution consiste à encadrer ces services pour permettre :

- de cerner de plus près les difficultés et problèmes rencontrés de manière à dégager un diagnostic fiable et réaliste
- d'engager un processus d'appui permettant de renforcer les capacités de réflexion, de planification et d'organisation des activités.

La mise à niveau des services périphériques revêt une grande importance pour la consolidation du SSN et la mise en place d'une SNDS. Cette question de renforcement de capacité des services statistiques doit être prise en compte d'abord par les Ministères sectoriels (surtout les ministères prioritaires) dans l'élaboration de leurs programmes de développement.

En plus de ces faiblesses relevées au niveau des services périphériques, l'insuffisance de soutien de la part des pouvoirs publics rend encore plus hypothétique le développement de la statistique.

De même les difficultés liées à la formation de base (problème de bourse) et à l'instabilité des statisticiens dans les structures de l'Institut, si elles ne sont résolues, peuvent constituer des obstacles sérieux à la consolidation de l'appareil statistique national.

### **PROGRAMMES STATISTIQUES, EXPERIENCE**

En matière de développement et de programmation des activités statistiques, l'expérience du Tchad date de 2002, à partir de laquelle diverses réflexions menées par le gouvernement avec l'aide des partenaires ont débouché sur un programme d'activités moyen terme (PPAST 2002-2007), mis au point grâce à un financement de la Banque Mondiale et à l'appui d'Afristat.

La mise en œuvre de ce programme a été difficile ; à part quelques actions de renforcement de capacité, le PPAST a connu une réalisation limitée ; le faible taux d'exécution s'explique

essentiellement par le manque de financement, les Partenaires ayant jugé le coût du PPAST élevé, et le gouvernement n'a pas dégager les ressources budgétaires nécessaires pour le financement du programme.

### **PROGRAMMES EN COURS**

Compte tenu de la faible exécution du PPAST, des difficultés rencontrées dans les efforts d'intégration des activités statistiques des services périphériques, et du contexte de rareté des ressources financières, l'Institut s'est résolu à élaborer un programme sous contraintes, gérable et soutenable sur la base des ressources humaines et financières acquises et prévisibles.

Ce programme est considéré comme un cadre intérimaire adapté au contexte actuel et futur proche (2006-2008), visant à :

- poser les jalons essentiels permettant de bâtir un appareil statistique solide par une consolidation des ressources humaines et financières et l'achèvement du cadre institutionnel et organisationnel
- développer des activités devant soutenir et améliorer la production statistique afin de mieux répondre à la demande publique et celle des partenaires durant la période 2006-2008
- renforcer la coordination et l'appui technique aux structures statistiques sectorielles pour qu'au bout de 3 ans, elles soient en mesure de participer et contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme national de développement statistique (SNDS) moyen-terme.

Donc, s'il est bien mené, le programme triennal (2006-2008) constitue un point de départ dans le processus d'organisation et de consolidation des activités statistiques au niveau national en améliorant la qualité et la couverture de la production actuelle et en élargissant le champ à d'autres activités au fur et à mesure que la situation progresse au niveau des services périphériques, et les pouvoirs publics apportent un soutien plus conséquent.

Les principales activités suivantes composent le programme :

1. Amélioration de la fiabilité et de la couverture des statistiques de prix
2. le suivi de la conjoncture économique à court terme par la mise en place d'un répertoire d'entreprises
3. la modernisation des outils de prévision macro- économiques et de pilotage de l'économie nationale
4. la constitution d'une base des données et sélection d'une grille d'indicateurs pour le suivi de l'impact des travaux routiers sur les coûts de transport (marchandises et voyageurs) et les prix de produit de grande consommation
5. la mise en place d'un dispositif viable et capable de générer des statistiques d'emploi

6. l'amélioration de la supervision et de la coordination des activités au niveau des services périphériques
7. l'amélioration de la connaissance des conditions de vie et de l'état de pauvreté de la population
8. la réalisation du 2<sup>ème</sup> recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2)
9. l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de communication et de diffusion de l'information.

### **ELABORATION D'UNE SNDS**

La mise en œuvre satisfaisante du programme triennal 2006-2008, à savoir :

- la mise à niveau des services statistiques sectoriels
- la consolidation des activités menées au niveau de l'INSEED
- la mise en cohérence des activités statistiques au sein du SSN
- la pérennisation des ressources financières et la stabilisation des ressources humaines
- la recherche d'un soutien accru des pouvoirs publics à la statistique
- la redynamisation du cadre institutionnel de coordination,

permettra de créer des conditions favorables de base à l'élaboration d'une SNDS moyen- terme englobant les activités de l'ensemble du SSN.

**TOGO**

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

---

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

---

**DIRECTION GENERALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE**

---

**SECRETARIAT TECHNIQUE SNDS**

---

***SITUATION DE L'ELABORATION  
DE LA SNDS AU TOGO***

Août 2006

## **1- INTRODUCTION**

Tous les gouvernements sont aujourd'hui conscients que, pour une prise de décision adéquate, un suivi judicieux des progrès de la nation et une gestion transparente des affaires publiques, il faut disposer de bonnes statistiques.

Elles sont donc indispensables à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement durable.

Or il s'avère que, même les systèmes statistiques nationaux des pays en développement ayant un cadre réglementant l'activité statistique sont fragiles et ne parviennent pas à satisfaire les besoins en données statistiques.

Le système statistique national togolais quant à lui, est caractérisé par l'absence d'une loi statistique et d'un cadre réglementant l'activité statistique dans le pays. En l'absence de ce cadre, les structures productrices élaborent des données statistiques suivant des méthodologies et outils disparates et non comparables.

Pour pallier cette situation, le Togo a adhéré aux recommandations relatives à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique.

## **2- PRESENTATION DE L'APPAREIL STATISTIQUE**

### **2.1. Textes statistiques organisant l'activité statistique**

Le système statistique national togolais est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles. La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) est le point focal de toutes les activités statistiques.

Ce système est caractérisé par l'absence d'une loi réglementant l'activité statistique. L'inexistence de cette loi fragilise les liens entre producteurs et utilisateurs de données statistiques.

### **2.2. Coordination statistique**

Le système statistique national togolais souffre de l'absence d'une instance officielle de coordination statistique. La DGSCN, point focal des activités statistiques n'a aucun pouvoir de coordination du système statistique. De ce fait, elle ne peut faire pression sur les autres structures productrices de données ni pour la collecte ni pour la qualité des données.

### **2.3. Organisation de la DGSCN**

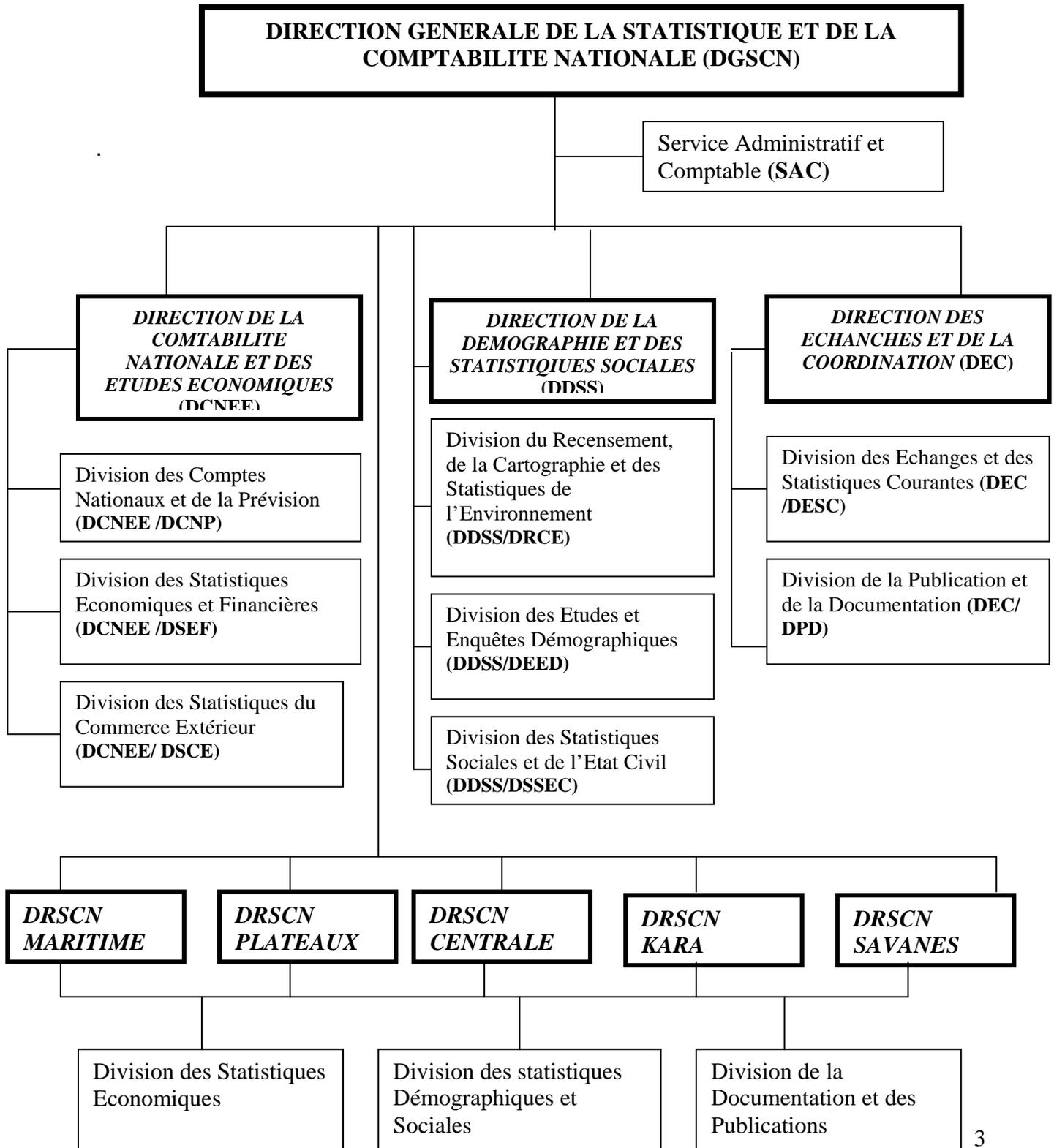
La direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale comprend trois directions centrales et cinq directions régionales.

- a) Les Directions centrales
  - Direction de la Comptabilité Nationale et des Etudes Economiques (DCNEE) ;
  - Direction de la Démographie et des Statistiques Sociales (DDSS) ;
  - Direction des Echanges et de la Coordination (DEC).

b) Les Directions régionales

- Direction de la statistique et de la comptabilité nationale Région Maritime ;
- Direction de la statistique et de la comptabilité nationale Région des Plateaux ;
- Direction de la statistique et de la comptabilité nationale Région Centrale ;
- Direction de la statistique et de la comptabilité nationale Région de la Kara ;
- Direction de la statistique et de la comptabilité nationale Région des savanes.

2.3.1. Organigramme de la DGSCN (voir dernière page)



Le système statistique togolais et en particulier la DGSCN manque cruellement de ressources humaines. Le nombre de statisticiens qualifiés est insuffisant, la fonction publique n'offrant que très peu de possibilité d'emploi permanent alors que les emplois à titre temporaire deviennent de plus en plus rares.

La DGSCN compte 69 agents dont 35 fonctionnaires et 34 temporaires.

- Agents fonctionnaires :

La DGSCN compte 35 agents fonctionnaires dont 27 à la direction générale et 8 dans les directions régionales.

Parmi les fonctionnaires, on compte 3 ISE, 1 Démographe, 5 ITS, 2 Agents Techniques, 6 Adjoints Techniques et 1 cadre A1 non statisticien.

- Agents temporaires :

Ils sont au nombre de 34 dont 13 à la direction générale et 21 dans les directions régionales.

Parmi les temporaires, on dénombre, 1 Démographe, 2 cadres A2 non statisticiens et 31 Agents d'exécution non statisticiens.

### 2.3.3 Financement

Le système statistique est financé en général par deux sources : Interne et externe.

- Pour le financement interne : la DGSCN bénéficie d'un budget de fonctionnement à hauteur de 7.200.000 Fcfa par an.
  
- Pour les financements externes : actuellement, la DGSCN bénéficie des financements de la BAD pour le PCI-Afrique, des financements de la Banque Mondiale et du PNUD pour les enquêtes QUIBB (Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être) et des financements de l'UNICEF pour l'enquêtes MICS3 (enquête par grappes à indicateurs multiples).

### 2.3.3. Equipement

La direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale dispose de 14 ordinateurs dont 9 à la direction générale et 5 dans les directions régionales (un ordinateur par direction régionale), 7 imprimantes, 7 onduleurs et un scanner.

## 2.4. Production statistique

### 2.4.1. Principaux produits et sources de données.

Le Togo n'ayant plus organisé un recensement général de la population depuis 1981 n'as pas de données réelles en terme de population. Les données dans ce cadre sont obtenues à partir des estimations de certaines enquêtes d'envergure nationale.

A partir de ces collectes, des indicateurs sur la population sont élaborés et un fichier village est disponible. Les statistiques sur l'état civil ne sont plus traité depuis un temps par manque de personnel et de moyens adéquats.

Les indices harmonisés des prix à la consommation sont produits à partir des relevés de prix dans les différents points de ventes. Ces indices sont publiés mensuellement.

Les indices harmonisés de la production industrielle et le répertoire des entreprises sont élaborés mais ne sont pas publiés. Les indices sont élaborés à partir des

enquêtes trimestrielles dans les entreprises ; le répertoire des entreprises est obtenu à partir des données du guichet unique du ministère du commerce et de l'industrie.

Dans le cadre du commerce extérieur, l'annuaire statistique qui était publié ne l'est plus faute de financement et de manque de personnel ; mais les données sont traitées chaque mois et mis à la disposition des utilisateurs qui en font la demande.

Quant aux comptes nationaux, ils sont élaborés actuellement avec le module ERETES et ont pour année de base 2000. L'élaboration de ces comptes connaît des difficultés à cause du manque de personnel et des moyens financiers pour réaliser la collecte de données. Les comptes définitifs élaborés ne sont pas publiés.

#### 2.5. Formation continue.

Le système statistique et particulièrement la DGSCN n'a pas un programme de formation continue ; mais bénéficie des formations organisées en ateliers par les partenaires en développement.

#### 2.6. Principaux obstacles au développement de la statistique au Togo.

Le système statistique national togolais est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles.

Ce système est caractérisé par un certain nombre de faiblesses :

Il est caractérisé par l'absence d'une loi réglementant l'activité statistique, d'une instance officielle de coordination statistique, de manque de ressources matérielles et financières et d'une absence de politique de ressources humaines.

A ces maux s'ajoutent une insuffisance d'analyse et d'utilisation de données issues des collectes statistiques. Il est à souligner que les données provenant des collectes statistiques sont très souvent mal exploitées en terme d'analyse et d'utilisation. L'on est tenté de penser que l'importance de la statistique est encore mal perçue au Togo. La preuve, le Togo n'a jamais élaboré un schéma directeur de la statistique.

### **3. Programme statistiques.**

#### 3.1. Expériences du Togo dans le domaine de l'élaboration de programme statistique de moyen terme.

Dans ce cadre, le Togo n'a aucune expérience pour n'avoir exécuter aucun programme statistique de moyen terme.

3.2. Le Togo n'a aucun programme statistique en cours d'exécution. Le programme envisagé est celui qui sera mis en place si la SNDS arrivait à sa phase de mise en œuvre.

3.3. Programme (Stratégie nationale de développement de la statistique) en cours d'élaboration.

### 3.3.1. Etat de l'élaboration du processus (Feuille de route)

- Elaboration de la feuille de route

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie nationale de développement de la statistique, le Togo a élaboré et validé une feuille de route retraçant le processus que le pays devra suivre pour l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie.

Cette feuille de route a pour objectifs principaux de :

- décrire comment le pays devra élaborer et adopter une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) ;
- pouvoir mobiliser les moyens nécessaires pour l'élaboration de cette stratégie.

Au terme du processus de la mise en œuvre de la feuille de route, le résultat attendu sera une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique du Togo adoptée en Conseil des Ministres.

Pour y parvenir, la feuille de route a prévu des activités à réaliser par les comités sectoriels en cinq étapes selon un chronogramme.

Ces étapes sont les suivantes :

- *Première étape : Activités préliminaires*
- *Deuxième étape : Diagnostic du Système Statistique National*
- *Troisième étape : Vision et stratégies*
- *Quatrième étape : Elaboration des plans d'actions*
- *Cinquième étape : Mise en œuvre de la SNDS*

Pour la réalisation de ces activités, six comités sectoriels ont été formés. Il s'agit de :

- Comité 1 : statistiques démographiques judiciaires et sociales (santé, éducation, emploi, travail, justice et démographie) ;
- Comité 2 : statistiques économiques et financières (comptabilité nationale, prix, industrie, échanges commerciaux, autres statistiques sectorielles, autres statistiques macroéconomiques et conjoncturelles) ;
- Comité 3 : statistiques du secteur rural et de l'environnement (agriculture, élevage, pêche, chasse, eaux et forêts, hydraulique, environnement) ;
- Comité 4 : traitement, archivage et diffusion des données et nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- Comité 5 : développement institutionnel et ressources humaines (organisation du système statistique et ressources humaines, formation, carrières) ;
- Comité 6 : stratégies de financement, programmation et mécanisme de suivi et d'évaluation.

Pour une bonne gestion de la stratégie, des structures ont été mises en place. Ces structures sont :

- *Le comité de pilotage* : Il est chargé de la supervision de l'ensemble du processus d'élaboration de la stratégie. Il est présidé par le Ministre en charge de la direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale.
- *Les comités sectoriels* : Au nombre de six, ces comités sont chargés de l'élaboration de la stratégie nationale de développement de la statistique.
- *Le secrétariat technique* : Ce dernier organe est chargé d'organiser les travaux techniques et études dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route (ateliers, rapports de synthèses des travaux en comité etc...). Il est dirigé par un coordinateur national.

- Plaidoyer

Pour la réalisation des activités prévues dans la feuille de route, un soutien en ressources financières est indispensable. Pour ce faire, le Gouvernement togolais a élaboré une requête de demande de financement à la Banque mondiale. Le gouvernement a eu une promesse de cette institution financière sur le Trust Fund. Cette promesse, à ce jour n'est pas encore concrète.

Dans le même cadre, la BAD (Banque africaine de développement) a octroyé une aide de 5000 – 6000 \$ US pour permettre d'organiser l'atelier de lancement du processus d'élaboration de la SNDS au Togo et un appui sur le 3<sup>ème</sup> décaissement PCI-Afrique dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SNDS.

Le PNUD promet également sa contribution dès que les montants alloués par la Banque mondiale et la BAD seront bien définis.

- Mise en place d'une cellule de coordination SNDS.

Pour une gestion du processus d'élaboration de la SNDS, un comité de pilotage a été mis en place regroupant tous les ministères sectoriels, la société civile, les partenaires en développement et les ONGs.

- Atelier de lancement.

Pour permettre un démarrage effectif des activités du processus d'élaboration de la SNDS, le Togo a tenu son atelier de lancement le 24 juillet 2006. Cet atelier a connu une participation de 68 participants sur 75 invités. Ces participants sont les représentants des ministères sectoriels, de la Banque mondiale, du PNUD, de la société civile et des ONGs.

- Financement de l'Atelier.

L'atelier de lancement du processus d'élaboration de la SNDS au Togo a eu lieu le 24 juillet 2006 grâce au financement de la Banque africaine de développement à hauteur de 5000 à 6000 \$ US.

- Difficultés déjà rencontrées.

Les difficultés rencontrées dans l'élaboration de la SNDS sont d'ordre financier et matériel.

Le secrétariat technique chargé d'organiser les activités de la SNDS n'a pas un budget de fonctionnement ni d'équipement. Le coordinateur, à ce jour n'a pas un ordinateur propre à la SNDS, sa secrétaire non plus. Ce qui ne lui facilite pas l'exécution de ses tâches.

Les partenaires en développement (Banque mondiale, BAD, PNUD) n'ont pas encore défini clairement les montants qui seront alloués pour la mise en œuvre de la feuille de route. Ce qui ne permet pas un démarrage effectif des activités définies dans la feuille de route.

### 3.3.2. Perspectives

- Calendrier d'élaboration (mise en œuvre de la feuille de route)

Un nouveau chronogramme d'activités a été élaboré à l'atelier de lancement du processus d'élaboration de la SNDS.

### CHRONOGRAMME D'ACTIVITES

ACTIVITES	2006												2007											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Etape1:</b> Activités préliminaires																								
<b>Etape 2 :</b> Diagnostic du Système Statistique National																								
<b>Etape 3 :</b> Elaboration de Visions et stratégies																								
<b>Etape 4 :</b> Elaboration des plans d'actions																								
<b>Etape 5 :</b> Préparation de la mise en œuvre de la SNDS																								

- Contenu du programme

#### **Activités préliminaires**

- Préparer la communication en Conseil des Ministres sur l'élaboration de la SNDS ;
- Préparer le projet de décret créant le dispositif ad hoc pour l'élaboration de la SNDS ;
- Mettre en place le dispositif organisationnel ;
- Faire le plaidoyer et mobiliser les ressources financières nécessaires ;
- Finaliser les termes de références des consultants nationaux et du consultant international;
- Réunir le Comité de Pilotage pour adopter la feuille de route ;
- Procéder au recrutement du consultant international et des consultants nationaux ;
- Organiser l'atelier national de lancement du processus d'élaboration de la SNDS.

## ***Diagnostic du Système Statistique National***

Cette étape consiste particulièrement à faire le diagnostic de chacun des secteurs (exploitation d'études existantes, enquêtes complémentaires, échanges avec tous les acteurs) et consigné dans un document « Rapport de diagnostics ».

### ***Vision et stratégies***

Il s'agit de définir la mission de la statistique et une vision du développement du système statistique national, puis identifier les résultats escomptés à terme, établir les priorités et arrêter des stratégies qui permettront de concrétiser la vision et d'obtenir les résultats.

### ***Elaboration des plans d'actions***

Au cours de cette étape, il s'agira d'établir les projets des plans d'actions sectoriels assortis des coûts à partir des données du diagnostic fait dans les différents secteurs.

### ***Mise en œuvre de la SNDS***

Cette étape est consacrée aux activités préparatoires de la mise en œuvre de la SNDS, c'est à dire assurer la reproduction et la diffusion du document de synthèse de la SNDS, mettre en place le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNDS et mobiliser les ressources nécessaires à cette mise en œuvre.

## **Conclusion**

Le système statistique national togolais est un système décentralisé mais non réglementé par une loi statistique et un cadre juridique. La DGSCN, point focal des activités statistiques souffre cruellement de ressources humaines, financières et matérielles.

La mise en oeuvre de la stratégie nationale de développement de la statistique permettra de pallier ces lacunes.

En effet, l'un des résultats de cette mise en œuvre sera l'élaboration d'une loi statistique qui donnera le pouvoir de coordination du système statistique à la Direction Générale de la Statistique et de la comptabilité Nationale.

**Atelier AFRISTAT sur la Planification Stratégique  
dans le cadre des SNDS  
Bamako 29 août – 1er septembre 2006**

# **STATISTIQUES ET SYNTHÈSE ECONOMIQUES**

**Par Paul Koffi KOFFI**  
*Ingénieur Statisticien Economiste*  
*Master of Business Administration*  
*Conseiller Spécial du Premier Ministre*

# SOMMAIRE

- **I.RAPPEL DES STATISTIQUES ECONOMIQUES**
- **II.STATISTIQUES MICRO ET MACRO ECONOMIQUES**
- **III.STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES**
- **IV STATISTIQUES MONETAIRES ET FINANCIERES**
- **V. STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS**
- **VI. STATISTIQUES DE SYNTHESE**
- **VII. DIFFUSION DES DONNEES ET TRANSPARENCE STATISTIQUE,**
- **VIII. DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES STATISTIQUES**
- **IX. STATISTIQUES, SYNTHESSES ECONOMIQUES ET SNDS**
- **CONCLUSION**

# I.RAPPEL DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

- **Le Schéma National de Développement des Statistiques (SNDS)** est un plan de développement des statistiques avec une volonté de bâtir une véritable politique de promotion et de développement du système statistique national.
- Il importe dans ce schéma directeur d'accorder une place de choix aux **statistiques et synthèses économiques**.

# I.RAPPEL DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

- Pour y arriver et accorder cette place de choix, il faut rappeler aux participants la nécessité de produire ***des statistiques économiques et lesquelles.***

# I.RAPPEL DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

Les statistiques économiques couvrent:

- la micro et la macro-économie;**
- les finances publiques;**
- la monnaie et les finances;**
- La balance des paiements extérieurs;**
- des statistiques nouvelles** sur la gouvernance et la transparence économique, la mondialisation etc

# I.RAPPEL DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

- ❑ Enfin, il est important d'établir les liens avec le SNDS;
- ❑ amener les pays à consacrer les moyens modestes aux statistiques économiques et quels sont les minima de **statistiques et synthèses économiques** à produire pour donner tout le sens à une crédibilité des SNDS

# I.RAPPEL DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

**Les statistiques économiques** servent à:

- ❑ **décrire** les phénomènes économiques telles la production et son utilisation, par agent économique individuellement ou globalement, ou par structure;
- ❑ **analyser** ces phénomènes dans le temps et dans l'espace,
- ❑ réaliser des **prévisions et projections économiques**;
- ❑ **planifier** les actions de développement;
- ❑ **évaluer et suivre** les programmes économiques;
- ❑ **prendre des décisions** de politique économique comme par exemple une augmentation des salaires, une révision fiscale, un réajustement du taux de change etc.

# I.RAPPEL DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

- ❑ **Les statistiques économiques** sont normalisées au plan international à travers des organismes internationaux majeurs et leaders dans un souci d'harmonisation, de comparaisons internationales et de crédibilisation.

# I.RAPPEL DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

Les principaux organismes internationaux leaders sont les suivants.

- ❑ **La Division des Statistiques des Nations Unies** qui intervient sur l'ensemble des statistiques (Système de comptabilité nationale dit SCN dont la version 1968 et l'actuelle version dit SCN 1993);
- ❑ **Le Fonds Monétaire International (FMI)** orienté vers les statistiques des finances publiques, des balances des paiements et des statistiques monétaires; le FMI développe depuis 1996 le système général de diffusion des données économiques (SGDD);
- ❑ **La Banque Mondiale** qui initie le programme de comparaisons internationales;
- ❑ **La CNUCED, l'OMC, l'OCDE**, pour les statistiques du commerce extérieur, des services etc
- ❑ **Le BIT** pour les statistiques de l'emploi et des salaires (classification internationale type des professions: CITP);
- ❑ **La FAO** pour les statistiques agricoles et l'ONUDI pour les statistiques industrielles;
- ❑ **l'UE** (Eurostat) pour le compte de la normalisation au sein des pays membres de l'Union Européenne.

# I.RAPPEL DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

Cette normalisation a lieu également **au plan régional et sous-régional** à travers les organisations régionales et sous régionales du continent:

- ❑ **L'Union Africaine (UA) et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)** qui a permis la mise en place en 1992, du Comité de coordination pour le développement de la Statistique en Afrique (CSDA); la CEAi a préparé un plan stratégique en mai 2004;
- ❑ **La Banque Africaine de Développement (BAD)** qui est très impliquée dans le programme de comparaison internationale; La BAD travail avec l'Union Africaine et la CEA;
- ❑ **La CEDEAO, l'UEMOA, la CEMAC, le COMESA, le CODESA, la SADEC** organismes sous régionaux en Afrique
- ❑ **AFRISTAT** observatoire économique et statistique Africain crée depuis 1996 qui encourage les pays membres à développer les SNDS;

# I.RAPPEL DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

- ❑ Tous ces organismes internationaux , régionaux et sous régionaux mettent en œuvre des programmes spécifiques de développement statistique en direction de leurs membres ***qu'il convient d'exploiter pour soit aider à formuler les SNDS, soit à les mettre en œuvre.***
- ❑ Il s'agit des programmes de ***renforcement de capacité, d'appui d'experts, d'aide à la production, à l'analyse ou à la diffusion, d'élaboration d'outils (modèles nomenclatures, logiciels de traitement des données, manuels etc).***

# I.RAPPEL DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

Les principaux programmes de *développement des systèmes statistiques* sont:

- Paris 21 ( avec plusieurs organismes)
- SGDD du FMI
- Programme de comparaison internationale Afrique (ICP-Afrique) avec la Banque Mondiale et la BAD
- PROSMIC d'Afristat qui vient de s'achever
- Programmes régionaux de la FAO
- Programmes EUROSTAT
- Assistance dans le cadre de la Coopération bilatérale (INSEE pour la France)
- Programmes spécifiques des organismes sous régionaux
- etc

# I. RAPPEL DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

Les ***principales nomenclatures*** utilisées en matière de statistiques économiques sont les suivants:

- ❑ La Classification Internationale type par Industrie (CITI);
- ❑ La Classification Centrale des Produits (CPC);
- ❑ Le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH)
- ❑ La nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP)
- ❑ La Classification Internationale Type des Professions (CITP);
- ❑ La Classification des fonctions des Administrations Publiques (COFOG)
- ❑ Les Classifications ou nomenclatures spécifiques produites par les organismes régionaux et sous régionaux tels celles produites par AFRISAT, l'UEMOA par exemple pour le TEC, pour la comptabilité d'entreprise le SYSCOA avec l'OHADA etc

# I.RAPPEL DES STATISTIQUES ECONOMIQUES

Il est important de se procurer les *manuels de référence* en matière de statistiques économiques et de synthèse à savoir:

- Le système de comptabilité nationale (SCN1993) par les Nations Unies;
- Le manuel des statistiques des finances publiques(FMI);
- Le manuel des statistiques monétaires et financières(FMI);
- Le manuel de la balance des paiements (FMI);
- Le système général de diffusion des données (SGDD) du FMI;
- Les manuels du BIT sur les statistiques du travail;
- Le manuel des statistiques des services dans le commerce international (NU/FMI/OMC/CNUCED/OMC/OCDE/UE);
- Les manuels produits par les organismes régionaux et sous régionaux et les différentes directives en matière d'harmonisation statistique

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.1. Statistiques Micro-économiques

- Les **statistiques micro-économiques** ont pour but de décrire l'activité économique des différents agents économiques pris isolément notamment ***le consommateur*** et ***le producteur***.

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.1. Statistiques Micro-économiques

- Le ***Consommateur*** a une équation d'équilibre qui est qu'à partir de son revenu (salaires et non salaires), il consomme des biens et services et épargne le reste;
- (1)  $R = C + E$  avec R pour revenu; C pour consommation; et E pour épargne.
- Comment mesurer R, C et E?

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.1. Statistiques Micro-économiques

- Le *Consommateur* est représenté par le ménage qui est l'unité de base dans l'analyse statistique. Les opérations courantes sont:
  - Les enquêtes budget-consommation;
  - Les enquêtes niveau de vie;
  - De façon générale les enquêtes auprès des ménages.

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.1. Statistiques Micro-économiques

□ Le ***Producteur*** est représenté par l'entreprise qui produit des biens et services marchands ou non marchands, dégage une valeur ajoutée qui sert à couvrir les charges d'exploitation, puis l'investissement. En économie ouverte, il faut envisager l'exportation et l'importation.

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.1. Statistiques Micro-économiques

- L'équilibre du producteur est :
- (2)  $P = CI + CF + I$  avec  $P$  pour production,  $CI$  pour consommation intermédiaire,  $CF$  pour consommation finale et  $I$  pour investissement;
- (3)  $VA = P - CI$   $VA$  étant la valeur ajoutée
- donc (4):  $VA = CF + I$

En économie ouverte, il faut intégrer les exportations et les importations, ce qui donne:

(5)  $VA + Imp = CF + I + Exp$  avec  $Imp$  pour importation et  $Exp$  pour exportations.

Comment mesurer la production, la valeur ajoutée, la consommation intermédiaire, la consommation finale les investissements?

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.1. Statistiques Micro-économiques

- Les opérations courantes ou les instruments permettant de mesurer la production, la valeur ajoutée, la consommation et les investissements sont:
  - ❑ Les enquêtes auprès des entreprises ou établissements;
  - ❑ Les déclarations comptables des entreprises (centrale des bilans, déclarations fiscales, déclarations de sécurité sociale etc).

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.1. Statistiques Micro-économiques

- L'Etat est un agent économique majeur dans l'économie par le biais du Budget, il prélève les impôts et taxes pour fournir des services publics aux usagers. L'Etat aussi consomme et est un investisseur majeur. Dans les pays Africains , il est souvent le plus gros investisseur.

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.1. Statistiques Micro-économiques

- L'équilibre de l'Etat est exprimé par l'équation suivante:
- (6) :  $R_p = D_p$  avec  $R_p$  correspondant aux recettes publiques (intérieures et extérieures) donc aux taxes et impôts;  $D_p$  correspond aux dépenses publiques (exploitation et investissement).

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.1. Statistiques Micro-économiques

Les statistiques économiques du secteur public proviennent de:

- Budget;
- Prévisions;
- Plan de Trésorerie
- Régies financières (impôts, douanes, trésor);
- Institut National de la Statistique (INS)
- Etablissements et entreprises publiques;
- Démembrements de l'Etat ( institutions publiques, collectivités décentralisées etc)
- Banque Centrale

# EXERCICES

1. Citer les principaux manuels internationaux de statistiques économiques;
2. Quelles sont les principales nomenclatures à la disposition des statisticiens pour les données économiques; citer celles préparées par AFRISTAT.
3. Indiquer les principales sources de données statistiques avec des exemples pour votre pays (intitulé, périodicité, date de la dernière et de la prochaine).

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ***Les statistiques macro-économiques*** se rapportent à la description et à l'analyse des phénomènes économiques liés à l'ensemble des opérateurs et des agents économiques.

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ❑ Les statistiques macro-économiques posent deux problèmes essentiels, à savoir la question du champ d'une part, et la question de l'agrégation, d'autre part.

# II.STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ***Le champ statistique*** est important: quels sont les agents économiques concernés (secteur institutionnel), sont-ils résidents ou non résidents; quelle est la période couverte (année, mois, etc); quels sont les types d'opérations concernés?

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- Comment passer d'un agent économique à l'ensemble des agents sans perdre l'information?
- Les informations individuelles peuvent -elles s'agréger quand on sait que l'homogénéité des sources, des nomenclatures, des définitions et des concepts ne sont pas acquises?

# II.STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- Le meilleur cadre statistique de présentation des données macro-économiques est ***la comptabilité nationale***

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ❑ La **comptabilité nationale** est un instrument statistique nécessaire pour décrire les économies et vérifier les théories économiques.
- ❑ Il faut remonter au 17ème siècle (1665) pour voir les premiers travaux de mesures statistiques du revenu national en Angleterre (**William Petty, Gregory King**);
- ❑ Le premier tableau économique d'ensemble ou dit tableau « entrée-sortie » sera formulé par **François Quesnay** au 18ème siècle.

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ❑ Les premiers travaux de la **comptabilité nationale moderne** **peuvent** remonter à l'après crise de 1929 qui a été un catalyseur puissant pour une formalisation de cet instrument puis le déclic de la seconde guerre mondiale en 1945.
- ❑ Cette guerre a entraîné la mise en place de grands travaux d'infrastructures pour la relance économique (Plan Marshall).
- ❑ L'économie Keynesienne favorisa la mise en place de politique budgétaire donc de vastes programmes d'investissements publics à suivre.

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ❑ Les précurseurs ont été *Léontief* et l'amorce internationale par le grand économiste *Richard Stone* ( 1945). Celui-ci peut être considéré comme le père du SCN.
- ❑ En 1968, sous la direction de Stone, les Nations Unies publient le SCN 1968

# II.STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ❑ De 1976 à 1989, les Nations Unies vont mettre en place des équipes d'experts qui vont travailler à une révision du SCN 1968.
- ❑ Entre temps, Stone va contribuer à faire émerger le concept de **Matrice de comptabilité sociale (MCS)** au cours des années 60, mais surtout pendant les années 70 et 80, dans le souci d'intégrer les données économiques et les informations démographiques et sociales.
- ❑ D'autres chercheurs éminents statisticiens tels Graham Pyatt, et des organisations telles le BIT (1973 avec René Wery ) vont aider à développer les MCS.

# II.STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ❑ En 1993, la Division des Statistiques des Nations Unies fait publier sous l'égide des Nations Unies, du FMI, de la Banque Mondiale, de l'OCDE, et de l'UE **la version SCN 1993** qui est la dernière version du SCN.
  
- ❑ Les pays ont été d'ailleurs invités à se conformer au nouveau système.
  
- ❑ L'UE publie **le SEC en 1995**

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ❑ **AFRISTAT** contribue d'ailleurs au passage du SCN 1968 au SCN 1993 dans ses pays membres.
- ❑ **AFRISTAT** a identifié des faiblesses dans le passage au SCN 93 (voir Gbossa in STATECO N99, 2005) qui se résumant à:
  - ✓ Absence d'équipes permanentes et qualifiées de comptables nationaux;
  - ✓ Difficultés de collectes de données ;
  - ✓ Problèmes de moyens de traitement informatique des données

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

### Principes de base de la comptabilité nationale:

- ❑ Le champ de la comptabilité nationale se réfère aux activités des agents économiques résidents;
- ❑ La SCN présente les agents économiques au nombre de 5, à savoir
  - ✓ *Les sociétés et quasi sociétés non financières;*
  - ✓ *Les institutions financières (banques, assurances, caisses de pension, etc);*
  - ✓ *Les Administrations publiques (administrations centrales et décentralisées);*
  - ✓ *Les institutions privées à but non lucratif;*
  - ✓ *Les Ménages*

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ❑ La SCN fait une classification de l'économie par branche d'activité basée sur la Classification Internationale Type, par Industrie (CITI dont la dernière version remonte à 2004);
- ❑ La SCN présente une comptabilité à partie double (ressources/emplois);
- ❑ La SCN distingue les opérations sur biens et services, les opérations monétaires et financières. On parle aujourd'hui d'opérations de transaction et opérations de distribution ( 1é niveau et 2ème niveau).

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ❑ La SCN présente 3 types de compte pour chaque secteur institutionnel et par branche d'activité:
  - ✓ Le **compte de production** qui détermine la production, les consommations intermédiaires et la valeur ajoutée;
  - ✓ Les **comptes de répartition et d'utilisation de la valeur ajoutée** ( compte d'exploitation, compte d'affectation des revenus primaires, compte de distribution secondaire et compte d'utilisation du revenu disponible);
  - ✓ **Les comptes d'accumulation** qui donnent le compte capital et le compte financier.

# II.STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ❑ La SCN produit également ***le tableau économique d'ensemble (TEE)*** et le ***tableau entrée-sortie (TES)***;
- ❑ Le SCN permet de calculer les principaux agrégats macro-économiques.

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- Les principaux agrégats macro-économiques proviennent de l'équation d'équilibre macro-économique à savoir:  
$$\text{PIB} + M = C + I + X \quad (7)$$
 avec M pour importation, C pour consommation finale, I pour investissement et X pour exportation  
donc 
$$\text{PIB} - (C + I) = X - M \quad (8)$$

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ❑ Les principaux agrégats macro-économiques :
  - ✓ Le Produit Intérieur Brut (PIB) et le Produit National Brut (PNB);
  - ✓ La Consommation finale (ménages, administrations):
  - ✓ La Consommation intermédiaire;
  - ✓ La rémunération des salariés;
  - ✓ La formation brut du capital (FBCF);
  - ✓ L'épargne;
  - ✓ Le revenu (national, brut),
  - ✓ Les importations et les exportations;
  - ✓ Les taxes et impôts.

# II.STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ❑ La comptabilité nationale valorise les transactions aux prix du marché;
- ❑ Les comptes peuvent être présentés à prix courant (prix du moment de la transaction) ou à prix constant donc en volume.

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ❑ Il est donc nécessaire de disposer des statistiques sur les prix et de déterminer des indices de prix.
- ❑ Suivre les prix permet aussi d'apprécier l'inflation, de procéder à des comparaisons internationales entre les coûts des facteurs, d'apprécier les termes de l'échange et les taux de change.

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.2. Statistiques Macro-économiques

- ❑ Des enquêtes ou des relevés de prix sont réalisés pour constituer une base de données sur les prix.
- ❑ Il y a les prix ou une valorisation pour chaque agrégat :
  - ✓ Prix à la consommation (intermédiaire ou des ménages);
  - ✓ Prix du capital
  - ✓ Prix à l'export
  - ✓ Prix à l'import;
  - ✓ etc

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.3. Statistiques de l'emploi et des salaires

- ❑ Les statistiques de l'emploi sont à cheval sur les statistiques économiques et les statistiques sociales. Il s'agit de statistiques suivantes:
- ❑ Marché du travail (offre et demande d'emplois);
- ❑ Répartition de la main-d'œuvre occupée par secteur d'activité (secteur agricole, secteur moderne et secteur informel) ou branche d'activité
- ❑ Répartition de la main-d'œuvre occupée selon la profession,
- ❑ Répartition selon la catégorie professionnelle ou par qualification;

# II.STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.3. Statistiques de l'emploi et des salaires

- Répartition des demandeurs d'emplois selon le niveau d'éducation (niveau d'études, diplômes);
- Répartition des demandeurs d'emplois selon le niveau, le diplôme, la formation ou l'expérience professionnelle;
- Répartition des demandeurs d'emplois selon la durée de chômage
- Statistiques de licenciement,
- Statistiques de sous-emplois

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.3. Statistiques de l'emploi et des salaires

- ❑ Les statistiques des salaires mesurent le coût du facteur travail. Il s'agit de:
- ❑ Salaire horaire ou mensuel par catégorie professionnelle ou par profession ou par secteur;
- ❑ Salaires garanties (SMIG),
- ❑ Tout autre forme de salaire

# II. STATISTIQUES MICRO ET MACRO-ECONOMIQUES

## II.3. Statistiques de l'emploi et des salaires

- Les sources de données sont:
- Le RGPH;
- Les enquêtes emplois ou enquêtes auprès des ménages;
- Les enquêtes auprès des établissements;
- Les statistiques des Agences d'emplois, des Inspections du Travail ou des Caisses de Sécurité Sociale;
- Les déclarations d'entreprises;
- Les données de la solde ou de la fonction publique;
- Les données des organisations patronales ou syndicales;
- Autres sources

## EXERCICES II

- 1) Donner la liste des secteurs institutionnels;
- 2) Ecrire le compte de production et les autres comptes;
- 3) Donner des ordres de grandeurs du PIB en FCFA et en US\$, de la part des secteurs productifs dans le PIB, et de ses différentes composantes ( CF, FBCF, exportations, importations) de vos pays respectifs.

# III. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

## III.1. Le Budget et les politiques macro-économiques

- ❑ Les ***statistiques des finances publiques (SPF)*** sont essentielles dans un système intégré de statistiques étant donné le rôle central et déterminant de l'Etat et de ses démembrements.
- ❑ L'instrument essentiel des informations sur les finances publiques est le Budget. En effet, le Budget retrace les ressources et emplois de l'Etat, les recettes et dépenses publiques.

# III. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

## III.1. Le Budget et les politiques macro-économiques

□ L'équilibre de l'Etat est le suivant:

(9)  $R - D = CING + EENG$  avec R pour recettes publiques

D pour dépenses publiques

CING pour crédit intérieur net du Gvnt

EENG pour endettement ext net du Gvnt

□ Le déficit public est financé par le crédit intérieur du Gouvernement et par l'endettement extérieur du Gouvernement.

# III. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

## III.1. Le Budget et les politiques macro-économiques

- ❑ Les politiques budgétaires sont donc importantes car elles vont contribuer à rechercher l'équilibre financier de l'Etat tout en mettant à exécution son programme de développement.
- ❑ L'Etat va donc jouer sur les différentes variables que sont les recettes publiques constituées des impôts et taxes (augmenter ou diminuer), les dépenses notamment les dépenses d'investissements ou la masse salariale, ou les subventions, ou le remboursement des charges de la dette.
- ❑ Pour financer son déficit, l'Etat va solliciter le crédit bancaire (notamment la Banque centrale) ou non bancaire notamment accumuler les arriérés, ou alors faire appel à l'aide extérieure notamment les emprunts ou appuis budgétaires vis-à-vis d'organismes internationaux

# III. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

## III.2. Structure des opérations des administrations publiques

- Les **ressources publiques** sont constituées de:
  - Recettes fiscales ( impôts et taxes)
  - Recettes non fiscales ( versements, redevances, emprunts, recettes de privatisation, cotisations sociales etc)
  - Dons et autres ressources

# III. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

## III.2. Structures des opérations des administrations publiques

- ***Les dépenses publiques*** comprennent:
  - Les dépenses de personnel et de prestations sociales
  - Les autres dépenses d'exploitation
  - Les dépenses de capital
  - Les intérêts sur dettes intérieures et dettes extérieures

# III. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

## III.2 Structure des opérations des administrations publiques

- Le ***financement du solde budgétaire*** se fait par:
  - Crédit intérieur ( bancaire, non bancaire)
  - Endettement extérieur ( Gvnt, organismes internationaux, privé)

# III. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

## III.3. Les caractéristiques statistiques

- L' instrument statistique pour intégrer les données des finances publiques est le **Tableau des opérations financières de l'Etat** (TOFE) et la **Comptabilité Nationale** à travers un suivi des comptes des administrations publiques.
  
- *Le Manuel de référence est celui du FMI dont la version la plus récente est de 2001*
  
- Les SFP 2001 s'intègrent dans le schéma de cohérence qu'est le SN1993

# III. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

## III.1. Les caractéristiques statistiques

- ❑ Le **champ couvert** est celui de l'**Etat central et de ses démembrements** (entités décentralisées, Etats autonomes pour un Etat fédéral, établissements publics) en termes d'unités résidentes;
- ❑ La période est l'**année budgétaire** avec des possibilités de présentation trimestrielle voire mensuelle;
- ❑ La **valorisation** se fait par saisie des **flux** (transactions) et des **encours** (dettes et créances, actifs/passifs et valeur nette).

# III. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

## III.3. Les caractéristiques statistiques

- Les sources de données proviennent de:
  - Budget de l'Etat;
  - Régies Financières (Trésor, Impôts, Douanes)
  - Caisses de sécurité sociale
  - Administrations centrales et Etablissements publics
  - Collectivités décentralisées
  - INS et Prévision
  - Banque Centrale
  - Sociétés ou quasi sociétés (déclarations d'entreprises)
  - Bailleurs de fonds

# III. STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

## III.3. Les caractéristiques statistiques

- Les nomenclatures utilisées sont celles développées par:
  - Le FMI dans le cadre du SPF, du SGDD et du SCN 1993;
  - Les organisations régionales telles UE
  - Les organisations sous régionales:  
exemple:UEMOA qui a préparé une nomenclature budgétaire, une nomenclature des opérations du Trésor, et un TOFE standardisé dans le cadre du programme de convergence multilatérale

# Exercice

- 1. Présenter le TOFE de votre pays pour 2005 (le plus récent)
- 2. Quelle différence y a-t-il entre le Tableau de Trésorerie et le TOFE
- 3. Qu'est ce qu'un budget base engagement, base ordonnancement ou base cash
- 4. Quelles sont les sources de données sur les administrations publiques dans votre pays?

# IV. STATISTIQUES MONETAIRES ET FINANCIERES

## IV.1. L'équilibre monétaire

- La situation monétaire intégrée doit faire partie du système national des statistiques économiques.
- L'offre de monnaie est :
  - **$M_o = AEN + CE$  (10)** avec AEN pour les avoirs extérieurs nets et CE pour les crédits à l'économie (comprenant la PNG ou crédit net au Gouvernement et crédit aux autres secteurs)

# IV. STATISTIQUES MONETAIRES ET FINANCIERES

## IV.1. L'équilibre monétaire

□ La demande de monnaie est

- $Md = \text{Monnaie fiduciaire} + \text{Dépôts} + \text{CCP}$   
(11)

□ A l'équilibre on a

- $M_o = M_d$  (12)
- **$AEN + (PNG + CI) = M_{fid} + \text{Dépôts} + \text{CCP}$  (13)**

# IV. STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES

## IV.1. L'équilibre monétaire

- Les principaux agrégats monétaires à suivre dans les statistiques monétaires et financières sont:
  - La masse monétaire;
  - Les avoirs extérieurs;
  - La position net du Gouvernement (PNG);
  - Les crédits intérieurs;
  - La monnaie fiduciaire;
  - Les dépôts
  - les CCP
  - Les taux d'intérêt

# IV. STATISTIQUES MONETAIRES ET FINANCIERES

## IV.2 les autres statistiques financières

- Il existe des opérations financières (voir SCN) autres que les opérations monétaires à savoir:
  - ❑ Les opérations d'assurance (cotisations et prestations, réserves techniques)
  - ❑ Les dettes et créances ( y compris les actions et les obligations émis sur le marché financier);

# **IV. STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES**

## **IV.3 les caractéristiques principales des statistiques monétaires et financières**

- Il s'agit des mêmes principes que celles édictées dans le SCN 93
  
- Les statistiques sont souvent des données exprimées en stock (début ou fin de période), ou en flux (variation des actifs et des passifs entre 2 périodes).

# IV. STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES

## IV.3 les caractéristiques principales des statistiques monétaires et financières

- ❑ Le FMI a élaboré un *manuel des statistiques monétaires et financières en 2000* en cohérence avec le SCN 1993 après un *guide préparé en 1984 sur la monnaie et les statistiques bancaires*
- ❑ En définitive les statistiques monétaires et financières décrivent les actifs et passifs financiers (dettes et créances du système financier par rapport à l'ensemble des opérateurs économiques

# IV. STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES

## IV.4 les sources de données monétaires et financières

Les principales sources des données monétaires et financières sont:

- La Banque centrale (bilan et différentes enquêtes)
- Les banques et établissements financiers (bilan et comptes d'exploitation)
- Les entreprises d'assurance
- La bourse des valeurs
- Les déclarations d'entreprises
- Les statistiques des finances publiques (Trésor)
- Les organisations internationales telles le FMI
- Les autorités de régulation du système financier (banques et assurances)

# EXERCICES

- 1 Commenter le bilan de la BCEAO et de la BCEAC (2004)
- 2. Quels sont les principaux instruments indirects de la politique monétaire
- 3. Donner une définition ou des exemples de swap, de crédits relais;
- 4. Quelle différence y a-t-il entre les obligations et les bons émis par le Trésor
- 5. Comment mesure t-on- le PNB bancaire et la marge des assurances
- 6. Quelles sont les différentes sources de données de la situation monétaire dans votre pays

# V. STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

## V.1. Définitions

- ❑ La balance des paiements retrace les transactions extérieures des opérateurs économiques avec le reste du monde.
- ❑ L'importance des transactions extérieures se justifie par le fait qu'un déséquilibre extérieur peut être source de déséquilibre intérieur et compromettre la stabilité économique du pays, tout comme des excédents de la balance des paiements sont source de croissance.
- ❑ Il est donc nécessaire de tenir des statistiques complètes sur les opérations économiques avec l'extérieur.

# V. STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

## V.2. Structure de la balance des paiements

La balance des paiements comprend :

- Le compte courant (balance des biens et services, revenu; transferts courants);
  
- Le compte capital et financier (compte capital , compte financier)

# V. STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

## V.2. Structure de la balance des paiements

Le compte courant comprend :

- ❑ *La balance sur biens et services* qui dégage le solde commercial et le solde sur biens et service;
- ❑ *Le compte revenu* (revenus salariaux et de la propriété);
- ❑ *Les transferts courants* ( entre gouvernements, de travailleurs ).

***La balance courante ou le compte courant est celui qui est le plus souvent produit et dont le solde est calculé pour apprécier l'état des transactions primaires entre un pays et l'extérieur***

# V. STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

## V.2. Structure de la balance des paiements

Le compte capital et financier comprend :

- Le compte capital
- Le compte financier

*N.B: l'ancien système prévoyait une séparation des 2 comptes et donnait 3 soldes intermédiaires à la balance des paiements.*

# V. STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

## V.2. Structure de la balance des paiements

Le **compte capital** comprend :

- des transferts de capitaux de gouvernement ou autres (par exemple dette publique); et
  
- des acquisitions de biens de capitaux ou d'actifs non financiers.

Le ***compte capital*** dégage le solde de capital.

# V. STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

## V.2. Structure de la balance des paiements

**Le compte financier comprend :**

- Investissements directs étrangers;
- Acquisition d'actifs/passifs monétaires ou financiers (bons, obligations, instruments monétaires etc);
- Prêts et emprunts;
- Monnaie et dépôts

***Le compte financier dégage le solde de financement***

# **V. STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS**

## **V.3. Caractéristiques et principes de base des statistiques la balance des paiements**

- La balance des paiements est évaluée au prix du marché et à la valeur de la période de dénouement des transactions.

# V. STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

## V.3. Caractéristiques et principes de base des statistiques la balance des paiements

- La balance des paiements est une comptabilité à partie double (débit/crédit);
- Le compte de capital a été consolidé avec le compte financier pour donner le compte capital et financier dans l'édition **1993 du Manuel de la Balance des paiements du FMI (5 ème édition)**

# V. STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

## V.4 Sources de données de la balance des paiements

Les principales sources de données sont:

- La Banque Centrale
- Les Banques et autres établissements financiers
- Les ports et aéroports
- Les régies financières (Impôts, Douanes et Trésor)
- L'INS (Comptabilité Nationale)

# V. STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

## V.5 Equations d'équilibre de la balance des paiements

□ L'équation d'équilibre de la balance des paiements provient de ceci :

$$(7): \text{PIB} = \text{CF} + \text{G} + \text{I} + \text{X} - \text{M}$$

X-M: balance des biens et services

(14):  $\text{BC} = \text{X} - \text{M} + \text{RnF} + \text{Tn}$  avec BC balance courante ; RnF revenu nets et Tn transferts nets

$$(15): \text{PNB} = \text{CF} + \text{G} + \text{I} + \text{BC}$$

$$(16): \text{PNB} - \text{CF} - \text{G} = \text{E} \text{ (épargne) donc } \text{E} = \text{I} + \text{BC} \text{ (17)}$$

$$\text{E} - \text{I} = \text{BC} \text{ (18)}$$

# V. STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

## V.5. Equation d'équilibre de la balance des paiements

On a donc

$$\square E-I+NKT- AEN= BC+NKT- AEN=EEN=BF$$

$$BC+NKT=AEN+EEN \quad (19)$$

Avec AEN avoirs extérieurs nets, EEN endettement extérieur net; BF balance du compte financier

# Exercices

- 1). Commenter la balance des paiements de votre pays (2004);
- 2). Différence entre prix FOB et prix CAF;
- 3). Identifier autres sources données pour la balance des paiements que la Banque Centrale.
- 4). En rapprochant l'équation d'équilibre sur biens et services, l'équilibre de l'Etat, l'équilibre monétaire et la balance des paiements établir les liens entre l'économie nationale, l'équilibre budgétaire, la monnaie et la balance des paiements.

# VI. STATISTIQUES DE SYNTHÈSE ECONOMIQUE

## VI. Rappel de la Comptabilité Nationale

- ❑ La Comptabilité Nationale est la statistique de synthèse économique la plus achevée
- ❑ Aujourd'hui, il est produit des:
  - ✓ *comptes définitifs* avec dans les meilleurs des cas 2 années de retard;
  - ✓ *comptes provisoires*;
  - ✓ *comptes trimestriels*;
  - ✓ *comptes régionaux*;
  - ✓ *matrices de comptabilité sociale*

# VI. STATISTIQUES DE SYNTHÈSE ECONOMIQUE

## VI.2. Statistiques essentielles

- ❑ Les différentes publications pour les statistiques et synthèses économiques:
  - ✓ Les comptes nationaux sous toutes les formes (définitifs, provisoires, trimestriels, régionaux et MACS) par l'INS;
  - ✓ Le TOFE (périodiquement) par la Prévision;
  - ✓ Le budget et l'exécution budgétaire (périodiquement) par le Budget;
  - ✓ La situation de la Trésorerie (périodiquement) par le Trésor;
  - ✓ La situation monétaire et financière (périodiquement) par la Banque Centrale;
  - ✓ La balance des paiements (périodiquement) par la Banque Centrale
  - ✓ L'indice des prix (périodiquement) par l'INS
  - ✓ La note de conjoncture (périodiquement) par la Prévision
  - ✓ Les statistiques sectorielles (agricoles, emplois, industrielles etc) par soit l'INS soit les services statistiques sectoriels si la compétence existe
  - ✓ etc

# VII. DIFFUSION DES DONNEES ET TRANSPARENCE STATISTIQUE :

## VII.1 Le SGDD

- ❑ Le Système Général de Diffusion des Données (SGDD) du FMI a été mis en place en 1997 à la suite de la crise financière internationale de 1994-1996; *un manuel a été préparé par le FMI ( voir site web du FMI)*
- ❑ Il vise à aider les pays à développer leur système statistique dans un contexte qui exige de plus en plus de statistiques complètes et pertinentes pour conduire et analyser les politiques économiques;
- ❑ Le SGDD inclus les données socio-démographiques;
- ❑ Le SGDD est un système de normalisation statistique et de standardisation des données économiques et socio-démographiques autour de 3 domaines: **la qualité, les plans de développement statistiques et la diffusion;**

# VII. DIFFUSION DES DONNEES ET TRANSPARENCE STATISTIQUE :

## VII.1 Le SGDD

- ❑ **Au niveau de la qualité des données**, le SGDD présente, un cadre de référence des données, c'est-à-dire quelles données produire, quel champ couvrir , quelle périodicité et quels délais de diffusion;
- ❑ **Au niveau des plans de développement statistique**, il s'agit de (i) préparer un diagnostic de la situation courante et la formulation d'une vision stratégique des orientations futures; de (ii) préparer un plan d'action détaillé recensant les ressources requises pour la réalisation des objectifs voulues; et de (iii) mettre en place un suivi du processus. Il est demandé de désigner un Coordonnateur du SGDD par pays;
- ❑ **Au niveau de la diffusion**, le SGDD propose des procédures et méthodes avec les format de présentation et les délais.

# VII. DIFFUSION DES DONNEES ET TRANSPARENCE STATISTIQUE :

## VII.2 Transparence Statistique

- ❑ Les questions de gouvernance ont poussé au développement d'instruments pour améliorer la transparence statistique;
- ❑ Il s'agit du SGDD d'une part, et du système de transparence des finances publiques mis en place par le FMI, d'autre part;
- ❑ S'agissant du SGDD voir les pages antérieures;
- ❑ S'agissant du système de transparence des finances publiques, le FMI a développé un Manuel dit « ***manuel sur la transparence des finances publiques*** » préparé en 2001 et aussi disponible auprès du FMI.

# VII. DIFFUSION DES DONNEES ET TRANSPARENCE STATISTIQUE :

## VII.2 Transparence Statistique

Le *manuel sur la transparence des finances publiques* est un code de bonnes pratiques en la matière. Il traite des aspects suivants:

- ❑ ***Définition des attributions et des responsabilités*** (champ d'action et cadre de gestion des finances publiques);
- ❑ ***Accès du public à l'information*** (communication d'informations exhaustives sur les activités budgétaires et obligations sur la publication d'informations)
- ❑ ***Préparation, exécution et information budgétaires transparentes*** ( documentation, présentation des informations, et procédures d'exécution budgétaires);
- ❑ ***Garantie d'intégrité*** (normes de qualité des données et examen public et indépendant)

# VIII. DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES STATISTIQUES: DETTE PUBLIQUE, REDUCTION DE LA PAUVRETE ET MONDIALISATION :

## VIII.1. Dette Publique

- ❑ L'intérêt porté sur les *statistiques de la dette publique* est lié au fait que la dette publique est devenue une contrainte de développement des de nombreux pays dans le monde;
  
- ❑ Intérêt aussi lié avec la mise en place des mécanismes d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) depuis 1996.
  
- ❑ La dette pose les problèmes de risques financiers tels;
  - ✓ **solvabilité des Etats;**
  - ✓ **liquidité;**

# VIII. DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES STATISTIQUES: DETTE PUBLIQUE, REDUCTION DE LA PAUVRETE ET MONDIALISATION :

## VIII.1. Dette Publique

- ❑ Le FMI avec l'appui d'autres organisations telles la CNUCED, l'OCDE a développé un manuel sur « ***les statistiques de la dette*** »
- ❑ Le principe des statistiques de la dette est assis sur le système du ***calcul actuariel***.
- ❑ Les composantes essentielles sont : ***le principal, les intérêts et la durée d'amortissement***.
- ❑ **Le service de la dette** comprend ce qui se rembourse chaque période c'est-à-dire les échéances échues (intérêt et principal).

# VIII. DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES STATISTIQUES: DETTE PUBLIQUE, REDUCTION DE LA PAUVRETE ET MONDIALISATION :

## VIII.1. Dette Publique

### Indicateurs de solvabilité:

- ✓ Ratio du service;
- ✓ Dette extérieure rapportée aux exportations;
- ✓ Dette extérieure rapportée PIB;
- ✓ VA rapportée aux exportations
- ✓ VA rapportée aux recettes fiscales;
- ✓ Service de la dette rapporté aux exportations

### Indicateurs de liquidité

- ✓ Réserves internationales rapportées à la dette à court terme
- ✓ Ratio de dette à court terme par rapport à l'ensemble de la dette

# VIII. DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES STATISTIQUES: DETTE PUBLIQUE, REDUCTION DE LA PAUVRETE ET MONDIALISATION :

## VIII.1. Dette Publique

### Indicateurs de dette publique

- ✓ Service de la dette publique rapporté aux exportations;
- ✓ Dette publique rapportée au PIB
- ✓ Dette publique rapportée aux recettes fiscales
- ✓ Dette publique extérieure rapportée à l'ensemble de la dette;
- ✓ Dette publique par créanciers
- ✓ Montant, type (instrument), monnaie, forme de garantie, secteur bénéficiaire; destination/utilisation, caractère de concessionnalité, date de signature, date d'exécution, de l'emprunt;
- ✓ Période, mode, monnaie, taux de change de remboursement.

# VIII. DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES STATISTIQUES: DETTE PUBLIQUE, REDUCTION DE LA PAUVRETE ET MONDIALISATION :

## VIII.2. Réduction de la Pauvreté

- ❑ ***Les statistiques sur la réduction de la pauvreté*** se sont développées avec la mise en place des DSRP depuis 1999 et avec les OMD en 2000. AFRISTAT a même développé des approches méthodologiques pour préparer les statistiques pour la pauvreté.
  
- ❑ Pour les statistiques économiques se référer à tout ce qui a été dit dans les chapitres précédents; Les MCS sont une véritable opportunité pour construire un système de statistiques cohérents sur la pauvreté.
  
- ❑ Pour les statistiques socio-démographiques, se référer aux autres présentations.

# VIII. DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES STATISTIQUES: DETTE PUBLIQUE, REDUCTION DE LA PAUVRETE ET MONDIALISATION :

## VIII.3. Mondialisation

- Le développement rapide de l'ouverture des marchés et les délocalisations qui ont contribué à accélérer la mondialisation nécessite de disposer des instruments pour mesurer et suivre ce phénomène économique.
- L'OCDE a pris l'initiative en concert avec l'OMC, le FMI, la Banque Mondiale et l'UE d'élaborer « ***un cadre conceptuel et méthodologique pour la production, l'analyse et la diffusion des données sur la mondialisation*** » en 2005.

# VIII. DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES STATISTIQUES: DETTE PUBLIQUE, REDUCTION DE LA PAUVRETE ET MONDIALISATION :

## VIII.3. Mondialisation

- ❑ Principes de base: trois domaines sont cernés à savoir:
  - ❑ *mesure de l'ampleur et l'intensité du phénomène;*
  - ❑ *impact économique; et*
  - ❑ *analyse de ses liens avec les politiques d'adaptation structurelle*

# VIII. DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES STATISTIQUES: DETTE PUBLIQUE, REDUCTION DE LA PAUVRETE ET MONDIALISATION :

## VIII.3. Mondialisation

**□ Les indicateurs** portent sur:

- ✓ L'investissement direct étranger;
- ✓ Les activités économiques des entreprises multinationales;
- ✓ La technologie;
- ✓ Les échanges.

# IX. STATISTIQUES, SYNTHÈSES ECONOMIQUES ET SNDS

Le SNDS est élaboré dans un contexte de 3 contraintes essentielles :

- limitation des ressources financières pour les activités statistiques;
- Insuffisance des ressources humaines;
- Insuffisance des moyens de traitement et de diffusion des données.

# IX. STATISTIQUES, SYNTHÈSES ÉCONOMIQUES ET SNDS

Face à ces contraintes, il est nécessaire de prendre les dispositions suivantes:

- ❑ *Renforcer la formation des ressources humaines avec une spécialisation dans la production, l'exploitation et la diffusion des données économiques ( statistiques sectorielles, comptabilité nationale, finances publiques, statistiques monétaires, balance des paiements) à tous les niveaux: Ingénieurs, Techniciens, Informaticiens, Economistes;*
- ❑ *Adhérer et exploiter les opportunités offertes par les programmes spécifiques (AFRISTAT, Paris 21, SGDD, CIP, organismes sous-régionaux etc);*

# VIII. STATISTIQUES, SYNTHÈSES ÉCONOMIQUES ET SNDS

- Se doter de tous les manuels internationaux et développer une capacité nationale d'adaptation en la matière en se mettant régulièrement à jour des mises à jours et des innovations;
- Retenir un programme minimum de production et de diffusion de statistiques économiques;
- Renforcer la coordination statistique nationale.

# VIII. STATISTIQUES, SYNTHÈSES ÉCONOMIQUES ET SNDS

Le *programme minimum de statistiques économiques* peut être le suivant:

- Les comptes nationaux (définitifs, provisoires, estimations semestrielles);
- Le TOFE (trimestriel);
- Le budget et l'exécution budgétaire ( semestriel) par le Budget;
- La situation de la Trésorerie( bi-mensuelle) par le Trésor;
- La situation monétaire et financière (semestriel) par la Banque Centrale;
- La balance des paiements (annuelle) par la Banque Centrale
- L'indice des prix (mensuel)
- Les statistiques d'emplois et des salaires
- La note de conjoncture (trimestriel ou semestriel) par la Prévision
- Les statistiques sectorielles (semestrielles ou annuelles).

## VIII. STATISTIQUES, SYNTHÈSES ÉCONOMIQUES ET SNDS

- ❑ La transparence économique notamment des finances publiques;
- ❑ L'adhésion au SGDD;
- ❑ L'adhésion aux principes et instruments développés par les organismes internationaux, régionaux et sous régionaux tels AFRISTAT.

# CONCLUSION

- IL FAUT RECOMMANDER VIVEMENT LA MISE EN PLACE ***D'UN PROGRAMME MINIMUM DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DE STATISTIQUES ET SYNTHESSES ECONOMIQUES*** A DES FINS DE LE PRENDRE EN COMPTE DANS LES SNDS AU NIVEAU DE CHAQUE PAYS EN TENANT COMPTE DE SES PROPRES CONTRAINTES.

# CONCLUSION

- ❑ IL FAUT SE METTRE REGULIEREMENT A JOUR SUR LES METHODOLOGIES
- ❑ IL FAUT EXPLOITER TOUTES LES OPPORTUNITES OFFERTES PAR LA COOPERATION INTERNATIONALE REGIONALE ET SOUS REGIONALE TELLE AFRISTAT POUR RENFORCER LES CAPACITES INTERNES, ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES SNDS CREDIBLES.

Observatoire Economique et Statistique  
d'Afrique Subsaharienne



Banque Africaine de Développement



## Meilleure integration des statistiques sectorielles dans une SNDS

Adalbert Nshimyumuremyi  
Statisticien Principal, BAD

# Analyse de la situation

---

Il y a :

- Une forte demande d'indicateurs pour le suivi des stratégies multisectorielles de développement
- Un engagement au renforcement des capacités statistiques
- Une volonté de mise en oeuvre du CSRR et des SNDS

Il y a un besoin d'harmoniser et coordonner :

- les statistiques sectorielles dans la SNDS
- les efforts de renforcement des capacités statistiques des partenaires (BAD, agences sectorielles de l'ONU, etc.) dans la SNDS

# Manuel de planification et d'intégration des statistiques sectorielles dans la SNDS

---

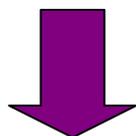
En collaboration avec le groupe de travail de Paris21 (Intersect), les agences internationales de développement, les BNS et les ministères sectoriels, la BAD travaille actuellement à l'élaboration d'un manuel visant à ce que:

- les systèmes statistiques sectoriels soient mieux intégrés dans les SNDS
- les politiques et les bonnes pratiques soient adoptées afin d'améliorer la cohérence des données et des instruments utilisés
- des mesures administratives soient prises pour une plus grande efficacité et une meilleure synergie
- le développement de ressource humaine soit mieux pris en considération à travers des secteurs

# Coordination à travers des secteurs

## Opportunités

- Moins de duplication des efforts
- Utilisation plus efficace des ressources
- Synergie entre les secteurs
- Des données plus homogènes
- Des données de meilleure qualité
- Plus grande disponibilité des données
- Utilisation plus large des données
- Une analyse plus élaborée



**Des politiques mieux  
renseignées**

## Obstacles

- Communication faible
- Mauvaise compréhension des besoins sectoriels spéciaux
- Systèmes lourds difficiles à redresser
- Allocations dans les ressources disponibles pour les secteurs et le BNS
- Ressources humaines et formation inadéquates
- Fonds insuffisants
- Etc.

## Le Plan de Développement Statistique du Nigeria

---

*"différentes agences au niveau fédéral et au niveau des Etats utilisent différentes méthodologies et instruments pour la collecte de données.*

*La collecte de données est faite par différentes catégories d'agents enquêteurs formés en utilisant différentes méthodes de formation."*

# Le Plan de Développement Statistique du Nigeria

Systeme statistique **centralisé**

Contre

Systeme statistique **décentralisé**

*La meilleure manière d'aller de l'avant est de continuer avec un système décentralisé dans le quel le BNS coordonne et renforce les agences sectorielles et les bureaux statistiques des Etats qui collectent et gèrent des données.*

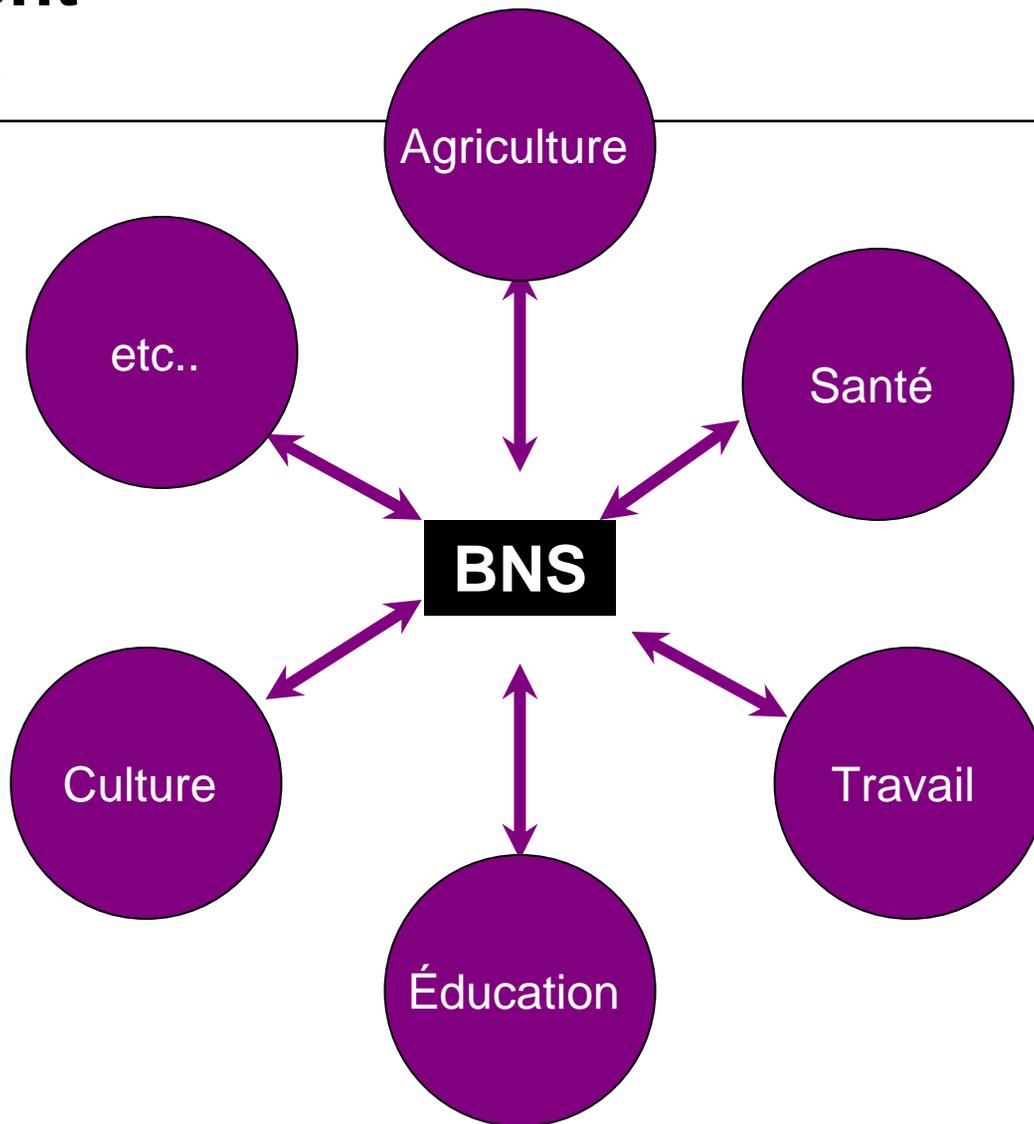
## *Mais il y a plus que ceci.....*

---

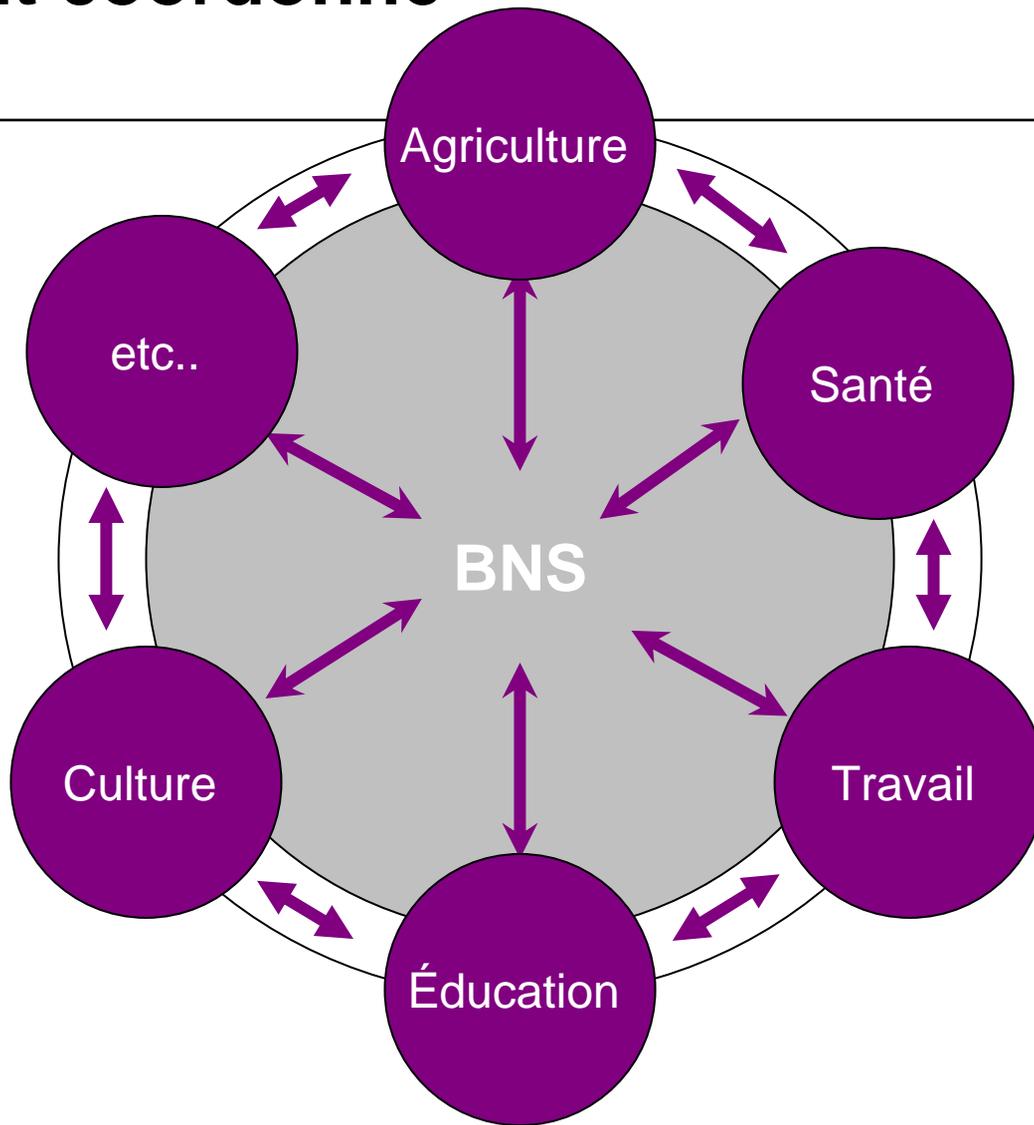
- Bien qu'un système statistique puisse être coordonné par le BNS, il inclut et appartient à tous les producteurs et utilisateurs des données à travers tous les secteurs
- Les composants sectoriels des systèmes statistiques sont souvent insuffisamment pourvu en ressources et nécessitent plus de considération tant à l'intérieur d'un secteur donné que dans le système pris dans son ensemble

# Systeme statistique partiellement coordonné

---



# Systeme statistique entierement coordonne





# Le point de vue des secteurs

---

Les Services de planification, de recherche et de statistique des Ministères sectoriels, sont sérieusement dégradés (Nigéria, PNUD, 1998)

---

### **Gestion insatisfaisante**

- **Dirigés par des généralistes plutôt que des statisticiens professionnels**
- **Aucune allocation budgétaire spécifique pour financer les activités statistiques**

### **Pauvres conditions de travail**

- **Aucun plan de carrière, peu de personnel de soutien qualifié, manque d'équipement particulièrement pour le matériel informatique**

### **Programmes statistiques inadéquats**

- **Mauvaise appréciation du besoin de statistiques par les responsables.**
- **Manque de clarté au sujet de l'information utile à collecter et analyser, par conséquent de l'existence des contraintes dans la production statistique.**



## Quelques faiblesses de systèmes d'information de santé

---

- manque de programmes de développement à long terme complets
- faibles intégration et coordination à tous les niveaux
- manque de ressources humaines qualifiées
- manque de ressources pour un suivi approprié
- manque de formation de qualification de base et de formation continu de développement professionnel pour le personnel du SIS
- Ressources financières insuffisantes et irrégulières
- manque de matériel, d'ordinateurs, de logiciel et de réseau informatique
- technologie de l'information périmée
- appui logistique insatisfaisant
- sous-utilisation des données ou utilisation inadéquate

# Le Réseau Métrique de Santé

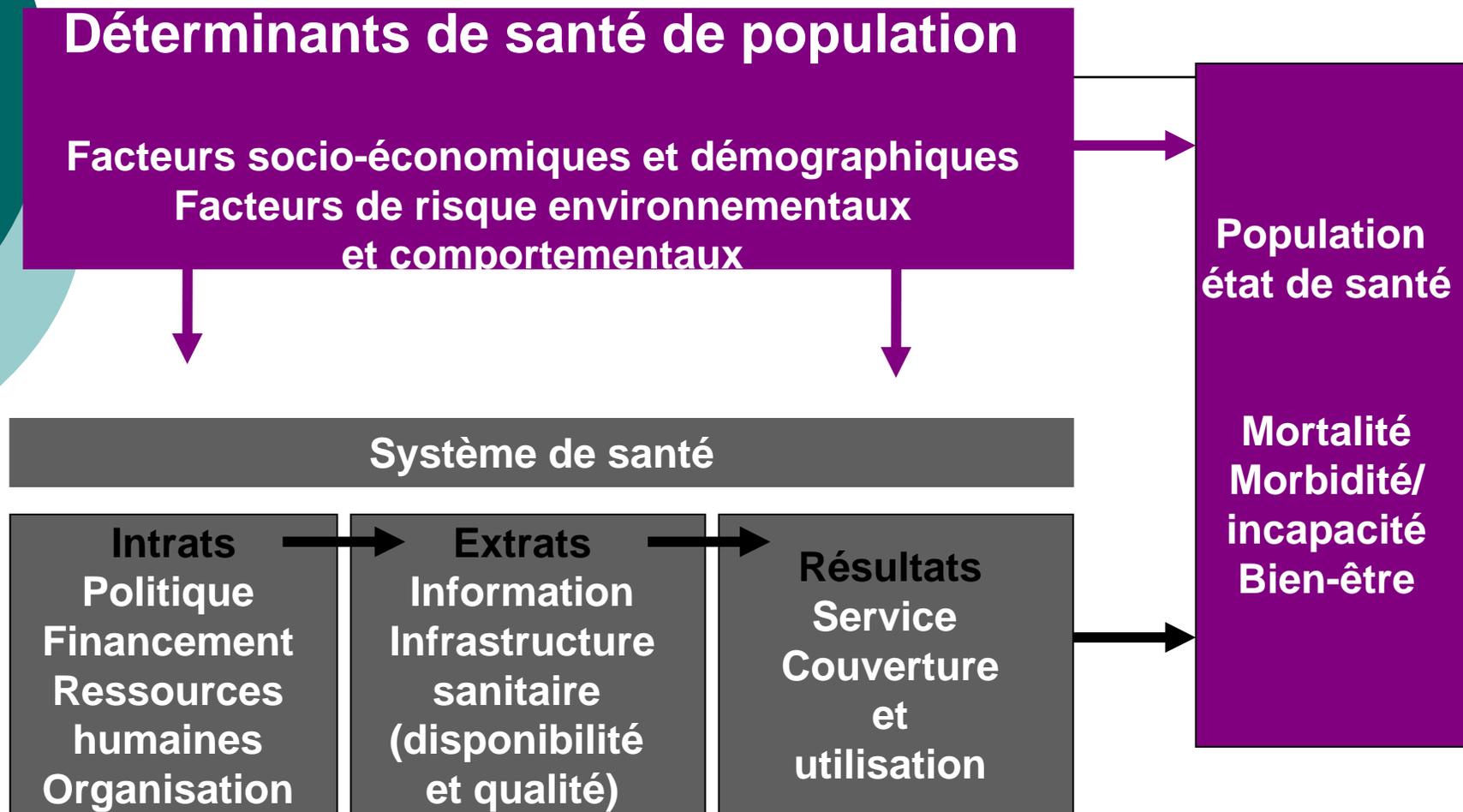


*pour améliorer la disponibilité, la valorisation et l'utilisation d'information opportune et précise sur la santé dans les pays et au niveau mondial*

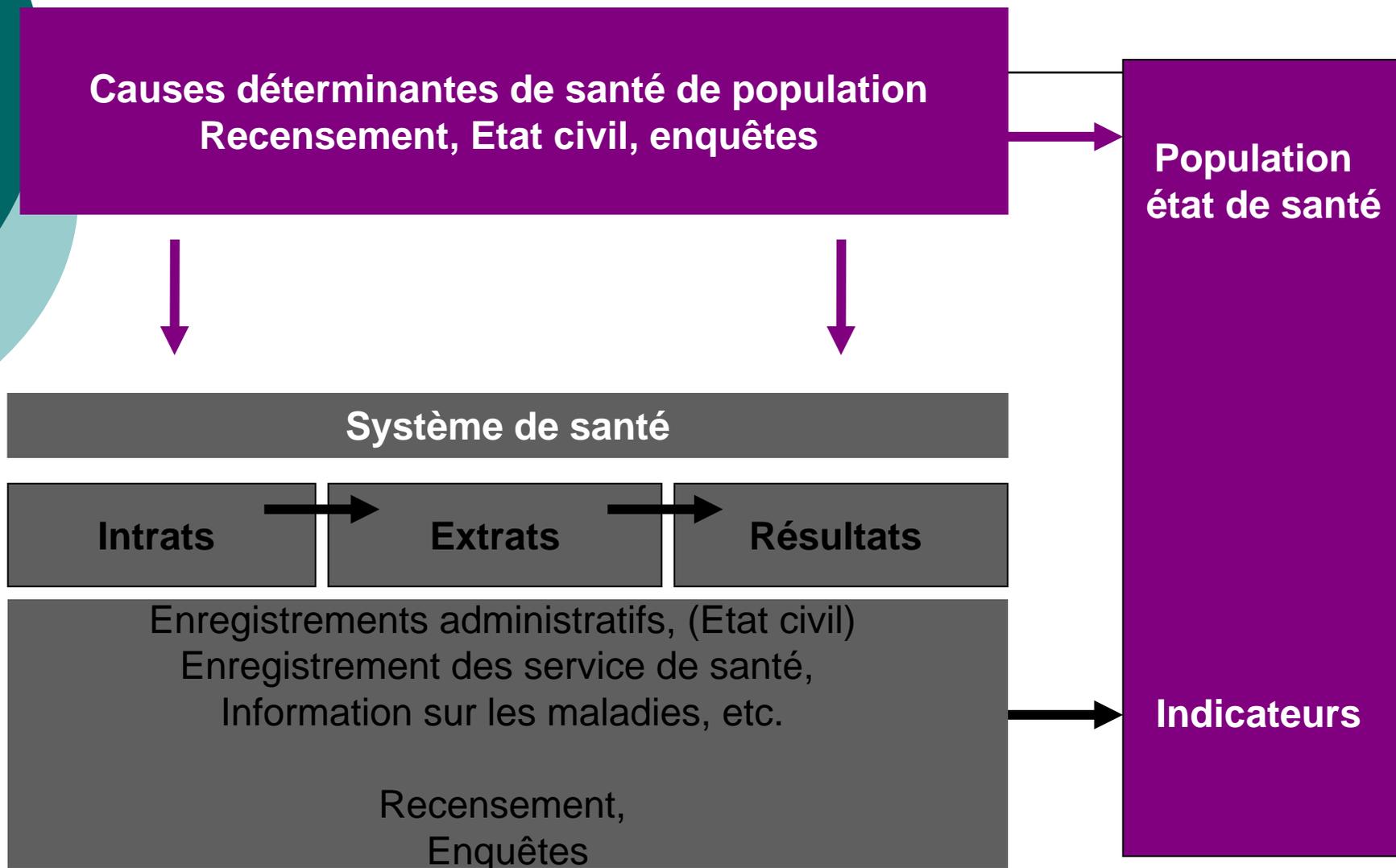
# Processus de renforcement de SIS

1. Coordination et leadership
  - Phase I : Lancement du processus
2. Évaluation
  - Phase II : Évaluation de l'état actuel du SSN
3. Prioritization et planification
  - Phase III : Elaboration d'une vision et des options stratégiques
  - Phase IV : Préparation du plan d'exécution
4. Exécution
5. Suivi et évaluation
  - Phase V : Exécution, suivi et évaluation

# Domaines de l'information de santé



# Sources de données d'information de santé



# Cadre pour des systèmes d'information de santé

<b>Ressources</b>	<b>Politiques ; Ressources financières ; Ressources humaines ; Communication ; Coordination et leadership</b>
<b>Indicateurs</b>	<b>Ensembles d'indicateurs de chaque domaine</b>
<b>Sources de données</b>	<b>Types de sources de données et normes</b>
<b>Gestion des données</b>	<b>Définition de données ; flux ; qualité ; stockage ; liens</b>
<b>Produits de l'information</b>	<b>Exigences des utilisateurs ; analyse ; présentation</b>
<b>Diffusion et utilisation</b>	<b>Mécanismes ; synthèse ; format/support ; communication</b>

Composants	Le cadre s'applique à tous les secteurs				
	Santé	Éducation	Travail	Agriculture	etc..
Ressources	Politiques ; Ressources financières ; Ressources humaines ; Communication ; Coordination et leadership				
Indicateurs	Ensembles d'indicateurs de chaque domaine				
Sources de données	Types de sources de données et normes				
Gestion des données	Définition de données ; flux ; qualité ; stockage ; liens				
Produits de l'information	Exigences des utilisateurs ; analyse ; présentation				
Diffusion et utilisation	Mécanismes ; synthèse ; format/support ; communication				

Secteurs	Coordination inter-sectorielle				
	Santé	Éducation	Travail	Agriculture	etc..
Santé	Décisions prises dans ce secteur qui exigent des données d'autres secteurs :				
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles données/indicateurs ?</li> <li>• Quels secteurs ?</li> <li>• Quels produits ?</li> </ul>				
Travail					
Agriculture	Données qui sont ou devraient être partagées avec d'autres secteurs ?				
etc..	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles données/indicateurs ?</li> <li>• Quels secteurs ?</li> <li>• Quels produits ?</li> </ul>				



Secteurs	Coordination inter-sectorielle			
	Santé	Éducation	Travail	Agriculture
Santé	<b>Suivi de la pauvreté Objectifs de Développement du Millénaire</b>			
Éducation				
Travail				
Agriculture				

## Possibilités de coordination

**Composant**

**Santé**

**Éducation**

**Travail**

**Agriculture**

**etc..**

**Ressources**

Harmoniser les politiques et les budgets

Coordonner la formation/allocation des ressources humaines

Établir des pratiques communes (communities of practice)

Rationaliser l'utilisation de la technologie de l'information



# Optimisation des Ressources humaines

---

- Répartition du personnel
- Possibilités de formation
- Supervision
- Appui technique
- Ressources et conseils professionnels
- Développement professionnel
- Profils de carrière

## Possibilités de coordination

**Composant**

**Santé**

**Éducation**

**Travail**

**Agriculture**

**etc..**

**Ressources**

Harmoniser les politiques et les budgets

Coordonner la formation/allocation des ressources humaines

Établir des pratiques communes (communities of practice)

Rationaliser l'utilisation de la technologie de l'information

**Indicateurs**

Identifier et normaliser (standardiser) les indicateurs communs



## Base de données socio-économiques Tanzanien (TSED) du Bureau National Tanzanien de statistique

---

Cette base de données multiculturelle rassemble des indicateurs de 26 ministères pour décrire la situation socio-économique dans le pays.

### *Objectif:*

*"... pour libéraliser l'accès, l'utilisation et la diffusion des données précises sur un éventail d'indicateurs socio-économiques de manière conviviale. En faisant ceci, on espère que la base de données, entre autres, contribuera de manière significative à la promotion de l'utilisation des données dans la prise de décision politique."*

## Possibilités de coordination

### Composant

Santé

Éducation

Travail

Agriculture

etc..

### Ressources

Harmoniser les politiques et les budgets

Coordonner la formation/allocation des ressources humaines

Établir les communautés de la pratique (communities of practice)

Rationaliser l'utilisation de la technologie de l'information

### Indicateurs

Identifier et normaliser (standardiser) les indicateurs communs

### Sources de données

Synchroniser les enquêtes et la collecte de données régulière

# Synchroniser les enquêtes et les systèmes

## Enquêtes

- Sanitaires
- Démographique et santé
- MICS
- Emploi
- Budget et consommation des Ménages
- QWIC / QIBB
- Enquêtes et Recensements agricoles
- etc..

## Systemes réguliers

En Ouganda, un Groupe de Travail National Intégré de Suivi et Evaluation a été créé afin de rationaliser quinze systèmes de base de données différents à travers plusieurs secteurs

## Possibilités de coordination

### Composant

Santé

Éducation

Travail

Agriculture

etc..

### Ressources

Harmoniser les politiques et les budgets  
Coordonner la formation/allocation des ressources humaines  
Établir les communautés de la pratique (communities of practice)  
Rationaliser l'utilisation de la technologie de l'information

### Indicateurs

Identifier et normaliser (standardiser) les indicateurs communs

### Sources de données

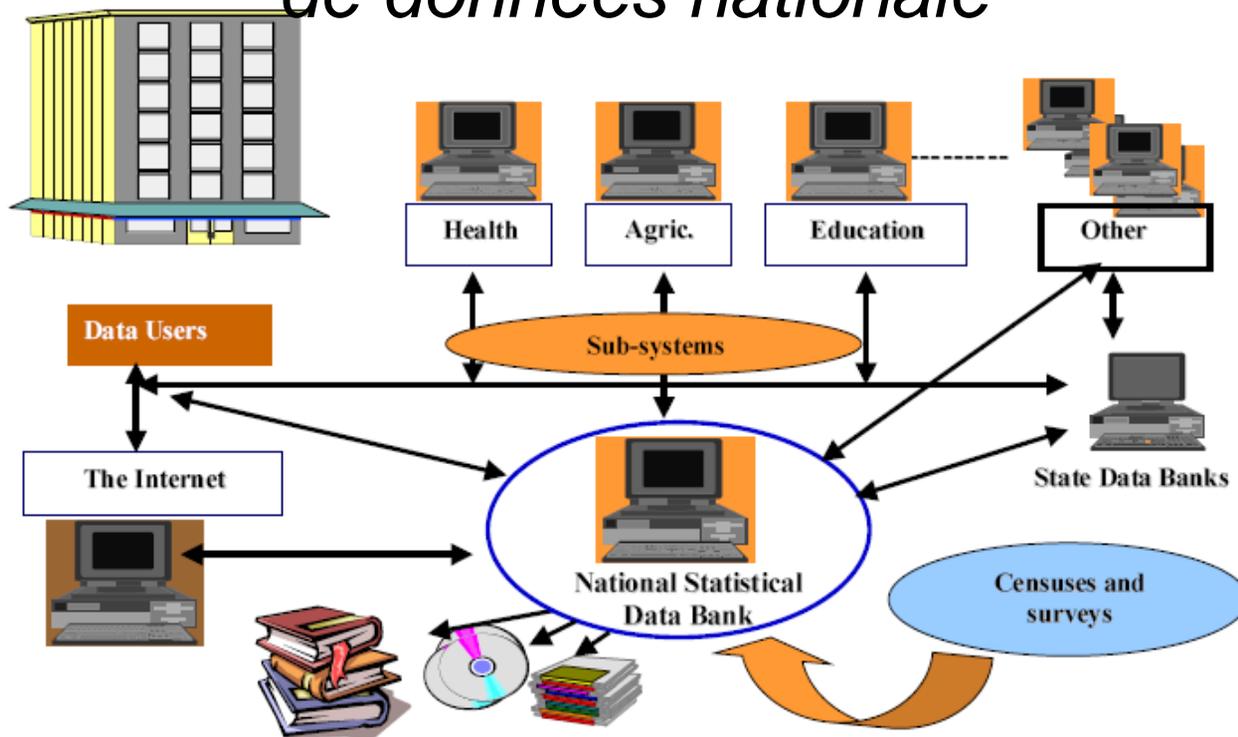
Synchroniser les enquêtes et la collecte de données régulière

### Gestion des données

Relier les dictionnaires et les bases de données "data warehouses"  
Ouvrir à la cohérence et à la qualité des données  
Coordonner la transmission de données

# Plan de Développement Statistique du Nigéria

*"une constellation de banques de données sectorielles avec la connectivité à la banque de données nationale"*



## Possibilités de coordination

### Composant

Santé

Éducation

Travail

Agriculture

etc..

### Ressources

Harmoniser les politiques et les budgets  
Coordonner la formation/allocation des ressources humaines  
Établir les communautés de la pratique (communities of practice)  
Rationaliser l'utilisation de la technologie de l'information

### Indicateurs

Identifier et normaliser (standardiser) les indicateurs communs

### Sources de données

Synchroniser les enquêtes et la collecte de données régulière

### Gestion des données

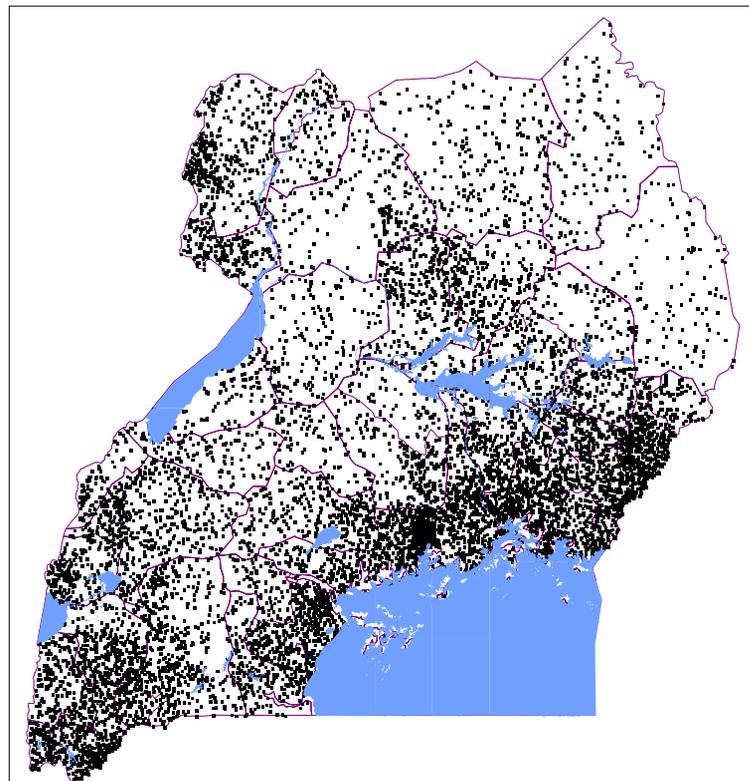
Relier les dictionnaires et les bases de données "data warehouses"  
Ouvrir à la cohérence et à la qualité des données  
Coordonner la transmission de données

### Produits d'information

Analyser et présenter les données à travers les secteurs  
Synchroniser les rapports pour les mêmes utilisateurs

# Produits de l'information

- Systèmes d'information géographique
- Analyses transversales sectorielles par exemple dans le cadre du suivi de la pauvreté
- Rapports synchronisés



## Possibilités de coordination

### Composant

Santé

Éducation

Travail

Agriculture

etc..

### Ressources

Harmoniser les politiques et les budgets  
 Coordonner la formation/allocation des ressources humaines  
 Établir les communautés de la pratique (communities of practice)  
 Rationaliser l'utilisation de la technologie de l'information

### Indicateurs

Identifier et normaliser (standardiser) les indicateurs communs

### Sources de données

Synchroniser les enquêtes et la collecte de données régulière

### Gestion des données

Relier les dictionnaires et les bases de données "data warehouses"  
 Oeuvrer à la cohérence et à la qualité des données  
 Coordonner la transmission de données

### Produits d'information

Analyser et présenter les données à travers les secteurs  
 Synchroniser les rapports pour les mêmes utilisateurs

### Diffusion et utilisation

Plaidoyer d'une seule voix  
 Coordonner l'évaluation à travers les secteurs

# Outils pour une meilleure prise en compte des statistiques sectorielles dans la SNDS

*La BAD travaille avec Le Groupe de Travail "Intersect" de Paris21 pour produire les directives supplémentaires d'élaboration des SNDS afin de mieux prendre en compte les aspects statistiques sectorielles dans la SNDS*

- **Elaborer des outils pour aider les pays à mieux prendre en compte les problèmes statistiques sectoriels traditionnels dans la SNDS**
- **Études de cas (Nigeria, Uganda, etc.)**
- **Contribution des agences de l'ONU: FAO, BIT, UNESCO, OMS**
- **Groupe de discussion électronique**

## Forum de discussion électronique

---

Pour partager vos idées et expériences, Veuillez souscrire svp à "Sectorlist" à :

[http://intersectweb.org/mailman/listinfo/sectorlist\\_intersectweb.org](http://intersectweb.org/mailman/listinfo/sectorlist_intersectweb.org)

Ou adresser votre contribution à:  
**[a.nshimyumuremyi@afdb.org](mailto:a.nshimyumuremyi@afdb.org)**



**Equipe Multidisciplinaire de l'OIT**  
**Bureau Sous-Régional d'Abidjan**

**SEMINAIRE SUR LE LANCEMENT DE L'ASSISTANCE DE LA BAD AUX PAYS  
MEMBRES D'AFRISTAT A L'ELABORATION DES STRATEGIES NATIONALES  
DE DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE**

**PRISE EN COMPTE DES STATISTIQUES DU TRAVAIL**

---

Bamako, du 29 août au 1er septembre 2006

M. Honoré Toro DJERMA,  
Spécialiste Senior en Statistiques du  
Travail  
BIT/Dakar

Août 2006

## **Introduction**

La présente note se veut un plaidoyer et un appel à la prise en compte des statistiques du travail dans les stratégies nationales. Cet appel repose sur la nécessité et l'importance des statistiques fiables sur le marché du travail, l'état actuel des systèmes d'information sur le marché du travail.

Le développement des statistiques sectorielles sur le marché du travail et les questions d'emploi qui y sont liées exige des outils et des capacités statistiques appropriés dont certains d'entre eux sont mentionnés dans cette note.

Notre présentation s'articulera autour de trois points :

- (1) Statistiques du travail et SNDS : Rôle et importance des systèmes d'information sur le marché du travail (SIMT) ;
- (2) Statistiques du travail et SNDS : Les faiblesses des SIMT dans la sous région ;
- (3) Statistiques du travail et SNDS : Prise en compte des statistiques du travail dans les stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS)

## **1. Statistiques de travail et SNDS : Rôle et importance des systèmes d'information sur le marché du travail (SIMT)**

Une demande toujours croissante et de plus en plus pressante en statistiques du travail :

La problématique de l'emploi est aujourd'hui l'une des plus grandes préoccupations du continent africain en témoigne la tenue à Ouagadougou du 8 au 9 septembre 2004 du Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté.

Selon les recommandations et le plan d'action de ce Sommet, l'emploi et la lutte contre la pauvreté doivent être au centre des priorités des politiques économiques des pays africains. L'emploi devrait ainsi être au centre des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Le processus du suivi du Sommet ainsi que des politiques nationales de l'emploi, du DSRP, des ODM, des recommandations de la Commission Mondiale de la Dimension Sociale de la Mondialisation (CMDSM) implique :

- ☞ l'identification d'indicateurs pertinents qui permettent de mesurer les résultats concrets des actions entreprises périodiquement ;
- ☞ le renforcement des systèmes d'information sur le marché du travail : amélioration des capacités techniques des structures productrices

des statistiques du travail, des statistiques sectorielles, des informations sur le marché du travail.

Pour appliquer donc les décisions du Sommet, les pays doivent avoir la capacité de mesurer l'impact des politiques et programmes mis en oeuvre, ce qui implique qu'ils disposent de :

- ☞ systèmes d'information efficaces sur le marché du travail ;
- ☞ capacités d'analyse de l'emploi et de la pauvreté ;
- ☞ outils statistiques simples d'informations facilitant la prise de décision sur la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes recommandés par le Sommet.

## **2. Statistiques du travail et SNDS : Faiblesses et insuffisances des systèmes d'informations sur le marché du travail**

Les systèmes statistiques nationaux dans les pays africains au sud du Sahara et plus particulièrement des les pays membres d'AFRISTAT sont caractérisés par :

- ☞ **Un panorama de producteurs et d'utilisateurs d'informations statistiques sur l'emploi et la formation professionnelle.** Malheureusement, il n'existe ni de synergie entre les structures productrices, ni de cadre de concertation entre les producteurs et les utilisateurs. Outre la multiplicité et la diversité de données produites sur l'emploi et la formation professionnelle, on constate que les informations disponibles sont en deçà des besoins et préoccupations des utilisateurs et souvent inadaptées à la demande
- ☞ **Un dysfonctionnement des systèmes actuels de statistiques du marché du travail**, dysfonctionnement caractérisé par :
  - ✓ l'absence dans beaucoup de cas de cadre formel de coordination du système d'information statistique sur l'emploi et la formation professionnelle ;
  - ✓ l'inexistence d'articulation entre les différents producteurs ;
  - ✓ l'inexistence de cadre de concertation entre les différentes composantes (producteurs et utilisateurs) du système ;
  - ✓ l'absence de cohérence et de coordination des activités de production statistique ;
  - ✓ l'absence d'une composante « centralisateur et redistributeur » d'informations ;
- ☞ **Dans la plupart des pays, les activités relatives aux statistiques du travail au niveau des Ministères en charge du travail ou de l'emploi sont limitées.** Elles sont fondues dans d'autres services comme l'inspection du travail, la main d'œuvre ou l'informatique. Ces services sont généralement dirigés par des personnes qui ne sont toujours pas statisticiennes de profession et ne disposent pas de moyens matériels et financiers pour mener ses activités statistiques.

- ☞ **Tous les pays ne disposent pas d'observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle (OEF)** et pour ceux qui en disposent, ces observatoires sont en général confrontés à des problèmes de ressources humaines adéquates, de moyens matériels et financiers limitant ainsi leurs activités.
- ☞ **Une faible importance accordée aux statistiques du travail en terme de moyens humains, matériels et financier.**

Ces faiblesses et insuffisances laissent transparaître un système incapable de rendre compte de fonctionnement (la dynamique et les tendances) du marché de l'emploi et de la formation professionnelle. Etant entendu que les statistiques disponibles sont dépassées (trop anciennes) et / ou sont de qualité/fiabilité douteuse. Les systèmes nationaux d'information statistique sur l'emploi et la formation professionnelle ont sérieusement du mal à :

- ✓ fournir les informations nécessaires à la satisfaction des besoins des utilisateurs ;
- ✓ rendre disponibles, régulièrement et périodiquement, les informations à jour, fiables et de qualité (pertinentes et efficaces) sur l'emploi, le chômage, la dynamique du marché du travail, etc. ;
- ✓ mettre à la disposition des utilisateurs des informations opérationnelles sur l'offre et la demande de la formation professionnelle, conformément aux besoins du marché de l'emploi ;
- ✓ maîtriser l'environnement économique, en termes d'anticipation des besoins d'information statistique des opérateurs économiques dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- ✓ faire des projections sur l'évolution du fonctionnement du marché de l'emploi en vue d'une adaptation efficace de l'appareil de formation professionnelle aux besoins du marché (satisfaction des entreprises en main d'œuvre)

### **3. Statistiques de travail et SNDS : Prise en compte des statistiques du travail dans le SNDS**

De tout ce qui précède, il ressort :

- ☞ la nécessité absolue de bâtir un soutien des décideurs politiques au sein des pays pour renforcer la composante statistiques du travail dans le processus SNDS ;
- ☞ la nécessité de définir des mécanismes de coordination fonctionnels en matière de statistiques du travail à travers le processus SNDS ;
- ☞ le résultat final du processus SNDS doit être une meilleure utilisation des statistiques du travail et un soutien accru des décideurs au renforcement du système d'information sur le marché du (SIMT) ;

- ☞ la nécessité et l'importance d'obtenir des résultats fiables et à temps ;
- ☞ Les principaux problèmes et faiblesses et insuffisances des systèmes d'information sur le marché du travail (SIMT) sont connus.

Pour répondre à toutes ces exigences et combler ces lacunes, chaque pays devra prévoir dans son SNDS des actions vigoureuses à entreprendre. A cet égard, les SNDS devront comporter une composante « Statistiques du travail » basée sur trois axes stratégiques :

- Axe 1 : Réorganisation et renforcement du système d'information sur le marché du travail (observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle, services de statistiques de travail (SST))
- Axe 2 : Relance de la production, la dissémination et l'analyse des statistiques sur le marché du travail et la formation professionnelle
- Axe 3 : Dynamisation de la coordination statistique et renforcement de la coopération avec les organisations sous-régionales et les autres partenaires au développement

De manière concrète :

### En matière de cadre réglementaire et de gestion

**Les Actions** à prendre en compte sont :

- (1) Réorganiser le système d'information sur le marché du travail (SIMT) : il s'agira de :
  - ☞ Prendre les textes (ou relecture des textes) portant création et organisation des observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle (OEF) ;
  - ☞ Prendre les textes (ou relecture des textes) portant création et organisation des services des statistiques du travail des Ministères en charge du travail ;
  
- (2) Créer un cadre de coordination appropriée des statistiques du travail en menant les actions suivantes :
  - ☞ Identifier les principales parties intéressées par les statistiques du travail et les différentes sources existantes de ces statistiques et prendre des textes portant création et organisation d'un réseau de l'OEF ;
  - ☞ Prendre des textes portant création, organisation et mission du sous comité « Emploi et statistiques du travail » du comité de coordination statistique et établir un processus de concertations périodique ;
  
- (3) Identifier la portée des statistiques du travail et la responsabilisation de la gestion des données : Il s'agira essentiellement de :

- ☞ De mener un plaidoyer actif auprès des Etats n'ayant pas encore ratifié la convention 160 sur les statistiques du travail de le faire,
  - ☞ Prendre les textes désignant la structure « centralisateur » et « distributaire » des statistiques du travail au niveau du pays.
- (4) Renforcer la coordination statistique et la coopération avec les organisations sous-régionales, régionales et autres partenaires au développement. Cela consistera essentiellement à :
- ☞ Encourager l'approche sous régionale ou régionale des projets,
  - ☞ Développer les rencontres sous régionales des responsables des INS, des SST et des OEF,
  - ☞ Encourager la participation des SST et des OEF et aux rencontres sous régionales et régionales,
  - ☞ Développer les échanges entre les partenaires au développement par des communications des rapports de mission, des informations relatives aux activités des SST et des OEF.

**Responsabilité** : Ses différentes actions doivent être menées par le Ministère en charge du travail et/ou de l'emploi (OEF, SST) avec les appuis techniques des INS, du BIT.

**Date** : dès la première année

**Coûts** : Les coûts concernent les honoraires des consultants nationaux à prendre en charge par l'assistance financière des bailleurs de fonds.

La réorganisation et le renforcement des observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle, des services des statistiques du travail constituent des signaux forts d'engagement des autorités des pays à améliorer leur système d'information sur le marché du travail et à rendre plus efficace et performant.

## **En matière d'infrastructure statistique**

### **Actions** :

- (1) Chaque pays développera progressivement l'infrastructure statistique nationale appropriée. Les éléments principaux d'une telle infrastructure devraient inclure:
- ☞ une liste exhaustive et tenue à jour des établissements ou des entreprises, qui devrait répondre aux besoins des enquêtes ou des recensements, et être suffisamment détaillée pour permettre la sélection d'échantillons d'établissements ou d'entreprises ;
  - ☞ Un système coordonné pour la réalisation d'enquêtes ou de recensements des établissements ou des entreprises ;

- ☞ Un dispositif permettant de réaliser, à l'échelon national, un ensemble d'enquêtes, continues et coordonnées, auprès des ménages ou des personnes ;
  - ☞ Un accès, à des fins statistiques, aux sources administratives sous réserve de garanties appropriées quant à leur utilisation confidentielle.
- (2) Chaque pays établira des classifications types appropriées au niveau national et devra encourager et coordonner l'application de ces classifications, autant que possible, par tous les organismes intéressés.
- ☞ Diffuser les classifications internationales (CITP,...), régionales et sous régionales ;
  - ☞ Elaborer et adopter les classifications nationales types appropriées ;
  - ☞ Prendre des textes portant application et coordination des classifications
  - ☞
- (3) Chaque pays harmonisera au niveau national les concepts, définitions et la méthodologie de collecte et de calcul des indicateurs du marché du travail.
- ☞ Adopter et vulgariser les concepts, définitions et méthodologies en matière de statistiques du travail ;
  - ☞ Identifier et définir les indicateurs clés du marché du travail à renseigner et à suivre.

**Responsabilité** : OEF, SST, assistance technique des instituts de statistique, du BIT.

**Date** : Les actions pourront commencer progressivement à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

**Coûts** : Il s'agira des coûts des collectes pour la constitution de l'infrastructure statistique, des honoraires des consultants nationaux, des ateliers de validation et de diffusion des résultats. Ces différents coûts devront être pris en charge par l'assistance financière des bailleurs de fonds.

## **Concernant les opérations et procédures statistiques**

### **Actions** :

- (1) Chaque pays doit réaliser des enquêtes et des études pour relancer et accroître la production des informations statistiques sur le marché du travail et la formation professionnelle.

- ☞ Définir la vision stratégique à moyen terme, en définissant ce qu'on attend du système d'information du marché du travail à un horizon de 5 à 10 ans ;
- ☞ Elaborer et adopter un programme quinquennal d'actions prioritaires de collecte et d'études sur l'emploi, la formation professionnelle et la protection sociale ;
- ☞ Réaliser les enquêtes et études prévues par les programmes annuels d'activités des INS, OEF, SST ;
- ☞ Impliquer et faire participer les OEF et SST aux enquêtes nationales et recensements auprès des ménages, établissements organisés par les INS ;
- ☞ Elaborer et adopter un cahier de charge en matière de disponibilité, de publication et de diffusion des informations ;

(2) Chaque pays doit valoriser les sources administratives pour relancer et accroître la production des informations statistiques sur le marché du travail et la formation professionnelle.

- ☞ Faire l'évaluation de toutes les sources administratives relatives aux statistiques du travail ;
- ☞ Former les producteurs des données administratives en statistique ;
- ☞ Proposer des améliorations des fichiers administratifs ;
- ☞ former et sensibiliser les producteurs des sources administratives à la saisie des données conformément aux normes statistiques de qualité ;
- ☞ assurer une assistance technique régulière des instituts nationaux de statistique aux OEF et SST.

(3) Chaque pays devra développer l'analyse statistique sur le marché du travail et disposer d'un système permanent de dissémination de l'information ouvert aux professionnels et au public, sur le marché du travail et la sécurité sociale.

- ☞ Former les responsables des OEF et des SST en analyse statistique (bourse de formation dans une institution spécialisée) ;
- ☞ Organiser des séminaires nationaux en analyse statistique, interprétation et traduction en éléments de politiques ;
- ☞ Création au sein des OEF d'un centre de documentation et d'information pour une plus large connaissance du marché du travail et des possibilités d'insertion professionnelle.

(4) Les pays doivent faire une large diffusion de toutes les informations disponibles sur les statistiques du travail.

- ☞ Elaborer et mettre en place une politique de diffusion et de dissémination des résultats des enquêtes, études et autres travaux ;

- ☞ Répondre à toute demande d'information des services et partenaires concernés par les questions d'emploi et de formation ;

**Responsabilité** : INS, OEF, SST.

**Date** : Dès la première année

**Coûts** : coûts des programme d'enquêtes et d'études, des honoraires des consultants nationaux, des séminaires de validation et de dissémination de résultats d'enquêtes, d'études. L'assistance financière des bailleurs de fonds sera sollicitée pour couvrir ces coûts.

## En matière de ressources humaines

### Actions :

- (1) Renforcer les capacités en ressources humaines des observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle (OEF) et des SST. Il s'agira de :
  - ☞ Doter les observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle (OEF) et les SST de ressources humaines en quantité et en qualité ;
  - ☞ Recrutement du personnel par les OEF ;
  - ☞ Mise à la disposition des OEF et SST des statisticiens par les INS ;
  - ☞ Définir les besoins en personnel et en formation du personnel des OEF et SST ;
  - ☞ Elaborer et adopter un programme quinquenal de formation et de recyclage du personnel des OEF et SST ;
  - ☞ Donner à tout le personnel des SST et des OEF ainsi qu'aux partenaires et membres du réseau des OEF, une formation de base en statistiques du travail ;
  - ☞ Offrir aux responsables des OEF et des SST une formation avancée en statistiques et dans l'utilisation des ordinateurs pour l'analyse statistique des données d'enquête (dispensé par une institution spécialisée ou par le BIT) ;
  - ☞ Dispenser au personnel recruté pour les OEF et les SST un séminaire sur les informations qualitatives sur le marché du travail et le suivi d'insertion professionnelle des personnes formées (dispensé par des experts du BIT) ;
  - ☞ Réaliser pour les membres du personnel des SST et des OEF des voyages d'étude et d'échange d'expériences auprès des autres pays.

**Responsabilité** : INS, OEF, SST, Ministères en charge du travail/emploi

**Date** : A partir de la première année

**Coût :** Les coûts concernent le financement des ateliers et séminaire de formation, les bourses de formation pour le personnel des OEF et SST, les coûts des voyages d'étude. Ces coûts devront être pris en charge par les Gouvernements et l'assistance financière des bailleurs de fonds.

## **Les infrastructures physiques**

### **Actions :**

- ☞ Mettre à la disposition des OEF et des SST des locaux et bureaux adéquats pour l'ensemble de leurs personnels ;
- ☞ Equiper les OEF et SST de matériels informatiques, de reproduction, et d'équipement audiovisuel adéquats ;
- ☞ Equiper les OEF de locaux et d'équipements nécessaires pour servir de centre de documentation et d'information sur l'emploi et la formation, ouvert aux professionnels et au public ;
- ☞ Doter les centres de documentation des OEF de base de données, et de rapports des organisations sous régionales et régionales (UEMOA, CEDEAO, CILLS, UA, etc..), des partenaires au développement (BIT, PNUD, UNESCO, Banque mondiale, FMI, BAD, OMS, FUNAP, UNICEF, etc..), des rapports d'études et d'enquêtes nationales ;
- ☞ Doter les OEF et SST de ressources budgétaires suffisantes.

**Responsabilité :** INS, OEF, SST, Ministères en charge du travail/emploi

**Date :** A partir de la première année

**Coût :** Les coûts concernent les équipements des OEF et SST en matériels informatiques, de reproduction et devront être pris en charge par les Gouvernements et l'assistance financière des bailleurs de fonds.

# **L'intégration des statistiques sociales sectorielles dans une SNDS : Le cas de l'Education**

## **Sommaire**

<b>RESUME.....</b>	<b>2</b>
<b>I. INTRODUCTION : LE CONTEXTE ACTUEL.....</b>	<b>3</b>
I-1 L'émergence du problème de la pauvreté.....	3
I.2 l'organisation des système de suivi des DSRP/OMD : un constat mitigé .....	3
I-3 Comment les systèmes statistiques réagissent-ils ?.....	3
I-4 Les trois piliers des statistiques démographiques et sociales .....	4
<b>II. APPROCHE INTÉGRÉE DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES DANS LE CADRE DU SYSTEME DE SUIVI DE LA PAUVRETE.....</b>	<b>5</b>
II.1 Le système d'information de suivi de la réduction de la pauvreté (SIRP) .....	5
II.2 Les outils de la programmation sectorielle.....	7
II.3 Vers une approche intégrée des statistiques démographiques et sociales .....	8
<b>III. LE CAS DE L'EDUCATION.....</b>	<b>9</b>
III.1 La structure de l'enseignement .....	10
III.2 Le pilotage et la gestion du système éducatif.....	10
III.3 Le compte satellite de l'éducation.....	11
III.4 Applications du compte satellite de l'éducation .....	12
III.5 Conclusions intermédiaires .....	12
<b>IV. CONCLUSION .....</b>	<b>13</b>
IV.1 La démarche du compte satellite structure les statistiques sociales sectorielles.....	13
IV.2 Les statistiques sociales sectorielles face aux principes de la SNDS .....	13
<b>Annexes.....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE 1 : LES COMPTES SATELLITES DES SECTEURS SOCIAUX .....</b>	<b>15</b>
I. Justification des comptes satellites dans les secteurs sociaux .....	15
II. Introduction à la construction des comptes satellites .....	17
<b>ANNEXE 2 : L'EXEMPLE DU MINISTERE DE L'EDUCATION AU MALI.....</b>	<b>18</b>
I. Remarques générales sur le fonctionnement du Ministère .....	18
II. Le système d'information du secteur éducation.....	18
III. Les progrès en cours dans le secteur éducation.....	19

## RESUME

Depuis une douzaine d'années, avec le développement des SRP, les demandes pour plus de statistiques sociales sectorielles (les indicateurs) et de meilleures qualité et délai explosent. Les domaines concernés ont été d'abord l'éducation et la santé, mais aussi l'emploi, le développement rural, les conditions de vie des ménages. Cette situation a des répercussions déstabilisatrices sur les SSN en général et l'INS en particulier : multiplication des enquêtes auprès des ménages, apparition de nouveaux acteurs institutionnels (observatoires de la pauvreté) etc.

En conséquence, de nombreuses activités sont sous-traitées à l'extérieur à des intervenants financés par les partenaires techniques et financiers. Les conséquences de cette *dispersion* sont, d'une part, que les informations qui sortent des services centraux ne sont pas toujours vérifiées et que d'autre part, les plans d'actions régionaux sont arbitrés avec retard, ce qui limite leur mise en œuvre.

Ce bouleversement du paysage statistique se concrétise par la multiplicité des acteurs impliquées, qui sont d'ailleurs souvent ceux-la mêmes qui travaillaient déjà avec l'INS sur les statistiques et synthèses économiques :

- Le Ministère du Plan où la cellule DSRP est souvent localisée ;
- Le Ministère des Finances chargés des CDMT et budgets de programmes ;
- Les Ministères sectoriels au triple niveau de leurs services de planification, de leur direction financière et des services déconcentrés.
- Les entreprises (secteur moderne ou informel), y compris les établissements de santé ou d'éducation.
- Les ménages, les ONG, les autres associations de la société civile, etc.

Il devient donc urgent que les SNDS non seulement prennent en compte explicitement ces « nouvelles » composantes, mais aussi approfondissent les conditions de renforcement des infrastructures statistiques qu'elles supposent :

- des données démographiques régionalisées de qualité et permettant des prévisions affinées
- des répertoires mieux gérés et à jour pour des bases de sondage ménages actualisées
- de nouvelles nomenclatures budgétaires par finalité (budgets de programmes) ;
- des systèmes de comptes économiques débouchant sur le calcul de coûts paramétriques fiables nécessaires aux prévisions budgétaires à moyen terme (CDMT).

L'objectif de cette présentation est d'approfondir la prise de conscience par les INS de l'importance des statistiques sociales et dans le même temps de la nécessité de cadrer leurs interventions dans ce domaine, compte tenu des limites en matière de ressources humaines et financières. La présentation n'abordera pas faute de temps l'ensemble des statistiques sociales ; les statistiques sur l'emploi feront l'objet d'un séminaire spécifique, ultérieurement. Pour chaque secteur retenu (ici les statistiques de l'éducation), l'objectif visé est de proposer un schéma-type du contenu d'une SNDS. A noter que la SNDS doit se centrer sur les besoins que l'ensemble du SSN peut satisfaire.

## I. INTRODUCTION : LE CONTEXTE ACTUEL

### **I-1 L'émergence du problème de la pauvreté**

Les politiques de réduction de la pauvreté ont des conséquences lourdes sur les besoins en informations des acteurs impliqués et donc sur l'organisation des producteurs d'information (INS, services statistiques des ministères sectoriels) et les outils dont ils doivent se doter. Dans le contexte de crise économique et sociale à laquelle font face les pays africains, l'attente des utilisateurs vis-à-vis de la statistique a beaucoup évolué. Le suivi des DSRP et des OMD suscite en effet, une demande considérable d'informations sur les conditions de vie de la population et sur les secteurs du domaine démographique et social. Toutefois, cette demande multiforme est souvent mal exprimée quand elle provient des pays (gouvernements, autorités locales, université, centre de recherche, secteur privé, ONG), ou profuse et peu cohérente, quand elle provient de l'extérieur (organisations internationales et partenaires au développement) : tout ceci exerce une pression désordonnée, sur des systèmes statistiques nationaux encore fragiles. En outre, cette demande exigera de plus en plus d'informations finement localisées, notamment pour identifier les poches de pauvreté.

Les opérations mises au point au cours des décennies précédentes, généralement quantitatives, lourdes et destinées plus à faire des comptes et des études qu'à décrire une situation et à fonder une action, ne correspondent plus à cette demande. Si, par la suite, les exigences de qualité et de rapidité ont conduit à de multiples réalisations associant les INS et les partenaires au développement, l'exigence de localisation fine est, semble-t-il, restée largement sans conséquences.

### **I.2 l'organisation des système de suivi des DSRP/OMD : un constat mitigé**

Le mécanisme de suivi et évaluation des DSRP/OMD s'inscrit dans la perspective d'une connaissance approfondie des réalités qui déterminent le phénomène de la pauvreté, son évolution et ses conséquences. Dans une telle vision, il convient de mettre l'accent sur deux principaux aspects : on peut noter d'une part les grandes difficultés que rencontre la plupart des pays PPT (Pays Pauvres Très Endettés) pour bâtir un système de suivi et évaluation de leur stratégie de lutte contre la pauvreté et d'autre part, l'introduction d'outils de plus en plus sophistiqués en général proposés par les partenaires techniques et financiers pour gérer une aide financière budgétisée : il s'agit des Budgets Programmes et des CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme).

Face à ces nouveaux défis, il s'agit d'évaluer la cohérence du réseau des différents acteurs impliqués : la cellule DRSP (ministère du Plan) ; la direction du Budget (ministère des Finances) ; les DAF des ministères sociaux ; l'INS ; les PTF ; la société civile et le secteur privé, avant de proposer une approche plus globale au niveau des secteurs prioritaires (ici l'éducation) pour aider à résoudre les éventuelles difficultés, dans un contexte de développement de l'aide budgétisée.

### **I-3 Comment les systèmes statistiques réagissent-ils ?**

Les systèmes statistiques nationaux dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne sont en état de grande faiblesse, pour les raisons suivantes :

- les ressources humaines, même bien formées, sont mal rétribuées et peu utilisées, donc non motivées à rester dans la statistique publique ;
- les institutions statistiques souffrent d'une organisation désuète et manquent de ressources budgétaires régulières ; elles peinent à organiser un « système statistique » cohérent et à fédérer les ressources extérieures;

- les responsabilités techniques manquent de coordination efficace, particulièrement pour les pays francophones qui ont opté pour des systèmes statistiques décentralisés ;

Les PTF sont à la fois inquiets de l'insuffisance des données disponibles et réticents à s'engager dans des opérations lourdes et coûteuses, requérant une bonne coordination entre eux ; la difficulté qu'éprouvent les pays à boucler le budget de leur RGPH, en est l'illustration.

La communauté internationale a joué en cette matière un rôle paradoxal : d'une part, en imposant des mesures drastiques et brutales d'ajustement structurel, elle a privé les instituts de statistique de la faculté de recruter de nouveaux agents et même de seulement remplacer ceux qui partaient ; d'autre part, elle a conduit – et aidé financièrement – les systèmes statistique à entreprendre des opérations plus directement liées à la demande que par le passé (et, lorsque le financement suivait, certains INS ont correctement assumé leur responsabilité technique) ; mais la faiblesse institutionnelle demeure.

Pour sortir de cette situation complexe, il n'existe pas une réponse unique, mais une vision globale et cohérente est nécessaire. Deux types d'approche sont en cours : (i) l'un est de caractère plutôt institutionnel, s'exprime à travers les SNDS développées dans un nombre croissant de pays ; (ii) l'autre plus opérationnel ou instrumental, passe par la mise en œuvre de grandes opérations statistiques, telles les RGPH ou les comptes nationaux dont l'élaboration requiert une organisation solide et une parfaite coordination.

Concernant les statistiques sociales, principalement les trois secteurs clés que sont l'Emploi, l'Education et la Santé, leurs systèmes d'information reposent sur la disponibilité de données démographiques à jour et bénéficient, au moins pour les secteurs « producteurs » (Education, Santé), d'outils nouveaux pour la gestion et la prévision budgétaires (budgets de programmes et CDMT).

#### **I-4 Les trois piliers des statistiques démographiques et sociales**

L'information statistique en matières démographique et sociale est basée sur trois grandes catégories d'opérations : (i) les recensements de population, (ii) les enquêtes par sondage et (iii) les opérations administratives des ministères sectoriels. Les principales caractéristiques de ces trois catégories sont :

##### **LES RECENSEMENTS DE POPULATION**

La plupart des pays du monde (à l'exception de ceux d'Europe du Nord) réalisent tous les 10 ans (recommandations des Nations-Unies) un recensement de population. Pour les pays en développement, ceux d'Afrique sub-saharienne en particulier, la conduite plus ou moins régulière de recensements a reposé sur efforts de l'UNFP qui les a, dans un premier temps, financés, avant de partager le fardeau avec d'autres bailleurs, mais qui continue de contribuer à leur conception et à leur mise en œuvre technique. Même si le rythme décennal n'a pas toujours pu être respecté, nombreux sont les pays d'Afrique qui possèdent maintenant des données de base sur leur population et ont acquis l'expérience nécessaire pour les collecter.

##### **LES ENQUETES PAR SONDEGE**

A partir des années 60-70, beaucoup de pays africains ont réalisé des enquêtes – le plus souvent assez lourdes – portant sur divers aspects de la vie des populations : démographie, migrations, conditions de vie des ménages, budgets familiaux et consommation, emploi, santé, logement, agriculture, etc. Durant les années 80-90, on note une diminution du nombre d'enquêtes lourdes quantitatives (à l'exception des EDS) au profit et d'une grande variété d'enquêtes assez légères et plus qualitatives. Depuis 2000, les enquêtes quantitatives auprès

des ménages ont repris mais s'orientant surtout sur les aspects de la pauvreté ou sur les secteurs sociaux (dont l'emploi).

Pour constituer les bases de sondages, les recensements démographiques ont pris la relève des recensements administratifs dans ce rôle technique. Cette utilisation des recensements est souvent mise en avant pour en justifier la réalisation ; sans eux, donc sans la base de sondage qu'ils seraient seuls à même de constituer, il ne pourrait y avoir de bonnes enquêtes socio-démographiques.

Toutefois, ce principe connaît de plus en plus d'exceptions, d'une part parce que les recensements sont souvent trop anciens pour constituer une base de sondage valable – et ce d'autant plus que les sociétés évoluent plus vite maintenant que naguère –, d'autre part parce que beaucoup d'enquêtes requièrent des échantillons plus « pointus » que ceux que peuvent fournir les recensements.

#### LES STATISTIQUES ADMINISTRATIVES SECTORIELLES

Dans certains domaines, les statistiques de base sont essentiellement d'origine administrative. C'est le cas de ceux de l'Éducation et de la Santé où des comptes-rendus annuels sont établis dans les unités de base (écoles, centres de soin) puis compilés pour donner lieu à des rapports nationaux.

Le problème est que les rapports en question ne sont pas toujours établis de façon exhaustive (nombre d'établissements ne répondent pas et le secteur privé est mal couvert voire pas du tout) et que le processus de transmission des rapports entre les différents échelons administratifs et de leur contrôle est mal maîtrisé.

D'une façon générale, les administrations détiennent des informations qui, pour n'être pas toujours de nature proprement statistique, peuvent utilement compléter un système d'information. Malheureusement, la mobilisation de ces informations est très difficile dans la mesure où elles sont souvent éparées, non centralisées ou non cohérentes.

Il faut enfin souligner la totale indépendance de ces outils par rapport aux deux précédents : méthodes et circuits de collecte sont différents ; dans la plupart des pays francophones, les administrations responsables sont distinctes et les relations entre elles peu développées et très ponctuelles. Ainsi, il semble que fort peu de bénéfices en aient été tirés au stade de l'analyse.

## II. APPROCHE INTÉGRÉE DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES DANS LE CADRE DU SYSTÈME DE SUIVI DE LA PAUVRETE

### **II.1 Le système d'information de suivi de la réduction de la pauvreté (SIRP)**

Après une période de forte déstabilisation liée aux innombrables demandes disparates des PTF (voir ci-dessus), il convenait de reprendre tout cela dans un logique qui soit adaptée, simple et efficace ; AFRISTAT avec le CRESMIC<sup>1</sup> a pu ainsi traiter les aspects du SIRP avec l'identification des différentes dimensions qui le caractérisent et des trois sous-systèmes qui le composent. Quatre dimensions ont été identifiées par AFRISTAT pour la mise en place d'un SIRP opérationnel :

- a) La dimension ressources humaines : il s'agit de mobiliser les techniciens et de promouvoir un programme de renforcement des capacités opérationnelles dans un contexte de rareté des ressources humaines compétentes et qualifiées. Dans un premier temps, un rôle multiple (de la collecte des données de base à la validation finale des résultats analysés)

---

<sup>1</sup> CRESMIC : Cadre de référence et support méthodologique minimum pour la conception et la mise en œuvre d'un système d'information pour le suivi des DSRP/OMD

est à envisager pour les services statistiques ou administratifs impliqués dans le suivi des SRP/OMD. Ensuite, une spécialisation des différentes structures peut être opérée.

- b) La dimension institutionnelle : elle consiste à animer le réseau des intervenants institutionnels pour que l'information puisse circuler de façon optimale. C'est à ce niveau que sont gérées les questions liées au financement du système, à court et moyen termes, assurant la pérennisation des outils développés. Ces activités sont à impulser par une cellule de coordination comme le Conseil national de la Statistique.
- c) La dimension spatiale : elle représente le « cahier des charges » du système d'information (la base de données sur la pauvreté) qui doit spécifier les données à collecter et l'organisation de l'information pour chacun des secteurs prioritaires, zones géographiques sensibles, type de populations, etc. ainsi que les niveaux de désagrégation à retenir.
- d) La dimension temporelle : La dynamique que sous-tend cette dimension se réfère à l'obligation de rendre compte régulièrement, et de mesurer le rythme des changements intervenus par rapport aux objectifs visés. Cela suppose la production périodique d'un rapport d'avancement des activités à diffuser à l'ensemble des parties prenantes intégrant leurs éventuels feedbacks.

Toujours selon CRESMIC, le système d'information peut être décomposé en trois sous-systèmes pour satisfaire la demande d'informations nécessaires pour le suivi/évaluation des DSRP et des OMD :

- a) Le sous-système de suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages : il s'agit de la production systématique des indicateurs sur les conditions de vie des ménages et/ou d'information de base pour chacun des domaines prioritaires identifiés dans les SRP/OMD. Il fournit essentiellement des indicateurs de résultats et des indicateurs d'impact fondés sur les approches de la pauvreté monétaire, des besoins essentiels, des capacités ou opportunités et de l'exclusion sociale.
- b) Le sous-système de suivi de l'exécution des politiques, programmes et projets (PPP) des DSRP/CSLP : Il concerne principalement des indicateurs d'inputs et des indicateurs d'outputs de réalisations physiques et financières à produire tant au niveau central que local, basés sur les Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) et des budgets programmes à établir par les ministères sectoriels en collaboration avec Ministère de l'Economie et des Finances.
- c) Le sous-système des évaluations d'impacts des politiques ou programmes : il s'agit surtout d'études spécifiques. Ces études ont un champ plus restreint et ont pour objectif de mesurer si les actions entreprises auprès des groupes ciblés ont effectivement porté les résultats attendus. Ce dernier sous-système permet d'assurer la cohérence entre les deux premiers sous-systèmes et s'insère bien dans le processus de révision des DSRP/CSLP.

La liaison entre les trois sous-systèmes procède de la chaîne logique des résultats d'une politique, d'un programme ou d'un projet. On s'intéressera ici surtout au 2<sup>ème</sup> sous-système, le moins utilisé jusqu'à présent en dépit de ses conséquences centrales. Les raisons de cette sous-utilisation sont imputables à la mauvaise qualité des coûts unitaires (ou paramétriques) nécessaires à la programmation sectorielle ainsi qu'à l'absence de nomenclature de finalité fonctionnelle disponible pour les services du budget.

En effet, le rapport d'avancement annuel du DRSP et notamment des PPP se doit d'analyser les situations sur le terrain. Il permet d'apprécier la répercussion des PPP sur les conditions de vie des populations. Il est également utilisé pour juger l'efficacité, la pertinence des interventions mises en œuvre en matière de réduction de la pauvreté. Il permet alors soit de continuer les politiques en cours, soit les réorienter ou encore faire d'autres choix. Les besoins d'information pour l'évaluation nécessitent que les Objectifs des DSRP soient Spécifiquement

Mesurables (OSM), afin de faciliter la production des indicateurs macro-économiques et financiers notamment sectoriels, mais aussi globaux. Le développement d'une nomenclature de finalité basés sur les OSM apparaît donc comme une condition de réussite.

## **II.2 Les outils de la programmation sectorielle**

L'existence de stratégies sectorielles facilite l'élaboration d'un plan global. Elle doivent toutefois être reflétées au plan budgétaire et prendre en compte l'ensemble des dépenses des secteurs concernés. Dans la pratique, les secteurs prioritaires sont couverts par des stratégies bien définies. C'est là l'un des impacts importants de la mise en place d'approche par programmes sectoriels et des politiques de lutte contre la pauvreté.

Cependant, la faiblesse des structures de pilotage des politiques sectorielles couplées aux manques de données fiables sur l'exécution et du suivi budgétaire rendent délicate la formulation d'une bonne stratégie sectorielle, en termes techniques ou institutionnels.

### **LE BUDGET DE PROGRAMMES : UNE ETAPE PREALABLE**

Les budgets programmes partent de l'opérationnalisation de la vision de développement et de la traduction des stratégies sectorielles en des plans d'action et programmes d'activité prioritaires ayant une incidence réelle sur la croissance économique, sur l'efficacité des services publics et compatibles avec les objectifs de réduction de la pauvreté. Ils ont pour but d'assurer une meilleure allocation budgétaire dans le cadre de l'amélioration de la production des services publics essentiels et des infrastructures de base.

Le principal changement entraîné par la pratique des Budgets de Programmes est une plus grande responsabilisation des ministères dépensiers sur les différentes étapes du processus budgétaire. Celle-ci se traduit par une sorte de contrat de performance dans lequel les ministères sont engagés vis à vis des résultats de leur gestion dans la mesure où ils se reconnaissent dans les objectifs budgétaires et exécutent eux-mêmes le budget. Par ailleurs, les ministères sectoriels sont tenus d'élaborer des rapports périodiques d'exécution budgétaire avec les niveaux des indicateurs permettant le suivi/évaluation de leur budget

### **LE CADRE DES DEPENSES A MOYEN TERME (CDMT) : UN LIEN PRIVILEGIE AVEC LES SRP**

Dans les relations entre ministères sectoriels et centraux, le processus CDMT ambitionne la connexion entre la conduite des politiques budgétaires et les axes stratégiques des SLP, encore trop peu intégrés dans les programmations nationales. L'affirmation d'une volonté des partenaires extérieurs de privilégier progressivement l'aide budgétaire implique d'améliorer la crédibilité de la gestion budgétaire des Etats bénéficiaires de l'aide.

Pratiquement, la réalisation des objectifs d'allègement de la pauvreté nécessite une prise en compte des stratégies dans les budgets nationaux. Les dépenses publiques peuvent influencer de diverses manières la lutte contre la pauvreté : orientation de la politique budgétaire en faveur des pauvres, mesures incluses dans le budget, niveau des ressources budgétisées pour soutenir la lutte contre la pauvreté...

La prise en compte de tous ces aspects nécessite une forte liaison entre les objectifs du DRSP et la programmation des dépenses publiques. La mise en place des CDMT doit être l'occasion de revoir le système de programmation des dépenses publiques. C'est l'une des conditions nécessaires pour une utilisation optimale des ressources nationales.

Par ailleurs, la mise en place des CDMT est liée aux réformes budgétaires. Les pratiques de budgétisation à moyen terme visent à améliorer la prise en compte de la contrainte macro-économique dans les programmes de dépenses publiques et à accroître l'efficacité des décisions en favorisant les réallocations ainsi que la détermination de priorités.

**Les CDMT constituent une étape vers la mise en place des systèmes de gestion orientés par les résultats. Cette orientation apparaît dans les réformes budgétaires, mais aussi dans le souci**

d'une utilisation efficace des sommes libérées par les annulations de dette. En particulier, le renforcement des processus CDMT doit :

- aider à assurer l'insertion du budget dans une stratégie macro-économique qui prenne en compte les scénarii possibles, et notamment les possibles accroissements de l'aide ;
- aider à présenter une vision unifiée de la programmation des politiques publiques et des diverses sources de financement, conformément aux procédures nationales ;
- éviter le risque, avec l'accroissement du volume d'aide, de pousser au retour aux budgets de développement séparés ;
- appuyer le développement des stratégies sectorielles en : (i) facilitant l'accès aux financements ; (ii) mettant en œuvre les techniques d'évaluation des besoins et de projection des coûts à l'aide de méthodes simples ; (iii) proposant des possibilités de scénarii différents fondés sur les priorités définies au niveau national ; (iv) renforçant progressivement les mécanismes de gestion sectorielle dans le sens d'une meilleure prise en compte des technique de gestion par les résultats

### **II.3 Vers une approche intégrée des statistiques démographiques et sociales**

#### **A NOUVELLE DONNE, NOUVELLE APPROCHE**

La nouvelle donne, telle qu'on l'a décrite dans la première partie, n'a pas été prise en compte sous tous ses aspects par les systèmes statistiques nationaux, notamment pour ce qui est des recensements. La voie suggérée est de s'engager vers une approche intégrée du domaine des statistiques démographiques et sociales. Cette idée est déjà au centre du domaine des statistiques économiques avec la comptabilité nationale comme pivot. Mais, dans le domaine socio-démographique, elle n'a pas induit de progrès, manquant d'un « outil d'intégration ».

Aucun progrès d'ordre conceptuel et institutionnel ne peut être réalisé s'il ne s'appuie sur une batterie d'outils (remarque d'autant plus valable pour les pays au ressources humaines qualifiées rares). Ces outils, sans dicter la voie à suivre, doivent permettre de donner vie à celle qui a été choisie.

#### **PLUS DE DETAILS SUR UNE APPROCHE INTEGREE**

On peut définir un système intégré comme un ensemble d'opérations complémentaires, au niveau du contenu (traiter tous les sujets y compris les données budgétaires, sans dupliquer les efforts) et au niveau technique (concepts et définition, nomenclatures, base de sondage, cadres comptables, analyse des résultats, etc.). Chacune de ces opérations trouve sa place dans le système intégré selon sa propre logique et sa propre cohérence interne. En réalité, l'approche proposée ici pour les statistiques démographiques et sociales ne bouleverse nullement les grandes lignes de la situation actuelle : les trois piliers des statistiques démographiques et sociales demeurent, avec quelques modifications de contenu.

Il s'agit de proposer des pistes de réflexion en vue d'une meilleure utilisation de chacun d'eux, d'une meilleure complémentarité entre eux et d'un enrichissement des uns par les autres grâce à l'introduction d'un outil d'intégration.

Les collectes par voie administrative dans des domaines sociaux sont à maintenir et si possible améliorés, en s'intégrant dans le système élargi d'information socio-démographique : ce point est développé plus avant à partir de la présentation des comptes satellites.

#### **LES COMPTES SATELLITES COMME OUTIL D'INTEGRATION INTRA-SECTORIELLE**

L'expérience menée par AFRISTAT avec le CRESMIC sur le suivi en réalisation des politiques et programmes par axe stratégique a permis de constater qu'il existe un « vide statistique » entre le CSLP (phase de planification) et les CDMT (phase de financement) : il est très difficile pour les planificateurs sectoriels de chiffrer le coût d'une politique ou d'un

programme de réduction de la pauvreté (exemple coût de l'accroissement du taux de scolarisation ou de fréquentation des centres de santé) ; de même, les budgétaires ne parviennent pas à traduire une dépense prévue en termes d'actions quantifiées (exemple : combien d'écoles ou de centres de santé peuvent être aménagés). Les comptes satellites comblent ce vide : en effet, ils consistent à élaborer la série de tableaux dans lesquels sont organisées les diverses dépenses en éducation ou santé d'une nation. Ils se distinguent d'autres formes de revue des dépenses par les éléments suivants :

- une classification rigoureuse des types et fonctions des dépenses et de tous les acteurs du système sectoriel ;
- une comptabilité complète de toutes les dépenses du secteur, indépendamment de l'origine, de la destination ou de l'objet de la dépense ;
- une approche rigoureuse dans le recueil, la classification et l'estimation de tous les flux financiers liés aux dépenses du secteur ;
- une structure destinée à l'analyse en continu (par opposition à une étude occasionnelle).

#### LA BASE DE DONNEES LOCALES COMME OUTIL D'INTEGRATION PLURI-SECTORIELLE

Concernant la dimension régionale, l'outil d'intégration des statistiques démographiques et sociales, serait la base de données locales. La base de données locales est à constituer à partir des données descriptives des localités et des résultats résumés des dénombrements qui y ont été effectués lors des recensements. Associée à un système d'information géographique (SIG), elle permettra de produire des cartes thématiques beaucoup plus accessibles pour les utilisateurs que les tableaux statistiques classiques.

Ainsi, le recensement deviendrait « recensement général de la population, des habitations et des localités (RGPHL) ». Sa méthodologie, très voisine de celle des recensements traditionnels, consiste à se concentrer sur les caractéristiques de base de la population et des logements d'une part, la description des lieux de vie (qu'on appellera « localités » et qui comprennent les villages ruraux et les quartiers urbains) d'autre part. Le « questionnaire localité », généralisation de l'actuel « questionnaire village », deviendrait une pièce maîtresse du dispositif.

### III. LE CAS DE L'EDUCATION

L'emploi et l'éducation sont sans doute parmi les principaux facteurs de lutte contre la pauvreté. De plus, le renforcement de la concurrence économique mondiale et l'ouverture des marchés soulignent la nécessité d'avoir une main d'œuvre toujours plus qualifiée et plus instruite et dont les qualifications sont uniformément réparties parmi la population.

L'éducation revêt une importance avérée dans la société moderne africaine. Facteur clé de cohésion nationale, vecteur attendu de justice sociale, l'éducation se voit également de plus en plus attribuée un rôle moteur dans la croissance économique via le développements des emplois qualifiés. Partout dans le monde, les gouvernements veulent jouer un rôle essentiel dans l'apport d'une instruction aux populations. Ainsi, *l'éducation pour tous* constitue un pôle central des Objectifs de Développement pour le Millénaire.

L'alphabétisation et l'instruction contribuent à l'amélioration de la condition humaine plus que toute autre politique. Or selon le FMI les données récentes montrent que le taux d'achèvement des études primaires est en moyenne de 59% en Afrique sub-saharienne.

Les programmes nationaux en Afrique en faveur de l'éducation pour tous sont donc des opérations qui s'inscrivent dans le cadre de Plans Décennaux de Développement de l'Education. Ce sont des programmes sectoriels qui visent une scolarisation primaire universelle complète de qualité.

### III.1 La structure de l'enseignement

Le système éducatif est constitué des établissements et des programmes par lesquels l'éducation, dans toutes ses catégories et à tous les niveaux, est dispensée à la population. Il comprend l'éducation de base, l'enseignement technique et la formation professionnelle et initiale. L'alphabétisation en est un appendice. Ce système définit les grands axes suivant lesquels l'Etat et ses partenaires concentrent leurs efforts pour le développement quantitatif et qualitatif de l'enseignement. La structure de l'enseignement comprend l'éducation formelle et l'éducation non formelle

#### L'éducation formelle comprend :

- *l'éducation préscolaire*, destiné aux enfants de 3 à 6 ans et constituée de 3 niveaux: petite, moyenne et grande section ;
- *l'enseignement primaire*, d'une durée de 6 ans (en général), il recrute en priorité les enfants de 7 ans ;
- *l'enseignement moyen ou secondaire du premier cycle*, dispensé dans les collèges d'enseignement moyen dont le cycle dure 4 ans de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;
- *L'enseignement secondaire, général, ou du second cycle* : Il comprend 3 années d'études et est sanctionné par le Bac
- *L'enseignement technique et de la formation professionnelle* : C'est un enseignement dispensé dans les lycées techniques et dans des écoles de formation professionnelle
- *L'enseignement supérieur* : C'est un enseignement au-delà du Bac

#### L'éducation non formelle comprend :

- *L'alphabétisation* : Elle concerne les personnes de plus de 15 ans. Les ONG, organismes de développement, associations culturelles et ministères participent à sa mise en œuvre.
- *Les écoles communautaires de base* : Elles prennent en charges les enfants non scolarisés ou déscolarisés, leur donnant accès à une éducation de base à dominante pratique.
- *Les écoles de troisième type* : Ce sont les écoles « hors normes » gérées par des organismes non formels. Entrent ainsi dans ce type, les écoles coraniques.

### III.2 Le pilotage et la gestion du système éducatif

L'objectif est triple : (i) mettre en place le cadre organisationnel et fonctionnel des Ministères de l'éducation ; (ii) affermir la gestion financière par la mise en place progressive de Budgets Programmes en lien avec le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), de délégations de crédits ; (iii) renforcer les capacités des responsables centraux et déconcentrés par la formation des différents cadres à la planification à la gestion et au pilotage du système.

#### PLANIFICATION ET STATISTIQUES EDUCATIVES

Dans tous les pays, les directions de la planification des ministères de l'éducation réalisent annuellement un recensement des établissements scolaires. Cependant ces systèmes sont souvent incomplets, concernant notamment les secteurs privé ou communautaire. La publication des résultats de ce travail est souvent tardive et peu analysée, donc sous- utilisée.

#### SUIVI BUDGETAIRE

L'exécution d'une politique sectorielle ou globale ne peut être opérationnelle et soutenable sans un suivi budgétaire fiable et sans retard. Elle doit prendre en compte des informations détaillés et codifiées sur l'exécution des années précédentes. Les objectifs sont :

- *Au niveau de l'éducation de base* : i) d'améliorer l'accès et la rétention par la construction ou la réhabilitation d'écoles équipées, avec un recours prioritaire aux classes multigrades en zone rurale et en recrutant d'avantage d'enseignants ; (ii) sensibiliser la population sur

la scolarisation des filles en zones rurales ; (iii) prendre en compte le fait que le secteur privé accueillera un nombre croissant d'élèves ; (iv) améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement par la réforme curriculaire des programmes et une professionnalisation de la formation initiale et continue.

- *Au niveau de l'éducation non formelle* : (i) de favoriser la mise en place de centres permanents d'alphabétisation et de formation ; (ii) d'améliorer la qualité et l'efficacité des programmes d'alphabétisation, par la mise en place d'un plan de formation de formateurs et des outils pédagogiques et didactiques ad hoc.

### **III.3 Le compte satellite de l'éducation**

La construction du compte satellite de l'éducation va permettre de :

- rassembler de manière exhaustive les flux monétaires relatifs à l'éducation et de les structurer pour faire apparaître les flux intéressant prioritairement les gestionnaires ;
- rassembler progressivement les données non monétaires du domaine (nombre d'écoles, effectif des élèves par niveau, etc.) et les articuler avec les données précédentes.

Pour son domaine, le compte satellite répond aux trois questions fondamentales : (i) qui finance ? (ii) qui produit ? et (iii) quel est le résultat de la dépense, qui en bénéficie ?

#### **CONTOURS DU FINANCEMENT DE L'EDUCATION**

On peut retenir comme dépense de l'éducation toutes les dépenses qui concourent à la transmission directe de connaissances dans le cadre d'une « communication organisée et suivie visant à susciter l'apprentissage » selon la définition proposée par l'UNESCO.

Le critère n'est pas celui de l'âge de l'individu bénéficiaire de l'acte mais celui du cadre formel au sein duquel est organisé l'acte éducatif ainsi défini. L'inspiration étant d'ordre fonctionnel, les dépenses à prendre en compte ne dépendent pas de la nature institutionnelle du centre organisateur de l'acte éducatif.

Les dépenses publiques d'enseignement comprennent les dépenses consacrées aux services fournis aux élèves et étudiants et autres apprenants à titre individuel et les dépenses consacrées aux services fournis à titre collectif. Les frais généraux liés à l'administration ou au fonctionnement d'un groupe d'établissements d'enseignement sont considérés comme des dépenses individuelles. Les services collectifs concernent l'élaboration et l'administration des politiques publiques ; l'application de normes d'enseignement ; la supervision des établissements, la réglementation et la délivrance d'autorisations ; la recherche appliquée dans le domaine de l'enseignement.

#### **LES FINANCEURS DE L'EDUCATION SONT AU NOMBRE DE QUATRE :**

*Le financement de l'Etat* se fait par allocation annuelle d'une part du budget national. L'Etat intervient pour acheter du matériel, verser des salaires dans le domaine éducatif, octroyer des bourses ou des aides. Il intervient également pour construire et/ou réparer des bâtiments. A ces dépenses il convient de rajouter les coûts de gestion des systèmes éducatifs publics.

*Les collectivités locales* : interviennent sous forme de dons de toute nature et aussi d'aides ou de bourses. L'optique « compte satellite » adopte le principe du financement séparé de ces entités en raison de l'existence de flux monétaires distincts à prendre en compte.

*Les Institutions Sans Buts Lucratifs* : les ISBL agissent dans le même champ que les collectivités locales par des dons de toute nature et l'octroi d'aides et de bourses

*Les Ménages* : Chaque ménage prend en compte les frais d'étude des enfants à sa charge. De plus, les ménages peuvent aussi intervenir dans le financement de la construction des bâtiments, l'achat de matériel et parfois même dans le versement de salaires à des enseignants dans les écoles communautaires.

## LES PRODUCTEURS DE L'ÉDUCATION

La production de l'éducation peut être décrite comme l'activité consistant à transmettre une connaissance à un groupe de personnes. On distingue deux types de producteurs de l'éducation dispensée : les structures publiques et les structures privées.

## LES BÉNÉFICIAIRES

Concernant la population bénéficiaire, il convient de noter qu'il s'agit du public visé par la nomenclature du système éducatif. On distinguera les bénéficiaires de l'éducation non formelle de ceux de l'éducation non formelle.

### **III.4 Applications du compte satellite de l'éducation**

#### LA DÉPENSE INTÉRIEURE D'ÉDUCATION

L'idée est de cumuler les dépenses en matière d'éducation, l'effort financier consacré par le pays à l'ensemble de son système éducatif. Cette «dépense intérieure d'éducation» (DIE) correspond à la participation de toute la collectivité nationale au fonctionnement et au développement de l'éducation c'est-à-dire les systèmes scolaire et extrascolaire, la formation continue, l'administration générale, les cantines, la médecine scolaire et universitaire, transports scolaires, etc.

Les informations ainsi obtenues apportent des informations cruciales qui permettent d'évaluer les progrès réalisés globalement dans le domaine de l'éducation. Elles fournissent des renseignements importants à l'élaboration des CDMT et permettent le calcul du coût unitaire de la formation nationale.

#### LE CALCUL DES COÛTS UNITAIRES PAR TYPE D'ÉDUCATION

Le protocole pouvant être retenu pour le calcul des coûts unitaires par type d'éducation est d'affecter à chaque type de formation (Éducation préscolaire Enseignement Fondamental Cycle I et II, Enseignement Technique et Professionnel...) une fraction de la dépense intérieure d'éducation correspondant à son importance estimée à partir d'enquêtes

Le compte tiendra compte de tous les acteurs du système de l'éducation, c'est à dire, l'État mais aussi les secteurs privé, confessionnel, communautaire, en se basant sur le nombre d'élèves et la durée de la scolarisation. Ainsi, il sera possible d'estimer le coût de l'éducation par élève, bon indicateur pour le suivi de l'exécution des objectifs et même pour les évaluations de l'impact des politiques ou programmes initiés contre la pauvreté.

### **III.5 Conclusions intermédiaires**

Ainsi le compte satellite de l'éducation, contribue à la restructuration de l'information sectorielle et participe donc à l'amélioration de la définition du CDMT sectoriel.

Ensuite le compte satellite de l'éducation assure la comparabilité des informations dans le temps, intégrant à la fois les dépenses publiques et privées du secteur (entreprises, ménages Institutions Sans Buts Lucratifs).

Enfin, le compte satellite de l'éducation permet de répondre aux besoins de production et d'analyse, à intervalles réguliers, d'indicateurs pertinents pour le suivi - évaluation des DSRP et des objectifs du millénaire pour le développement.

En rendant disponible les séries temporelles d'estimations de dépense nationale en éducation, le compte satellite fournit un cadre temporel inestimable dans lequel les analystes politiques peuvent observer les chiffres d'une année donnée, fournissant les tendances en matière de financement et de consommation avec lesquelles évaluer les progrès accomplis à la réalisation des objectifs du système de l'éducation.

## IV. CONCLUSION

### **IV.1 La démarche du compte satellite structure les statistiques sociales sectorielles**

Du point de vue des DRSP de 2<sup>ième</sup> génération en cours d'élaboration dans de nombreux pays, il semble raisonnable d'envisager l'adoption de la démarche compte satellite et le renforcement des CDMT, comme outils de structuration et d'identification des chaînons manquants dans les systèmes d'information et de suivi.

La mise en œuvre des CDMT, prenant en compte explicitement les OSM du DRSP dans le processus budgétaire, permet de renforcer la formulation et le suivi des stratégies sectorielles sur la base d'informations fiables collectées sur le secteur concerné. Ceci est particulièrement important dans le contexte actuel d'accroissement et d'harmonisation de l'aide budgétée.

De façon complémentaire, ceci implique que :

- Le SSN s'organise de façon plus solide et que le CNI soit ré-activé, ce qui suppose la prise en compte de l'ensemble des acteurs classiques et émergents (société civile, ONG etc.) ;
- Que les services de démographie soient renforcés aux niveaux central et régional : vers un traitement décentralisé de l'information ;
- Qu'une nouvelle approche plus structurée soit mise en œuvre pour mettre fin au développement anarchique des enquêtes ménages.

Tout ceci nécessite le renforcement des outils clés de coordination, tels que ::

1. Le répertoire de l'ensemble des établissements et ses modes de gestion unifiés ;
2. Les nomenclatures de finalités fonctionnelles en coopération avec le Ministère des Finances ;
3. Des bases de données qui se parlent et s'enrichissent de façon itérative ;
4. Des calendriers harmonisés (avec par exemple celui de l'exercice budgétaire).

### **IV.2 Les statistiques sociales sectorielles face aux principes de la SNDS**

- La SNDS doit être intégrée au processus de développement national en tenant compte des engagements régionaux et internationaux pris par le pays : ceci suppose une analyse préalable de la cohérence de ces 3 éléments par secteur et voir s'il existe une solution satisfaisant toutes ces contraintes.
- La SNDS doit être élaborée de façon globale en favorisant les principes du GAR et répondant aux normes de qualité : durant la période intermédiaire qui risque d'être longue, il convient de mettre en place des systèmes provisoires pour les secteurs sociaux prioritaires.
- La SNDS doit être détaillée et cohérente et fournir la base d'un développement durable de la statistique : certes, mais n'est-ce pas considérer les problèmes comme déjà résolus ?
- La SNDS doit dresser un tableau de l'état du SSN, justifiant sa nécessité et sa méthode : il faudrait d'abord que l'existence d'un SSN soit correctement perçue par l'ensemble de ses membres et que les structures de concertation permanentes soient en place.

**D'où les questions préalables qui se posent :**

- Plaidoyer pages 1-2 : Qu'est-ce qu'un bon système de statistiques sociales ? Si on parle d'objectivité et de démarche scientifique, combien de temps cela prendra-t-il pour disposer d'une série de résultats utilisables ?
- Plaidoyer pages 3-5 : dans la stratégie proposée, il n'est pas fait référence aux nouveaux acteurs, pourtant de plus en plus actifs dans les statistiques sociales (ministères sectoriels, et surtout Ministère de Economie et des Finances).

- Plaidoyer pages 5-7 : il n'est pas fait référence à l'expérimentation (projets pilotes) ni à la hiérarchie de priorités des systèmes à renforcer/développer.
- Guide : avant-propos : plutôt partir des réalités concrètes du terrain et de réussites « auto-démonstratives » pour tenter de les généraliser : ce qui fait une bonne stratégie c'est aussi sa pratique.
- Chapitres 1 et 2 : la SNDS suppose certains problèmes essentiels déjà résolus :
  - a) La volonté nationale alors que de trop nombreux consultants ont « miné le terrain » : pour certains pays, pour certains pays, ne va-t-il pas falloir supprimer les institutions parasites avant de reconstruire ?
  - b) La fin de la lutte de pouvoir pour l'information et la participation des acteurs clés suppose qu'ils soient conscients de leur responsabilité dans le SSN ;
- Chapitres 3 et 4 : d'accord pour le schéma itératif qui suppose donc une évaluation concomitante tout au long du processus, à mesure que le SSN se révèle à lui même ; d'accord pour les SIG mais rendu disponible pour chaque par secteur.
- Chapitres 5 et 6 : Si l'on veut que le « comité SNDS » intègre tous les acteurs sectoriels et les échelons régionaux, cela fait plus que 4 ou 5 personnes ! il faut des feuilles de route déclinées par grand secteur ; pas une seule fois l'idée d'application n'est développée, alors que c'est à travers des projets déjà réalisables que la SNDS peut s'asseoir correctement dans un pays et constitué l'éthique statistique : « produire du pas trop mauvais, pas trop tard » ; quant aux méta données (SGDD), il faut d'abord être très motivé pour produire ces centaines de notes.
- Chapitres 7 à 9 : que se passe-t-il quand les résultats obtenus infirment les choix politiques (chap. 7 page 1) ? Les liens avec les DSRP ne sont pas assez analysés : ils apportent pourtant l'essentiel du financement potentiel.

## **Annexes**

## ANNEXE 1 : LES COMPTES SATELLITES DES SECTEURS SOCIAUX

### **I. Justification des comptes satellites dans les secteurs sociaux**

#### I.1 RAPPELS SUR LES INSTRUMENTS BUDGETAIRES

Les Budgets de Programmes prennent les objectifs nationaux à atteindre par secteur et en déclinent les activités (dépenses de fonctionnement et d'investissement) suivant les axes stratégiques des DRSP. Ils visent en principe à assurer une meilleure lisibilité et une plus grande efficacité des documents budgétaires.

Le CDMT global et les CDMT sectoriels (cf. schéma) : Ce sont des instruments qui se fondent sur un cadrage macroéconomique (détermination des enveloppes globales), dans une projection à moyen terme des priorités de développement des Etats, en liaison avec les DRSP. Ils reposent sur des modèles de simulation financière appliqués au TOFE aux fins d'assurer une allocation pluriannuelle des ressources aux différents secteurs ministériels et institutions opérationnelles. Les CDMT sont ainsi censés améliorer l'efficacité de l'allocation de la dépense publique par un meilleur dialogue entre le ministère de finances et les ministères dépensiers et créer les conditions adéquates pour l'efficacité de la lutte contre la pauvreté.

#### I.2 LES COMPTES SATELLITES

Le compte satellite est un cadre de présentation des données de l'économie d'un domaine particulier en relation avec l'analyse économique globale du cadre central. On distingue deux familles de comptes satellites : La 1<sup>ère</sup> porte sur des activités économiques insuffisamment détaillées ou peu discernables dans le cadre central et la seconde formée par les comptes établis dans une optique fonctionnelle. Les caractéristiques en sont :

- Les comptes d'activités économiques n'introduisent pas de concepts ni de définitions alternatifs, et restent donc articulés avec le cadre central de la comptabilité nationale. Ces comptes concernent le tourisme, mais aussi, l'agriculture, les transports, etc.
- Les comptes fonctionnels introduisent de nouveaux concepts de production ou de consommation. Ils élargissent la notion de capital au capital humain ou au patrimoine naturel. Ces comptes présentent une base méthodologique commune et dégagent pour chaque fonction un agrégat national qui n'apparaît pas dans le cadre central. Cette famille comprend entre autre les comptes de l'environnement, de la recherche et de l'éducation.

Un compte satellite complet décrit la dépense nationale du domaine selon trois dimensions :

- a) l'analyse de la dépense nationale selon les utilisateurs permet de distinguer les unités bénéficiaires de la dépense (consommateurs), que le bénéfice s'exprime en terme de transfert reçu, de service consommés ou en terme physique d'avantages ;
- b) l'analyse selon le financement distingue les unités qui supportent effectivement les charges du domaine, soit en subventionnant la production du domaine, soit en accordant des aides directes sous forme de transferts aux unités bénéficiaires ;
- c) l'analyse de la production retrace en détail le processus de production des unités institutionnelles dont l'activité est caractéristique du domaine.

Lorsque les comptes satellites sectoriels sont bien construits, ils complètent utilement d'autres systèmes de notification du pays, fournissant ainsi de une image exhaustive de la performance des secteurs sociaux. Les comptes satellites et le système des comptes nationaux reposant sur les mêmes instruments de mesure, peuvent être utilisés pour souligner les interrelations entre les dépenses sectorielles et le rendement total de l'économie. Ils aident à identifier le rôle des administrations publiques, des entreprises, des ménages et des organismes extérieurs. Basés

sur les nomenclatures standardisées des prestataires et des fonctions, ils rendent compte des liens entre le financement, la prestation et les résultats des biens et services dispensés.

Toutes les nations disposent d'un système de santé ou d'éducation, qui a été défini comme incluant toutes les activités dont le but essentiel est de promouvoir, restaurer ou entretenir le domaine. Un système de santé ou d'éducation mobilise et canalise des ressources vers des institutions et les utilise pour la consommation individuelle ou collective. Cette consommation de biens et de services fournit un ensemble d'avantages à la population et permet ainsi d'augmenter le niveau de capital humain.

En plus de décrire la situation financière des systèmes sectoriels, les comptes satellites fournissent des informations utiles pour la conception de meilleures politiques. L'expérience des pays qui ont élaboré et utilisé les comptes de l'éducation ou de la santé a montré que les comptes s'avéraient très utiles pour répondre aux cinq questions fondamentales suivantes :

1. *Comment les ressources sont-elles mobilisées et gérées pour le système sectoriel ?* Les comptes satellites aident à fournir la base qui permet d'évaluer si les ressources financières mises à la disposition du système sont adéquates, et de concevoir des stratégies qui permettraient d'augmenter ces ressources. Ils permettent d'identifier les types de structures sociales publiques et privées qui ont été créées pour mobiliser, gérer, mettre en commun des fonds, et pour financer la production de biens et services du secteur.
2. *Qui paye pour les soins de santé ou pour l'éducation et combien est dépensé ?* Savoir quels sont les acteurs qui financent et dans quelle mesure la charge financière correspond à leurs moyens, permet de comprendre le type de protection financière en vigueur et d'évaluer l'équité de la distribution de la charge financière. Le fait de connaître quels sont les acteurs participant aux dépenses facilite la conception des politiques et des interventions sectorielles.
3. *Qui fournit les biens et les services et avec quelles ressources ?* Les réponses décrivent la répartition des dépenses par différents types de prestataires et selon les facteurs de production utilisés dans le système. Ce sont des dimensions de planification économique et d'analyse d'efficacité économique, toutes deux essentielles dans les prises de décision.
4. *Comment les fonds sectoriels sont-ils répartis entre les différents services, interventions et activités produits par le système ?* Les comptes satellites indiquent ce qui est produit et ce qui est dépensé pour ces différents produits. L'allocation des ressources aux fonctions de santé ou d'éducation est un bon moyen de mesurer les priorités de ces systèmes. Cela permet de déterminer si oui ou non les ressources sont allouées suivant les priorités.
5. *Qui bénéficie des dépenses ?* On peut répondre à cette question en observant différentes dimensions telles que les catégories de revenus, les groupes d'âge/sexe, les zones géographiques, l'état ou les conditions d'éducation ou de santé, ou encore les types d'interventions fournies. Être capable de détecter qui bénéficie des dépenses sociales en terme de leurs valeurs financières, est une mesure fondamentale pour évaluer si une distribution est équitable.

Au moment où la communauté internationale cherche de meilleurs moyens pour lutter contre la pauvreté dans le monde et assurer une meilleure santé/éducation dans les pays à faible et à moyen revenu, les comptes satellites fournissent une base pour mesurer les ressources externes qui contribuent à ces secteurs, et ainsi faciliter le suivi de l'utilisation des ressources DSRP, et celles pour atteindre les OMD.

Les comptes satellites sont conçus pour répondre à des questions précises sur les systèmes sociaux d'un pays. Ils fournissent une compilation et estimation méthodique des dépenses sectorielles. Ils peuvent faire le suivi de combien est dépensé, où, sur quoi et pour qui, comment la dépense évolue dans le temps, et comment elle se compare à la dépense des pays

rencontrant des problèmes similaires. Ils constituent une partie essentielle de l'évaluation du succès d'un système social et de l'identification d'opportunités d'amélioration.

## **II. Introduction à la construction des comptes satellites**

Les comptes satellites constituent un outil de suivi systématique, cohérent et exhaustif du flux des ressources du système (de santé ou d'éducation) d'un pays. En effet, ils représentent un outil spécialement élaboré pour informer le processus politique qui comprend la conception et la mise en œuvre de politique, le dialogue politique et le suivi et l'évaluation des interventions dans les secteurs prioritaires. Ils fournissent les preuves qui aident les décideurs, les parties prenantes non gouvernementales, et les dirigeants et cadres à prendre de meilleures décisions dans leurs efforts pour améliorer la performance du système sectoriel.

Les comptes satellites possèdent des caractéristiques qui sont vitales pour un usage réussi en évaluation et développement de politiques :

- Ils sont exhaustifs, couvrant tout le système sectoriel et toutes les entités qui jouent un rôle ou bénéficient de ce système.
- Ils sont cohérents, utilisant des définitions, concepts et principes identiques pour chaque entité ou chaque transaction mesurée.
- Ils sont comparables à travers le temps et l'espace, permettant l'évaluation des évolutions des dépenses du secteur au travers des années et l'évaluation des différences d'expériences entre les différentes entités géopolitiques.
- Ils sont compatibles avec les autres systèmes de mesure des agrégats économiques, de sorte que la dépense sectorielle peut être examinée dans un contexte économique global.
- Ils sont opportuns, fournissant des informations utiles et exactes lorsque les décideurs en ont besoin.
- Ils sont précis, de sorte que les décideurs peuvent utiliser sans risque les informations qu'ils contiennent pour prendre des décisions solides.
- Ils sont sensibles aux préoccupations de politique, délivrant les informations au niveau de détail nécessaire à la bonne planification macroéconomique.
- Ils sont reproductibles, procurant la transparence nécessaire aux utilisateurs pour évaluer la validité des chiffres qu'ils contiennent et au personnel pour les actualiser.

Il est crucial d'institutionnaliser les comptes satellites, c'est à dire avoir une domiciliation et une organisation établies (au sein de l'administration centrale) ainsi que des aptitudes techniques permanentes afin de développer des estimations de dépense suivies. L'expérience montre qu'une série temporelle d'estimations de dépense nationale du secteur est une impérieuse nécessité car elle fournit un cadre temporel inestimable dans lequel les analystes politiques peuvent observer les chiffres d'une année donnée, fournissant les tendances en matière de financement et de consommation avec lesquelles évaluer les progrès accomplis à la réalisation des objectifs du système sectoriel.

L'expérience montre que le développement d'un catalogue d'information et l'identification des informations manquantes et des points faibles des données disponibles sont des étapes absolument essentielles de la préparation et de la perpétuation de comptes satellites de bonne qualité. Cette élaboration est cependant lourde et complexe et suppose la participation de tous les acteurs impliqués dans les processus évoqués plus haut :

- Ministère du Plan (quand il existe) : cellule CSLP et Observatoire de la pauvreté ;
- Ministères sectoriels : Département de la planification et DAF ;
- Ministère de l'Economie et des Finances : Direction du Budget ;
- Institut Nationale de la Statistique (cf. schéma Excel joint).

## ANNEXE 2 : L'EXEMPLE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION AU MALI

### **I. Remarques générales sur le fonctionnement du Ministère**

Plusieurs services au sein du Ministère de l'Éducation se partagent le traitement de l'information:

- i. La Cellule de planification et de statistiques (CPS) : le service est surchargé et ne peut effectuer toutes les analyses statistiques requises ;
- ii. Le cellule CSLP pour ce qui est du suivi évaluation des politique et programmes (il n'y a plus de projets) ;
- iii. La DAF : responsable du suivi et des projections budgétaires ;
- iv. Les services déconcentrés : on y trouve de bons analystes de terrain qui demandent l'accès à ces systèmes statistiques.

De plus, de nombreuses activités sont sous-traitées à l'extérieur : le Pôle de Dakar réalise le RESEN et le modèle de simulation régionalisé ; l'UNICEF coordonne les travaux pour l'éligibilité du Mali à l'initiative « fast track ».

Les conséquences de cette *dispersion* sont, entre autres, que :

- l'information qui sort du Ministère n'est pas toujours vérifiée ;
- au niveau déconcentré, les plans d'actions régionaux sont arbitrés avec retard ce qui limite leur mise en œuvre.

A partir de 2007, le plan de décentralisation doit être lancé et de nouvelles opportunités devraient s'ouvrir pour le système d'information de l'Éducation ; à noter que l'ensemble des écoles publiques et communautaires deviendront « communales ».

### **II. Le système d'information du secteur éducation**

Les annuaires statistiques sont disponibles depuis 4 années consécutives concernant l'enseignement fondamental ; ils couvrent de façon exhaustive l'ensemble des enfants scolarisés, à l'exception de ceux des écoles n'ayant pas encore reçu l'agrément du Ministère. L'annuaire 2004-2005 a été diffusé sur CD-Rom en octobre 2005 et fait apparaître les résultats suivant pour l'enseignement fondamental :

#### **Total 2 cycles**

	<b>écoles</b>	<b>classes</b>	<b>Gr pédago</b>	<b>maîtres</b>	<b>élèves</b>	<b>taux é/cl</b>	<b>taux é/m</b>
<b>public</b>	4 324	16 743	21 738	19 940	1 213 482	<b>72</b>	<b>61</b>
<b>privé</b>	842	4 182	4 318	4 731	167 194	<b>40</b>	<b>35</b>
<b>commun</b>	2 817	6 342	9 115	6 727	259 492	<b>41</b>	<b>39</b>
<b>medersa</b>	1 298	4 473	6 037	4 642	182 744	<b>41</b>	<b>39</b>
<b>total</b>	<b>9 281</b>	<b>31 740</b>	<b>41 208</b>	<b>36 040</b>	<b>1 822 912</b>	<b>57</b>	<b>51</b>

Commentaires : sur près de 9300 établissements, 53% des classes sont dans le secteur public pour 67% des élèves scolarisés ; le secteur communautaire vient ensuite avec 20% des classes pour 14% des élèves scolarisés ce qui révèle un taux d'élèves par classe de 41 ; les medersa « scolarisent » 10% des enfants et le secteur privé, 9% : ce dernier affiche les meilleur taux pédagogiques avec 40 élèves par classe et 35 par maître.

Cette fréquence annuelle est lourde sur le plan administratif mais conforme d'autant que la collecte de l'information se fait à partir de novembre, période où les effectifs sont stabilisés ; cependant une information trimestrielle portant notamment sur les absences des élèves ou des maîtres viendrait compléter le système de suivi.

Pour l'enseignement secondaire, un consultant travaille à la réalisation d'un annuaire statistique.

### III. Les progrès en cours dans le secteur éducation

De nos jours c'est la gestion qui prime avec deux écueils extrêmes à éviter :

- i. En rester à la planification d'avant-hier ;
- ii. Se borner à la gestion financière par le Ministère des Finances et les DAF

Le juste milieu se doit d'être alimenté par un bon système statistique qui mette en relation données physiques et financières...

#### Relations CPS Education – DNSI :

Elles doivent s'établir dans les deux sens :

- i. il faut que le CPS soit plus associé à la conception des activités de la DNSI (exemple : enquête ELIM pour calculer le taux d'analphabètes) ;
- ii. la DNSI doit pouvoir travailler avec le CPS à l'évaluation des résultats des PISE (programme d'investissement dans le secteur éducatif)
- iii. les deux institutions doivent collaborer sur les prévisions démographiques nécessaires au calcul des indicateurs du CSLP *sans recours aux consultants*, comme c'est le cas pour le travail en cours d'actualisation des projections avec une nouvelle hypothèse de croissance démographique (le taux annuel passerait de 2,7 à 3,03%).

#### Comptes de l'éducation :

Le CDMT sectoriel est présenté en 6 programmes comme suit (avec indication du % des dépenses prévues pour le PISE 2 (2006-2008), pour un budget total de 578,086 MF CFA) :

- Programme 1 : administration générale (7,5%) ;
- Programme 2 : éducation de base (59,9%), dont préscolaire (2,4%), fondamental 1 (33,5%), fondamental 2 (17,5%), normal (4,0%), non formel (2,6%) ;
- Programme 3 : enseignement secondaire général (6,7%) ;
- Programme 4 : enseignement technique et professionnel (13,6%) ;
- Programme 5 : enseignement supérieur (12,1%) ;
- Programme 6 : recherche scientifique (0,2%) ;

#### Concernant les financements, ils se ventilent comme suit :

- Etat ressources internes (64,5%) ;
- PTF (28,9%) dont assistance technique (4,0%) ;
- Collectivités locales (3,5%) ;
- Besoins de financement PISE 2 (3,1%) ;

Cependant, des pans entiers de l'activité du secteur ne sont comptabilisés nulle part : exemple des projets financés par la coopération décentralisée ;

La nomenclature par objectif spécifique (TOMPRO) disponible est une véritable nomenclature fonctionnelle par finalité mais ses principales composantes sont difficilement harmonisables avec la COFOG.

Les statistiques sociales  
sectorielles dans une SNDS:  
*Cas des statistiques de la Santé*

Présenté par **Dr Etienne DEMBELE**,  
Cellule de Planification et de  
Statistique du Ministère de la Santé  
(Mali)

# Plan de présentation

- Qu'est-ce que le SIS?
- Importance du SIS
- Indicateurs de santé des OMD
- Principes clés
- Sources de données d'un SIS intégré
- Schémas Directeurs du SNISS et de la Statistique du Mali
- Pistes pour l'intégration du SIS dans les SNDS

# Qu 'est-ce que le SIS?

- Ensemble de
  - Personnes
  - Procédures
  - Outils

Organisés pour fournir l 'information  
en temps voulu sur la santé

# Phases/ Etapes

- Collecte des informations,
- Organisation et Analyse des informations,
- Interprétation des informations,
- Utilisation pour la décision ,
- Diffusion: transmission et retro-information

# Importance du SIS

## **Quelques utilisations:**

- Planification sanitaire par les équipes de cercle (district sanitaire);
- Communication avec les acteurs (monitorage) et les partenaires;
- Allocation des ressources dans le cadre de l'appui budgétaire;
- Production d'indicateurs au niveau national et international

# Indicateurs de santé des OMD

- OMD résumant l'engagement des représentants de 189 pays réunis au sommet du millénaire à New York en septembre 2000.
- 8 objectifs, 18 cibles et 48 indicateurs retenus
- Doivent aider à mettre au point de grandes orientations nationales, telles que les stratégies de réduction de la pauvreté et les politiques sanitaires nationales axées sur les pauvres.

# Objectifs, cibles et indicateurs pour la santé

*Une place importante est accordée à la santé :  
trois des huit objectifs et dix sept indicateurs  
la concernent.*

- **Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans**

**Cible 7** : Réduire de 2/3, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

**Indicateurs:**

- Taux de mortalité infantile;
- Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans;
- Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole.

# Objectifs, cibles et indicateurs pour la santé (suite)

- **Objectif 5. Améliorer la santé maternelle**

**Cible 8:** Réduire de 3/4, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

**Indicateurs:**

- Taux de mortalité maternelle;
- Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié;
- Indice synthétique de fécondité;
- Taux de prévalence contraceptive;
- Pourcentage des femmes en âge de procréer excisées;
- Besoins obstétricaux non couverts.

# Objectifs, cibles et indicateurs (suite)

- **Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies**

**Cible 9** : D'ici à 2015, enrayer la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle;

**Cible 10** : D'ici à 2015, enrayer la propagation du paludisme et d'autres grandes maladies et commencer à inverser la tendance actuelle.

**Indicateurs:**

- Prévalence de séropositivité dans la population totale;
- Taux de séropositivité des femmes enceintes de 15 à 24 ans;
- Taux d'utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à risque;
- Taux de scolarisation des orphelins du SIDA en % des autres enfants;
- Taux de mortalité lié au paludisme;
- Cas de paludisme;
- Taux de décès liés à la tuberculose;
- Cas de tuberculose.

# Principes clés : **Système**

- Simplicité et adaptabilité: Capacités nationales de générer des statistiques fiables et complètes sur les indicateurs – y compris la fréquence et la désagrégation.
- Utilisation de l'information pour la prise de décision et l'action à tous les niveaux.
- Exploitation de la technologie pour améliorer la présentation et l'analyse des données.

# Principes Clé : Indicateurs essentiels

- Ensemble minimal d'indicateurs essentiels
- Définis pour chaque niveau - National et Sous National – avec interaction mais pas nécessairement les mêmes
- Basés sur les priorités nationales, mais harmonisation avec le niveau mondial comme p.e. les OMDs
- Définis avec des Cibles et des données de base solides et fiables avec des plans de suivi

# Sources des Données d'un SIS intégré

Recensement

Cptes Nationaux  
de la Santé,...

Etat  
civil

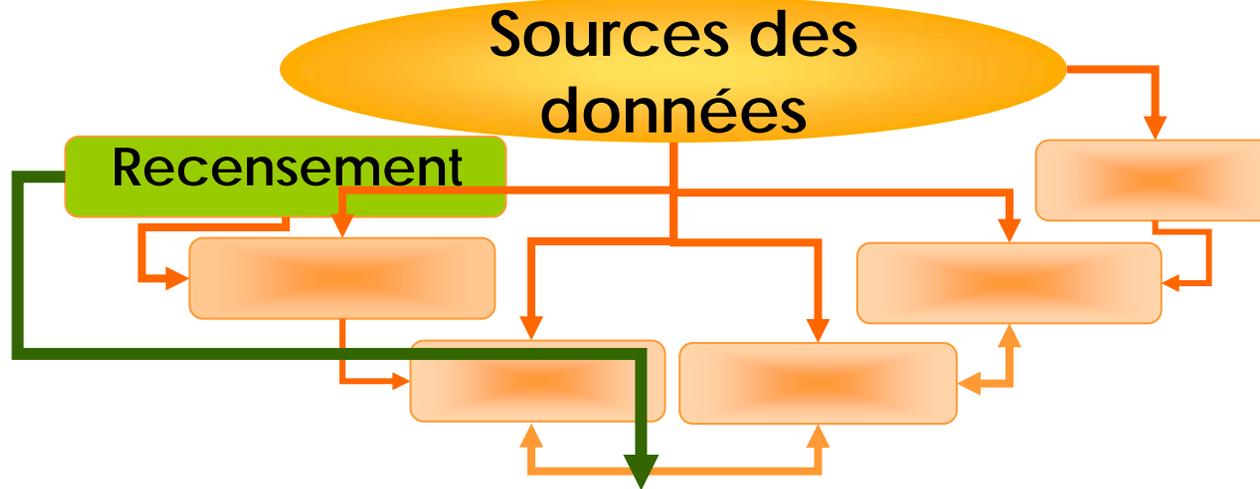
Informations sur  
gestion des SS

Enquêtes  
dans la  
population

Surveillance  
maladie

←  
Population

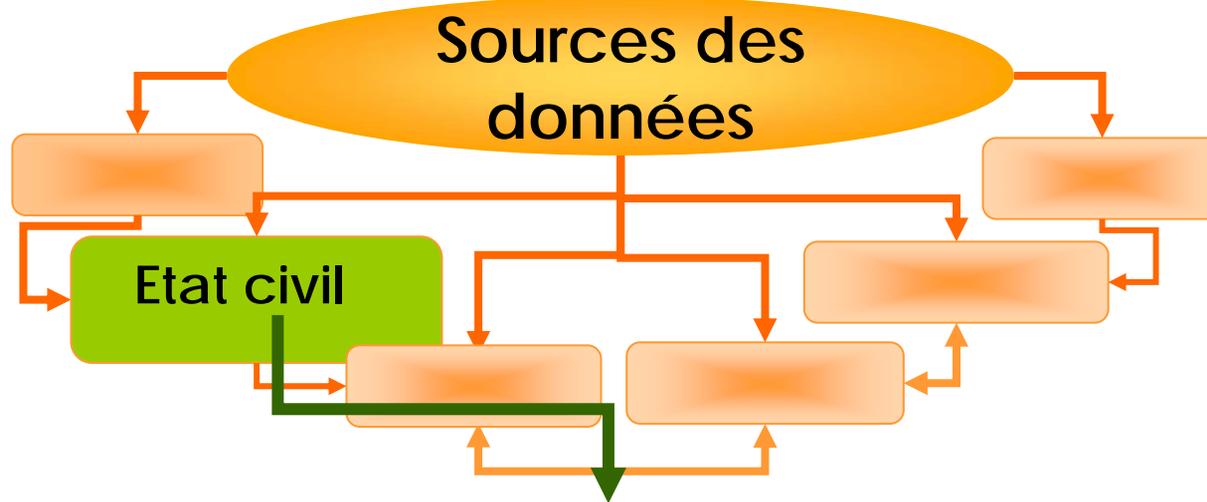
→  
Prestataires et  
Services de Santé



Recensement décennal qui fournit l'information sur la population, les caractéristiques socio-économiques par petit secteur géographique, conduit conformément standards internationaux

Un tel système devrait produire :

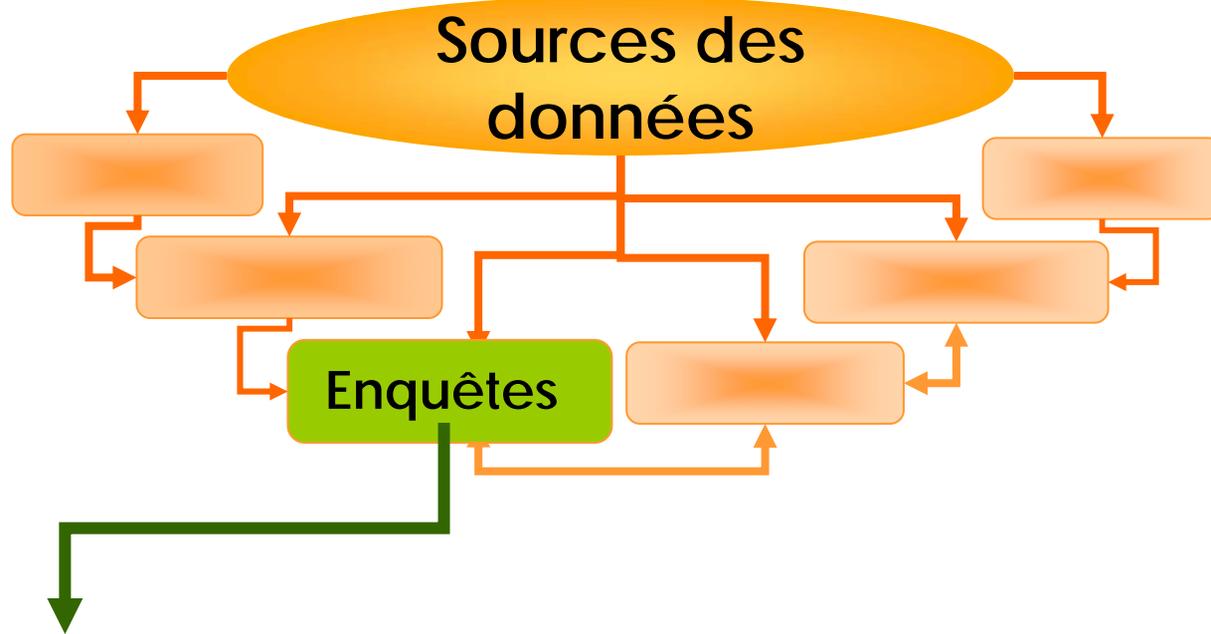
- Données de pop. par secteur geo. avec projections.
- Données de mortalité: Etat civil – Estimation de la mortalité des enfants et des adultes
- Données sur des secteurs de priorité spécifiques pour le pays - par exemple l'incapacité / les handicaps, accès à l'eau potable et l'assainissement



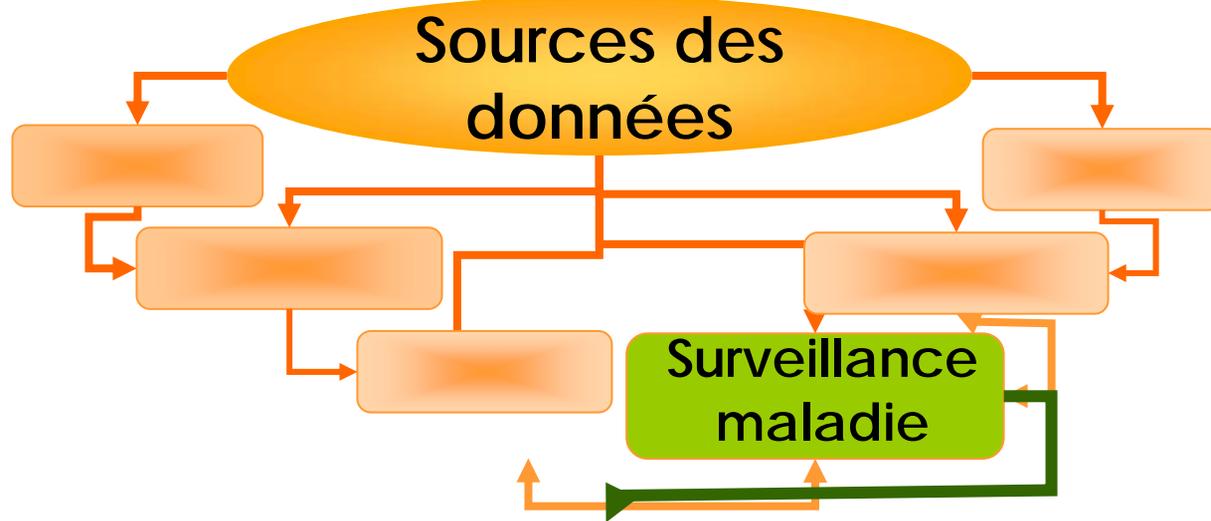
Un système fonctionnant correctement avec une grande couverture qui ne sur- ou sous-représente pas des sous-groupes particuliers de la population

Un tel système devrait produire:

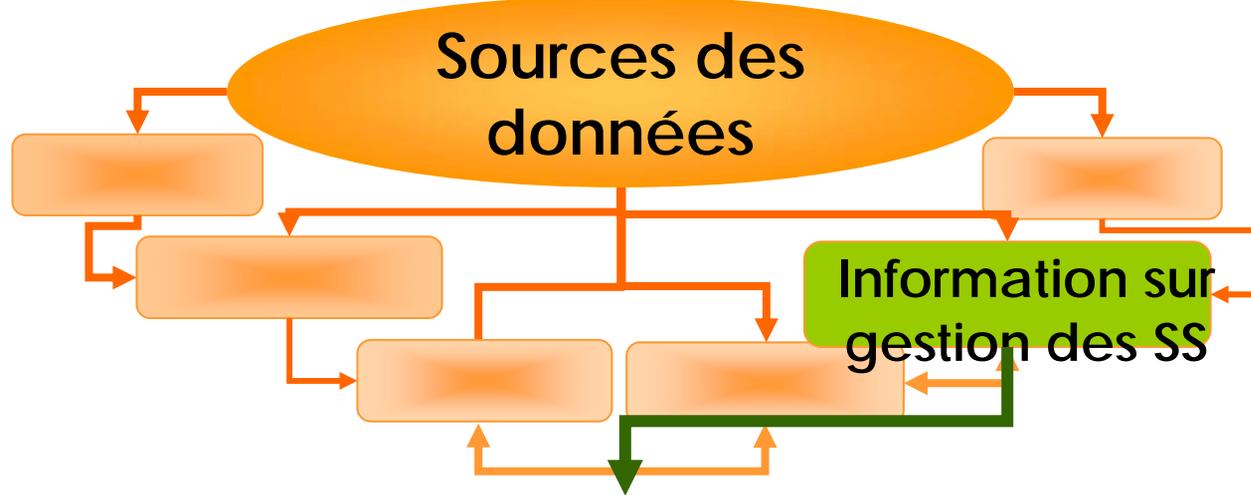
- Nombre de naissances et d'évènements périnataux
- Tailles de la Population
- Nombre de décès par âge et sexe
- Causes de décès classifiées selon une méthode standard de classification internationale médicale, CIM10 p.e.



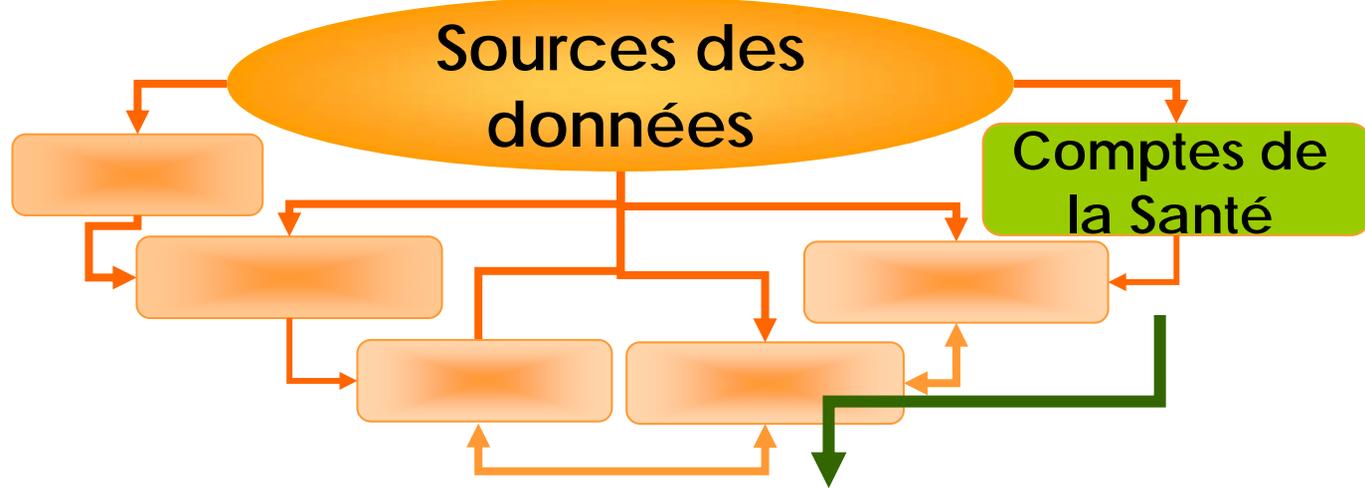
Faisant partie intégrante du SNIS, les enquêtes doivent être régulières et à la demande des pays pour produire des informations de qualité internationalement comparables sur la santé de la population, les facteurs de risques, la couverture des services de santé.



- Collecte systématique, analyse et interprétation des données de routine et concentrées sur la réponse locale et l'action de santé publique comme requis.
- Systèmes de surveillance des maladies permettant de détecter rapidement les événements, de gérer les épidémies, de riposter et de documenter les résultats.
- Systèmes de surveillance de maladies chroniques comme la lèpre et la TB fournissant l'information de qualité sur les tendances de la prévalence soit par des méthodes spéciales de surveillance, soit par des efforts consentis de collecte de données.



- Système basé sur la gestion des rapports sur le système de santé et qui produit localement des données de qualité utilisées pour la gestion sanitaire locale.
- Pour un nombre restreint d'indicateurs, il produit des données sur la morbidité, les causes de mortalité, la couverture des services et l'infrastructure sanitaire. Cela inclut une base de données nationale sur les ressources humaines, les équipements, et la disponibilité des services de santé clefs.



*Les comptes de la santé devraient fournir l'information sur les ressources financières engagées pour la santé. Ils devraient être repartis en sources de financement incluant les secteurs publics et privés (par exemple, la taxe prélevée par le gouvernement, les schémas d'assurance, les contributions internationales, le secteur privé à but lucratif, les ménages, etc,.. ), selon les fonctions sanitaires (ou les programmes de santé / les maladies principales) et selon les prestataires de soins*

# Schémas Directeurs

# SNISS du Mali

- SD-SNISS définit les grandes orientations
- Organise le SNISS en 4 sous-systèmes avec des composantes :
  - le S/S d'information sanitaire avec 3 composantes: le système local, la surveillance épidémiologique et le système hospitalier ;
  - le S/S d'informations administratives portant sur les ressources humaines, matérielles et financières ;
  - le S/S d'information sur les études et la recherche ;
  - le S/S d'informations sociales.

# Objectifs du SNISS

- Contribuer à l'amélioration de la situation sanitaire et sociale
- Permettre de disposer d'informations sur la situation sanitaire et sociale
- Produire des informations fiables et pertinentes pour la planification, la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation des activités

# SDS du Mali (2006-2010)

- Donne grandes orientations du développement futur du système statistique national (SSN) qui est:
  - l'ensemble des besoins et utilisation des statistiques,
  - l'ensemble des moyens mis en œuvre pour couvrir ces besoins,
  - l'ensemble de la production statistique.

# Objectifs du SDS

- produire des statistiques nécessaires dans le respect des normes de qualité définies,
- assurer le partage de l'information statistique,
- reformer le SSN au plan institutionnel,
- élaborer et mettre en place une politique de gestion rationnelle des ressources humaines,
- élaborer et mettre en place une politique de gestion rationnelle de financement du SSN.

# Relations

- Activité statistique organisée autour de la DNSI.
- CPS = structure sectorielle chargée de la coordination du SD-SNISS.
- Textes de création des CPS ne font pas référence à la DNSI.
- Cependant collaboration:
  - Productions statistiques (annuaires) transmises à la DNSI,
  - Études et enquêtes sont menées avec la DNSI (EMS, CNS, EDS...).

# Contraintes SNISS

- Faible allocation des ressources pour la mise en oeuvre des activités du système d'information sanitaire et social .
- Non valorisation des statistiques.
- Insuffisance de ressources humaines qualifiées.
- Retard dans la fonctionnalité de certains sous systèmes ou composantes.
- Insuffisance de jonction entre les différents sous-systèmes et de coordination du système.

# Existence d'un cercle vicieux

Intérêts de secteurs,  
exigences des donateurs,  
inerties administratives etc.

**Prise de  
décision**

Les données ne sont  
pas crédibles et donc  
pas utilisées pour la  
prise de décision  
au niveau des pays

**Faible  
demande**

**Besoins  
propres  
des donateurs**

**SIS  
faible**

Manque d'investissement  
dans les systèmes  
d'information  
sanitaires (SIS)

Capacités limitées  
pour l'analyse  
des données

# Approches d'intégration

- Implication des principales parties prenantes – nationales et internationales
- Incorporation dans le plan national des statistiques avec un lien avec le suivi de la réduction de la pauvreté ou un plan similaire
- Liaison des indicateurs avec les stratégies de collecte des données

# Approche générale des SIS

## Données des services de santé:

Surveillance des maladies  
Registres de patients et d'hôpitaux  
Enquêtes hospitalières  
Information sur les systèmes de santé\*

**Données fin&admin**  
(qui dépense, qui reçoit, pour quels services, pour quels types de ménages, qui en bénéficient, et de combien)

**Données de population:**  
Recensement, état-civil,  
enquêtes ménages,  
surveillance démographique

Synthèse au  
niveau du  
pays  
Estimation  
Analyse  
Définition des  
priorités

Usage & Dissemination:  
Communication à  
l'audience cible  
(ex. Min. des finances);  
Lien aux cycles de  
planification, allocation  
des ressources,  
Suivi de la pauvreté,  
progrès ODMs

\* infrastructure, RH, services, finances

# Indicateurs essentiels de Santé

Domaines de l'information  
sanitaire

**Déterminants de la Santé**  
Facteurs Socio-économiques &  
démographiques,  
Facteurs de Risques Environnementaux et  
de comportements

**Système de Santé**

**Intrants**



**Extrants**

Politique  
Financement  
Ressources humaines  
Organisation

Information  
Qualité et  
disponibilité  
des services

**Couverture  
des  
services de  
santé**

Utilisation des  
services

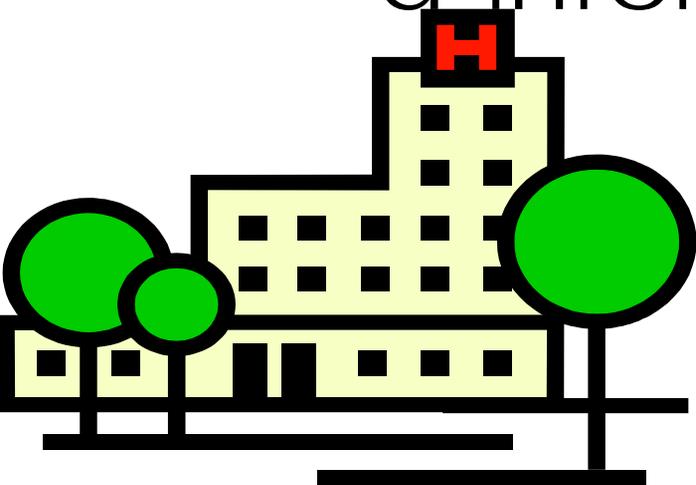
**Statut de  
Santé**

Mortalité

Morbidité /  
Handicaps

Bien-être

# L'approche globale du système d'information sanitaire



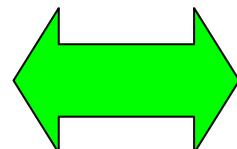
## Statistiques de service

Dossiers des patients et des établissements  
Enquêtes dans les établissements  
Données du système de santé (infrastructures, fournitures, ressources Humaines et financières, surveillance des maladies)

## Données de base de la Population

recensement  
état civil  
enquêtes dans les ménages  
surveillance démographique

Ministère de la santé



Service national de statistique

## **Session VI : Intégration des statistiques**

**Thème : intégration des statistiques agricoles et rurales dans les SNDS**

**Présenté par :** Eloi OUEDRAOGO  
Expert en statistiques agricoles à AFRISTAT

## SOMMAIRE

I- Introduction .....	3
II- Le point sur les besoins de statistiques agricoles .....	3
2-1 Les besoins pour la planification et la gestion de l'économie notamment dans le domaine agricole et rural.....	3
2-2 Les besoins pour la gestion des politiques de sécurité alimentaire.....	5
2-3 Les besoins pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des stratégies de développement notamment les DSRP et les stratégies sectorielles agricoles qui les accompagnent.....	7
2-4 Les besoins pour les politiques de décentralisation .....	8
2-5 Les besoins pour les politiques agricoles communes des organismes d'intégration régionaux.....	8
III- L'état des lieux et contraintes des systèmes de statistiques agricoles africains.....	9
IV- La stratégie pour l'intégration des statistiques agricoles dans les SNDS .....	12

## I- Introduction

On entend par système d'information statistique :

- l'ensemble des besoins de statistiques (objectifs du système) ;
- l'ensemble des moyens mis en œuvre pour les satisfaire (textes, règlements et procédures, les institutions avec leurs attributions, les dispositifs statistiques avec les ressources humaines, financières et matérielles) ;
- l'ensemble de la production statistique et de son utilisation (résultat du système).

Mieux intégrer les statistiques agricoles et alimentaires dans les SNDS, c'est assurer que l'objectif de développement et de fonctionnement d'un système de statistiques agricoles et alimentaires comme un sous-système du système statistique national est pris en compte dans le processus SNDS. Pour ce faire, il est important de bien évaluer les besoins, de circonscrire l'ensemble des contraintes qui entravent la production des statistiques agricoles, de proposer des actions en vue de leur solutionnement et assurer une production de qualité satisfaisant de manière continue aux besoins de tous les utilisateurs.

Cette communication se propose donc de faire le point sur les besoins actuels de statistiques agricoles et alimentaires à prendre en compte dans les SNDS, de faire l'état des lieux des contraintes et goulots d'étranglement à lever pour un bon fonctionnement du système de statistique agricoles et proposer une stratégie pour le développement des statistiques agricoles.

## II- Le point sur les besoins de statistiques agricoles

Les besoins de statistiques agricoles sont ceux des décideurs (les analystes de politiques, les entreprises, les chercheurs, les syndicats et les associations de la société civile, les autorités locales, les ONG, etc.). Par rapport aux problématiques de l'heure, on peut retenir cinq grands types de besoins :

- les besoins pour la planification et la gestion de l'économie notamment dans le domaine agricole et rural ;
- les besoins pour la gestion des politiques de sécurité alimentaire ;
- les besoins pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des stratégies de développement notamment les DSRP et les stratégies sectorielles agricoles qui les accompagnent ;
- les besoins pour les politiques de décentralisation ;
- les besoins pour les politiques agricoles communes des organismes d'intégration régionaux.

### ***2-1 Les besoins pour la planification et la gestion de l'économie notamment dans le domaine agricole et rural***

La planification et la gestion de l'économie consistent en la fixation d'objectifs de long terme, d'élaboration des stratégies de moyen terme et en la définition de politiques et d'actions de court terme. Cette activité requiert un ensemble d'instruments dont la mise en place nécessite de disposer de statistiques complètes et détaillées.

La fixation d'objectifs de long terme (les études prospectives) requiert de faire un état des lieux et des projections à long terme de l'ensemble des ressources et potentialités du pays (les exploitations agricoles par typologie, la population agricoles, les ressources naturelles et environnementales).

Les stratégies de moyen terme cherchent à faire progresser le pays dans la voie de la réalisation des objectifs de long terme. Les contraintes à prendre en compte sont les potentialités sectorielles, les leviers de commande sont le financement de l'investissement et la levée des goulots d'étranglement de l'activité économique. L'instrument utilisé est la modélisation macroéconomique à moyen terme.

Les politiques de court terme consistent à piloter l'économie pour maintenir le cap dans la stratégie en dépit des aléas conjoncturels. L'instrument utilisé est la modélisation macroéconomique à court terme et l'analyse conjoncturelle.

Les besoins en données agricoles pour le suivi de l'économie se résument donc en besoins de données spécifiques relevant du secteur agricole et rural nécessaires pour l'élaboration des instruments de suivi (les études de prospectives, les modèles macroéconomiques de moyen terme et de court terme, et les éléments de conjoncture).

En ce qui concerne les besoins des études prospectives, les données sur l'état des ressources agricoles et leur niveau d'utilisation sont nécessaires (population agricole, terres arables disponibles, les terres irrigables, le nombre et la structure des exploitations agricoles souhaités, etc.).

En ce qui concerne la prévision à moyen et à court termes, l'élément central nécessaire à l'élaboration des modèles est les comptes nationaux.

Les pays de la sous-région sont des pays dont les économies sont dominées par l'agriculture. La part du secteur agricole dans le PIB varie entre 30 et 40%. Faire refléter le poids réel du secteur agricole dans l'économie nationale est donc un objectif important. Une bonne connaissance de l'économie nécessite des statistiques agricoles complètes et fiables.

Les besoins en statistiques agricoles pour l'élaboration des comptes doivent être prises en compte dans les SNDS. On peut indiquer dans les rubriques ci-après, les informations à produire dans une périodicité adaptée pour satisfaire les besoins d'élaboration des comptes nationaux.

Pour les comptes du sous-secteur agriculture végétale :

- les productions par cultures (toutes les cultures) ;
- les prix aux producteurs des produits agricoles ;
- les semences et les prix d'acquisition ;
- le petit outillage et les prix d'acquisition ;
- les pertes à la récolte, les pertes à la distribution ;
- la consommation finale de produits alimentaires et l'autoconsommation ;
- les moyens de production agricole (installations fixes, équipements) ;
- les exportations de produits agricoles ;
- les importations de produits agricoles.

Pour les comptes du sous-secteur élevage :

- les effectifs du cheptel ;
- les paramètres du troupeau (taux d'exploitation, taux de mortalité, etc. .) ;
- les exportations et les importations d'animaux ;
- les abattages (dont les abattages familiaux) ;
- les données sur la filière viande ;
- les prix des animaux sur les marchés.

La disponibilité de toutes ces statistiques nécessite la réalisation d'opérations statistiques parmi lesquelles, un recensement général de l'agriculture pour disposer des informations sur la structure de l'agriculture et des estimations de base de la production d'une gamme la plus complète possible des cultures. En outre, les estimations annuelles de la production sont nécessaires compte tenu des aléas climatiques et son influence sur la conjoncture et sur le niveau des productions.

Pour les données de l'élevage, la réalisation avec une périodicité appropriée de recensements généraux du cheptel est une nécessité. En outre, une actualisation périodique des paramètres du troupeau à travers des enquêtes régulières complèterait les besoins principaux en données pour l'estimation des comptes de l'élevage, l'évaluation des performances de tous les systèmes d'élevage nécessaire à la gestion du sous-secteur. A ces statistiques, il faut ajouter les informations sur les marchés, sur les prix, sur les exportations et les données concernant les abattages.

Les prévisions annuelles consistent en une projection des comptes nationaux sur une année en simulant la réalisation d'événements économiques, les chocs ou les décisions à prendre par les pouvoirs publics.

Cet exercice requiert la formulation d'hypothèses sur l'évolution à court terme de la production, de la demande et des prix dans les différents secteurs de l'économie. Dans les secteurs agricoles il s'agit de se faire une idée sur l'accroissement des productions. Cette appréciation peut être fondée sur les tendances du passé ou sur un ensemble d'indications intégrant la pluviométrie, les prix sur les marchés internationaux, etc.

Pour bien modéliser l'évolution des secteurs agricoles et alimentaires, plusieurs informations portant sur la conjoncture agricole doivent être collectées et diffusées notamment :

- les données de pluviométrie ;
- les prévisions de récoltes ;
- les données et les prévisions sur les prix sur les marchés nationaux ;
- les cours des produits agricoles sur le marché international (coton, riz, café, cacao, etc.).

## ***2-2 Les besoins pour la gestion des politiques de sécurité alimentaire***

La sécurité alimentaire consiste à "assurer une disponibilité régulière des denrées alimentaires en rapport avec les habitudes alimentaires et le pouvoir économique des populations". Pour atteindre la sécurité alimentaire, il faut un bon fonctionnement du système agro-alimentaire. Il faut, dans un premier temps, assurer que les disponibilités alimentaires (production,

importations commerciales, aides alimentaires) couvre globalement des besoins pour une période donnée. Il faut en outre assurer l'approvisionnement des populations de manière stable ; cette deuxième dimension met en évidence le rôle des marchés et de ses acteurs dans l'approvisionnement alimentaire des populations. L'efficience des systèmes de commercialisation, la disponibilité d'infrastructures routières et de stockage de produits alimentaires sont très importants. Enfin, il faut assurer l'accès économique des ménages aux denrées alimentaires en leur procurant un pouvoir d'achat suffisant.

Pour évaluer les besoins en données pour les politiques de sécurité alimentaire, il faut au préalable identifier les différents acteurs du système agro-alimentaire (producteur, commerçant, transformateurs, gouvernement, consommateurs, ONG, bailleurs de fonds, organismes internationaux) leur rôle respectif, leurs objectifs, leurs stratégies et contraintes et les besoins d'informations et de données nécessaires à leur prise de décision.

### Les besoins des producteurs

Les contraintes des producteurs se résument à bien gérer leurs stocks et à optimiser leurs ventes. Les besoins en information des producteurs sont ceux relatifs au marché (prix pratiqués, le niveau d'approvisionnement des marchés immédiats, les perspectives de la campagne agricoles, les prévisions de récoltes).

### Les besoins des consommateurs

La contrainte des consommateurs c'est de disposer d'une quantité suffisante de produits alimentaires avec un revenu constant. Un marché stable avec des fluctuations maîtrisées des prix leur assure une certaine constance de leur pouvoir d'achat. Les principales informations sur le marché qui intéressent les consommateurs sont donc les prix dans les marchés de consommation.

### Les besoins des commerçants de produits alimentaires

Les informations qui sont nécessaires aux commerçants, dans un contexte de marché libéralisé, sont celles leur permettant de savoir sur quel marché se placer et à quel moment afin de minimiser les coûts d'opération et mieux gérer leur stock commercial à court terme :

- Les informations sur l'offre globale et régionale (évolution de la campagne et les prévisions de récoltes avant la fin de la campagne, estimation des productions et des stocks paysans, le niveau des stocks publics et des stocks commerciaux, les importations et les exportations) ;
- Le suivi à un rythme conforme à leur besoin des paramètres du marché (relevés de prix et les quantités offertes dans les différentes zones de production, de regroupement et de consommation - prix journalier, hebdomadaire ou mensuel) ;

### Les besoins des gouvernements

Les gouvernements ont besoin des informations sur les prévisions des productions en vue de prendre des décisions dans le temps pour un recours aux autres composantes des disponibilités alimentaires (importation commerciale et aides alimentaires). L'établissement des bilans des produits alimentaires consommés par les populations sont une information importante (dans

les pays du CILSS, le bilan céréalier prévisionnel est un élément important de politique alimentaire).

En outre, les décideurs centraux ont besoins d'information sur le marché leur permettant de prendre les dispositions pour empêcher les dysfonctionnements des marchés de produits alimentaires et assurer un approvisionnement correct des populations. Les mêmes informations utiles pour les producteurs et les commerçants sont aussi utiles aux décideurs publics.

Enfin les décideurs publics ont besoins d'information pour la gestion des crises alimentaires. Les informations leurs permettant d'identifier les zones et les populations à risques alimentaires, l'importance des besoins de distribution d'aides alimentaires gratuites sont d'une importance capitale. Les dispositifs d'alerte précoce permettent de disposer de ce type d'information dans les délais requis pour la prise de décision.

### ***2-3 Les besoins pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des stratégies de développement notamment les DSRP et les stratégies sectorielles agricoles qui les accompagnent***

Le constat est formel sur la pauvreté des politiques préconisées dans les DSRP de première génération pour la réduction de la pauvreté en milieu rural. Ceci est le fait de la faiblesse des données et des analyses nécessaires pour la formulation des politiques.

Les politiques de développement rural des DSRP s'organisent autour de 3 axes stratégiques : a) accroître les revenus agricoles et assurer la sécurité alimentaire, b) améliorer les conditions de vie des populations rurales à travers l'amélioration de l'accès aux services de bases et aux infrastructures, c) améliorer la gestion des ressources naturelles. Une variété d'actions est proposée en vue d'atteindre ces objectifs.

Comme pour les autres axes stratégiques des DSRP, la question de suivi de la progression des actions visant la réduction de la pauvreté et de l'évaluation des résultats nécessite des données pour l'élaboration des indicateurs intermédiaires et finaux et pour des analyses de l'impact des politiques.

Un ensemble d'enquêtes et de recensements agricoles et des enquêtes sur les conditions de vie des ménages permettent d'avoir les indicateurs finaux pour le suivi des axes stratégiques.

En ce qui concerne les indicateurs intermédiaires (ceux qui permettent de relier l'évolution des indicateurs finaux à des politiques spécifiques), les besoins en données sont ceux qui permettent de suivre les projets du secteur rural inscrits au DSRP. Il faudra pour cela rassembler dans une base de données, les informations contenues dans les documents de projets et des rapports d'évaluation (objectifs, activités, indicateurs d'input et d'output). Cette base de données devrait permettre de vérifier que les activités et les résultats attendus et réalisés des projets concourent effectivement à la réalisation des objectifs des DRSP. Ce type de base de données n'existe pas même si tous les projets du secteur rural ont des systèmes de suivi et évaluation. Leur mise en commun nécessite de confectionner des cadres harmonisés d'élaboration et de compilation des informations de suivi et évaluation des projets.

En ce qui concerne l'évaluation des impacts, les besoins de données sont spécifiques et des dispositifs statistiques spécifiques sont nécessaires (panel, observatoires des filières, observatoires ruraux).

#### **2-4 Les besoins pour les politiques de décentralisation**

La décentralisation est considérée aujourd'hui comme un des piliers stratégiques d'une meilleure gouvernance politique et économique. C'est au niveau local que devraient se décider de plus en plus d'interventions. C'est à ce niveau qu'on peut gérer efficacement les politiques ciblées de développement rural et de réduction de la pauvreté. Les systèmes d'information actuels n'ont pas la capacité de soutenir efficacement les processus de décentralisation. Cette problématique doit être prise en compte dans le processus de mise en place de système d'information agricole et rural.

#### **2-5 Les besoins pour les politiques agricoles communes des organismes d'intégration régionaux**

Les institutions régionales définissent, suivent et évaluent des politiques agricoles communes. Ces politiques reprennent les objectifs définis dans les pays (sécurité alimentaire, accroissement de la productivité et la production, amélioration des conditions de vie des ruraux) mais adoptent des axes d'intervention qui renforcent les politiques nationales, leurs sont complémentaires et dont la mise en œuvre au niveau régional est plus efficace (approfondissement du marché commun dans le secteur de l'agriculture, gestion des ressources partagées, adaptation des systèmes de production et amélioration de l'environnement de production, insertion de l'agriculture régionale au marché mondial, etc.).

Les institutions régionales (l'UEMOA, CEMAC, CILSS, CEDEAO) doivent assurer aussi des fonctions de conseil aux états membres (analyses régionales, études) et prendre des décisions de portée régionale (réglementation, décrets, actes, etc.) qui demandent un minimum de statistiques agricoles sur l'ensemble des pays qu'elles couvrent.

Les systèmes d'information régionale à mettre en œuvre qui satisfasse les besoins des organisations régionales doivent intégrer les informations sur les grandes filières et la production des pays de la zone, les marchés et opérateurs, la sécurité alimentaire régionale, les négociations internationales agricoles. De manière spécifique, les bases de données régionales doivent contenir le minimum d'information suivante :

##### **1- Informations pour pilotage grandes filières (agriculture, élevage, pêche)**

- Statistiques de base (évolution de la production, commercialisation et prix dans les différents États);
- Données sur les avantages comparatifs des filières dans les différents États à un niveau fin (coûts de production, de transport, taxes, frais de stockage, etc.) ;
- Informations de type qualitatif sur les modes de gestion des filières au niveau national ;
- Données de base sur les marchés extérieurs (pays producteurs, échanges, prix, etc.).

## 2- Informations pour l'approfondissement du marché commun

- Informations actualisées sur réglementations techniques et commerciales (Tarif Extérieur Commun et autres instruments de porte, fiscalité intérieure, normes, réglementations techniques, sanitaires, etc.) ;
- Données pertinentes et en temps réel sur les prix et marchés de la région et au niveau mondial ;
- Données pour l'analyse de conjoncture ;

## 3- Informations sur la sécurité alimentaire

- Bilan alimentaire ;
- Informations sur les marchés de produits alimentaires ;
- Situation nutritionnelle des populations.

## 4- Informations pour la définition des positions de négociations :

- données pour les études spécifiques sur l'impact des mesures à défendre dans les négociations ;
- données pour la modélisation (simulations sur les changements de tarifs, impact économiques d'un accord de libre échange, etc.).

La gestion des politiques requiert donc une gamme importante de données et information. Pour que cette information soit disponible et puisse être utilisée par les organismes d'intégration et par les différents acteurs de tous les pays membres pour leur prise de décision, il faut qu'elle soit accessible. Cette accessibilité requiert que l'information produite au niveau national soit centralisée dans des bases de données au niveau régional et diffusée dans des supports adaptés aux besoins des divers utilisateurs.

Il faut noter que les besoins régionaux ne sont pas seulement la somme des besoins nationaux et une compilation des statistiques nationales ne saurait suffire pour satisfaire la demande régionale. La satisfaction de la demande régionale nécessite que les informations fournies par les dispositifs nationaux de collecte soient quelque peu comparables. Cette contrainte nécessite que les méthodologies de collecte et traitement des données soient harmonisées entre les Etats.

## **III- L'état des lieux et contraintes des systèmes de statistiques agricoles africains**

Les besoins de statistiques agricoles et rurales sont énormes. Les données disponibles dans les pays africains sont dans l'ensemble bien en deçà des attentes. De plus, même lorsque des données sont disponibles, leur accès est souvent difficile et leur fiabilité est souvent discutable. En outre, les données existantes sont souvent ignorées des utilisateurs et ne sont pas utilisées de façon rationnelle. Il s'ensuit que dans la plupart des pays africains, l'écart se creuse entre la demande et l'offre de données, ce qui entrave le développement économique et social et exige une solution.

Les principales contraintes au développement des statistiques agricoles sont :

Une offre et une demande de statistiques agricoles mal articulées

La demande de statistiques agricoles est généralement faible. Cette situation est due à l'inaptitude des décideurs publics et privés à structurer leurs demandes en information et à s'en servir pour peser sur leurs décisions et leur position de négociation. Le développement de l'offre de statistiques agricoles doit donc aller de pair avec le renforcement de la demande, ce qui passe par le renforcement des capacités des utilisateurs à mieux formuler leurs besoins. Des cadres de concertation entre producteurs et utilisateurs et des actions de formations des utilisateurs de données agricoles permettront de résoudre ce problème. De même une valorisation plus poussée des données existantes à travers des analyses ciblées et une politique de diffusion appropriée sont indispensables.

### L'isolement et la déconnection des statistiques agricoles dans le système statistiques national

Le système national de statistiques agricoles et alimentaires africains souffre en général d'un manque d'identité claire et d'appropriation. Alors que les instituts nationaux de statistiques (INS) sont habituellement chargés de toutes les statistiques officielles, la responsabilité des statistiques agricoles incombe le plus souvent au Ministère de l'agriculture et de l'élevage qui est souvent techniquement mal équipé pour assumer cette tâche. En outre les services de statistiques agricoles collaborent peu avec les INS. La définition claire des tâches de production ainsi que la promotion d'un partenariat entre les INS et les services de statistiques agricoles permettront de briser cet isolement et contribueront à améliorer la production des statistiques agricoles.

### Le manque de coordination

Les recensements, sondages et autres enquêtes statistiques sont souvent entrepris de manière isolée et on constate en général une certaine incompréhension et un manque de coordination entre les organisations statistiques produisant les données (producteurs de données) et les bureaux responsables de l'analyse économique, de la planification et de la prise de décisions (utilisateurs des données). Ceci est du à l'utilisation par les différents producteurs d'outils et de méthodes non harmonisés et incompatibles (concepts, définitions, nomenclatures, etc.).

En outre, les programmes de collecte sont souvent peu coordonnés et mal planifiés dans le temps se traduisant par des opérations ad hoc au gré des financements disponibles.

### La faiblesse des ressources humaines pour la production des statistiques agricoles

Le fonctionnement des dispositifs de statistiques agricoles souffrent de la faiblesse de ressources humaines pour la collecte, le traitement et l'analyse des données agricoles. Cette situation est exacerbée par le fait que la production des statistiques agricoles est le fait souvent de personnel non statisticien notamment dans les ministères sectoriels. L'amélioration des ressources humaines passe par une politique de recrutement de statisticiens et de formation du personnel en service.

### Faible intégration des données provenant de diverses sources et manque de "valeur ajoutée" dus à la difficulté d'accès aux données disponibles et au manque d'analyse ainsi qu'à une utilisation limitée

La majorité des pays africains souffre de la faiblesse de la gestion des données agricoles et rural caractérisée par un accès limité aux données, la multiplicité des sources de données et coexistence de séries de données conflictuelles, un manque général d'analyse, une faible utilisation des données et des difficultés pour intégrer les données provenant de différentes sources. L'effet global de cette mauvaise gestion des données est que les données disponibles ont peu de valeur intrinsèque, voire pas du tout. Cette situation est exacerbée par l'absence de bases de données sectorielles intégrées et facilement accessibles aux utilisateurs.

L'élaboration et la mise en œuvre des SNDS devrait prendre en compte le fait que toutes les données collectées répondent à des besoins et priorités précis, ce qui leur procurera donc une valeur bien définie ; les systèmes seront alors "impulsés par les utilisateurs" plutôt que par les producteurs. En outre, la constitution d'une base de données centralisée améliorera l'accès et l'utilisation des données ;

### Contraintes techniques et méthodologiques

La collecte et l'emploi des statistiques agricoles se heurtent à des difficultés qui sont propres à l'Afrique ce qui nécessite des méthodologies novateurs de collecte et de traitement des données adaptées aux conditions socio-économiques des pays africains. Des activités de recherches méthodologiques sont nécessaires pour la conception de nouvelles méthodologies et pour adapter les méthodologies existantes au contexte africain. De nouveaux outils techniques offrent de nouvelles opportunités (Télédétection et SIG, utilisation de GPS, techniques de scanning pour la saisie des données, etc.)

### Le faible engagement des gouvernements pour les statistiques agricoles

Le manque général d'engagement de la part des gouvernements a été identifié comme la principale contrainte dans de nombreux pays. Cela découle en partie directement de la faiblesse du cadre institutionnel et du manque d'identité et d'appropriation du système national de statistiques agricoles. L'engagement des gouvernements pour l'établissement et le maintien du système de statistiques agricoles devrait être aussi important, sinon plus, que celui pris en faveur de tout autre système national de statistiques, du fait de l'importance du secteur agricole dans l'économie et le bien-être des populations. L'engagement des gouvernements devrait se traduire par la mise à disposition de ressources financières, matérielles et humaines adéquates pour maintenir au moins un système minimum de statistiques alimentaires et agricoles.

### Rôle joué par la coopération technique

Bien que la coopération technique ait joué un rôle de premier plan à jouer dans l'élaboration de systèmes nationaux de statistiques, il est reconnu qu'on a trop insisté dans le passé sur les interventions ponctuelles, non coordonnées et à court terme qui ont visé à combler un manque particulier de données plutôt qu'à renforcer les capacités à long terme et à mettre en place des systèmes durables. Les appuis des partenaires au système de statistiques agricoles et alimentaires doivent être planifiées dans le cadre d'un plan à moyen terme et répondre à des besoins spécifiés.

## **IV- La stratégie pour l'intégration des statistiques agricoles dans les SNDS**

Intégrer les statistiques agricoles dans les SNDS, c'est veiller à ce que l'ensemble de besoins des utilisateurs de statistiques agricoles et rurales soient bien évalués et que des priorités soient définies pour leur prise en compte dans les programmes de collecte, d'analyse et de diffusions des données. C'est aussi faire l'état des lieux des contraintes et des moyens disponibles pour la production et intégrer les actions visant à lever ces contraintes et à fournir les moyens nécessaires à une production efficace des statistiques satisfaisant aux besoins exprimés.

La stratégie pour le développement d'un système de statistiques agricoles devrait contenir les modules suivants :

### 1- Le renforcement institutionnel

Au plan institutionnel, l'intégration des statistiques agricoles au SNDS a pour objectif de veiller à coordonner et assurer la complémentarité des multiples structures impliquées dans la collecte des données statistiques. Il s'agira spécifiquement de :

- Mettre en place des structures concertations entre producteurs et utilisateurs de statistiques agricoles en vue d'une meilleure expression des besoins et leur prise en compte dans les programmes de collecte ;
- D'identifier les producteurs de statistiques agricoles et définir les fonctions, tâches et responsabilités de chacun dans la production et la diffusion de statistiques agricoles et développer des relations de partenariat ;
- Mettre en place des mécanismes et des structures de coordination entre les producteurs de statistiques agricoles ;
- Relever et maintenir le niveau des compétences techniques des services afin de garantir un fonctionnement adéquat du système de statistiques agricoles à travers un programme de renforcement des ressources humaines, d'élaboration et de maintenance des outils statistiques ;
- Procurer des financements adéquats et durables aux activités statistiques.

### 2- La mise en place d'un système de stockage, d'analyse et de diffusion des données agricoles

Un accent doit être mis dans le stockage et la valorisation des données. Un préalable pourrait consister à promouvoir une meilleure utilisation des données existantes en les regroupant dans une base de données unique et accessible. L'utilisation effective des données pour améliorer l'analyse et le suivi-évaluation des politiques agricoles (sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté) va renforcer leur utilité et justifier le financement des statistiques agricoles. C'est le seul moyen d'assurer la durabilité du système. L'analyse des données permet aussi de mettre à nu les insuffisances des données existantes, ce qui constitue un input pour l'amélioration future des données. La constitution de la base de données agricoles et rurales centralisées et la mise en place d'un programme d'analyse des données agricoles doivent figurer en bonne place dans la SNDS.

### 3- La mise en place d'un programme de collecte des données agricoles

Les acteurs du développement agricole et rural sont nombreux et les besoins en données sont nombreux. Elles sont produites à travers plusieurs sources telles que identifiées dans la partie 2 (enquêtes et recensements agricoles, recensement de la population, recensements de cheptel, enquêtes sur les conditions de vie des ménages, données de suivi-évaluation des projets et programmes, dispositifs de suivi des marchés agricoles, système d'alerte précoces, données administrative, etc.). Pour assurer la cohérence et la complémentarité des différentes sources et accroître leur utilisation, la FAO a préconisé le développement d'un système intégré de statistiques agricoles dans le cadre de la mise en place d'un programme de collecte.

Dans le système intégré de statistiques agricoles, chaque opération n'est pas pris isolément mais constitue un élément du système statistique national. Les avantages d'un système intégré de statistiques agricoles sont :

- une planification efficiente des opérations de collecte de statistiques agricoles complètes et détaillées, permettant d'éviter les doubles comptes, la diffusion de données contradictoires et assurant une utilisation rationnelle des ressources statistiques ;
- une compatibilité des concepts, définitions et nomenclatures utilisés qui facilite l'interprétation et l'analyse des données agricoles liées issues de diverses sources ;
- une répartition de la production des données utiles pour les politiques agricoles entre les diverses enquêtes et recensements limitant ainsi le nombre de rubriques à inclure dans les différentes opérations de collecte et assurant une efficacité dans leur mise en oeuvre.

Le système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles comprend :

- Le recensement de l'agriculture (RA) comme élément central du système. Une approche modulaire est préconisée pour le programme 2010 avec :
  - *Un module centrale du RA* (recensement exhaustif ou large échantillon) qui fournit une gamme limitée de données structurelles clé à un niveau géographique fin.
  - *Des modules complémentaires du RA* (par sondage) : données collectées en même temps ou immédiatement après le module central qui fournit la base de sondage. Ces modules fournissent des données structurelles plus détaillées.
  - *La collecte de données sur les ménages non-agricoles* : pour que les recensements fournissent des données utiles au développement rural en général, il est préconisé que la collecte des données sur les ménages ruraux non agricoles puissent être intégrée dans les prochains recensement.
- Un programme d'enquêtes agricoles. Enquêtes spécifiques approfondies, conduites après le RA, en utilisant la base de sondage du RA (les enquêtes annuelles sur la production agricole, une enquête spécifiques sur les arbres fruitiers, une enquête sur la gestion des exploitations agricoles et sur les coûts de production, enquêtes sur l'élevage, etc.).

Le système intégré préconise en outre qu'il y ait une bonne coordination entre le RGPH et le RA. Cette coordination permet de réduire les coûts des 2 opérations et de renforcer l'utilité des données du RA. Cette coordination prend diverses formes dont :

- l'utilisation de concepts, de définitions et classifications communs ;

- l'utilisation des équipements et matériel communs aux deux opérations ;
- l'utilisation des données du RGPH comme base de dénombrement du RA ;
- l'utilisation des données du RGPH pour renforcer les bases de données agricoles ;
- l'inclusion des données additionnelles liées à l'agriculture dans le RGPH ;
- le rapprochement des données des deux recensements ;
- possibilité de conduire les deux recensements dans une opération conjointe.

Le système intégré préconise aussi l'intégration d'une enquête communautaire au RA. Les données communautaires sont complémentaires des données du RA pour un approfondissement de l'analyse des données agricoles et pour la planification décentralisée.

Le système intégré tel que présenté bien conçu, planifié et exécuté doit fournir un maximum de données nécessaires au suivi des politiques agricoles et développement rural, le maximum de données pour les DRSP et OMD. Il devrait constituer le pilier du système de collecte des statistiques agricoles et rural. D'autres dispositifs spécifiques (suivi des marchés, SAP, commerce extérieur et d'autres données administratives) fourniront les informations complémentaires.